Digitized by Google

BIBL. NAZ
Vitt. Emanuele III
Racc.
De Marinis
B.
248
NAPOLI

Digitized by Google

Rau De Illinois B. 248

Digitized by Google

Digitized by Google

Rue de Marnis B 145

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

JEUNESSE CHRÉTIENNE

APPROUVÉE

PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOURS.

Digitized by Google

Propriété des Éditeurs,

A. Mame

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale NAPOLI

Front

P. 14

Saint Patrice prêchant en Irlande
la parole de Dieu

Berthau Imp

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'IRLANDE

SON ORIGINE

SON HISTOIRE ET SA SITUATION PRÉSENTE

PAR

MM. H. DE CHAVANNES DE LA GIRAUDIÈRE ET HUILLARD-BRÉHOLLES

Atrox præliis, discors seditionibus,
ipsâ etiam pace sævum. TAC.

TOURS

A^D MAME ET CIE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

M DCCC XLVIII

Digitized by Google

PRÉFACE

Étudier l'histoire de l'Irlande, c'est passer en revue toutes les calamités publiques, tous les malheurs privés que peuvent enfanter la violence, l'injustice, la rapacité, la haine, l'intolérance religieuse et l'esprit de caste le plus absolu.

Non-seulement un pareil spectacle porte des enseignements avec lui; mais il est impossible d'y assister sans que la conscience s'exalte, sans que toutes les fibres généreuses du cœur se tendent et

vibrent fortement. Or ce soulèvement de tous les bons instincts de l'homme ne saurait être aujourd'hui trop souvent provoqué, pour neutraliser la fermentation des sentiments bas et des passions mauvaises qui menacent d'infecter l'air où nous vivons.

En déroulant les annales de l'Irlande, dont l'Angleterre a taché chaque page de sang ou de boue, nous avons tenu avant tout à rendre une impartiale justice. Malgré notre profonde sympathie pour la nation malheureuse, nous n'avons dissimulé ni ses erreurs, ni ses fautes, ni ses excès. De toutes les accusations dont elle poursuit ses oppresseurs nous avons seulement admis celles qui sont appuyées sur des documents publics émanés soit du parlement, soit de la couronne, soit des officiers civils et militaires. Enfin, au lieu de charger de couleurs fantastiques un tableau déjà trop assombri par sa teinte naturelle, nous nous sommes très-souvent bornés à citer les lois, les règlements inventés à l'usage

de l'Irlande, à copier les lettres et les mémoires des hommes chargés de les appliquer, laissant au lecteur à se représenter ce que dut souffrir un peuple livré à de pareils administrateurs armés d'une pareille législation.

Malgré cette réserve, notre récit, toujours vrai, cesse souvent d'être vraisemblable. Pour rassurer les hommes sérieux entre les mains de qui cet ouvrage pourrait tomber, nous avons donc cru devoir indiquer les principales sources où nous avons puisé [1]. En fournissant à quiconque voudra s'en donner la peine les moyens de contrôler nos assertions, nous n'avons pas cherché à faire un vain étalage d'érudition, mais simplement à inventorier les pièces d'un procès qu'un congrès européen devra juger tôt ou tard.

Maintenant, un mot sur le plan que nous avons suivi :

[1] Voir, à la fin de cette préface, la liste des auteurs consultés.

Resserrés dans un cadre rigoureusement tracé d'avance, et pourtant forcés d'y trouver place pour mentionner les derniers événements de l'histoire contemporaine, et pour développer largement la situation sociale et politique que l'Angleterre a faite à l'Irlande, nous avions songé à prendre notre point de départ au règne de Henri VIII. Mais la réflexion nous eut bientôt démontré, d'abord qu'il serait contraire à la logique de présenter les conséquences de faits antérieurs à cette époque sans avoir au moins esquissé préalablement ces faits; ensuite, que les explications rétrospectives qui, malgré nous, viendraient entraver notre récit, nous enlèveraient l'économie d'espace à laquelle nous aurions imprudemment sacrifié.

Nous nous sommes donc décidés à entrer en matière par un résumé succinct et rapide des premiers temps historiques de l'Irlande, espérant qu'on nous pardonnerait l'aridité de ce prologue obligé du grand drame irlandais, qu'à partir de

Henri VIII nous avons essayé de présenter avec toutes ses terribles péripéties. A cette époque, en effet, courbée sous un joug plus pesant que celui de l'esclavage antique et du despotisme oriental, l'Irlande catholique commence avec l'Angleterre protestante une lutte corps à corps, où, toujours écrasée, elle se relève toujours menaçante, toujours ferme dans sa foi à la religion et à la patrie. L'histoire de ce duel, engagé depuis plus de trois siècles entre une nation qui s'élève à l'apogée de la puissance et un peuple qui descend au dernier degré de l'abaissement et de la misère, est tout notre livre.

15 janvier 1848.

AUTEURS CONSULTÉS.

Outre les historiens qui ont traité l'histoire générale de l'Angleterre, tels que HUME, LINGARD, HALLAM, on a spécialement sur l'Irlande les travaux de MAC-GEOGHAN, de LELAND et de GORDON; les collections, dont les principales sont : *Collectanea de rebus Hibernicis;* RYMER, *fœdera et conventus, passim;* et les statuts du Parlement irlandais, en 18 volumes (Dublin, 1779).

Parmi les ouvrages plus restreints nous citerons :

HANMER, *Chronicle of Ireland;*
CAMPION, *Ancient Irish Histories;*
JOHN DAVIS, *Discovery of the causes why Ireland was never conquered;*
RICH. MUSGRAVE, *Irish rebellions;*
HARDY, *Life and Memoirs of lord Charlemont;*
WARNER, *History of the Irish rebellion;*
CURRY, *Civil Wars in Ireland;*
SPENSER, *State of Ireland;*
HARDIMAN, *History of Galway;*
ARTHUR YOUNG, *Travels;*
G. LEWIS, *Irish disturbances;*
WOLF-TONE, *Memoirs;*
THOMAS MOORE, *Life and death of L. Edward Fitz-Gerald;*
O'HALLORAN, *Introduction to the history of Ireland;*

EDWARD HAY, *History of the insurrection of the country of Wexford;*
WYSE, *Historical Sketch of the late Catholic Association;*
SCULLY, *Penal Laws;*
BURKE'S *Works, passim;*
GRATTAN, *Speeches, 4 vol. in-4°;*
WAKEFIELD, *Account of Ireland;*
MAC-CULLOCH, *Statistical Account;*
WILL. PETTY, *Political Anatomy of Ireland;*

Les pamphlets politiques publiés en 1794 à Belfast; plusieurs articles dans l'*Encyclopædia Britannica*, et dans les *Miscellaneous Tracts*, etc., etc.

La France offre aussi de grandes ressources. Il suffit de citer, entre autres :

GUSTAVE DE BEAUMONT, *l'Irlande sociale, politique et religieuse;*
DUVERGIER DE HAURANNE, *Lettres sur la situation de l'Irlande en* 1827;
AUGUSTIN THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, passim;*
CAPO DE FEUILLIDE, *l'Irlande.*
EL. REGNAULT, *idem.*
D'ECKSTEIN, *Origines de la nation irlandaise.*
JOSEPH PREVOST, *Un tour en Irlande.*
JOHN LEMOINNE, *l'Irlande et la loi des Pauvres.*

NOTICE GÉOGRAPHIQUE

SUR L'IRLANDE.

L'Irlande affecte une forme ovoïdale dont le pôle supérieur regarde le N.-N.-O., et le pôle inférieur le N.-E. La côte occidentale est exposée à toutes les fureurs de l'océan Atlantique. Ses îles nombreuses, ses brisants, ses rochers, ses promontoires décharnés, ses échancrures profondes, attestent à la fois des convulsions souterraines et l'action érosive des vagues et des courants.

Par compensation, le navigateur arrivant de l'ouest trouve à sa portée, sur quelque point qu'il atterrisse, des baies vastes et commodes, des hâvres, des ports sûrs et profonds. La baie de Bantry, celles de Kenmare, de Dyngle, de Galway, de Clew, de Sligo, de Dounegal, sont les principales et offrent des mouillages excellents.

La côte orientale, séparée de l'Angleterre par le canal de Saint-Georges, et de l'Écosse par un bras de mer n'ayant que deux myriamètres de large, possède aussi de beaux ports, tels que ceux de Waterford, de Wexford, de Dublin, de Dundalk, de Belfast, et enfin celui de Cork, un des plus vastes et des plus sûrs de l'Europe,

où l'Angleterre a créé de grands établissements pour sa marine royale.

L'immense tourbière marécageuse dite le Bog d'Allen, qui occupe à peu près le centre de l'île, est le point culminant du plan de son sol (90 mètres au-dessus du niveau de la mer). A travers ce marais, court du N.-E. au S.-O. la principale crête de l'Irlande, dont les dentelures les plus élevées portent les noms de Slieve-Bloom, Galtee, Nagles et Shehy. Un rameau appelé Knockmeledown et Commeragh s'en détache à l'est. D'autres chaînes isolées courent dans une direction parallèle à la chaîne principale, et présentent le sommet de Nephinbog, qui s'élève à plus de 876 mètres. Les autres cimes les plus hautes de l'Irlande sont :

Le Macgelly-Cuddy, 1231 mètres;
Le Mangerton, 897 mètres;
Le Slieve-Donard, 936 mètres;
Le Crough-Patrick, 888 mètres.

Parmi les fleuves les plus importants de l'Irlande nous citerons le Bandon, le Blackwater, le Suire, le Slaney, le Liffey, formant la belle cascade de Leixless, la Boyne et le Bann, qui tous appartiennent au versant est et vont se perdre dans l'océan Atlantique. Du versant ouest découle le Shannon, le plus grand courant de l'Irlande, qui, après avoir traversé plusieurs lacs et arrosé trente-deux myriamètres de pays, débouche dans l'Atlantique. Ce fleuve a de nombreux affluents : les principaux sont l'Inny et le Maig à gauche, le Suck et le Fergus à droite.

Outre ses fleuves et ses rivières, l'Irlande possède un système de canaux qui, moins complet et moins déve-

loppé que celui dont jouit l'Angleterre, offre toutefois de grandes facilités à la navigation. Les plus remarquables sont : le grand canal qui unit le Shannon à la mer d'Irlande, et le canal de Newry, qui unit le lac Neagh à la même mer.

Plusieurs chemins de fer sont en voie d'exécution. Le rail-way qui relie Limerick et Waterford est seul achevé et livré au public.

Les lacs d'Irlande, moins connus que ceux de l'Écosse, l'emportent cependant sur eux par leur étendue, par leur sauvage magnificence et par les ravissants paysages qui les encadrent. En Irlande, les prairies et les forêts sont d'un vert *inconnu au reste du monde ;* et les grottes, les rochers, les cascades, les échos, les montagnes et les vallées de l'*Émeraude des mers*, s'ils étaient plus souvent visités, seraient bientôt plus célèbres que les beautés naturelles de la Suisse. Une des curiosités les plus singulières qu'offre l'Irlande, est ce qu'on appelle la Chaussée des Géants, masse énorme de colonnes basaltiques, qui forment un plan incliné de près de 1,500 mètres.

Assise sur un lit de granit, l'Irlande a également un sol graveleux fortement calcaire, mais entrecoupé de couches plus ou moins épaisses d'une argile ferrugineuse et magnésifère. Le roc qui forme le sous-sol apparaît souvent à nu, même dans les plaines.

Dans son ensemble, l'Irlande n'est pas montagneuse, sauf les parties maritimes de l'ouest ; et cependant nulle part on ne rencontre ces interminables plaines qui fatiguent la vue de leur uniformité. Ce sont partout des ondulations de terrain, trop faibles pour nuire aux travaux agricoles ou gêner les communications, mais assez

prononcées pour accentuer la campagne et multiplier les plus délicieuses perspectives. De vastes tourbières, susceptibles pour la plupart d'être converties en terres arables, donnent en abondance des produits excellents. Les eaux qui remplissent les excavations de ces tourbières ont une propriété astringente très-active. Le bois s'y durcit et la peau des animaux s'y tanne naturellement, après y avoir baigné un certain laps de temps.

Le climat de l'Irlande est beaucoup plus doux que la latitude de l'île ne devrait le faire supposer. Rarement la neige reste plus d'un mois dans les plaines, et le thermomètre ne descend qu'extraordinairement à dix degrés au-dessous de zéro. Mais de longues pluies et l'humidité constante de l'atmosphère rendent les saisons plus tardives qu'en Angleterre. Cette humidité nuit à la qualité des blés d'Irlande ; ils sont inférieurs à ceux de France et d'Angleterre.

On prétend que jusque dans le XVIIe siècle les pies et les grenouilles étaient inconnues en Irlande. Un fait positif, c'est que l'on n'y rencontre ni taupes, ni crapauds, ni serpents.

La plus grande longueur de l'île est d'environ 325 kilom., sa plus grande largeur de 220 kilom. Elle est divisée politiquement en quatre provinces, Munster, Connaught, Leinster et Ulster, subdivisées à leur tour en trente-deux comtés, qui constituent deux cent cinquante-deux baronies.

L'IRLANDE

LIVRE PREMIER.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DE L'IRLANDE AVANT LA CONQUÊTE ANGLO-NORMANDE.

Premiers habitants de l'Irlande. — Les Ibères. — Les Celtes. — Croyances religieuses. — Les bardes. — Conversion des Irlandais au christianisme. — Saint Patrice. — Son purgatoire. — Les deux Columban. — Érigène — Organisation défectueuse de l'Église d'Irlande. — Sa tendance à l'isolement. — Elle se rattache imparfaitement à l'Église romaine. — Invasions normandes. — Bataille de Clontarf. — État politique. — Même défaut d'unité que dans l'organisation ecclésiastique. — Pentarchie. — Lois et institutions, arts industriels, mœurs, vêtements, usages.

D'épaisses ténèbres ont été accumulées par les siècles sur la population primitive de la grande île appelée en celte *Ierne* ou *Erin*, *Hibernia* en latin, *Ireland* en anglo-saxon. Parmi les historiens qui se sont efforcés de jeter quelques traits de lumière dans cette nuit profonde, les uns prétendent que des Galls aborigènes, de la même race que les Bretons, furent les premiers habitants de l'Irlande; d'autres parlent d'émigrations milésiennes originaires de l'Espagne

(Ibérie); d'autres enfin transplantent dans ce pays encore désert une colonie de Cambriens (Kymris), venue des extrémités orientales de l'Europe, à travers l'Océan germanique.

Sans examiner ici les présomptions plus ou moins heureuses, les hypothèses plus ou moins acceptables présentées par les savants, sans soulever à notre tour la difficile et peut-être insoluble question de la migration des races, nous nous bornerons à constater que l'Irlandais primitif offre, au physique et au moral, un air de parenté avec les peuples de race ibérienne, tels que les Phéniciens, les Carthaginois et les Berbères.

En effet, bien qu'aujourd'hui on ne puisse plus guère distinguer en Irlande que les *bien nourris* et les *mal nourris*, il est facile de reconnaître chez les paysans, surtout dans les comtés du sud, un type commun aux races méridionales : cheveux bruns et plus généralement noirs, yeux gris foncés, sourcils bas et épais, face longue, nez courbé et tendant à se relever.

L'affinité entre la langue punique et l'ancien idiome erse ou irlandais, que Parsons, Jones et plusieurs autres écrivains ont indiquée, vient encore corroborer cette dernière opinion; mais ce qui, selon nous, doit la justifier pleinement, ce sont les croyances religieuses des Chaldéo-Phéniciens et des Assyriens qu'on retrouve en Irlande avant l'invasion des Celtes, et qui se mêlent avec le culte des vainqueurs

sans pouvoir être complétement absorbées par lui.

Le mot qui encore aujourd'hui signifie l'année en langue irlandaise est *Bliad hains*, littéralement le cercle de *Beal* (Bélus, le soleil). La veille du premier mai, jour où les druides allumaient des feux sur les *cairns* (montagnes) en l'honneur du soleil, s'appelle aussi *Bealteine*[1].

Le culte de Beal avait encore en 1220 laissé des traces si profondes dans les traditions populaires de l'Irlande, qu'à cette époque l'archevêque de Dublin éteignit le feu perpétuel entretenu dans une chapelle près de l'église de Kildare, par des vierges de noble naissance appelées filles ou gardiennes du feu. Malgré les défenses des prélats, le feu fut rallumé quelques années plus tard, et continua de brûler jusqu'à la suppression des monastères.

A la fin du dernier siècle, c'était également encore une fête populaire que d'allumer des feux en l'honneur du soleil, et Spencer assure qu'en préparant du feu pour les besoins domestiques, l'Irlandaise fait toujours une prière.

Les ingénieuses recherches de M. Pictet ont confirmé ce que raconte Strabon d'après Artémidore, de l'analogie du culte de l'Irlande avec celui de Samothrace. M. Pictet établit d'une manière posi-

[1] A l'époque des sacrifices offerts anciennement à Beal, l'on dressait des bûchers dans chaque district, et l'on faisait passer entre ces feux des couples de bestiaux de chaque espèce, pour préserver les troupeaux des maladies contagieuses.

tive, que, comme les Phéniciens, les Irlandais adoraient les dieux Cabires, c'est-à-dire les puissances de la nature s'élevant par une progression ascendante jusqu'au Dieu suprême.

La parenté des Irlandais primitifs avec les Ibères est d'ailleurs indiquée par plusieurs passages d'auteurs anciens, qui nous tracent un triste tableau de la barbarie de ces peuples. « L'Irlandais est plus sauvage que le Breton, dit Strabon; il mange de la chair humaine. C'est, d'après Solin, une nation farouche et inhospitalière, qui ne sait point distinguer le bien du mal. »

Quoiqu'il soit très-difficile de préciser l'époque à laquelle les Ibères de l'Irlande subirent à leur tour, comme tous ceux de l'ouest de l'Europe, la conquête des Galls ou Celtes, il est probable que ce fut lorsque les Galls, refoulés par les Cambriens (Kymris), se concentrèrent dans l'ouest et dans le nord de la Grande-Bretagne.

Les Galls, dont l'organisation sociale était beaucoup plus avancée que celle des Ibères, essayèrent infructueusement d'implanter tout d'une pièce en Irlande leur religion, leurs lois et leurs usages. Moins heureux en cela que les tribus de leur famille établies dans les Gaules, ils n'absorbèrent pas comme ces derniers la nationalité vaincue. Il y eut simplement fusion des cultes, des lois et des usages.

Ce fait nous semble très-remarquable, il prouve que la race ibérique, en s'alliant avec les aborigènes

de l'Irlande, avait acquis une vitalité, une énergie presque égale à celle des Celtes; et ce n'est pas peu dire.

Ainsi la réforme druidique, complète dans les Gaules, ne détrôna pas en Irlande le culte cabirique. Les Irlandais prirent à la religion des Galls les doctrines, les cérémonies qui s'accordaient avec le culte des éléments, sans abandonner leurs anciennes croyances; et de ce mélange naquit une religion nouvelle, si l'on peut donner ce nom à un ramas de superstitions grossières et de pratiques de sorcellerie.

Les récits des auteurs qui ont parlé de la conversion des Irlandais au christianisme sont unanimes à ce sujet. Le sens symbolique du culte primitif s'était complétement perdu, et la masse de la nation s'abandonnait à l'idolâtrie pure et simple. Elle adorait à la fois le veau d'or ibérien et la pierre sacrée des druides, pierre ornée de lames d'or, d'argent ou de cuivre, et nommée *cromleach*[1].

Du temps de saint Patrice, le roi Léogare jurait encore par le soleil et le vent, tandis que ses sujets adressaient des prières et des sacrifices à cette puissance mystérieuse qui leur semblait présider à la naissance des sources et des fontaines.

Dans l'Irlande devenue celtique, il y avait, comme dans les Gaules, deux espèces de prêtres ou plutôt deux ordres religieux, le druide (derwyd) et le

[1] Un des cromleachs les plus célèbres était celui qu'on voyait dans le district de Bresin, comté de Cavan.

barde : le premier, législateur, juge, conseiller de toutes les entreprises importantes; le second, poëte sacré, historien, chantre des gloires et des malheurs du pays. Mais si dans les Gaules le druide primait de droit et de fait le barde, en Irlande, au contraire, l'influence, l'autorité du barde contre-balançait celles du druide; enfin le catholicisme, en faisant disparaître le druide, laissa subsister le barde, qui continua à jouir du respect des peuples.

Les druides d'Irlande connaissaient l'écriture; du moins ils avaient un alphabet secret appelé *ogham*, ou *ogom*, qui consistait en rameaux de divers arbres. Cet alphabet, dont l'analogie avec les caractères runiques est frappante, différait de celui de la langue erse; dans la caverne de New-Grange, près de Drogheda, comté de Meath, l'on voit encore des caractères symboliques et leur explication en ogham. Le symbole est une ligne spirale répétée trois fois. L'inscription, dit la tradition légendaire, a été traduite par *Lui*, c'est-à-dire par le dieu *sans nom*.

Le barde irlandais, après la chute du druidisme, ne perdit que son caractère sacerdotal; il conserva le prestige qu'exerce toujours le poëte chez un peuple enthousiaste et avide de chant et de poésie. Les sublimes croyances du catholicisme ajoutèrent, pour ainsi dire, de nouvelles cordes à sa harpe; et si les exploits d'Odin et les louanges de Bélus cessèrent de servir de thème à ses brillantes improvisations au milieu des assemblées et des festins, il trouva dans

les mystères de la religion et dans les naïves légendes de l'Église primitive des sujets plus dignes de la haute mission de son art.

Aussi la rapide et complète conversion du peuple irlandais au catholicisme fut-elle due en grande partie aux bardes, qui aidèrent puissamment l'œuvre commencée par les premiers missionnaires, dont ils vulgarisaient les enseignements en les revêtant de ce langage hardi, figuré, et seul capable de frapper vivement un peuple chez lequel prédominent l'imagination et l'amour de la forme.

Les bardes formaient dans l'État une corporation riche et puissante. Au VIe siècle, ils disposaient en propriété d'un tiers du sol; une assemblée nationale s'étant alors réunie pour réprimer leurs exactions, le moine Columban prit leur défense, et son avis prévalut [1].

[1] Deux traits donneront une idée de la considération à laquelle ils prétendaient, et dont ils étaient encore entourés au XIVe et au XVe siècle :

Sir Richard Cristred, qui fut chargé par Richard II d'initier les quatre souverains d'Irlande aux mœurs anglaises, rapporte qu'ils refusèrent de manger, parce qu'on avait placé leurs bardes à une table au-dessous de la leur.

Le fameux joueur de cornemuse Macdonald avait un train de maison considérable. Un grand seigneur l'invita un jour à venir se faire entendre à ses convives. En arrivant, Macdonald trouva dans l'antichambre une table et une chaise préparées pour lui, et, derrière la chaise, un domestique pour le servir. Le barde se verse un verre de vin, s'avance sur le seuil de la salle à manger, dont la porte était ouverte, et dit au maître de la maison : « A votre santé, Monsieur, et à celle de votre compagnie. » Puis, jetant de

Nous avons dit que la réforme druidique avait été beaucoup moins complète en Irlande que dans les Gaules ; mais nous aurions mal exprimé notre pensée si l'on supposait que les éléments nouveaux de civilisation apportés par les Celtes n'avaient pas fructifié sur cette terre inculte et barbare. Une nation conquise peut subir l'influence civilisatrice des vainqueurs sans s'annihiler, et même sans perdre son caractère, son type original. Il en fut ainsi pour le peuple irlandais. Du mélange des aborigènes, des Ibères et des Celtes, naquit un nouveau peuple; l'Irlandais actuel, naïf comme le sauvage, fier comme l'Ibère, indomptable comme le Celte, porte encore au front, après plus de vingt siècles, le triple cachet des trois races dont il est sorti.

L'Irlande, que sa position insulaire et son éloignement avaient sauvée de l'invasion romaine[1] et anglo-saxonne[2], ne put se dérober aux regards de ces

l'argent sur la table, il ajoute : « Il y a deux schellings pour la bouteille, et six pences pour le laquais. » Et, remontant aussitôt à cheval, il s'éloigne.

La dernière école bardique d'Irlande se tint à Tipperary, sous le règne de Charles Ier.

[1] Un chef irlandais, au rapport de Tacite, se réfugia auprès d'Agricola et l'assura qu'il suffirait, pour conquérir l'Irlande, d'une seule légion et de quelques troupes auxiliaires. Le rappel du général romain ajourna ce projet, qui ne fut pas repris.

[2] On ne cite que l'expédition envoyée en 624 par Ekfrid, roi de Northumberland. Ce fut une simple excursion entreprise sur le territoire ennemi pour faire du butin. Les Anglo-Saxons ravagèrent le pays, mais ne songèrent même pas à en prendre possession.

apôtres du Christ, de ces hommes pleins de foi et de charité, ardents, intrépides, qui, marchant droit devant eux, franchissant mers et fleuves, forêts, montagnes et déserts, allaient, selon la parole de Jésus, instruire et baptiser toutes les nations.

Ce fut vers l'an 432 qu'un Scot, saint Patrice, commença en Irlande le cours de ses prédications, et fonda l'Église d'Armagh. La vie et les actes de cet apôtre ont été le sujet de beaucoup de fables. Quelques écrivains, s'appuyant sur le silence de Béda et autres auteurs ecclésiastiques, révoquent en doute jusqu'à l'existence de saint Patrice; mais, malgré l'incohérence du récit légendaire, l'universalité et la vivacité des traditions ôtent toute autorité à cette opinion. La popularité et la profonde vénération dont jouit encore aujourd'hui en Irlande le nom de saint Patrice, nous semblent une réponse suffisante à ceux qui veulent mettre en balance l'oubli de quelques auteurs avec la voix de tout un peuple.

On s'est beaucoup égayé sur le purgatoire de saint Patrice. Que les auteurs anglais et protestants aient à ce sujet donné un libre essor à leur verve ironique, nous le concevons; mais celui qui voudra faire la part du temps et des mœurs, celui qui voudra réfléchir que, pour agir fortement sur l'esprit des populations idolâtres de l'Irlande, la foi nouvelle avait besoin de leur présenter le tableau saisissant des peines du damné et des joies de l'élu, comprendra que la légende de la caverne de Logh-Dyerg était une

parabole, dont les successeurs de saint Patrice se servirent pour parler aux yeux et à l'imagination de leurs catéchumènes.

Voici du reste cette légende :

« Le grand saint Patrice prêchait en Irlande la parole de Dieu et se signalait par une foule de miracles. Il s'efforçait de sauver des ténèbres de la mort les gens de ce pays, alors semblables à des bêtes brutes, tantôt en les effrayant par la peinture des supplices de l'enfer, tantôt en les attirant par celle des joies du paradis. Mais les Irlandais lui disaient naïvement : « Nous ne nous convertirons pas à la religion du Christ, à moins de voir ce que ta bouche nous annonce. » Alors le bienheureux Patrice jeûna, veilla pour le salut de ce peuple, et pria ardemment le Seigneur. Le divin Fils de Dieu lui apparut, le conduisit dans un lieu désert, lui montra une caverne ronde et obscure intérieurement, puis lui dit : « Quiconque entrera dans cette caverne avec un cœur vraiment contrit et une foi ferme sera délivré dans l'espace d'un jour et d'une nuit de tous les péchés par lesquels il a offensé Dieu dans tout le cours de sa vie, et en parcourant ce lieu il verra non-seulement les supplices des méchants ; mais encore, s'il persévère dans la foi et dans son amour pour Dieu, il y verra les délices réservées aux bienheureux. »

« Le Seigneur disparut alors, et saint Patrice, que la vision et la découverte de la caverne comblait de joie, conçut l'espoir de convertir à la foi le malheu-

reux peuple d'Irlande. Aussitôt il construisit un oratoire dans ce lieu, éleva un mur d'enceinte autour de la grotte qui est dans le cimetière en face de l'église, et mit à la porte des serrures pour que personne n'y pût entrer sans sa permission[1]. »

« Sous le règne du roi d'Angleterre Étienne, dit encore Matthieu Pâris, dont nous abrégeons le récit, un de ses chevaliers, Irlandais de naissance, nommé Oën, qui avait beaucoup péché, s'imposa pour pénitence de visiter le purgatoire de saint Patrice. Entré dans le souterrain, il parvient à un palais d'une architecture étrange, où quinze vieillards vêtus de blanc viennent l'encourager et lui donner des instructions : « Sois fort, n'aie pas peur, et tu seras absous, » lui disent-ils. Aussitôt la foule des démons se déchaîne. Ils jettent le chevalier dans un immense bûcher, qui s'éteint dès qu'il invoque le nom de Jésus. Alors ils l'entraînent, et lui montrent successivement les divers supplices réservés aux damnés. Ici, c'est une immense roue armée de crocs et tournant avec une vitesse indicible au milieu des flammes; à ces crocs, enfoncés dans leur chair, sont suspendus une multitude de pécheurs impénitents. Là, des démons, affectant des formes hideuses, déchirent les damnés à coups de fouet; puis tout à coup un tourbillon impétueux les enlève et les plonge dans une eau fétide et glacée. Oën franchit, malgré d'effroyables

[1] Matthieu Pâris, *Grande Chronique*, tome I, page 359 de la traduction.

clameurs, un pont jeté sur ce fleuve et arrive à un mur fermé par une porte d'or d'un éclat merveilleux. Une procession de religieux en sort, vient recevoir le chevalier, et le conduit dans un édifice immense où se trouvent réunies toutes les merveilles de la nature et de l'art, et d'où l'on aperçoit l'entrée du ciel : c'est le lieu de transition entre le purgatoire et le paradis. La nourriture céleste descend vers Oën sur le rayon d'une flamme douce et pure, et une sensation inconnue le pénètre, l'inonde de joies ineffables. Il voudrait rester en ce lieu ; mais il doit retourner sur la terre jusqu'au jour fixé par le Seigneur. Il traverse sans obstacle le lieu des supplices, retrouve les quinze vieillards, sort de la caverne, va combattre en Terre-Sainte, et revient mourir dans un monastère de son pays. »

Les semences de la parole divine que saint Patrice et les continuateurs de son œuvre sainte jetèrent sur la terre d'Irlande germèrent de toutes parts avec une telle rapidité, qu'un siècle plus tard cette île méritait déjà le surnom de l'Ile des Saints. Le célèbre Columban, né en 521, après avoir fondé plusieurs monastères, établit sur un rocher des Hébrides, à Hy, ou Iona, une communauté d'hommes pauvres et laborieux comme lui. Elle devint bientôt aussi fameuse que celle de Bangor, et ce monastère, sépulture de soixante-dix rois d'Écosse, fut l'oracle de l'Occident aux VIIe et VIIIe siècles. Toutes les sciences y étaient cultivées avec éclat ; l'astronomie surtout y était en honneur, et ce fut un disciple de saint

Columban, Virgile, archevêque de Salzbourg, qui affirma le premier la rondeur de la terre et l'existence des antipodes.

Après la fondation du monastère d'Iona, Columban, traversant sur un bateau d'osier les détroits de la Bretagne septentrionale, alla prêcher pendant trente ans l'Évangile aux Pictes et aux Scots.

Un autre Columban[1], né également en Irlande, vers 559, vint étudier à Bangor, puis passa dans les Gaules, où il fonda les abbayes de Fontaine et de Luxeuil. Mais bientôt les réprimandes sévères qu'il ne cessait d'adresser à Thierry, roi de Bourgogne, sur la licence de ses mœurs, irritèrent Brunehaut. Cette princesse résolut sa perte; et quand une réunion de prélats eut condamné au bannissement le courageux Irlandais, les évêques d'Angleterre, entraînés par un patriotisme étroit et jaloux, applaudirent à la sentence. Columban rentra en Gaule quelques années plus tard; Clotaire Ier l'accueillit bien et s'efforça de le retenir près de lui; mais Columban avait résolu de passer le Rhin pour porter l'Évangile chez les Suèves et chez les Slaves. Un ange qui lui apparut en songe le détourna de ce dessein, et lui montra l'Italie. Le saint homme obéit à cette inspiration céleste, se rendit dans les États du

[1] Des historiens, très-éclairés d'ailleurs, ont confondu les deux Irlandais de ce nom, et attribué à tort les prédications en Écosse au fondateur de Luxeuil.

Bavarois Agilulphe, roi des Lombards[1], bâtit une retraite à Bobbio, et y termina sa vie.

Mais déjà dès cette époque l'Église d'Irlande, entraînée par un funeste orgueil, au lieu de se serrer autour de Rome, se mit en opposition avec elle sur des articles de rit et de discipline. Ses évêques et ses abbés, éblouis par leur science, par leur parole éloquente, par leur célébrité, par l'amitié de monarques tels que Charlemagne et Charles-le-Chauve, qui confiait à l'un d'eux la direction de l'école du palais, voulurent traiter d'égal à égal avec l'Église romaine. Jean Érigène[2], à qui Charles-le-Chauve avait accordé de grands priviléges, après avoir victorieusement combattu Pascase Ratberg, fut chargé par Hincmar, archevêque de Reims, de défendre le libre arbitre contre l'Allemand Gotteschalk. Mais Jean alla plus loin que Hincmar ne le voulait; il attesta moins l'autorité que la raison, admit la foi, mais comme commencement de la science; il avança même que l'Écriture est simplement un texte livré à l'interprétation, et que les mots de religion et de philosophie sont synonymes. Le pape condamna ces étranges doctrines et leur auteur.

[1] Saint-Gall, son principal disciple, refusa de l'y suivre, resta en Suisse, et y fonda le fameux monastère de ce nom.

[2] On connaît l'anecdote racontée par Guillaume de Malmesbury. Charles-le-Chauve demandait ironiquement à Érigène, assis à la même table que lui : *Quid distat inter sotum et Scotum? — Mensa*, répondit Érigène.

Nous avons cité ces écarts de Jean Erigène, parce qu'ils peuvent donner une idée de l'esprit d'indépendance et de la tendance générale et individuelle de l'Église d'Irlande et de son clergé. Pendant les quatre siècles qui séparent la conversion des Anglo-Saxons de la conquête de l'Angleterre par les Normands, les papes, malgré tous leurs efforts, n'obtinrent pas le moindre changement dans les pratiques religieuses et dans l'organisation du clergé de l'île d'Erin. Parmi ces pratiques il s'en trouvait quelques-unes que la cour de Rome eût peut-être tolérées malgré leur singularité : ainsi une forme de tonsure particulière, la célébration des Pâques d'après l'usage grec, le baptême des enfants en les plongeant trois fois dans de l'eau et dans du lait; mais ce que les papes ne pouvaient approuver, c'était l'espèce d'anarchie qui semblait être l'état normal du clergé irlandais. Les évêques, simples surveillants (conformément au sens étymologique de ce mot), ne formaient pas un corps supérieur au reste du clergé; entre eux il n'y avait point de lien, point de degré hiérarchique; et les archevêques n'allaient jamais à Rome solliciter le pallium pontifical.

Les moines, appelés *culdees* (solitaires de Dieu), ne reconnaissaient guère plus de hiérarchie que les modernes presbytériens d'Écosse. Ils vivaient douze à douze, sous un abbé élu par eux.

La règle donnée par saint Columban aux nombreux monastères fondés ou réformés par lui diffé-

rait, quoi qu'on en ait dit, de celle de saint Benoît. Elle ne prescrivait pas, comme la règle de saint Benoît, l'obligation d'un travail régulier ; mais elle assujettissait le moine à un grand nombre de prières, précisait les peines avec une minutieuse précaution, enfin s'occupait plutôt des pensées que des actes. Ce n'était pas cependant de mysticisme, de pratiques de dévotion qu'il s'agissait, lorsque la barbarie faisait sentir son joug de plomb, et qu'une nouvelle invasion était toujours imminente sur le Rhin. Saint Benoît avait admirablement compris qu'il fallait à une telle époque, non-seulement un monachisme parfaitement soumis à l'autorité de l'Église, mais un monachisme essentiellement laborieux, pour défricher presque simultanément la terre inculte, et l'esprit aussi inculte des populations.

Le célibat ne paraît pas avoir été régulièrement observé dans l'Église d'Irlande, et l'on voit souvent les femmes et les enfants des *culdees* réclamer une part dans les dons faits à l'autel. Il y avait même des hommes mariés qui portaient le titre et jouissaient des prérogatives des évêques sans avoir été ordonnés prêtres, parce que l'élection des évêques se faisait absolument comme celle des chefs politiques, et que la dignité d'évêque restait attachée à certaines familles.

Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, exerça une action telle qu'il parvint à faire fléchir l'esprit national

des prêtres irlandais. En 1074, l'Irlandais Patrice, après avoir été élu évêque par le clergé et par le peuple, et confirmé par le roi de sa province, alla se faire consacrer à Cantorbéry, au lieu de se contenter, suivant l'ancienne coutume, de la bénédiction de ses collègues. Depuis lors plusieurs évêques acceptèrent le titre de légats pontificaux, et au XIIe siècle, Chrétien, évêque de Lismore, conjointement avec le cardinal Papire, entreprit d'organiser l'Eglise irlandaise suivant les prescriptions de la cour de Rome. Après quatre ans d'efforts, il réunit un synode où assistèrent les évêques, les abbés, les rois, les chefs et les magistrats de toute l'Irlande; *du consentement de tous les hommes présents,* et par l'autorité apostolique, furent institués quatre archevêques, dont Dublin, Armagh, Cashel et Tuam devinrent les résidences.

Quelques années plus tard, le concile de Drogheda reconnut la suprématie du pape, et imposa le célibat aux prêtres sous peine d'excommunication. Le pape, satisfait de ces concessions, envoya le pallium aux quatre archevêques, et tout semblait annoncer que l'Eglise d'Irlande, abjurant de vieilles erreurs, allait se fondre humblement dans la catholicité.

Mais, malgré cette apparence d'assentiment national, l'Eglise celtique, d'où étaient sorties les doctrines pélagiennes sur la grâce et le péché originel si victorieusement combattues par saint Jérôme et par saint Augustin, conserva dans son sein un vieux levain d'indépendance qui, après avoir sourdement

fermenté, enfanta de coupables résistances; le clergé irlandais, dont nous avons déjà signalé le téméraire isolement, chercha de nouveau à s'affranchir d'un ordre hiérarchique qu'il souffrait impatiemment, faute de s'y être pleinement soumis.

Après avoir esquissé les traits les plus saillants de la situation religieuse de l'Irlande, depuis sa conversion au christianisme jusqu'à l'époque où elle passa sous la domination anglaise, il nous reste à jeter un rapide coup d'œil sur sa constitution politique pendant la même période, sans fatiguer nos lecteurs du récit monotone, fastidieux et très-incertain, du règne des rois milésiens.

Les vieilles annales irlandaises, telles que le Psautier de Tara, le livre Plowt, les annales de Tigernach, celles d'Inisfalley, les annales des Quatre Maîtres qui ne sont guère que des traductions de traductions d'originaux perdus [1], désignent sous le nom général d'Ostmanni (hommes de l'Est), les étrangers scandinaves qui venaient incessamment envahir le pays. Pendant plusieurs siècles, les braves enfants de la verte Erin, souvent vaincus mais jamais domptés, disputèrent avec un acharnement

[1] Nous devons dire à ce sujet que les Anglais ont toujours poursuivi avec un acharnement incroyable la destruction des vieux livres en langue erse. En voici un exemple : Sir Henry Fload ayant, en 1690, laissé une somme pour fonder une bibliothèque de tous les vieux livres irlandais épars en Europe, on trouva moyen de faire annuler le testament, parfaitement en règle du reste.

inouï le sol, berceau de leurs ancêtres. Une fois ils crurent en avoir fini avec les barbares en massacrant tous les Danois qui se trouvaient en Irlande. Mais le torrent des envahisseurs était loin d'être épuisé; ses flots toujours renaissants continuèrent d'inonder périodiquement l'Irlande. Un de ses rois, Brien-Beirebim, livra quarante-neuf combats à l'étranger; et si dans une dernière bataille, en 1014, à Clontarf, il périt les armes à la main, du moins ses regards mourants virent les Danois en fuite et l'Irlande libre [1].

[1] La bataille de Clontarf est un des faits d'armes les plus brillants de l'histoire irlandaise. Il est peu de pâtres qui, grâce à des traditions conservées de père en fils avec un véritable amour, ne puissent raconter au voyageur les principaux épisodes de cette mémorable journée.

Voici la légende que M. Capo de Feuillide recueillit sur les lieux. Nous le laisserons lui-même rendre compte de ses impressions :

. . . . « Dans la plaine de Clontarf, je voyais ensuite le vieux monarque, appuyé sur le plus jeune de ses petits-fils, parcourir avant la bataille les rangs de son armée... Pour exciter la vaillance des chefs et des soldats, je l'entendais s'écrier d'une voix haute et solennelle : « La sainte Trinité a enfin jeté sur nos souffrances un « œil miséricordieux, puisqu'elle vous a donné la volonté et le cou- « rage d'extirper à jamais de l'Irlande la tyrannie des Danois, et de « punir, par le pouvoir vengeur du sabre, leurs sacriléges et leurs « crimes innombrables. » A ces mots, il élevait de sa main gauche un crucifix sanglant, tandis que de la droite il brandissait son sabre d'un air de triomphe. « N'est-ce pas à pareil jour, ajoutait-il, que « Jésus-Christ est mort pour vous? mourez donc pour l'Irlande! »

« Après avoir donné le signal de la mêlée, le royal octogénaire, trop faible pour combattre, se retirait pour prier dans sa tente, où,

Magnus, roi de Norwège, quatre-vingt-dix ans plus tard ayant osé envoyer ses souliers à l'un des successeurs de Brien, avec ordre de les porter sur ses épaules en signe de soumission, fut vaincu et tué dans une embuscade.

Le souvenir de cette longue lutte a laissé des traces si profondes, qu'aujourd'hui, en vous montrant les ruines de ces vastes forteresses qui cou-

quoique éloigné de la bataille, il pouvait en suivre les chances diverses.

« Tous les merveilleux épisodes de cette journée passaient devant moi... Je suivais dans sa déroute l'armée des Danois, dispersée, sans chefs et sans drapeaux... L'amiral norwégien Bruadair passait fugitif, et cherchant une retraite pour cacher sa vie et sa honte; du bois sombre où il s'était blotti, il apercevait la tente où priait à genoux un vieillard et un enfant : ni gardes ni sentinelles autour, la bataille avait tout pris. Soudain une ombre s'élance rapide; quelques cris, un faible gémissement se font entendre; puis, farouche et teint de sang, Bruadair apparaît sur le seuil de la tente royale, et s'écrie avec orgueil : « Qu'il soit su d'homme à homme « que le roi Brien a été tué par Bruadair ! »

« Cette catastrophe a été chantée par le barde Mac-Liag, secrétaire de Brien, dans un *lament* dont voici quelques strophes :

« Kinkora (nom de la capitale de Brien), où est ton lord? Ah! où est ta verdure printanière? où sont les bardes et les guerriers qui se sont assis avec nous à la table de tes festins? Kinkora, où est ton roi?

« Où sont tes bandes héroïques, ô toi, la reine de l'île d'Émerande? Où sont les épées flamboyantes à la garde dorée, qui brillaient aux mains des braves dalcassiens (gardes du corps)? où est le cortége royal de Brien?

« Où est le fils de Boru, qui ne pesa jamais la valeur de ses présents; lui qui, victorieux dans les batailles, tua tant d'ennemis; lui que les

par Bruadair [illegible]

« Où est le fils de Boru, qui ne pesa jamais la valeur de ses présents; lui qui, victorieux dans les batailles, tua tant d'ennemis; lui que les

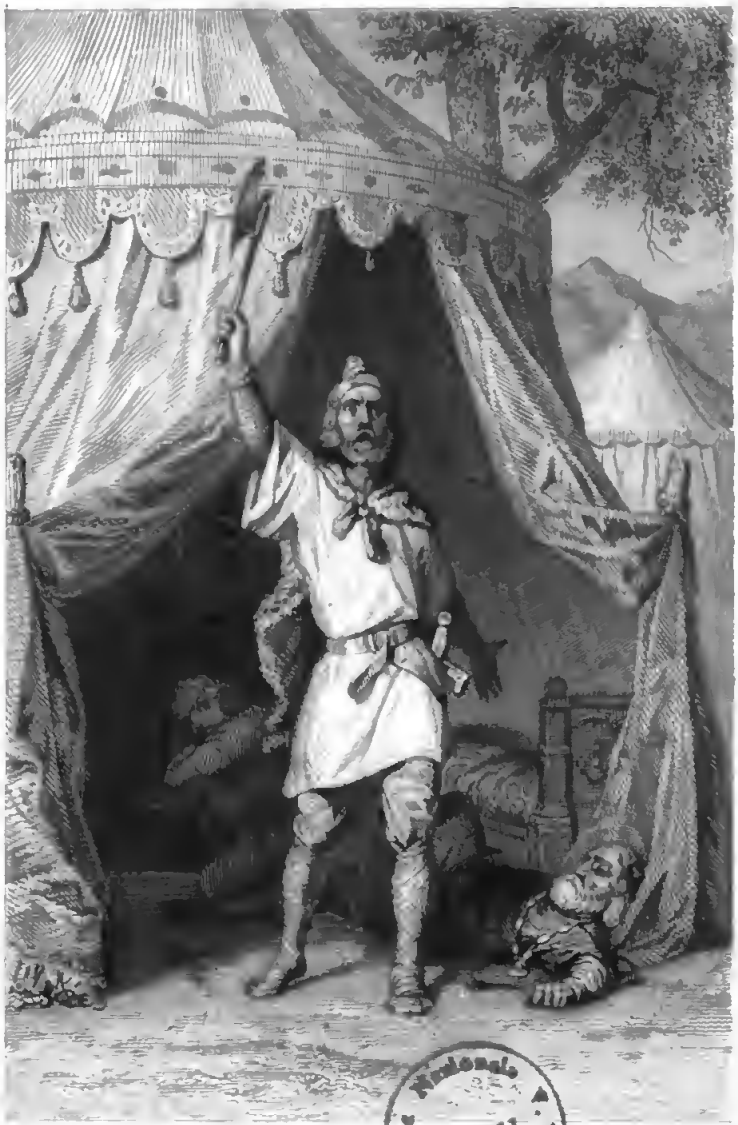

Biblioteca Nazionale NAPOLI

« Qu'il sent su que le roi Brien a ete tue par Bruadair ! »

Digitized by Google

Digitized by Google

ronnent la plupart des cimes de l'Irlande, le Paddy vous raconte encore les détails et les épisodes des effroyables mêlées dont les *forts danois*, c'est ainsi qu'il les appelle, ont été les indestructibles témoins.

Mais comment l'Irlandais, si belliqueux, si brave, si prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour l'indépendance de sa patrie, l'Irlandais qui a tant de fois repoussé les Danois, a-t-il été vaincu et conquis par Henri II? Comment l'asservissement du pays s'est-il opéré avec une promptitude et une facilité étonnantes, malgré les héroïques efforts de ses habitants?

Parce que le Gaël devait succomber sous le choc

rivières d'Erin reconnaissaient en tressaillant, quand il se livrait à leurs vagues écumeuses?

« Et Donogh le bon s'en est allé, et Conaing au beau front s'en est allé aussi. Oh! dans ma solitude je sens que ni Cian ni Corc ne peuvent entendre mes gémissements. Quel est mon refuge aujourd'hui?

« La Fortune, qui donna la couronne à Brien, la refuse à son fils. Et où est ce roi d'Eugenia si renommé, et l'armée innombrable qui accourait à lui quand résonnaient ses fanfares de guerre? et où est le chef des mers de l'Occident?

« O Dulaing! ne jouirai-je plus de la vue de tes coursiers aux pieds légers? Ne verrai-je plus mon Cian, l'invincible fils de Molloy; ni Corc, qui d'un regard terrassait ses ennemis? Mais qui aurait maintenant le courage de rappeler leurs hauts faits?

« Où sont ces demeures silencieuses où brillait jadis la fleur de Temora? Ils se ruaient sans peur au milieu des batailles; mais jamais leurs mains sacriléges ne souillèrent les autels du vrai Dieu. Leur perte a désolé ma vie, ô Kinkora!... »

(C. DE FEUILLIDE, *l'Irlande*, I, 260.)

du Germain, en vertu de la même loi par laquelle il avait précédemment subjugué l'Ibère.

Le Germain, apportant au monde un instinct social plus avancé que le Gaël, se trouvait vis-à-vis du Gaël dans la même position où ce dernier s'était précédemment trouvé vis-à-vis de l'Ibère.

En effet, les Celtes irlandais s'obstinaient d'une part à conserver la loi de succession égale (*gabaïlcine*), cause de bouleversements et de désordre dans une société mal assise, et de l'autre à rester au *clan*, cet état social mal cimenté par le lien grossier d'une parenté fictive ou réelle[1]; tandis que, chez les peuples d'origine germaine, l'homme se rattachant à l'homme par un lien volontaire et hiérarchique se constituait peu à peu en nation. Les institutions politiques des derniers tendaient à l'unité; celles des premiers, au contraire, perpétuaient le fractionnement du pays en petites principautés, qui, au mépris du pacte fédéral, bataillaient presque constamment, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre.

Tous les désordres, tous les vices, tous les malheurs publics et privés que peut entraîner le régime féodal poussé à ses dernières conséquences, s'étaient

[1] Tous les chefs de clan prétendaient descendre d'un ancêtre commun venu de l'Espagne, et s'intitulaient *Clanna Mileag*, c'est-à-dire enfants de Milesius : de là le nom de rois milésiens donné aux rois supérieurs de l'Irlande, qui n'ont jamais formé, quoi qu'on en dise, une dynastie régulière.

donc abattus sur la malheureuse Irlande; en sorte que ce pays, qui renfermait en lui des éléments de force et de résistance capables de protéger son indépendance si ces éléments eussent été coordonnés et organisés, fut entamé, subjugué pièce à pièce, clan par clan.

Le clan représentait en Irlande la commune moderne : avec cette différence essentielle que la commune est une aggrégation de citoyens unis ensemble par un lien volontaire, purement fictif; tandis que le clan se composait des membres d'une même famille tous rivés au clan par les liens indissolubles de la parenté.

Or si le reproche de préférer ses intérêts de localité aux intérêts généraux du pays a souvent été adressé à la commune moderne, qu'on juge des inconvénients du clan, où dominaient les intérêts si vifs de la famille, où la plus légère concession au bien général, où le moindre sacrifice était une perte privée profondément sentie. La commune circonscrite par ses limites territoriales ne peut ni s'agrandir, ni même, sauf des cas exceptionnels, désirer son agrandissement; bien plus, la commune est un composé d'hommes ayant des intérêts divers, opposés, souvent hostiles, tandis que le clan est une famille ambitieuse, avide de richesses et de prérogatives, s'efforçant continuellement d'arrondir ses domaines aux dépens de ses voisins.

L'Irlande entière était donc divisée en clans nom-

breux gouvernés par des *canfinnys*, ou chefs subordonnés eux-mêmes à un chef suprême, nommé *ard-riagh*. Ces chefs particuliers, nommés aussi *tierns*, n'avaient pas d'autres titres que le nom du clan, qu'on trouve aussi fréquemment désigné par le mot de tribu (*seph*). La réunion d'un certain nombre de *sephs* formait un petit Etat ou royaume. On en comptait cinq [1], dont quatre étaient gouvernés par des riaghs, ou rois inférieurs, sous la suzeraineté de l'ard-riagh, ou roi supérieur de Meath ou Media. Les États de l'ard-riagh, situés à l'est, avaient pour capitale Teamor (Tuam), sur la côte orientale. Les quatre riaghs étaient celui d'Armagh, nommé aussi Ulster ou Ulstonie, au nord; celui de Connaught, à l'ouest, capitale Galway; celui de Munster, au sud-ouest, capitale Limerick; et celui de Leinster, capitale Waterford.

Les lois fondamentales de la société irlandaise étaient le *tanistry* et le *gabaïl-cine*.

Le tanistry réglait toutes les dignités de l'État; il ne permettait pas au fils d'hériter de l'autorité du père. Les suffrages du clan appelaient au pouvoir, du vivant même du chef, le tanist ou héritier présomptif, ordinairement choisi parmi les plus braves guerriers. Cette élection était une source de dissensions et de luttes perpétuelles, et aurait suffi pour

[1] D'où l'expression de *pentarchie* appliquée à la constitution gouvernementale de l'Irlande.

entretenir parmi les Irlandais l'esprit et l'habitude de l'anarchie et du désordre.

L'ard-riagh lui-même était choisi par une assemblée générale des chefs des différentes provinces. « Mais ce président électif de la confédération nationale prêtait à la nation entière le serment que les chefs de tribus prêtaient à leurs tribus respectives, celui d'observer inviolablement les anciennes lois et les coutumes héréditaires. D'ailleurs la part du grand roi était plutôt l'expédition que la décision des affaires générales; car tout se décidait dans des conseils grands ou petits, tenus en plein air sur des collines entourées d'un large fossé. Là se faisaient les lois du pays et se débattaient d'une manière souvent tumultueuse les contestations de province à province, de ville à ville, et quelquefois d'homme à homme [1]. »

Le gabaïl-cine établissait le partage des terres entre tous les enfants mâles, à l'exclusion des femmes; mais ils n'héritaient pas personnellement. A la mort de chaque possesseur, les domaines étaient réunis à la masse commune, et une nouvelle répartition générale faite par le canfinny réglait le lot de chacun. Ce système fatal pour l'agriculture n'aurait pu convenir à la rigueur qu'à un peuple nomade et pasteur; aussi les districts où le gabaïl-cine était le plus rigoureusement exécuté, ressemblaient-ils à un désert.

[1] M. Augustin Thierry, *Hist. de la Conq.*, t. III.

Des juges nommés *bréhons* étaient les dépositaires et les interprètes des lois nationales. La première rédaction de ces lois remonte, suivant la tradition, au règne d'Ollamh-Fodla (650 ans avant Jésus-Christ). Les bréhons qui colligeaient les décisions des assemblées, et enregistraient les événements, présentaient tous les trois ans leurs mémoires à une assemblée générale, et après examen ils étaient consignés dans un grand livre connu sous le nom de Psautier de Tara. Cette coutume subsista sans interruption jusqu'au XIIe siècle.

Le fond de la législation pénale paraît avoir été l'*eric*, ou compensation en argent, analogue au *wergild* germanique.

On couronnait l'ard-riagh d'Irlande sur une large pierre noirâtre appelée la pierre du destin. Elle rendait, dit la légende, un son clair lorsque l'élection était bonne. D'Iona cette pierre fut transportée dans le comté d'Argyle, puis à Scone, où l'on inaugurait les rois d'Écosse ; c'est celle qu'Édouard Ier fit placer en 1300 à Westminster, sous le siége du couronnement.

Il est permis de conclure des nombreux témoignages laissés par les historiens, qu'à l'époque de la conquête, l'industrie était aussi avancée en Irlande qu'en Angleterre. L'exploitation des mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer, occupait de nombreux ouvriers, et sur les bords de la rivière Barrow à Airgrodross, il existait une fonderie justement cé-

lèbre. Sa fabrique d'armes de toutes espèces avait aussi une réputation méritée.

Un fait assez singulier, c'est que les Irlandais, qui possédaient de nombreuses carrières de pierres, surtout du côté de Kilkenny, ne s'en servaient point pour construire leurs habitations. Béda affirme que les églises mêmes n'étaient pas faites de pierres, mais de chênes artistement travaillés. Saint Bernard, en parlant d'un oratoire que saint Malachie son ami avait fait bâtir en Irlande, dit qu'il était en bois poli, solidement assemblé, et l'appelle *un ouvrage scotique*[1]. En 1161, Roderick O'Connor, roi de Connaught, ayant fait élever à Tuam un palais en pierre, excita une telle surprise parmi ses sujets, que ceux-ci, pour perpétuer le souvenir de leur étonnement, lui donnèrent le nom de château merveilleux. Dix ans plus tard, lorsque Henri II, roi d'Angleterre, vint célébrer à Dublin les fêtes de Noël, il ne crut pouvoir mieux se populariser qu'en ordonnant l'érection d'un palais de verges d'osier tressées... *miro artificio*, dit le chroniqueur Hoveden.

Les Irlandais habitaient des cabanes dont les parois n'étaient autre chose que des claies d'osier enduites d'argile. La demeure du chef, placée au centre du clan, se composait d'une enceinte fortifiée et de chambres souterraines. Cet ensemble se nommait un *rath*. Sans

[1] Jusqu'au XIe siècle, le nom de Scot fut indifféremment donné aux Écossais et aux Irlandais.

être positivement nomades, les tribus émigraient assez fréquemment pour qu'une loi des bréhons défendît aux canfinnys de lever brusquement leur camp, *de peur que le voyageur ne fût trompé dans son attente* [1].

Cette prescription n'est pas la seule preuve du caractère éminemment hospitalier de la nation irlandaise. L'État assignait à certaines personnes, officiellement chargées d'exercer l'hospitalité, des revenus fixes, pour subvenir aux besoins des étrangers. Dagobert II, fils de Sigebert roi d'Austrasie, chassé par Grimoald, fut reçu avec distinction en Irlande, et y passa vingt-cinq ans. L'Irlande devint aussi l'asile de plusieurs princes anglo-saxons. A côté de ces établissements publics, les maisons des nobles étaient ouvertes à tout venant. Il suffisait de s'y présenter en étranger pour y être reçu, et le seigneur ne s'informait ni de votre nom, ni de votre qualité, ni du but de votre voyage.

Comme les liens d'une parenté très-étroite s'établissaient entre la nourrice et le nourrisson, non-seulement les femmes des cultivateurs allaitaient sans rétribution les enfants des nobles; mais elles s'efforçaient d'obtenir cet honneur, dont les conséquences étaient souvent très-avantageuses pour elles.

La nourriture des Irlandais, plus végétale qu'ani-

[1] Gordon, *Histoire d'Irlande*, chap. III.

male, se composait exclusivement de pain, de légumes et de laitage. La chair de porc, la seule viande dont on fît usage, était regardée comme un régal.

Les Irlandais, dit un chroniqueur, séparent le grain de l'épi de blé au moyen du feu, et cuisent leur pain sous la cendre ou sur une plaque de fer nommée *griddle* [1].

Les Irlandais, comme presque tous les peuples barbares et guerriers, mettaient de la vanité à paraître non pas beaux, mais terribles; et pour y parvenir, ils avaient adopté une mode bizarre qui consistait à ramasser sur le milieu du front une grosse touffe de cheveux, appelée *glib*. Ce singulier ornement, qu'accompagnaient des moustaches longues et hérissées, et un bonnet de forme conique [2], donnait à la physionomie une expression sinistre.

Par-dessus une robe ouverte et sans manches, mais serrée autour de la taille au moyen d'une ceinture, les femmes jetaient une mante à capuchon,

[1] Quant au premier de ces procédés, il est difficile de s'en rendre compte avec le seul secours d'une explication aussi vague. Pour le pain cuit sur une plaque de fer, il est évident qu'il faut entendre de minces galettes, qui devaient, tant pour le goût que pour la forme, se rapprocher beaucoup de nos crêpes.

Aujourd'hui encore, les habitants de plusieurs anciennes provinces de France, notamment en Bretagne et en Bresse, remplacent le pain par des galettes, soit de sarrasin, soit de maïs, soit de blé.

[2] Ce bonnet s'appelait *barredh*. Les Basques donnent le même nom à leur coiffure.

tombant jusqu'aux genoux. Elles avaient pour coiffure une pièce de toile fine, enveloppant la tête de nombreuses spirales. Les jeunes filles laissaient pendre leur chevelure en longues tresses où elles entremêlaient des rubans et des fils d'or et d'argent.

L'habitude de marcher pieds nus était très-commune en Irlande. L'usage des bottes et des souliers y resta longtemps inconnu ; on les remplaçait par un morceau de cuir sans couture, plié autour du pied et assujetti avec une courroie.

Les historiens modernes ne sont pas d'accord sur la signification de la chaîne d'or que portaient les guerriers de distinction. Les uns y ont vu les insignes d'un véritable ordre de chevalerie, d'autres un simple ornement de mode et de caprice.

LIVRE II.

DEPUIS LA CONQUÊTE DE L'IRLANDE SOUS HENRI II, JUSQU'A LA RÉFORME SOUS HENRI VIII.

Trois causes favorisent la conquête de l'Irlande par les Anglais.—Henri II adresse une requête au pape Adrien IV. — Bulle de ce pape. — Dermot, chassé de ses États, va implorer le secours de Henri II. — Il revient en Irlande, accompagné de cent chevaliers normands. — Il rentre en possession de ses États. — Il offre des terres aux seigneurs normands pour les attacher à sa personne. — Il donne sa fille à Richard de Pembroke, et laisse en mourant son royaume à ce seigneur. — Henri II prend ombrage des succès des Normands. — Il lance un édit menaçant. — Richard négocie avec Henri II, et se reconnaît son vassal. — Henri II vient en Irlande, étend ses conquêtes et part brusquement, après avoir nommé Hugues de Lacy sénéchal de son royaume d'Irlande. — Bulle du pape Alexandre III. — Synode convoqué par le roi Henri. — Laurent, archevêque de Dublin. — Jean de Commines le remplace. — Le Pal. — Ligue des rois de l'Ulster et du Connaught. — Résultats de cette ligue. — Arrivée en Irlande d'un cardinal délégué par la cour de Rome. — Jean de Coucy entame l'Ulster. — Milon de Cogham et Hugues de Lacy passent le Shannon et entrent dans le Connaught. — Hugues de Lacy s'y établit avec ses chevaliers. — Ils sont considérés comme dégénérés par les barons du Pal. — Les barons du Pal portent ombrage à Henri II. — Il envoie en Irlande, pour le représenter, son fils Jean, âgé de quinze ans. — Conduite du jeune prince et des seigneurs de sa suite.

— Son retour en Angleterre. — Politique de Henri II et de ses successeurs à l'égard des Anglo-Normands et des Irlandais de race. — Fitz-Henri raffermit l'autorité anglaise, fort ébranlée. — Jean-sans-Terre. — Ses actes. — Le comte Richard. — Sa fin tragique. — Nouvelles révoltes. — Coup d'œil sur la situation de l'Irlande. — Robert Bruce. — Édouard Bruce. — Leurs expéditions en Irlande. — Pétition adressée à la cour de Rome par les chefs irlandais. — L'Irlande sous Édouard III. — Les Palatinats. — Nouveaux soulèvements. — Voyage en Irlande du prince Lionel. — Ses armes y sont aussi impuissantes que ses lois. — Black-Rent. — Démonstration d'une flotte franco-espagnole. — Richard II passe en Irlande avec une armée considérable. — Tous les chefs se soumettent; mais la guerre recommence après le départ du roi. — Mac-Murchad. — Thomas de Lancastre battu et blessé. — Revers des Anglais. — Situation du pays. — Richard duc d'York. — Simnel et Warbeck. — Poynings. — Le comte de Kildare. — Thomas Fitz-Gerald. — Sa mort. — Examen rétrospectif de la législation imposée aux Irlandais depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Henri VIII.

Nous allons entrer dans une nouvelle période que caractérise assez bien le trait suivant : « Vous comptez beaucoup de saints, disait un peu ironiquement aux Irlandais Giraul le Cambrien; mais parmi eux je ne vois pas un seul martyr. » Moritz, archevêque de Cashel, répondit que l'Irlande pouvait au moins se vanter d'un grand nombre de personnages dont la science avait éclairé l'Europe. « Mais peut-être, ajouta-t-il, aujourd'hui que votre maître le roi d'Angleterre tient la monarchie entre ses mains, pourrons-nous ajouter des martyrs à la liste de nos saints[1]. »

[1] O'Hulloran, *Introd. to history of Ireland.*

Trois causes principales favorisèrent la conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands : 1° le défaut d'unité politique et de fixité religieuse ; 2° l'intervention de Rome en faveur des conquérants ; 3° la résistance moins vive que ces derniers durent nécessairement éprouver, en débarquant sur un point où s'était depuis longtemps multipliée une population d'origine normande.

L'influence des deux premières causes n'a pas besoin d'être démontrée, elle est palpable ; mais nous devons expliquer l'existence d'une population d'origine normande, sur la partie du sol irlandais le plus exposé aux agressions de l'Angleterre.

Dans le livre précédent nous avons parlé de l'extermination des Danois, commencée à la bataille de Clontarf, et continuée sans interruption par les successeurs de Brien, jusqu'à ce que les étrangers fussent réduits à un si petit nombre qu'on pût sans danger leur laisser la vie, à condition qu'ils adopteraient les mœurs, les coutumes, le langage et la religion des Irlandais.

Mais, en s'incorporant dans les tribus indigènes, en s'établissant sur la côte orientale de l'Irlande, les Danois ne perdirent pas le sentiment de leur origine, ils s'allièrent entre eux ; et la preuve que la fusion des deux peuples fut loin d'être complète, c'est que dans le rôle de la quatrième année d'Édouard II, il est question d'une enquête faite à Limerick sur le témoignage de douze Anglais, de

douze Irlandais et de douze Ostmanni [1]. Or ces douze Ostmanni ne sont autres que des descendants des Danois mêlés aux tribus irlandaises; car celles-ci avaient commis la faute, très-grave au point de vue politique, de laisser aux Danois un nom qui les empêchait d'oublier leur origine étrangère.

Il est évident que ces hommes du nord, *irlandisés* plutôt qu'Irlandais, chez qui le sentiment de l'amour du sol n'avait pas encore pris racine, durent opposer aux Anglo-Normands une résistance d'autant moins vive que les agresseurs étaient presque leurs compatriotes.

Henri II, fils de Geoffroi Plantagenet, ne fut pas plutôt monté sur le trône d'Angleterre, qu'il songea à signaler son avénement par une conquête digne d'être mise en parallèle avec celle qui avait illustré Guillaume son aïeul.

Il tourna naturellement ses yeux sur l'Irlande, et adressa au pape Adrien IV [2] un message dont il est facile d'apprécier le sens et la portée par la réponse du souverain pontife (1155).

Voici cette bulle :

« Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi d'Angle-

[1] Johnstone.

[2] Le pape Adrien IV, Anglais de naissance, s'était, par ses talents, élevé, des derniers rangs de la société civile, au faîte des grandeurs ecclésiastiques.

terre, salut et bénédiction apostolique. Ta Magnificence a eu l'idée louable et avantageuse d'étendre au loin sur la terre ton nom glorieux, et d'obtenir dans les cieux l'éternelle félicité, en reculant les bornes de l'Église, en annonçant la vérité de la foi chrétienne à des peuples ignorants et barbares, en extirpant du champ du Seigneur la semence du vice, comme doit le faire un bon catholique; et pour atteindre plus convenablement ce but, tu demandes au saint-siége apostolique conseil et assentiment dans le projet qui t'occupe. Nous te promettons, avec d'autant plus de confiance, un heureux succès dans le Seigneur, que tu agis avec plus de sagesse et de discernement. Tu nous as fait savoir, très-cher fils en Jésus-Christ, que tu voulais entrer dans l'île d'Hibernie, pour soumettre ce pays au joug des lois chrétiennes, en extirper les semences du vice, et aussi pour y faire payer au bienheureux apôtre Pierre la pension annuelle d'un denier pour chaque maison, sans diminuer ni violer aucunement les droits des églises de ce pays. Accordant à ce louable et pieux désir la faveur qu'il mérite, et accordant volontiers notre assentiment à ta demande, nous tenons pour bon et pour agréable, qu'afin d'agrandir les limites de la sainte Église, d'arrêter le torrent des vices, de corriger les mœurs, d'enraciner la vertu, de propager la religion chrétienne, tu fasses ton entrée dans cette île et y exécutes tout ce que tu jugeras à propos, pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes.

Que le peuple de ces contrées te reçoive et t'honore comme son seigneur et maître, sauf le droit des églises qui doit rester intact et inviolable, sauf aussi la pension annuelle d'un denier, due au bienheureux Pierre par chaque maison. Car il est hors de doute, et ta noblesse elle-même l'a reconnu, que toutes les îles sur lesquelles a lui le Christ, soleil de justice, et qui ont reçu les enseignements de la foi, appartiennent de droit légitime à saint Pierre et à la très-sainte et sacrée Église de Rome. Si donc tu juges à propos de mettre à exécution ce que tu as conçu dans ta pensée, emploie tes soins à former ce peuple aux bonnes mœurs, et que, tant par tes efforts que par ceux d'hommes reconnus suffisants en foi, en paroles et en bonne vie, l'Église soit dans ce pays décorée d'un nouveau lustre; que la vraie religion du Christ y soit plantée et y croisse; qu'en un mot, toute chose concernant l'honneur de Dieu et le salut des âmes soit, par ta prudence, ordonnée de telle manière, que tu deviennes digne d'obtenir aux cieux la récompense éternelle, et sur la terre un nom illustre et glorieux dans tous les siècles [1]. »

Les affaires du continent forcèrent Henri à ajourner ses projets, et ce ne fut que dix-huit années plus tard qu'il passa en Irlande, comme nous le dirons en son lieu. Mais, pendant cet intervalle, la

[1] Matthieu Pâris, *Grande Chronique*, tom. I, p. 391-392, trad. de M. Huillard-Breholles.

déplorable trahison d'un prince irlandais vint préparer l'asservissement de son pays.

Dermot Mac-Murchad, roi de Leinster, ayant été chassé de ses États [1] par l'ard-riagh Roderick O'Connor, poussa l'aveuglement jusqu'à se rendre en Angleterre pour implorer l'appui de Henri II. Ce prince, alors en Guyenne, accueillit avec un empressement et une joie faciles à comprendre, la supplique de Dermot; mais comme les circonstances ne permettaient pas de lui accorder des secours effectifs, il ne put que lui faire de belles promesses.

Dermot, trop profondément irrité pour différer sa vengeance, résolut alors de s'adresser aux chevaliers normands qui s'étaient établis dans le pays de Galles, et dont il avait entendu parler à des marchands irlandais que leur trafic appelait fréquemment sur la côte occidentale de l'Angleterre.

Le prince fugitif alla donc trouver les Normands, et s'aboucha avec Richard, comte de Strigoil et de Pembroke, petit-fils du premier conquérant du pays de Galles, et qui, à l'exemple de son père et de son aïeul, portait le surnom germanique de Strongboghe (fort tireur d'arc). Ce Richard, le plus puissant des seigneurs normands, s'occupait en ce moment de soumettre les districts voisins et de reculer peu à peu la ligne des forteresses destinées primitivement à

[1] Dermot avait enlevé la femme du roi de Breffney, et mérité son sort par une foule d'exactions et de violences.

couvrir les frontières anglo-normandes du côté du pays de Galles.

Le fier Normand ne dédaigna pas les propositions de Dermot; et quoique le titre de mercenaires sonnât mal aux oreilles de ses chevaliers, ils convinrent néanmoins du taux de la solde et de la durée du service, et s'embarquèrent au nombre de cent avec leurs écuyers et leurs archers : en tout quatre cents hommes, divisés en quatre bandes que commandaient Robert, fils d'Étienne, Maurice, fils de Giraul, Hervé de Montmarais[1], et David Barry.

Leur traversée fut heureuse et courte. Ils prirent terre en mai 1170, à une petite distance de Wexford, ville fondée par les Danois et qui faisait partie du territoire dont Dermot avait été expulsé.

Les armures pesantes, les casques, les longues lances, les lourdes épées, les énormes coursiers des auxiliaires de Dermot étonnèrent tellement les Irlandais accourus sur le rivage, qu'ils renoncèrent à attaquer les étrangers en rase campagne, mirent le feu aux villages voisins et s'enfermèrent dans leur ville.

Dermot et ses alliés livrèrent vainement trois

[1] Les descendants de ce personnage sont connus en Irlande sous le nom de Marisco. Plusieurs auteurs ont vu dans ce Montmarais un Montmorency de France, mais à tort; leur erreur provient de ce que quelques chroniqueurs ont défiguré le nom de Montmarais, et en ont fait Montmorice. Le seigneur dont il est ici question fonda, en 1175, l'abbaye de Dunbrody, dont les ruines sont les mieux conservées du Wexford.

assauts consécutifs : les grands chevaux, les lances de huit coudées, et les armures complètes, n'avaient d'avantages qu'en plaine. Déjà les Normands parlaient de se retirer, quand l'évêque de Wexford réussit à réconcilier les habitants avec leur ancien prince, malgré les nombreux griefs qu'ils avaient contre lui. Ils ouvrirent donc leurs portes, et se soumirent de nouveau à Dermot. Enflammé par ces premiers succès, celui-ci marcha sans perdre un instant contre le riagh d'Ossory, qui s'était emparé de ses Etats, le battit en plusieurs rencontres et reconquit tout le royaume de Leinster.

Dans sa reconnaissance envers les chevaliers normands et dans son désir de les attacher irrévocablement à sa fortune, il leur offrit plus de terres qu'ils n'en possédaient dans le pays de Galles, et donna à Robert et à Maurice tout le revenu de la ville de Wexford et de sa banlieue, à Hervé de Montmarais deux districts sur la côte entre Wexford et Waterford, et à tous les autres des fiefs proportionnés à leurs grades et à leurs services.

Cette seconde faute de Dermot, plus grande peut-être que la première, décida du sort de l'Irlande.

Pour s'expliquer la rapidité du succès de ce prince, accompagné seulement de quatre cents hommes d'armes, il suffit de remarquer la supériorité que donnaient aux chevaliers normands leur discipline, leur tactique, leurs armes et leurs chevaux. Que pouvaient contre ces chevaliers bardés de fer les

Irlandais montés sur des poneys, n'ayant qu'un léger bouclier pour se défendre, et pour frapper qu'une petite hache, des javelots, et un couteau (*skein*)? Les flèches mêmes dont se servaient leurs archers, très-aiguës, mais courtes et fragiles, se brisaient sur les cottes de mailles des étrangers, tandis que les traits de ceux-ci perçaient de part en part des corps que rien ne protégeait.

La nouvelle du retour de Dermot et celle de ses victoires parvinrent bientôt aux extrémités de l'île, avec le récit des exploits des chevaliers normands, que leur attirail de guerre rendait invincibles. Tous les chefs s'émurent. Une assemblée générale déclara le roi de Leinster traître au pays, et il fut mis au ban de la confédération irlandaise. On arma de toutes parts contre lui.

Les nouveaux colons, sentant que leur cause était liée à celle de Dermot, voulurent augmenter leurs forces, et recrutèrent en Angleterre un amas d'aventuriers et de vagabonds normands, anglais et français. Il en vint un grand nombre, auxquels le roi donna de l'argent et des terres. Beaucoup de ces chevaliers, qui n'avaient pour toute fortune que leur épée, devinrent de hauts et puissants barons sur la côte orientale de l'Irlande [1].

Mais bientôt Dermot s'aperçut qu'au lieu d'alliés

[1] Parmi eux, nous citerons Raymond surnommé le Pauvre ou le Poure, selon la vieille orthographe française. Poer ou Pawer est encore aujourd'hui le nom d'une famille noble d'Irlande.

il s'était donné des maîtres, surtout lorsque les Normands, dédaignant de marcher plus longtemps sous un chef qui n'avait pas même reçu l'accolade de chevalier, invitèrent à venir les commander le plus célèbre d'entre eux, Richard Strongboghe en personne.

Richard, bien qu'il possédât de vastes domaines dans le pays de Galles, était alors accablé de dettes et poursuivi par une armée de créanciers. Il accepta, leva des troupes, équipa plusieurs vaisseaux, et vint débarquer au même lieu où Dermot avait atterri précédemment. Ses compatriotes l'accueillirent avec les plus grands honneurs, et le roi de Leinster, pour conserver son royaume, mit lui-même son armée sous les ordres de Strongboghe.

Le général normand ouvrit la campagne en s'emparant de vive force de Waterford, ville la plus voisine du territoire occupé par la colonie[1]. Il y laissa une garnison, et marchant au nord il alla mettre le siége devant Dublin, la plus riche, la plus importante cité de la côte orientale, et emporta la place d'assaut. La prise de ces deux villes livrait à Strongboghe une vaste étendue de pays, où il jeta les fondements de forteresses et de châteaux dont les restes subsistent encore, et qui à cette époque étaient plus rares en Irlande qu'ils ne l'avaient été en Angleterre avant la conquête.

[1] Waterford, ainsi que l'indique son nom germanique, avait été fondé par les Danois.

Les Irlandais, étourdis de la rapidité avec laquelle les étrangers s'étaient emparés de deux royaumes, attribuèrent leurs succès à la colère divine, et pour l'apaiser affranchirent tous les hommes de race anglaise qui se trouvaient esclaves en Irlande après avoir été enlevés par des pirates ou achetés à prix d'argent [1]. Richard ne tint aucun compte de cette résolution généreuse décrétée dans un grand conseil des chefs et des évêques du pays, et ne songea qu'à poursuivre le cours de ses conquêtes.

Maître du royaume de Leinster sous le nom de Dermot, dont il avait épousé la fille Eva, l'ambitieux Normand préparait de formidables armements pour subjuguer toute l'Irlande, quand il se vit subitement arrêté par Henri II. Ce prince avait d'abord envisagé avec plaisir l'alliance d'un prince irlandais avec un de ses sujets, alliance dont il comptait bien profiter plus tard ; mais bientôt il s'effraya, non sans raison, des succès de Richard, et comprit que s'il laissait un seigneur de race normande s'emparer de toute l'Irlande, elle était peut-être à jamais perdue pour la couronne d'Angleterre.

[1] Au temps de saint Patrice, les Anglo-Saxons avaient coutume d'exposer en vente leurs enfants et leurs servantes enceintes. Sous le roi Jean, la ville de Bristol se distinguait encore par ce trafic de chair humaine ; les actes du synode d'Armagh ne laissent aucun doute à cet égard. Les Irlandais avaient coutume d'acheter ces femmes et ces enfants, que les Anglais amenaient sur leurs côtes quand ils n'avaient pas trouvé à s'en défaire chez eux.

Henri fit donc publier une proclamation conçue en termes menaçants, par laquelle il enjoignait à tous ceux de ses hommes liges qui séjournaient en Irlande d'être de retour en Angleterre à la prochaine fête de Pâques, sous peine de confiscation de tous leurs biens et de bannissement perpétuel. Il défendit encore qu'aucun vaisseau parti de ses domaines d'Angleterre ou du continent abordât en Irlande sous quelque prétexte que ce fût.

Cet édit renversa tous les projets de Richard. Il avait dû nécessairement compter sur les secours qu'il recevait d'Angleterre, d'où lui arrivaient sans relâche une foule d'aventuriers attirés par l'espérance du butin, de chevaliers auxquels il promettait des fiefs, de seigneurs bien décidés à s'adjuger des provinces entières. Tous étaient persuadés qu'il suffisait de se présenter pour réclamer sa part de l'Irlande.

La résolution de Henri II, exprimée en termes qui ne laissaient aucun doute sur ses desseins ultérieurs, effraya Richard, réduit non-seulement à l'impossibilité d'entreprendre de nouvelles conquêtes, mais fort embarrassé de conserver celles qu'il avait faites, s'il était abandonné par les Normands. Dans ces circonstances, il essaya de négocier un accommodement avec le roi, et députa vers lui en Guyenne Raymond-le-Gros, un de ses lieutenants. Henri le reçut fort mal, ne voulut entendre à aucune proposition, et confisqua tous les domaines de Richard en Angleterre et dans le pays de Galles.

Laurent O'Toll, archevêque de Dublin, et Heself, gouverneur de cette ville, crurent le moment favorable pour attaquer vigoureusement la colonie normande établie dans le royaume de Leinster. Ils demandèrent du secours à Godrid, roi de l'île de Man, qui régnait aussi sur les Hébrides et les îles d'Orkney comme feudataire du Danemark. Ce prince envoya des secours aux Irlandais, et les confédérés mirent le siége devant Dublin. Les Normands défendirent vaillamment cette ville, et dans une sortie mirent en fuite les assaillants, commandés par Roderick O'Connor. Mais de prompts revers suivirent ce premier succès. Un seigneur normand fut fait prisonnier à Carrick, et Strongboghe tomba dans une embuscade d'où il n'échappa que par miracle. L'armée irlandaise, que grossissait de jour en jour l'arrivée des contingents fournis par les riaghs du nord de l'île, entra dans le royaume de Leinster. Si elle avait été munie d'un attirail de siége convenable, il est à croire que c'en eût été fait des Normands; mais ceux-ci se renfermèrent dans les forteresses qu'ils avaient construites, dans les villes qu'ils avaient mises en état de défense, et purent attendre ainsi le résultat des nouvelles démarches tentées auprès du roi d'Angleterre. Strongboghe se trouvait dans une position telle qu'il devait se réconcilier avec Henri, à quelque prix que ce fût. Il accepta donc les conditions qu'il plut au monarque anglais de lui imposer; et de souverain chef Richard devint, par ce traité,

simple sénéchal du roi d'Angleterre, auquel il abandonna la propriété de toutes les villes que lui et ses compagnons avaient prises à leurs risques et périls. Pour prix de sa soumission, le roi rendit à Richard ses domaines confisqués, et confirma aux Normands leurs possessions territoriales, pour les tenir de lui en fief sous condition de foi et hommage.

Henri, s'étant ainsi attribué le bénéfice des exploits des chevaliers normands qui lui avaient frayé le chemin de l'Irlande, eut hâte de visiter ses nouvelles et faciles conquêtes. Il se rendit dans le pays de Galles, fit ses dévotions à l'église de Saint-David afin d'appeler les bénédictions du Ciel sur le voyage qu'il prétendait entreprendre dans l'intérêt de la foi, et aborda à Waterford, en octobre 1172, avec deux cent quarante vaisseaux, quatre cents chevaliers et huit mille soldats. Les chefs normands vinrent se joindre à son armée, qui marcha vers l'ouest, et parvint sans éprouver la moindre opposition jusqu'à la ville de Cashel. Partout sur son passage les Irlandais, reconnaissant l'impossibilité de se mesurer avec des forces aussi considérables, émigrèrent en masse et se réfugièrent dans la contrée montagneuse située au delà du Shannon. Les riaghs du sud, laissés par cette terreur panique à la merci des étrangers, furent contraints de se rendre aux sommations de Henri, de lui jurer fidélité, et de s'avouer tributaires.

Les Anglo Normands se partagèrent les terres des Irlandais fugitifs, et quand la famine força ceux-ci

de sortir de leurs retraites, les vainqueurs les reçurent à titre *de serfs sur la glèbe de leurs propres champs*[1]. Des garnisons normandes furent placées dans les villes; des officiers normands substitués aux anciens chefs nationaux, qui perdirent du même coup leur autorité et leurs biens.

Après avoir ainsi *organisé* le sud de l'Irlande, Henri se transporta vers le nord dans la grande ville de Dublin. Dès qu'il y fut arrivé, au nom de son droit de seigneurie fondé sur la donation de l'Église, il somma tous les rois irlandais de venir à sa cour afin de lui prêter serment de foi et hommage. Les rois du midi s'y rendirent, mais l'ard-riagh O'Connor, roi de Connaught, répondit qu'il ne connaissait en Irlande d'autre cour souveraine que la sienne, puisque lui seul était chef de toute l'Irlande. O'Neil, prince de Thual ou d'Ulster, suivit son exemple.

La résistance de ces deux princes, dont les États entrecoupés de hautes montagnes et de vastes marécages étaient d'un difficile accès, entraîna celle de tous les chefs du nord de l'île, et, en Irlande, la souveraineté nominale de Henri II resta bornée par une ligne tirée du nord-est au sud-ouest depuis l'embouchure de la Boyne jusqu'à celle du Shannon.

Ce fut à Dublin que Henri célébra les fêtes de

[1] Quelques Normands reçurent en toute propriété des mains du roi des provinces entières, et l'on peut citer Robert Fitz-Stephen, qui obtint, pour se consoler de sa captivité à Wexford, tout le royaume de Cork.

Noël avec tout l'éclat, toute la pompe dont s'entourait la cour normande. Pour se populariser, le roi d'Angleterre se fit construire un palais de bois peint et poli, où il traita magnifiquement les chefs irlandais qui avaient reconnu son autorité.

Mais bientôt Henri reçut une nouvelle fâcheuse et qui pouvait gravement compromettre ses nouvelles possessions, en le privant tout à coup de l'appui du saint-siége. Il apprit que deux cardinaux étaient arrivés en Normandie et le sommaient de s'expliquer relativement au meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qu'on l'accusait d'avoir provoqué. Le monarque partit aussitôt (1173), laissant ses conquêtes à la garde de Hugues de Lacy.

Un des premiers actes de Lacy [1] fut de faire assassiner par ses hommes d'armes un seigneur irlandais, O'Ruare de Breffney, auquel il avait donné rendez-vous sur une montagne qui s'appelle encore O'Ruare's-Hill. Par ce début on peut juger en quelles mains était tombée l'Irlande.

Ce serait nous éloigner de notre sujet que de raconter comment le roi d'Angleterre se fit absoudre et conjura l'orage prêt à fondre sur lui. Le fait est qu'il se réconcilia avec le pape Alexandre III; la bulle suivante le prouve.

[1] Henri II avait fait présent à ce Normand de 800,000 acres de terres dans la principauté de Meath.

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher et illustre fils Henri, roi d'Angleterre, salut, grâce et bénédiction apostolique.

« Attendu que les dons octroyés pour bonne et valable cause par nos prédécesseurs doivent être par nous ratifiés et confirmés ; après avoir mûrement pesé et considéré l'octroi et le privilége de possession de la terre d'Hibernie, à nous appartenant, délivré par notre prédécesseur Adrien, nous ratifions, confirmons et accordons semblablement ledit octroi et privilége, à la réserve de la pension annuelle d'un denier par chaque maison, due à saint Pierre et à l'Église romaine, aussi bien en Hibernie qu'en Angleterre, et pourvu toutefois que le peuple d'Hibernie soit réformé dans ses mœurs abominables, qu'il devienne chrétien de fait comme il l'est de nom, et que l'Église de ce pays aussi désordonnée et grossière que la nation elle-même soit ramenée sous de meilleures lois, etc. [1] »

Pour appuyer cette donation, une sentence d'excommunication fut lancée contre tout homme qui oserait contester à Henri et à ses descendants leurs droits sur le royaume d'Irlande.

Henri n'eut pas plutôt reçu la bulle d'Alexandre III, qu'il envoya en Irlande Guillaume Fitz-Andelme et Nicolas, doyen de Wallingford. Ceux-ci

[1] *Anglia sacra*, tom. II, p. 485. — Brompton, p. 1071, trad. de M. Aug. Thierry.

convoquèrent immédiatement un synode de tout le haut clergé des provinces conquises. Le nouvel acte de donation et l'ancienne bulle d'Adrien IV furent lus solennellement dans cette assemblée et acceptés par les évêques, mais avec des réserves et des explications dont les promoteurs de la réunion ne tinrent aucun compte. Du reste les réserves ne portaient pas, il faut l'avouer, sur la valeur de la donation, mais sur la manière dont le roi d'Angleterre en usait envers un pays que la décision de la cour romaine rangeait sous ses lois. Un grand nombre d'évêques irlandais ne tardèrent pas à se repentir amèrement de leur adhésion, et prêtèrent leur appui tant aux chefs de parti qui soutenaient une guerre d'embuscade dans les provinces occupées par les garnisons normandes, qu'aux princes indépendants dont les États situés au delà du Shannon et de la Boyne n'avaient pas encore été envahis.

Parmi ces prélats, Laurent, archevêque de Dublin, se montra le plus hostile au nouveau pouvoir. Accusé de fomenter des troubles et d'entretenir des relations avec les révoltés [1], il fut déposé, et remplacé par Jean de Comine, auquel ses compatriotes normands donnaient eux-mêmes le sobriquet significatif d'Écorche-Vilain.

[1] Les Normands comprenaient sous cette désignation caractéristique non-seulement les insoumis des provinces conquises, mais les gens de l'Ulster et du Connaught, qui avaient jusque-là victorieusement repoussé les attaques des lieutenants de Henri II.

En 1177 il n'y avait plus en Irlande que les royaumes de Connaught et d'Ulster qui n'eussent pas été entamés. Tout le reste de l'île était tombé au pouvoir des Normands.

Ils avaient élevé tout autour de leur territoire une ligne de châteaux-forts liés ensemble par des redoutes palissadées, pour arrêter les excursions des gens de l'Ulster et du Connaught, qui portaient fréquemment le fer et le feu au milieu des établissements anglais.

Tout le territoire défendu par ces redoutes, dont les traces subsistent encore, reçut le nom de Pal. Chaque baron, chaque chevalier cantonné dans l'enceinte du Pal, avait pris grand soin de fortifier sa demeure et même d'enclore son domaine avec des pieux et des fossés. Toutes les hauteurs étaient couronnées de tours, de donjons, de châteaux, dans un attirail complet de défense. L'importance militaire de ces manoirs pouvait donner une juste idée de la richesse et des titres de leurs possesseurs. La plèbe de l'armée conquérante, assemblage confus de soldats, de laboureurs, d'artisans, traînant après eux femmes et enfants, habitaient en masse dans des camps retranchés assis au pied du château de leur seigneur, ou dans les villes presque entièrement abandonnées par les indigènes. Quoique toutes les nationalités de l'Europe eussent fourni leur contingent à cette croisade contre l'Irlande, la langue anglaise dominait dans les villes et dans les camps; mais dans les don-

jons on parlait généralement français. On ne saurait s'en étonner, en remarquant que tous les noms de chefs que l'histoire a conservés appartiennent à des chevaliers français d'origine ou de naissance [1].

Les Normands, bien établis dans le pays, ne faisant plus aucune différence entre ceux qui s'étaient soumis de bonne grâce et ceux qui avaient résisté jusqu'au dernier moment, une égale servitude pesait sur les débris de la population irlandaise restée dans l'enceinte du Pal. Dans le royaume de Leinster, aussi bien qu'ailleurs, on ne laissa aux indigènes que ce qui ne valait pas la peine d'être pris.

Cependant Roderick O'Connor, roi de Connaught, trouvant qu'il n'avait pas assez fait en défendant l'entrée de son territoire, proposa au roi de l'Ulster de tenter de concert l'affranchissement de l'île entière. Les deux princes réunirent leurs forces, et s'avancèrent jusqu'à Dublin, dont ils entreprirent le siége.

Les Anglo-Normands, au lieu de marcher contre Roderick, préférèrent envahir son royaume et le forcer par cette puissante diversion à reprendre précipitamment le chemin de ses États. Le seul avantage que Roderick retira de cette pointe hardie dans le sud, ce fut de fournir à un grand nombre de chefs irlandais et même d'évêques prisonniers dans le Pal, les moyens

[1] Tels que Raymond de Caen, Guillaume Ferrand, Robert Digarre, Henri Bluet, Jean de Courcy, Hugues-le-Petit, et la nombreuse famille des fils de Giraul (Fitz-Gerald), etc., etc.

de se joindre à lui. La plupart d'entre eux le suivirent en effet dans son mouvement de retraite.

Sur ces entrefaites, un cardinal délégué par le pape débarqua en Irlande sur les frontières de l'Ulster, où le théâtre de la guerre venait d'être transporté. Les Irlandais se hâtèrent de protester auprès du cardinal; ils le conjurèrent d'informer le souverain pontife de la manière dont ils étaient traités par le roi d'Angleterre.

Soit que le cardinal fût frappé de la justesse de leurs réclamations, soit qu'il craignît de les irriter, il les exhorta à combattre jusqu'à la mort pour la défense de leur pays. Mais quand il arriva à Dublin, les barons et les justiciers du roi lui reprochèrent vivement d'avoir encouragé la résistance des Irlandais, et le mirent dans l'alternative, ou de partir sans délai, ou de se rétracter publiquement. Le légat préféra fulminer un arrêt d'excommunication contre tout indigène qui ne reconnaîtrait pas le roi Henri II pour maître souverain et légitime de l'Irlande. Puis il alla visiter l'armée normande, qui venait d'envahir l'Ulster.

Cette armée était menacée d'une véritable famine, parce que partout à son approche les habitants dévastaient le pays, brûlaient les vivres qu'ils ne pouvaient emporter, ou bien les entassaient dans les églises, dont ils fermaient les portes. La crainte du sacrilége empêchait les Normands de les enfoncer, *à leur grand déplaisir*, dit un chroniqueur.

Jean de Courcy, chef de l'expédition, profita de la présence du cardinal pour lui demander l'autorisation d'entrer de force dans les églises. Le Romain lui répondit « que les seuls coupables du sacrilége étaient les Irlandais, qui, pour soutenir leur *rébellion*[1], avaient osé transformer la maison du Seigneur en grenier et en magasin[2]. »

Toutes les villes maritimes de l'Ulster tombèrent successivement au pouvoir des Normands; mais ils ne purent s'établir que dans les contrées plates et découvertes, assez rares dans cette partie de l'Irlande. Les indigènes se retirèrent dans les montagnes entrecoupées de gorges profondes, de lacs et de marais, et continuèrent une guerre d'escarmouches et de surprises qui ne laissa aux conquérants ni trêve ni repos.

Pendant que Jean de Courcy entamait l'Ulster, un autre Normand, connu sous le nom de Milon de Cogham, passa le Shannon avec six cents chevaliers et entra dans le Connaught. Il y fut suivi par Hugues de Lacy à la tête de puissants renforts. Les habitants du Connaught adoptèrent le plan de défense de leurs compatriotes de l'Ulster. Ils abandonnèrent les villes et les plaines après avoir tout saccagé, et se réfugièrent dans les forêts et les montagnes.

Ce système, qui dans l'Ulster avait été fatal aux agresseurs, réussit encore mieux dans le Connaught,

[1] *Rébellion*, toujours le même mot!

[2] Campion's *Chronic*, p. 95.

le pays le plus montueux et le plus inaccessible de toute l'Irlande, puisque, malgré la défection d'O'Connor et sa soumission au roi d'Angleterre, auquel il s'engagea à payer tribut, les Anglais ne parvinrent point à se cantonner assez solidement dans le pays pour y fonder des établissements permanents : ce qui néanmoins ne les empêcha pas de se tailler des domaines à leur convenance et d'ériger des fiefs *in partibus*, quitte à en prendre possession plus tard.

Nous devons cependant établir une exception en faveur de Hugues de Lacy ; il épousa une des filles de Roderick, et reçut comme dot une vaste seigneurie dont il jouit immédiatement sans trouble ni contestation. Ses compagnons, soit par politique, afin d'apaiser les haines que leur agression avait soulevées, soit par ce penchant d'imitation naturel à l'homme, suivirent son exemple, et se marièrent comme lui à des Irlandaises. La conséquence de ces alliances fut que les Normands quittèrent peu à peu leurs modes et leurs habitudes, pour prendre celles des familles dans lesquelles ils étaient entrés; et bientôt ils vécurent entièrement à l'irlandaise, préférant la musique et les chants des bardes aux joûtes et aux tournois.

Ce changement de mœurs déplut singulièrement aux barons restés dans l'enceinte du Pal. Ils reprochèrent ouvertement à leurs compatriotes d'avoir contracté d'indignes alliances, et contestèrent aux enfants issus de ces mariages leurs titres de noblesse.

Les reproches, les sarcasmes et les railleries dont les Normands de race pure poursuivaient les sang-mêlés blessèrent vivement les colons du Connaught. Des combats singuliers, bientôt suivis d'assassinats et d'atroces représailles, ne tardèrent pas à porter des deux côtés l'exaspération à son comble. Dans les luttes qui en furent la conséquence, ceux qui se prétendaient les seuls vrais Normands eurent presque constamment le dessus; mais ces succès mêmes, preuve non équivoque d'une puissance toujours croissante, portèrent ombrage au roi d'Angleterre; ils réveillèrent sa jalousie d'homme et de roi. La vanité blessée, d'accord avec des considérations politiques, poussa Henri à rechercher avidement toute occasion d'humilier et de dépouiller les fiers barons du Pal; mais par une compensation digne du temps et des mœurs, il les laissa traiter leurs anciens frères d'armes, de *dégénérés*, comme il les traitait eux-mêmes.

Du reste l'ambition bien connue des conquérants de l'Irlande, leur caractère altier, leur impatience de toute espèce de joug, leurs habitudes violentes, justifiaient pleinement les appréhensions du monarque anglais. On doit avec raison blâmer les mesures qu'il prit pour empêcher les barons normands de se déclarer indépendants; mais on ne saurait méconnaître que ses craintes étaient fondées, et que la ligne de conduite qu'il adopta vis-à-vis de ses vassaux d'Irlande n'eut pas pour seul mobile les inspirations d'une basse jalousie.

Parmi les moyens que prit Henri pour conjurer le péril, on doit ranger sa résolution d'envoyer dans son royaume d'Irlande un de ses fils chargé d'y représenter son autorité souveraine. Malheureusement ses trois fils aînés lui inspiraient autant d'inquiétude que les barons normands. Son choix tomba donc forcément sur son fils Jean; ce prince entrait à peine dans sa quinzième année, et n'avait même pas encore été reçu chevalier. Henri lui fit donner l'accolade à Westminster, et immédiatement Hugues de Lacy et Jean de Courcy se reconnurent ses grands vassaux, l'un pour le Connaught et l'autre pour l'Ulster. Comme la partie sud-ouest de l'île n'était point encore soumise, on la proposa en fief à deux frères Herbert et Joscelyn de la Pommeraye, sous la condition de s'en emparer. Ils refusèrent ce don, qui leur semblait trop onéreux; mais Philippe de Brause l'accepta, et fit hommage au prince Jean, déclarant tenir de lui, *moyennant le service de soixante hommes d'armes*, ce pays où aucun Normand n'avait encore pénétré.

Le 11 avril 1185, le quatrième fils de Henri débarqua à Waterford accompagné de Robert-le-Pauvre son maréchal, et d'un grand nombre de jeunes gens élevés à la cour d'Angleterre, et qui, aussi étrangers aux conquérants du pays qu'aux indigènes, suivaient le nouveau roi dans l'espoir de faire fortune aux dépens des uns et des autres.

Jean se rendit immédiatement à Dublin, où il fut

reçu en grande pompe par l'archevèque et par tous les Anglo-Normands de la contrée. Plusieurs chefs irlandais qui avaient juré fidélité au roi Henri ou à ses barons vinrent aussi saluer le jeune prince. Mais ces chefs dans leur naïve simplicité crurent pouvoir donner au représentant du monarque anglais les mêmes témoignages d'estime et d'affection qu'ils avaient coutume de donner à l'ard-riagh. Sans donc s'inquiéter du cérémonial normand, l'un s'inclina simplement devant le prince Jean, l'autre lui prit la main, un troisième voulut l'embrasser. Cette familiarité choqua les courtisans du fils de Henri II, et non contents de se moquer des chefs irlandais, de toucher leurs habits d'un air méprisant, de les contrefaire, ils s'oublièrent jusqu'à les pousser vers la porte en tirant leurs longues barbes et les tresses de cheveux qui leur pendaient des deux côtés de la tête.

Exaspérés de ces outrages, tous les chefs indigènes sortirent le même jour de Dublin, et suivis d'un grand nombre d'habitants de la ville, ils se retirèrent, les uns auprès du roi de Limerick, qui luttait encore; les autres auprès du nouveau roi de Connaught, qui ne tarda pas à se mettre à la tête d'un soulèvement. Au milieu de cette conflagration presque générale, les conseillers de Jean songèrent uniquement à faire fortune. Ils accusèrent les barons normands, sinon de s'entendre avec les Irlandais révoltés, du moins de les ménager assez pour reculer la pacification complète du pays.

Jean, à qui son père avait secrètement recommandé de profiter de toute occasion pour abaisser ses redoutables vassaux, prêta une oreille complaisante à ces insinuations calomnieuses, et ne rougit pas de dépouiller, en faveur de ses compagnons de plaisir, les fondateurs et les soutiens de la puissance anglaise en Hibernie. Les barons normands, sous différents prétextes, abandonnèrent successivement l'armée anglaise pour s'occuper uniquement de la défense de leurs domaines, et cette armée mal commandée, plus mal payée encore, parce que Jean gaspillait en folles dépenses l'argent destiné à la solde des troupes, n'obtint que d'insignifiants succès sur les insurgés. Enfin quand le péril devint sérieux, le fils de Henri II et sa cour quittèrent l'île, emportant avec eux tout ce qu'ils purent enlever, et laissant ainsi se débattre entre elles les deux populations vraiment intéressées à la guerre.

Le départ du jeune prince, habilement exploité par les chefs insurgés, rendit la lutte excessivement vive. Mais comme les Anglo-Normands trouvaient toujours en cas de revers un asile assuré dans leurs châteaux et leurs forteresses, les Irlandais, à part le cruel plaisir de se venger, ne tirèrent aucun profit de leurs victoires. Le sac et l'incendie de la ville d'Armagh, par Jean de Courcy, seigneur de l'Ulster, sont le plus affreux épisode de cette prise d'armes.

Entre temps, les héros de la conquête disparaissaient successivement de l'arène. Strongboghe était

mort de la gangrène au pied. Milon de Cogham avait été assassiné par l'Irlandais Mactire, avec six autres seigneurs. Fitz-Stephen et son fils Ralph étaient devenus fous. Hugues de Lacy avait été frappé d'un coup de hache, au pied de la forteresse qu'il faisait construire sur le terrain d'une ancienne abbaye. L'histoire a conservé les détails de la mort tragique des principaux chefs de l'invasion, mais n'a pu mentionner le meurtre d'une foule de chevaliers; il est facile de se faire une idée du nombre des gentilshommes normands qui périrent dans des embuscades, en songeant combien ils étaient plus exposés que les seigneurs, toujours accompagnés d'une suite nombreuse. Les mêmes mains qui frappaient si haut, suivant l'expression d'un chroniqueur, remplissaient de cadavres normands les précipices, les lacs et les marais d'Erin.

Et cependant ces haches et ces couteaux toujours levés sur leurs têtes, ces buissons, ces rochers, dont chacun cachait un Irlandais altéré de leur sang, n'étaient pas les seuls dangers que les conquérants eussent à redouter. Un autre péril les menaçait sans cesse : car les successeurs de Henri II, ayant non-seulement hérité des défiances légitimes de ce prince, mais adopté sa politique à l'égard de ses vassaux, frappaient ceux-ci en toute occasion et sous tous les prétextes. Placés entre les attaques ouvertes ou cachées de leurs ennemis naturels, les indigènes, et le mauvais vouloir de leur suzerain, les barons

avaient toujours à soutenir une double lutte, où ils perdaient d'un côté ce qu'ils gagnaient de l'autre.

De plus, le gouvernement anglais, en excitant et en éternisant les querelles des barons, obtenait à la fois deux résultats auxquels il attachait une égale importance. Il empêchait les grands vassaux de former une confédération qui, par la centralisation de ses forces et l'ensemble de ses opérations, eût facilement triomphé de la résistance des indigènes. Or cette lutte affaiblissait également les barons et l'Irlande; car un pays envahi et subjugué en quelques campagnes par une nation assez puissante pour ôter au vaincu jusqu'à l'espérance de réparer ses défaites, perd, il est vrai, sa nationalité, mais conserve tout ce qui constitue sa force et sa richesse. Il n'en est pas de même pour un État livré pendant plusieurs siècles à une guerre étrangère qui prend les formes et le caractère d'une guerre civile; cet État arrive irrévocablement à un épuisement complet.

La période qui va suivre est donc entièrement remplie par la lutte entre le parti national, c'est-à-dire les Anglo-Irlandais, et les Anglais de race. Non-seulement le gouvernement anglais abandonnait ces derniers à leurs propres forces; mais il entretenait systématiquement au milieu d'eux des ferments de haine et de discordes: au point que les barons eussent peut-être fini par succomber sous les efforts énergiques du parti national, si la domination anglaise en Irlande n'eût été raffermie vers le com-

mencement du XVIe siècle, par des causes que nous signalerons en leur lieu.

Sous Richard Cœur-de-Lion les Irlandais, entraînés par Cathal, fils de Roderick O'Connor (que ses enfants avaient forcé de se retirer dans un couvent), se levèrent en masse. Les Anglais perdirent plusieurs batailles, et dans l'une d'elles, un corps d'armée commandé par Armoric de Saint-Laurent fut taillé en pièces. Cork et Limerick tombèrent au pouvoir des indigènes, et les barons, enfermés dans leurs donjons et leurs forteresses, tournaient déjà leurs yeux vers l'Angleterre, quand Guillaume de Bourg réussit à diviser les Irlandais en favorisant les prétentions de Carragh O'Connor, qui parvint à ravir l'autorité suprême à Cathal.

Fitz-Henri, descendant d'un fils naturel de Henri Ier, profita habilement de ces circonstances pour rétablir l'autorité royale dans la province de Munster, et pour forcer Jean de Courcy, qui s'était déclaré indépendant, à reconnaître la suzeraineté de Jean Sans-Terre, successeur de Richard Cœur-de-Lion. Un seul fait montrera combien était encore mal assurée à cette époque la domination anglaise dans la partie la plus anglaise de l'île. En 1209, le jour de Pâques, trois cents bourgeois de Dublin furent égorgés par le clan irlandais de Wicklow, dans un lieu nommé le bois de Culley, où ils s'étaient réunis pour *se divertir* à l'occasion de la fête.

Jean Sans-Terre, craignant non sans raison que

Guillaume de Branse et la nombreuse et puissante famille des Lacy ne finissent par rompre sans retour les faibles liens qui les attachaient à la couronne d'Angleterre, s'il ne frappait un grand coup, réunit une armée et passa en Irlande (juin 1210). Guillaume et les Lacy, accusés d'avoir contracté des alliances avec les rois irlandais et favorisé ouvertement Cathal, furent déclarés rebelles ; le roi confisqua leurs propriétés et les condamna à un exil perpétuel. Mais le monarque, dont les finances étaient en très-mauvais état, se laissa facilement fléchir quand les Lacy lui proposèrent six mille cinq cents marcs, environ trois cent vingt-cinq mille francs, pour les réintégrer dans leurs domaines de Meath et d'Ulster.

Guillaume, trop pauvre, ne put payer une pareille amende ; il resta en exil, et sa femme et ses enfants moururent de faim dans le château de Bristol.

Intimidés par les forces nombreuses dont disposait le roi Jean, les princes irlandais n'osèrent refuser de venir lui rendre hommage; mais ils se hâtèrent de désavouer cet acte de vassalité aussitôt qu'ils furent retournés chez eux; en sorte que l'expédition de Jean ne rattacha pas plus étroitement l'Irlande à l'Angleterre, et n'eut aucun résultat réel et durable ; après l'embarquement du monarque anglais et des troupes qu'il avait amenées avec lui, il ne resta aucune trace de son passage.

Ce fut cependant sous le règne de Jean Sans-Terre

que les colons anglais obtinrent d'être gouvernés par les lois auxquelles étaient soumis les habitants de l'Angleterre. Pour rendre l'application de ces lois plus facile, Jean divisa le territoire anglais compris dans les provinces de Leinster, de Munster et de Connaught, en douze comtés où des shérifs et autres officiers furent nommés pour rendre la justice. On pouvait appeler des décisions des shérifs devant les cours royales de Dublin établies précédemment, mais dont les attributions furent élargies[1].

De plus, à l'avénement de Henri III, lorsque fut renouvelée la grande charte que le roi Jean avait été obligé d'accorder à ses sujets révoltés, cet acte devint aussi la loi constitutive de l'Irlande anglaise (février 1217); on y changea seulement quelques articles d'après les circonstances locales, et dans le but de fortifier encore le principe aristocratique qui commençait à prendre dans le gouvernement anglais une prépondérance marquée.

[1] Autres actes du roi Jean relatifs à l'Irlande :

Juin 1208. — Envoi de l'évêque de Farn, de Maurice Fitz-Henri, justicier, et de Philippe de Worcester, pour entendre les griefs des rois irlandais.

23 août 1214. — Lettre datée de Saint-Maixent en Poitou, par laquelle le roi prend sous sa protection Cathal, roi de Connaught, et ordonne à Henri, archevêque de Dublin, d'acheter de l'écarlate pour fournir des robes aux rois d'Irlande et autres féaux. (Rymer, *Fœdera et Conventus*, tom. I, p. 123.)

3 juillet 1215. — Charte en faveur des habitants de Dublin. (Le même, tom. I, p. 135.)

C'est à peu près vers la même époque (1234), que se passa en Irlande un événement où apparaît dans toute sa turpitude l'odieux caractère des premiers conquérants de ce pays.

Le comte Richard, maréchal, héritier des Strongboghe, qui possédait en Irlande de vastes domaines, s'était attiré la haine de Henri III en se déclarant le chef de la ligue organisée dans le but de chasser de la cour les Poitevins et les étrangers. Les barons anglo-irlandais croient l'instant favorable pour s'approprier les possessions du comte, alors en Angleterre, et commencent les hostilités. Richard accourt en Irlande pour repousser les agresseurs; mais ceux-ci ne tardent pas à recevoir au nom de Henri III la promesse d'être mis en jouissance de tous les biens du comte, s'ils parviennent à le tuer ou à le livrer vivant au roi d'Angleterre. Aussitôt Maurice Fitz-Gerald, Hugues et Gautier de Lacy, Geoffroi de Marisco, Richard de Bourg complotent la mort de Richard. Marisco va le trouver, lui jure un attachement et un dévouement inaltérables, lui propose de combattre à ses côtés, lui persuade qu'en réunissant ses forces aux siennes il se rendra facilement maître de tout le pays.

Alors les barons ligués pour sa perte, feignant d'être effrayés de ses armements, lui proposent une trêve et lui demandent une conférence pour régler les articles d'un traité. Richard accepte l'entrevue et se rend dans les plaines de Keldare accompa-

gné de quinze chevaliers et d'un nombreux détachement de troupes que lui avait amené Marisco. Les barons offrent à Richard de lui donner l'investiture du pouvoir souverain dans l'île, en cas que le roi ne leur envoyât pas de prompts secours.

Le comte était sur le point d'accepter, quand Marisco l'engagea fortement à élever ses prétentions, et au besoin à rompre la trêve... « Eh bien ! s'écrièrent alors les barons, les armes vont sur-le-champ décider notre querelle. » Voyant le moment arrivé, Marisco dit au comte : « Ma femme est la sœur du noble seigneur Hugues de Lacy : je ne puis donc aller avec toi à la bataille contre lui, puisque je suis uni avec lui. — O traître abominable, répondit le maréchal, n'est-ce point par ton conseil que j'ai refusé contre mon gré la trêve qu'on me proposait ! En la demandant maintenant, je paraîtrais agir plutôt par crainte que par bonté. Je sais bien que ce jour est le dernier de ma vie ; mais il vaut mieux que je meure avec honneur pour la cause de la justice, que de fuir le champ de bataille et d'attirer sur moi la honte éternelle d'avoir manqué aux lois de la chevalerie. »

Par la retraite de Marisco, qui resta paisible spectateur de cet assassinat, Richard ne se vit plus entouré que de ses quinze chevaliers. Avec cette poignée de braves il soutint vaillamment le choc d'ennemis cent fois plus nombreux, et fit des prodiges de valeur ; enfin son cheval s'abattit sous lui.

On le transporta grièvement blessé dans un château voisin, où il expira peu de jours après [1].

Malgré les promesses de Henri III, les auteurs de cette lâche trahison n'en profitèrent point; ils virent les domaines de Richard passer à son frère Gilbert.

La famille de Bourg, qui y avait pris une part si active, essaya vainement de s'indemniser en s'appropriant quelques districts du royaume de Connaught. Henri se déclara le protecteur de Fedlim (ou Phelim), fils de Cathal, et le maintint dans les possessions de son père, aimant mieux prendre le parti d'un prince irlandais, que de laisser s'accroître la puissance de ses turbulents barons.

Cette ligne de conduite, que le monarque anglais suivit avec trop de fixité, ne tarda pas à porter des fruits. Quelques années plus tard, le clan de Mac-Arthy livra aux Géraldins une bataille sanglante où périrent Thomas Fitz-Gerald, le chef de la maison, son fils, dix-huit barons, quinze chevaliers et une foule de gentilshommes anglo-irlandais. Un si terrible échec montra à Henri III qu'il était temps de retirer son appui aux indigènes, et de faire pencher la balance en faveur des barons. Soutenus, encouragés par leur souverain, les barons vengèrent leur précédente défaite, et se livrèrent à un brigandage effréné.

[1] Il faut lire dans Matthieu Pâris (tom. III, p. 37 et suiv. de la traduction de M. Huillard-Bréholles) le dramatique récit de cet odieux attentat.

L'anarchie et le désordre étaient arrivés à leur comble vers la fin du règne de Henri III. L'avénement d'Édouard Ier apporta peu de changement à ce triste état de choses. Les Géraldins continuèrent à guerroyer contre les indigènes.

Vainqueurs d'abord, puis vaincus par les O'Brien, ils furent enfermés dans un défilé, et se virent dans l'alternative ou de mourir de faim, ou d'accepter une capitulation très-dure. Battus par les Irlandais, les Géraldins tournèrent leurs armes contre leurs compatriotes et ravagèrent les domaines des Lacy et des de Bourg.

En 1265, Eudes O'Connor, un des princes irlandais qui reconnaissaient la suzeraineté du roi d'Angleterre, avait sollicité l'assentiment de Henri III pour faire élire un évêque de race irlandaise dans le Connaught [1]. Cette demande, motivée par la collation des dignités ecclésiastiques et des bénéfices aux membres les plus discrédités du clergé anglais, à l'exclusion des Irlandais et des Anglo-Irlandais, fut peut-être favorablement accueillie ; mais la nomination isolée d'un prélat d'une haute vertu et d'un mérite éclatant ne pouvait mettre un frein aux monstrueux abus dont se rendaient coupables les indignes successeurs de saint Patrice et de saint Columban. Ainsi une pétition de Marguerite Leblunde de Cashel, présentée à Édouard Ier, porte que l'évêque

[1] Rymer.

retenait son héritage malgré un arrêt prononcé en sa faveur par les juges du roi assemblés à Clomnel. Dans ce mémoire l'évêque est accusé : 1° d'avoir fait assassiner le père de Marguerite, dont la mère et le grand-père, jetés en prison pour avoir voulu venger ce meurtre, y étaient morts de faim ; 2° d'entretenir une bande de voleurs dans une abbaye de Cashel pour soutenir ses tyrannies ; 3° d'avoir excommunié les membres du conseil du roi, chaque fois que ceux-ci avaient voulu prendre connaissance des excès qu'il commettait.

Ce placet, accompagné de pièces d'une authenticité incontestable, fit un tel effet sur l'esprit d'Édouard Ier, qu'il résolut de s'occuper sérieusement des affaires d'Irlande; il lui sembla que le seul moyen de couper court au désordre et à l'anarchie, devenus l'état normal de ce pays, était de hâter la fusion légale des deux peuples. Il sembla enfin comprendre que tant que les Irlandais resteraient exclus des bénéfices de la législation anglaise, ils se verraient dans la nécessité de repousser par la force les vexations de toute espèce dont on les accablait impunément [1].

Édouard essaya donc de donner une forme régulière à l'assemblée des prélats, des nobles et des communes, qui servait de corps représentatif aux

[1] Les Anglais, pour éviter des démêlés avec la justice et échapper à leur juridiction naturelle, prenaient souvent le costume et le langage des Irlandais.

Anglais établis en Irlande[1], et d'étendre sur tous les Irlandais la protection des lois anglaises; mais les barons, dont le pouvoir et les priviléges eussent reçu une rude atteinte, si les Irlandais considérés jusque-là comme tributaires fussent devenus sujets du roi d'Angleterre et par conséquent *Anglais*, rendirent vaines les bonnes intentions d'Édouard, qui partageait du reste tous les préjugés de sa nation contre les Irlandais.

Ni les efforts de sir John Wogam, ni ceux de Pierre Gaveston, qui se succédèrent dans le gouvernement de l'Irlande, ne purent réaliser les désirs de leur maître. Bien loin de se rapprocher, Anglais et Irlandais élevaient sans cesse la barrière de sang et de vengeance qui les séparait chaque jour davantage.

L'alliance des chefs de la famille Fitz-Gerald, Maurice et Thomas, tiges des illustres maisons de Desmond et de Kildare, avec les deux filles de Richard de Bourg, vint seulement vers cette époque mettre un terme momentané aux dissensions des vainqueurs de l'Irlande, qui osèrent espérer que leur union amènerait la soumission des vaincus. S'ils se bercèrent un moment de cette illusion, un événement imprévu ne leur permit pas de la conserver longtemps.

Des rapports d'amitié fondés sur leur communauté

[1] L'assemblée de 1295 est la première qui ait mérité le nom de parlement.

d'origine n'avaient jamais cessé d'exister entre les Irlandais et les Écossais. Quand Robert Bruce soutint contre les Anglais la lutte opiniâtre dont il sortit vainqueur, toute l'Irlande faisait des vœux pour lui, et un certain nombre de volontaires irlandais allèrent lui offrir le secours de leurs bras. Après la bataille décisive de Bannock-Burn, les habitants de l'Ulster conjurèrent le sauveur de l'Écosse de les aider à se débarrasser du joug anglais. Robert, soit pour occuper l'ambition de son frère Édouard, soit pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, lui équipa une armée de six mille hommes. Le 25 mai 1316, Édouard Bruce débarqua avec ses troupes sur la côte nord-est de l'île, et lança une espèce de proclamation par laquelle il appelait aux armes non-seulement les indigènes, mais les Anglais dits *dégénérés*[1], qui avaient autant à se plaindre de la métropole que les Irlandais eux-mêmes. Cet appel fut entendu, et, parmi ces derniers, toute la famille de Lacy se joignit à l'armée écossaise, déjà grossie par les contingents de Fedlim, prince de Connaught, des O'Brien, et de quelques autres chefs du midi.

Les confédérés s'avancèrent vers le sud, saccageant villes et châteaux, et poussant devant eux les familles anglo-normandes établies dans l'Ulster; celles-ci perdirent ainsi les vastes domaines qu'elles pos-

[1] Nous avons expliqué plus haut la signification de ce mot.

sédaient comme héritières de Jean de Courcy et de ses compagnons [1].

Les Irlandais, enivrés de leurs succès, proposèrent à Édouard de le reconnaître pour roi : Donald O'Neil, qui prétendait à ce titre, lui céda solennellement tous ses droits, et Édouard fut couronné à Dundalk. Vers la même époque, son frère lui amena des renforts considérables, en sorte qu'il se trouva à la tête de vingt mille hommes. Avec cette armée il s'empara de la forteresse de Carrick-Fergus, marcha vers Dublin (dont les habitants épouvantés brûlèrent leurs faubourgs dans la crainte qu'Édouard n'y prît ses quartiers d'hiver), et ravagea les districts de Kildare et d'Ossory, sans rencontrer de résistance sérieuse.

Les approches de l'hiver engagèrent les confédérés à suspendre leurs opérations, et Édouard, ayant appris qu'une armée anglaise composée de troupes fraîchement débarquées marchait à sa rencontre, crut prudent d'aller prendre ses quartiers d'hiver dans l'Ulster, où les ennemis n'oseraient le suivre à l'entrée de la mauvaise saison.

Soit imprévoyance, soit résultat des épouvantables dévastations commises dans l'Ulster tant par les Anglais que par les Irlandais eux-mêmes, Édouard Bruce vit son armée en proie à toutes les horreurs

[1] Nous citerons, parmi les familles dépossédées, les Audelys, les Talbot, les Touchet, les Chamberlain, les Mandeville, les Sauvage, dont les noms attestent assez l'origine normande.

de la famine, et pour comble de malheur sir John Birmingham vint aux premiers jours du printemps avec quinze mille hommes d'élite offrir la bataille à ses troupes épuisées par les maladies et les privations. Édouard accepta le combat, fut vaincu, et resta sur la place avec la moitié de ses braves.

Après la mort de leur chef, les Irlandais et les Ecossais se séparèrent : les premiers regagnèrent leurs districts, et les seconds parvinrent, sans éprouver de nouvelles pertes, à s'embarquer pour leur patrie.

Les Anglais de leur côté rentrèrent peu à peu dans leurs anciennes possessions, en exceptant toutefois la partie septentrionale de l'Ulster, où ils ne purent s'établir aussi solidement qu'auparavant, et qui resta réellement irlandaise.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien l'invasion d'Édouard Bruce, et les circonstances qui l'accompagnèrent, exaspérèrent les barons anglo-normands restés fidèles au roi d'Angleterre pendant la dernière crise.

La plupart avaient vu leurs propriétés ravagées, et tous avaient été obligés de sacrifier en armements le plus clair de leurs épargnes; quelques-uns même s'étaient obérés par des emprunts considérables. Or, comme ils n'étaient pas d'humeur à renoncer à leurs procédés habituels pour s'enrichir ou réparer les torts de la fortune, quand ils eurent vaincu sur le champ de bataille ils recommencèrent leurs bri-

gandages et leurs exactions avec plus d'âpreté que jamais. La guerre continua donc sous une autre forme ; ce ne furent plus des batailles rangées, de grandes opérations militaires conduites avec un certain ensemble, mais des luttes particulières de baron à chef irlandais, chacun guerroyant séparément et pour son propre compte, sans s'inquiéter de son voisin.

Un document où sont exposés les principaux griefs de la nation irlandaise, et qui fut adressé au pape Jean XXII, nous semble propre à tenir lieu des détails que nous pourrions donner pour caractériser la situation de l'Irlande à cette époque. Le voici :

« A Jean, pape, Donald O'Neil, roi d'Ulster, ainsi que les rois inférieurs de ce territoire, et toute la population de race irlandaise.

« Très-saint Père, nous vous transmettons quelques renseignements exacts et sincères sur l'état de notre nation et sur les injustices que nous subissons et qu'ont subies nos ancêtres de la part des rois d'Angleterre, de leurs agents et des barons anglais nés en Irlande. Après nous avoir chassés par la violence, de nos habitations, de nos champs, de nos héritages paternels, après nous avoir contraints, pour sauver notre vie, de gagner les montagnes, les marais, les bois et le creux des rochers, ils nous harcèlent incessamment dans ces misérables refuges, pour nous en expulser et s'approprier notre pays dans toute

son étendue. De là résulte entre eux et nous une inimitié implacable, et c'est un ancien pape qui nous a placés originairement dans ce déplorable état. Ils avaient promis à ce pape de façonner le peuple d'Hibernie aux bonnes mœurs et de lui donner de bonnes lois. Bien loin de là, ils ont anéanti toutes les lois écrites qui nous régissaient anciennement. Ils nous ont laissés sans lois pour mieux accomplir notre ruine. Ils en ont établi de détestables, dont voici quelques exemples. Il est de règle dans les cours de justice du roi d'Angleterre, en Irlande, que tout homme qui n'est pas Irlandais puisse intenter à un Irlandais toute espèce d'action judiciaire, et que cette faculté soit interdite aux Irlandais, soit clercs, soit laïcs. Si, comme il arrive trop souvent, quelque Anglais assassine un Irlandais, soit clerc, soit laïc, l'assassin n'est ni puni corporellement, ni même condamné à une amende; au contraire, plus la personne assassinée est considérable parmi nous, plus son meurtrier est excusé, honoré, récompensé des siens, même des gens de religion et des évêques. Nul Irlandais ne peut disposer de ses biens au lit de la mort, et les Anglais se les approprient. Il est interdit à tous les ordres religieux établis en Irlande, sur le territoire anglais, de recevoir dans leurs maisons des hommes de nation irlandaise.

« Les Anglais qui habitent parmi nous depuis longtemps, et qu'on appelle gens de race mêlée, ne sont pas pour cela moins cruels envers nous que les

autres. Quelquefois ils invitent à leur table les premiers de notre nation, et les tuent par trahison au milieu du festin ou dans leur sommeil. C'est ainsi que Thomas de Clare, ayant attiré dans sa maison Brien-le-Roux de Thomond, son beau-frère, l'a mis à mort par surprise, après avoir communié avec lui de la même hostie consacrée et divisée en deux parties.

« Ces crimes leur paraissent, à eux, honorables et dignes de louanges, et c'est la croyance de tous leurs laïcs et de beaucoup de leurs hommes d'église, qu'il n'y a pas plus de péché à tuer un Irlandais qu'un chien. Leurs moines disent avec assurance qu'après avoir tué un homme de notre nation (ce qui trop souvent leur arrive), ils ne se croiraient nullement tenus à s'abstenir un seul jour de dire la messe. Pour preuve de cela, les religieux de l'ordre de Cîteaux, établis à Granard, dans le diocèse d'Armagh, et ceux du même ordre qui sont à Ynes en Ulster, attaquent journellement en armes, blessent et tuent des Irlandais, et n'en disent pas moins leurs messes. Frère Simon, de l'ordre des Mineurs, parent de l'évêque de Coventry, a prêché publiquement qu'il n'y a pas le moindre mal à tuer ou à voler un Irlandais.

« Tous, en un mot, soutiennent qu'il leur est permis de nous enlever, s'ils le peuvent, nos terres et nos biens, et ne s'en font nul reproche dans leur conscience, même à l'article de la mort.

« Ces griefs, joints à la différence de langue et de

mœurs qui existe entre eux et nous, font qu'il n'y a nul espoir que jamais nous ayons paix ou trêve en cette vie : tant est grande de leur part l'envie de dominer, tant est vif de la nôtre le désir légitime et naturel de sortir d'une servitude insupportable et de recouvrer l'héritage de nos ancêtres. Nous gardons au fond de nos cœurs une haine invétérée produite par de longs souvenirs d'injustice, par le meurtre de nos pères, de nos frères, de nos proches, et qui ne s'éteindra ici ni de notre temps, ni du temps de nos fils. Ainsi donc, sans regrets ni remords, tant que nous serons en vie, nous les combattrons pour la défense de nos droits, et ne cesserons de les combattre et de leur nuire que le jour où eux-mêmes, par défaut de puissance, auront cessé de nous faire du mal, et où le juge suprême aura tiré vengeance de leurs crimes, ce qui arrivera tôt ou tard, nous en avons le ferme espoir. Jusque-là nous leur ferons guerre à mort pour recouvrer l'indépendance qui est notre droit naturel, contraints que nous y sommes par la nécessité même, et aimant mieux affronter le péril en hommes de cœur, que de languir au milieu des affronts [1]. »

Le souverain pontife, à qui cette noble et éloquente protestation était soumise, s'empressa d'adresser de

[1] Forduni, *Scotorum Hist.*, Édit. Hearne, tom. III, p. 920, traduction de M. Aug. Thierry.

vives remontrances au roi Édouard, et d'ordonner aux deux légats[1] accrédités à la cour d'Angleterre de prendre les Irlandais sous leur protection. Édouard, pour se disculper, répondit au pape et aux légats que si les faits allégués par les Irlandais étaient vrais, on avait agi à son insu et contre sa volonté.

Édouard III, entièrement occupé de ses guerres contre la France, ne se trouva pas en position d'entreprendre la pacification de l'Irlande. S'il tourna quelquefois ses regards de ce côté, s'il prit de loin en loin des mesures qui n'étaient au fond que des expédients, ces moyens impolitiques eurent des résultats déplorables.

Ainsi l'institution des Palatinats[2] acheva de rendre les barons complétement indépendants. Ainsi l'édit qui révoquait la sanction et les concessions faites par Édouard II, et défendait que les emplois fussent donnés à d'autres qu'à des Anglais de race, possé-

[1] Les cardinaux Jocelyn et Fieschi.

[2] Dans ces Palatinats, au nombre de neuf, les actes émanés du roi n'avaient aucune autorité, si l'on n'en excepte les cantons *des Croix* (ainsi appelés parce qu'ils appartenaient à l'Église), lesquels comptaient parmi les cantons privilégiés où l'on nommait des shérifs royaux. Les lords de ces comtés étaient de petits monarques qui s'arrogeaient le droit de créer des chevaliers et des barons, d'administrer la justice, en érigeant des cours à l'instar de celles des rois; enfin, de nommer des juges, des shérifs et des sénéchaux. Ainsi, les deux tiers du territoire anglais devinrent indépendants de la juridiction royale.

(Gordon, *Hist. of Irel.*, tom. 1, p. 267.)

dant des domaines en Angleterre, arma les barons anglo-irlandais contre les nouveaux venus; et pendant qu'ils bataillaient entre eux, les habitants de l'Ulster envahissaient le pays d'Antrim, le partageaient entre les deux branches du clan de Hugh-Boy O'Neil, et achevaient ainsi la destruction des établissements anglais au nord de l'Irlande.

Sir Ralph Ufford, nommé gouverneur en 1344, réussit un moment par sa fermeté et la vigueur de ses opérations militaires à réprimer les soulèvements dont les comtes de Desmond et de Kildare s'étaient déclarés chefs, faisant cette fois cause commune avec les indigènes; mais les troubles recommencèrent bientôt, à l'occasion d'un impôt écrasant de deux schellings par *carucate*[1] sur les terres, et de deux schellings par six livres sterling de revenu.

Comme cet impôt frappait également le clergé, Ralph Kelly, archevêque de Cashel, avec l'approbation de ses suffragants, excommunia tous les bénéficiers ecclésiastiques et tous les tenanciers laïcs qui se soumettraient à cette taxe; et le gouvernement anglais n'osa pas, tant il était faible, inquiéter l'archevêque, ni même l'appeler en jugement.

Effrayé des échecs multipliés que l'autorité royale recevait coup sur coup, tant de la part des barons que du fait des indigènes, Édouard se décida à envoyer en Irlande son fils Lionel, qui avait épousé

[1] Espace de terre qu'une charrue laboure en un jour.

Elisabeth, héritière de Guillaume de Bourg, dont les domaines étaient tombés au pouvoir du clan de Hugh-Boy O'Neil.

Le voyage de Lionel présenta le même spectacle que celui du prince Jean, sous Henri II : même ignorance des affaires d'Irlande, même dédain pour les colons anglais, même impuissance dans les résultats. Lionel regagna l'Angleterre sans avoir pu rentrer en possession des biens de sa femme ; et quand il revint une seconde fois en Irlande, en 1367, ce fut pour publier des lois [1] aussi impuissantes que ses armes.

[1] La plus célèbre est le statut de Kilkenny, qui interdisait aux colons anglais, sous peine d'être poursuivis comme criminels de lèse-majesté, toute alliance avec les Irlandais, soit par des mariages, soit par des échanges d'enfants, ou de toute autre manière. Il leur était défendu de prendre un nom irlandais, ainsi que les vêtements et les coutumes de cette nation. La perte des domaines, l'emprisonnement, étaient les punitions infligées pour de semblables délits, jusqu'à ce qu'on eût donné des garants d'une meilleure conduite. L'usage de la loi bréhon entre les Anglais, la guerre faite aux Irlandais sans une permission expresse, la présentation des Irlandais aux bénéfices, leur admission dans les maisons religieuses, étaient aussi sévèrement défendus que la coutume d'entretenir des bardes irlandais et des nouvellistes pour répandre de faux bruits. Ce même statut ne permettait pas de loger des soldats chez les colons, à moins que ceux-ci n'y consentissent.

Les shérifs étaient autorisés à entrer dans tous les Palatinats, et même dans les lieux privilégiés, pour y saisir les coupables, qui jusque-là avaient joui, dans les *asiles*, d'une sûreté inviolable.

Quatre commissaires furent nommés dans chaque comté pour fixer le nombre d'hommes et les armes que chacun devait fournir

Dans cette cruelle extrémité, Édouard prit le parti étrange de choisir des chefs irlandais pour protecteurs de la colonie, et leur offrit des pensions. Les chefs irlandais regardèrent ces pensions comme des tributs, et on les vit plus d'une fois en exiger le paiement les armes à la main, quand le gouvernement anglais tardait un peu à expédier de la métropole les fonds nécessaires pour solder le *black rent* (la *rente noire*, nom donné à cette pension); car tous les revenus de l'Irlande ne suffisaient pas pour subvenir à cette dépense [1].

Ce fut sous Édouard III qu'une flotte franco-espagnole vint faire une démonstration sur les côtes d'Irlande, pour encourager les Irlandais dans leur lutte contre l'Angleterre. Le roi de France Charles V avait compris tout le parti qu'il pouvait tirer de la situation de l'Irlande pour pénétrer en Angleterre, et porter à son tour la guerre chez ses ennemis. Mais la flotte combinée, attaquée dans la baie de Kinsale par des forces supérieures, essuya une défaite complète malgré une résistance héroïque, et ne put même pas communiquer avec la terre.

pour le service militaire. Ce règlement eut lieu pour obvier à l'injustice des barons, qui écrasaient les uns et favorisaient les autres.

(Gordon, *Hist. of Irel.*, tom. I, p. 286.)

[1] A cette époque, le revenu, tant fixe que casuel, que l'administration anglaise tirait de ses possessions d'Irlande, ne montait pas à 10,000 livres sterling.

Richard II, petit-fils et successeur d'Edouard III, après une minorité orageuse, crut ne pouvoir mieux assurer la gloire de son règne qu'en en finissant avec l'Irlande [1].

Il débarqua donc à Waterford, au mois d'octobre 1394, avec une armée de trente-quatre mille hommes. Les chefs irlandais n'essayèrent pas de résister à de pareilles forces; ils firent leur soumission au nombre de soixante-quinze. Le roi reçut en personne à Drogheda l'hommage des rois de l'Ulster, et le comte de Nottingham celui des lords de la province de Leinster. Richard, se tenant pour satisfait de cette vaine formalité, accorda une amnistie générale aux seigneurs anglo-normands dont il avait eu à se plaindre, et donna l'accolade de chevalier à plusieurs chefs indigènes, entre autres à Arthur Mac-Murchad de Leinster, à O'Neil d'Ulster, à O'Connor de Connaught, et à O'Brien de Northmunster. Puis le monarque, après neuf mois employés à faire manœuvrer ses troupes et à donner à Dublin des fêtes aux princes irlandais, retourna en Angleterre, où fermentaient les germes d'une révolution qui devait lui coûter la vie.

A peine Richard s'était-il rembarqué, que les sen-

[1] Quelques historiens prétendent que lorsque Richard brigua l'empire d'Allemagne, les princes allemands avaient rejeté ses prétentions, parce qu'il se montrait incapable de soutenir en Irlande la dignité de sa couronne.

timents de haine et de vengeance, comprimés plutôt qu'éteints par la présence des trente-quatre mille hommes dont disposait le roi d'Angleterre, firent explosion de toutes parts; alors la lutte recommença entre les Anglo-Normands et les Irlandais avec une nouvelle furie.

Les clans de Leinster, que des colons anglais voulaient déposséder, prirent les premiers les armes, et la victoire sembla enfin vouloir sourire à l'Irlande. Les O'Tool taillèrent en pièces un détachement de troupes royales, et presque en même temps les O'Byrn, ayant attiré le corps principal dans une embuscade, le défirent et tuèrent Roger Mortimer, comte de la Marche, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

Richard, outré d'un pareil affront pour la majesté royale, plus irrité peut-être encore de se voir forcé de reconnaître que son expédition en Irlande n'avait été qu'une pompeuse parade, oublia l'abîme creusé sous ses pas par la maison de Lancastre, pour ne songer qu'à venger la mort de son cousin et la blessure de son amour-propre.

Il rassembla à la hâte une armée, partit de Bristol et prit terre à Waterford dans les derniers jours de mai 1399.

Pendant deux semaines il attendit les renforts que devait lui amener le duc d'Albemarle, et marcha contre Mac-Murchad, le même qu'il avait de sa propre main armé chevalier.

Ce chef n'avait que trois mille hommes; mais c'étaient des hommes d'élite, bien armés, habitués à la guerre de partisans et connaissant parfaitement les localités.

Mac-Murchad, trop habile pour accepter une bataille, entraîna l'armée royale au milieu des marais, des bois et des fondrières du pays de Leinster. Là il la harcela nuit et jour, intercepta ses convois, et la réduisit au dernier degré de désorganisation et de misère. Des vaisseaux partis de Dublin étant venus pour l'approvisionner, les soldats n'attendirent pas que les vivres fussent débarqués; ils se jetèrent à la nage, montèrent sur les vaisseaux mouillés près de la côte, et les pillèrent, s'entretuant pour s'arracher le pain et la viande.

Richard, déconcerté par une pareille résistance, prit le parti d'entrer en négociation avec un ennemi insaisissable; il lui proposa donc une conférence. Un Français, dont le témoignage oculaire est cité par Leland, rend compte de l'entrevue qui eut lieu entre Mac-Murchad et les deux lieutenants du roi. « Mac-Murchad, dit-il, d'une haute stature, vigou-« reux et agile, montait à poil un cheval ardent. « Avant d'approcher des lords anglais, il jeta une « lance qu'il tenait à la main; sa fierté sauvage, « son air imposant et sévère frappèrent tous les « assistants. » La conférence n'eut aucun résultat. Richard continua son mouvement de retraite jusqu'à Dublin, où il attendit inutilement pendant trois se-

maines des nouvelles de l'Angleterre. Elles arrivèrent enfin, telles que Richard dut regretter doublement d'avoir quitté son royaume. Il essaya, en retournant en Angleterre, de faire tête à l'orage; mais il n'y trouva que la captivité et la mort.

Sous le règne de son successeur (Henri IV), les liens qui rattachaient l'Irlande à l'Angleterre se relâchèrent encore, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent complétement brisés. En effet, deux expéditions successives dirigées par Thomas de Lancastre, second fils du roi, échouèrent, et une flotte anglaise partie de Dublin pour appuyer les opérations fut également battue et mise en fuite. Thomas lui-même, attaqué et blessé sous les murs de Dublin par quelques tribus du Leinster, ne s'échappa de la mêlée qu'en se dépouillant des insignes de sa dignité.

Les descendants des premiers conquérants de l'Irlande, de moins en moins zélés pour la défense d'un pouvoir dont ils avaient beaucoup à se plaindre[1], donnaient par leur mécontentement une nouvelle gravité à la situation.

Si à cette époque les chefs et les rois irlandais se fussent ligués contre l'ennemi commun, c'en était fait de la domination anglaise dans l'île; mais leurs

[1] La mère-patrie semblait mépriser les colons autant que les indigènes, puisqu'au commencement du règne de Henri V (1413) une loi leur défendit de mettre le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, et expulsa tous ceux qui s'y trouvaient, même les étudiants en droit.

divisions intestines, l'absence d'un homme dont les qualités éminentes eussent commandé la confiance et le respect de tous, ne permirent pas l'organisation d'un plan d'insurrection générale. Il eût réussi, selon toute probabilité; car l'Angleterre, déchirée par les factions des deux Roses, était trop occupée de ses discordes civiles pour agir vigoureusement en Irlande, et les Anglais d'Irlande étaient incapables de maîtriser un soulèvement qui eût éclaté à la fois sur tous les points de l'île.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, jamais la nation irlandaise ne retrouva des circonstances aussi favorables pour reconquérir sa liberté; et depuis près de quatre siècles, elle expie cruellement le tort, immense en politique, d'avoir laissé échapper l'occasion, qui, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, se présente rarement deux fois.

Les chefs irlandais continuèrent donc d'agir isolément, selon leur intérêt personnel ou celui de leurs clans, guerroyant chacun pour leur compte, sans s'inquiéter les uns des autres. Le seul événement qui sembla, en 1449, amener un commencement de confédération, fut la révolte de Richard, duc d'York, contre Henri VI, qui l'avait nommé gouverneur de l'Irlande. Le duc, après avoir travaillé sous main à se faire un parti puissant parmi les indigènes et les Anglo-Irlandais, repassa en Angleterre, fit la loi à son souverain, et devint protecteur du royaume. Mais bientôt, obligé de céder

la place aux partisans de la maison de Lancastre, il s'enfuit en Irlande, où il reçut l'accueil le plus chaleureux; et tel était l'empressement pour sa cause, que cinq mille Irlandais le suivirent de nouveau en Angleterre, où il périt avec trois mille des siens à la bataille de Wakefield.

En embrassant la cause de Richard, les Irlandais n'avaient point été poussés par un mouvement favorable au duc d'York. Ils s'étaient déclarés pour lui uniquement parce qu'ils se sentaient instinctivement portés à soutenir les prétentions, quelles qu'elles fussent, de tout ennemi de l'Angleterre. L'appui que trouvèrent auprès des indigènes les deux prétendants à la couronne d'Angleterre, Lambert Simnel et Perkins Warbeck, qui se disaient les héritiers de la maison d'York, n'eut pas d'autre motif. Quant aux seigneurs anglo-irlandais, ils obéirent à d'autres mobiles et se prononcèrent soit pour York soit pour Lancastre, selon la nature des rapports ou des alliances qui existaient entre eux et ces deux puissantes familles.

Malgré la prise d'armes des Irlandais, malgré l'arrivée de deux mille Allemands envoyés par la duchesse de Bourgogne, malgré l'enthousiasme et le dévouement de la plupart des barons anglo-irlandais, partisans d'York, Lambert Simnel vit ses troupes taillées en pièces et tomba au pouvoir de Henri VII, qui, pour toute vengeance, condamna l'ancien boulanger à tourner la broche dans ses cuisines. War-

beck, l'autre prétendant, fut encore moins heureux. Après avoir successivement tenu une espèce de cour dans différentes villes d'Irlande et entrepris inutilement le siége de Waterford avec deux mille hommes que lui avait amenés le comte de Desmond, l'un de ses plus chauds partisans, il fut obligé de s'enfuir dans le pays de Galles, où il fut pris, puis exécuté à Tyburn, en 1499.

Nous nous sommes contentés de mentionner en passant, et sans détails, les tentatives de ces deux imposteurs, parce qu'elles n'eurent qu'une médiocre influence sur la situation de l'Irlande; elles prouvèrent seulement l'avidité avec laquelle les Irlandais saisissaient toute occasion de s'insurger contre le gouvernement anglais et de profiter de ses embarras. Au fond, Simnel et Warbeck servirent de prétexte au parti national pour recommencer avec un redoublement d'énergie une lutte qui, selon les circonstances, changeait de chef avoué et de drapeau, mais dont le but était l'affranchissement du pays. Si les deux prétendants n'eussent pas paru sur la scène, les Irlandais auraient également trouvé, dans leurs légitimes griefs contre l'Angleterre, des motifs suffisants pour continuer les armes à la main cette interminable guerre qui se poursuit encore aujourd'hui sous une autre forme.

La facilité avec laquelle Henri VII s'était débarrassé de ses deux compétiteurs n'empêcha pas ce prince de comprendre que, pour conserver son

royaume d'Irlande, il était temps qu'il prît à la fois contre les barons et contre les indigènes des mesures énergiques et décisives. La plus grande difficulté était de trouver un homme capable d'entreprendre et de mener à fin l'œuvre de pacification.

Henri jeta les yeux sur Poynings, et l'envoya en Irlande comme lieutenant-général de son fils, auquel il réserva le titre de gouverneur.

A l'arrivée de Poynings en Irlande, où l'influence de l'Angleterre s'amoindrissait chaque jour davantage, où les ruines s'amoncelaient de toutes parts, où régnait la plus épouvantable anarchie, la colonie anglaise était resserrée dans des bornes si étroites qu'elle n'embrassait pas en réalité plus de la moitié des districts de Dublin, de Meath, de Kildare, de Wexford et d'Uriel. Dans cette étendue même, le peuple avait adopté les habits, les usages et l'idiome irlandais; quant au reste de l'île, il était occupé par soixante tribus irlandaises et par les Anglais *dégénérés*, également hostiles à l'autorité des rois d'Angleterre. Aux célèbres conférences de Drogheda, en 1495, Poynings commença par réformer les abus qui avaient envahi l'administration, et établit un règlement qui indiquait la tendance vers une politique nouvelle.

Ce règlement portait que le parlement irlandais ne pourrait se réunir sans que le roi d'Angleterre eût préalablement approuvé les motifs de sa convocation, et que même alors il ne devrait délibérer que

sur des articles rédigés en Angleterre. De plus, ces articles, par l'effet seul de la volonté du prince, et sans avoir été soumis au parlement irlandais, pouvaient être proclamés et avoir force de loi en Irlande. On peut affirmer qu'à partir de cet édit l'Irlande cessa d'exister comme nation, et ne fut plus, sinon en fait du moins en droit, qu'une province anglaise.

A Poynings, qui chassa les Écossais de leurs établissements d'Irlande, succéda Gerald Fitz-Thomas, comte de Kildare, un des seigneurs les plus remuants de cette époque. Le comte, prisonnier à la Tour de Londres où Poynings l'avait fait enfermer comme impliqué dans une conspiration, plut à Henri VII par son audace et sa franchise. Poynings disait de lui que toute l'Irlande ne suffirait pas pour le gouverner. « En ce cas, dit le roi à qui ce propos fut rapporté, c'est à lui de gouverner toute l'Irlande, » et il lui confia en effet le gouvernement de l'île. Lord Kildare conserva ce poste pendant dix-sept ans, et continua vigoureusement l'œuvre de Poynings, en prenant pour devise : *Justice pour tous.* Il raffermit l'autorité royale, contint les chefs indigènes, et recula de tous côtés les limites de la domination anglaise.

Son fils, qui le remplaça, réprima avec un égal succès plusieurs insurrections, et notamment celle d'O'Tool, dont il exposa la tête sur les murs de Dublin.

Le calme dont jouissait l'Irlande, calme imparfait en réalité, mais profond en comparaison des agitations précédentes, fut de nouveau troublé, au commencement du règne de Henri VIII, par les querelles sans cesse renaissantes des Kildare et des Desmond. Les premiers, presque Irlandais par les mœurs, le caractère, la turbulence, et surtout par de fréquentes luttes contre l'autorité royale, tiraient leur principale force de leur popularité et de leurs alliances avec les chefs indigènes. Les seconds, au contraire, moins solidement enracinés dans le pays, prenaient leur appui dans le gouvernement de Henri VIII. La rivalité des deux familles, puisant sa source dans les éléments mêmes de leur puissance et de leur prospérité, rendait donc impossibles entre elles tout rapprochement réel, toute paix durable.

Thomas Fitz-Gerald commença à se mettre en révolte ouverte contre le roi d'Angleterre, en attaquant le comte de Desmond, qui commandait les troupes royales; puis, après avoir assiégé le château de Dublin, ravagé toutes les possessions des Kildare, il fut assez heureux, grâce à son artillerie[1] placée

[1] L'usage de la poudre à canon était connu depuis longtemps, et cependant il paraît qu'à cette époque on se servait encore, en Irlande, de l'arc et du trait de préférence aux armes à feu La grosse cavalerie, armée de toutes pièces, était aussi fort peu nombreuse dans le pays, dont les habitants donnaient la préférence à la cavalerie légère, connue sous le nom général de *hobbers* (*hobby*, petit cheval).

sur le promontoire de Howth, pour forcer une flotte anglaise chargée de troupes de débarquement à gagner le large sans avoir pu mettre à terre les soldats qui la montaient.

Cependant de prompts revers ne tardèrent pas à neutraliser ces premiers succès. Vaincu et traqué dans le Munster, Fitz-Gerald se livra volontairement au chef de l'armée royale, sous la promesse d'avoir la vie sauve. Transféré à Londres, il fut néanmoins exécuté avec cinq de ses oncles, dont trois s'étaient vivement opposés à l'insurrection (3 février 1536). Henri VIII voulait à tout prix anéantir cette puissante famille, et un assassinat juridique lui coûtait peu.

Ce prince, regardant l'Irlande comme une conquête nouvelle, mit en question s'il n'avait pas le droit de s'emparer, par une confiscation en masse, de tous les domaines, tant séculiers qu'ecclésiastiques, situés dans l'île. Son but, en faisant discuter ce projet, était d'effrayer les barons et tous les Anglo-Irlandais possédant des fiefs à quelque titre que ce fût. Un acte du parlement, abolit le black-rent, et le gouverneur lord Grey, par la brillante victoire de

L'infanterie se divisait en deux classes, les *kerns* et les *gallowglasses*. Les kerns, armés d'épées et de demi-piques, composaient des bandes si indisciplinées, que les mots de kern et de brigand pouvaient passer pour synonymes. Les gallowglasses, pesamment armés, portaient casque et cuirasse, et se battaient tantôt avec une épée à deux mains, tantôt avec une hache à double tranchant.

Bellahoe, dissipa une insurrection redoutable dont O'Neil était le chef. Enfin, en 1541, le parlement d'Irlande conféra au monarque anglais le titre de *rex Hiberniæ* au lieu de celui de *dominus*, seul employé jusque alors. Les chefs irlandais eux-mêmes parurent rivaliser de zèle pour déposer leur hommage aux pieds de Henri VIII; rien ne semblait donc devoir arrêter la fusion des deux peuples, quand ce prince voulut imposer un nouveau culte à l'Irlande. Nous verrons dans le livre suivant le résultat de cette odieuse tentative.

Mais avant d'examiner la troisième phase de l'histoire du peuple irlandais, nous allons nous arrêter un moment pour jeter un coup d'œil rétrospectif, et mettre en évidence la législation (si l'on peut donner ce nom à un réseau de lois d'une iniquité révoltante) que le gouvernement anglais inventa à l'usage de l'Irlande, depuis Henri II jusqu'à la réforme de Henri VIII. Nous l'avons déjà dit, établir en Irlande, côte à côte avec les Irlandais, un nouveau peuple; empêcher par tous les moyens possibles la fusion des deux races; les maintenir dans un état d'hostilité permanente : tel fut le but hautement avoué de la politique anglaise envers l'Irlande.

Pour y parvenir plus sûrement, l'Angleterre inventa un crime auparavant inconnu dans le monde, le crime de *dégénérescence :* ainsi, un artisan anglais ou normand qui eût épousé la fille d'un O'Neil eût dégénéré.

Pour arrêter la dégénérescence, non-seulement des lois draconiennes défendaient toute alliance, soit par mariage, soit autrement[1], entre les Anglo-Normands et les Irlandais; mais il n'était même pas permis aux étrangers établis en Irlande d'apprendre la langue du pays, d'en adopter le costume et les usages.

Ainsi tout Anglais ou Normand qui épousait une Irlandaise ou prenait l'habit irlandais devenait, par ce seul fait, serf de corps et de biens. Tout marchand, de race anglaise, qui trafiquait avec les Irlandais, était puni par la confiscation de ses marchandises. La moitié des biens du délinquant appartenait au dénonciateur, et l'autre moitié au roi.

Les Irlandais des classes inférieures portaient généralement des habits d'une espèce de drap grossier; de plus, ils conservaient une partie de leur barbe et arrangeaient leurs cheveux d'une façon particulière. Une ordonnance défendit aux ouvriers anglais de se servir de ce drap, malgré la gêne qui en résultait pour eux, et précisa la manière dont ils devaient se raser et se tailler les cheveux; ressembler même extérieurement à un Irlandais était considéré comme *un attentat à la majesté royale.*

Le même gouvernement qui déclarait les lois et les usages irlandais abominables devant Dieu, qui

[1] Soit en tenant un enfant irlandais sur les fonts de baptême, soit en l'adoptant, soit en prenant des serviteurs irlandais, etc.

punissait de mort tout Irlandais *coupable* d'avoir soumis un procès à des juges de sa nation, déniait aux Irlandais le droit de jouir des bénéfices des lois anglaises.

Une loi rendue pendant la cinquième année du règne d'Édouard IV dit formellement qu'il sera bien de prendre et de tuer tout Irlandais n'ayant pas avec lui, pour lui servir de caution, une personne de bonne renommée et revêtue du costume anglais. Celui qui lui aura coupé la tête et ceux qui l'y auront aidé, pourront légalement lever un impôt de deux pence sur tout homme ayant une terre labourable dans le voisinage, d'un penny sur tout homme ayant la moitié d'une terre labourable, et d'un demi-penny sur tout homme ayant une maison ou des biens de la valeur de quarante schellings.

Il suffit de citer de pareilles infamies, pour être dispensé de les apprécier.

LIVRE III.

DEPUIS LA RUPTURE DE HENRI VIII AVEC LE PAPE, JUSQU'A LA CAPITULATION DE LIMERICK.

1533-1691.

Henri VIII et sa réforme. — Édouard VI va plus loin que lui dans ses innovations. — Pillage des églises. — Prélats chassés de leurs siéges et remplacés par des évêques protestants. — Marie. — Massacre de Mullamast faussement attribué à Marie. — John O'Neil. — Stukely. — Fitz-Maurice. — John de Desmond. — Arrivée de sept cents Espagnols. — Dévastations. — Famine. — Sir Perrot. — O'Rourke. — Naufrage d'une flotte espagnole sur les côtes d'Irlande. — Hugh O'Neil, comte de Tyrone. Son caractère, sa longue et glorieuse lutte pour l'affranchissement de sa patrie. — Ch. Bluet de Montjoie. — Il force O'Neil à déposer les armes. — Coup d'œil sur la législation imposée à l'Irlande par Élisabeth. — Jacques Ier. — Ses confiscations par les voies légales. — Gouvernement de Strafford. — L'Irlande sous Charles Ier. — Nouvelle insurrection. — Le parti politique et le parti religieux. — Georges O'Moor et Phelim O'Connor. — Leurs plans sont dénoncés par un traître. — Sanglantes et atroces représailles. — Charles Ier consent à l'envoi en Irlande de cinquante mille soldats. — Comment les Anglais font la guerre. — Richard Boyle et son projet. — Réponse de Parsons. — Charles Ier se tourne vers l'Irlande. — Traité. — A sa mort, trois partis se forment en Irlande. —

Le parti royaliste domine. — Revers du parti parlementaire. — Cromwell. — Il débarque à Dublin avec Ireton, son gendre. — Ses cruautés. — Swanley. — Les catholiques parqués dans le Connaught. — Confiscation en masse de toutes les possessions territoriales et mobilières des catholiques. — Partage de ces biens. — Cromwell quitte l'Irlande, et remet à son fils le gouvernement de l'île. — Actes de Henri Cromwell. — Mas Hunters. — Royalistes et républicains. — Charles II. — Jacques II. — Il suit à l'égard de l'Irlande un système diamétralement opposé à celui de son prédécesseur. — Talbot, comte de Tirconnel. — Ses actes en Irlande. — Insurrection générale. — Conduite de Jacques II en Irlande. — Bataille de la Boyne. — Revers des Irlandais. — Siége et capitulation de Limerick. — Principales clauses du traité.

Il n'entre pas dans notre cadre d'exposer comment Henri VIII, après avoir vainement sollicité du saint-siége les dispenses nécessaires pour rompre son mariage avec Catherine d'Aragon, contesta une autorité qu'il n'avait pu fléchir, et se déclara lui-même chef souverain de l'Église d'Angleterre. Ce prince, que la passion aveuglait, s'imagina d'abord pouvoir limiter son schisme à une simple négation de la suprématie du pape. Il conserva donc tous les dogmes, tous les actes, toutes les cérémonies de l'Église catholique, mais ordonna à ses sujets, tant clercs que laïcs, de ne plus considérer le pape que comme l'évêque de Rome.

Les rois d'Angleterre avaient si souvent répété à l'Irlande insurgée contre leur joug qu'elle leur devait obéissance en vertu d'une donation papale, que l'Ir-

lande s'empressa à son tour d'invoquer la papauté, quand Henri VIII rompit avec elle; une bulle de Clément VI frappa le monarque d'excommunication et délia tous ses sujets du serment de fidélité.

Georges Brown, archevêque de Dublin, fut chargé par Henri de briser les liens qui unissaient le clergé d'Irlande au centre de la catholicité. Cet indigne prélat accepta cette mission et travailla activement en ce sens; mais Crammer, primat d'Armagh, Anglais de naissance, chez qui la foi parlait plus haut que les intérêts de race, se mit à la tête d'une opposition formidable, presque entièrement composée du clergé irlandais proprement dit; car la majeure partie des prélats et des prêtres anglais, pourvus en Irlande, acceptèrent les innovations de Henri VIII.

Malheureusement pour l'Irlande, jamais une main si ferme n'avait tenu la chaîne qui l'attachait à l'Angleterre. Toutes les tentatives armées pour la briser furent promptement étouffées sous Henri VIII, dont les lieutenants lord Grey et Breretron remportèrent sur les indigènes des avantages complets et décisifs.

Henri VIII s'était contenté de forcer les Irlandais à reconnaître sa suprématie comme chef spirituel de l'Église. Édouard VI alla plus loin : une proclamation royale enjoignit à toutes les paroisses d'accepter la nouvelle liturgie en langue anglaise et tous les changements apportés au culte par la réforme. Par

une contradiction flagrante avec les principes qui avaient servi de prétexte à l'abandon de la langue latine, on imposa aux Irlandais l'obligation de prier dans un idiome qu'ils comprenaient moins, et cette contradiction ne fut pas la plus étrange dans laquelle tombèrent les novateurs.

Vers 1551, des commissaires royaux parcoururent le pays et enlevèrent de toutes les églises dont ils ne furent pas repoussés par la force les reliques, les vases sacrés et tous les objets appartenant au culte proscrit. Ces violations, accompagnées de circonstances odieuses, mirent dans tout leur jour la rapacité des commissaires, qui le plus souvent pillèrent les églises pour leur propre compte.

La plupart des prélats restés fidèles à la foi furent chassés de leurs siéges et remplacés par des réformés ardents et fanatiques, tels que Jean Bale, évêque d'Ossory, dont le nom est encore en Irlande un objet d'exécration.

Sous Marie, la réaction catholique qui coûta tant de sang à l'Angleterre se fit peu sentir en Irlande. Les réformés d'Irlande (Anglo-Irlandais) et les Anglais qui fuyaient la persécution ne furent pas sérieusement inquiétés; mais, en revanche, la reine se montra impitoyable envers les Irlandais qui s'armaient contre son autorité royale.

Les écrivains protestants placent le massacre de Mullamast sous le règne de Marie, pour décharger la mémoire d'Élisabeth, leur idole, de tout l'odieux

d'une des plus effroyables boucheries dont les annales du monde fassent mention; mais les traditions irlandaises assignent à cet événement une date postérieure (1573). S'il est encore difficile aujourd'hui de prouver l'exactitude de cette date, faute de documents publics, il est impossible à celui qui a étudié l'histoire du peuple irlandais, de ce peuple dont l'Angleterre s'est efforcée d'anéantir les archives historiques et la langue, il est impossible, disons-nous, à celui-là, de ne pas regarder comme certaine la date indiquée par les traditions du pays. Comment en effet, à moins d'en avoir été témoin, s'imaginer avec quel amour, avec quelle scrupuleuse fidélité se conservent dans les vieilles familles irlandaises le souvenir des événements, même secondaires, qui intéressent la nation?

Du reste, que ce soit Marie ou Élisabeth qui ait rendu compte à Dieu de l'extermination en masse dont les districts de Leix et d'O'Fally furent le théâtre, toutes deux ont trop d'autres titres à l'exécration de l'Irlande pour qu'un crime, si atroce qu'il soit, doive modifier le jugement que la postérité réserve à ces deux femmes impitoyables.

Enfin, que le massacre de Mullamast ait été un infâme guet-apens, comme on l'a raconté récemment sur les lieux à un voyageur [1], ou seulement,

[1] M. Capo de Feuillide. Il cite au long la tradition irlandaise; la voici. En l'an 1703, vivait un vieux gentilhomme nommé Cullen,

selon la version des historiens anglais, un combat entre les troupes royales et un parti d'Irlandais insurgés, la tradition et les historiens, tout en variant les circonstances, constatent l'extermination en masse des habitants des cantons de Leix et d'O'Fally.

demeurant dans le comté de Kildare; il eut plusieurs conversations avec un *dwyer* et un *dwoling* qui étaient à Mullamast lorsque cet horrible massacre fut commis, la seizième année du règne d'Élisabeth, en 1573. Ces vieillards lui dirent souvent que le plan avait été conçu et exécuté par des familles anglaises, protestantes et catholiques, parmi lesquelles figuraient les Bowens, les Kartpoles, les Hovendens, les Dempsies. Ils dirent ensuite que ce furent principalement ces familles qui attirèrent à Mullamast les victimes sans défiance, sous prétexte de former une ligue offensive et défensive contre l'ennemi commun, qui était le protestantisme et Élisabeth : que les personnes massacrées étaient des sept clans irlandais du territoire de Leix, et que les mesures furent tellement efficaces, que sur la multitude qui entra dans le fort un des fils d'O'Moort fut le seul qui échappa au massacre. Ceci fait allusion à une tradition qui rapporte que beaucoup d'autres personnes inscrites sur la liste des victimes échappèrent à leur sort au moyen d'un Harry Lawlor, qui en approchant du fort avec plusieurs de ses compagnons leur fit observer qu'il voyait beaucoup de monde entrer, mais qu'il n'en voyait point sortir. Ses soupçons étant ainsi éveillés, il obtint de ses amis qu'ils resteraient en arrière, et qu'il entrerait seul, les engageant à prendre la fuite s'il tardait à revenir; car ils pourraient être certains qu'alors il y avait *là-dessous* quelque trahison. Cet homme intrépide n'eut pas plutôt mis le pied dans le fort qu'il aperçut les corps sanglants de ses amis étendus çà et là sur les dalles; il tira son épée, et se fit jour hardiment à travers la foule des assassins, jusqu'à ses compagnons qu'il conduisit sains et saufs à Dysart.

(Capo de Feuillide, *traduit du manuscrit du Milésien Garret Byrne.*)

Plus de vingt familles s'éteignirent là le même jour, et les cantons furent réunis à la couronne, sous les noms de Queens' County et de Kings' County.

Marie, nous l'avons dit, s'occupa en Irlande plus de politique que de religion. Élisabeth voulut régner à la fois sur les corps et les consciences. On comprend combien dut être longue et terrible, devant de telles exigences, la lutte dont nous allons esquisser les principaux traits.

La première insurrection importante fut celle dont John O'Neil devint l'instigateur et l'âme. O'Neil, prince de l'Ulster, s'était déjà signalé sous Marie. Les auteurs anglais, qui ne peuvent nier son indomptable courage, son habileté et sa prudence, le représentent comme un homme sanguinaire et abruti par le vin.

Au premier bruit de son armement, Élisabeth lui proposa un traité. O'Neil, n'ayant pas encore organisé ses forces, jugea à propos de ne pas rejeter la proposition de la reine, et poussa l'audace jusqu'à se rendre à Londres, où son costume, celui de ses gardes et de sa suite, fut un sujet d'étonnement pour toute la cour. Bien accueilli par Élisabeth, qui s'imagina l'avoir ébloui par l'appareil de sa puissance et gagné par de vaines promesses, il dissimula si bien ses desseins, qu'elle le laissa retourner en Irlande. Trouvant son parti grossi d'une foule d'aventuriers écossais venus des îles Hébrides, il crut qu'il était temps de lever le masque. Ses premières

opérations militaires eurent un plein succès. Il s'empara de Derry, brûla l'église d'Armagh livrée au culte réformé, et résista pendant près de deux années à toutes les forces dirigées contre lui; enfin, accablé par le nombre et ne pouvant plus tenir la campagne, il se réfugia dans des retraites inaccessibles, et continua une guerre de partisans excessivement incommode aux Anglais. Ceux-ci, pour se débarrasser de lui, eurent recours à la trahison. Piers O'Neil, son parent, en devint l'instrument, et le massacra avec cinquante de ses amis dans les environs du clan de Hugh-Boy. La tête d'O'Neil fut portée à Dublin, et son fils enfermé dans le château de cette ville.

L'insurrection dont O'Neil était le chef ne fut pas plutôt étouffée, que Jacques Fitz-Maurice de Desmond leva à son tour l'étendard de la révolte. Mais l'énergie déployée par John Perrot, gouverneur de l'Irlande, fit promptement échouer cette tentative, et Fitz-Maurice se vit dans la nécessité de se rendre à discrétion.

Pendant sa captivité, un aventurier, du nom de Stukely, tenta avec l'aide de don Sébastien, roi de Portugal, de placer sur le trône d'Irlande Jacomo Boncompagno; mais l'entreprise avorta dès son origine.

Ni la triste issue de la prise d'armes de Stukely, ni ses propres revers ne découragèrent Fitz-Maurice; à peine fut-il sorti de prison, qu'il alla sur le continent chercher de nouveaux ennemis à l'Angle-

terre. A la tête d'une bande d'hommes déterminés comme lui, et recrutés en Espagne et en Italie, il débarqua dans le comté de Kerry. Ses parents, John et James de Desmond, lui amenèrent des renforts, et il parcourut le Connaught pour soulever la population en masse. Déjà elle venait de tous côtés se ranger sous les bannières de Fitz-Maurice, quand il périt malheureusement dans une escarmouche. John de Desmond lui succéda, continua la guerre et livra aux troupes royales, près de Limerick, une bataille rangée, où les Irlandais, commandés par des officiers espagnols, firent des prodiges de valeur.

Ce brillant fait d'armes valut aux insurgés l'appui du comte de Desmond, chef de cette puissante famille. Il rompit ouvertement avec l'Angleterre et passa dans les rangs des insurgés. Battus d'abord par sir William Pelham, dans une affaire à la suite de laquelle James de Desmond fut arrêté et exécuté sans jugement, les Irlandais prirent bientôt une éclatante revanche, et exterminèrent, dans la vallée de Glendalough, un corps de vétérans anglais qui avait osé poursuivre les insurgés dans un canton entrecoupé de rochers et de marécages.

Peu de temps après, sept cents Espagnols envoyés par Philippe II, roi d'Espagne, débarquèrent à Smerwick, apportant avec eux des vivres et des armes pour cinq mille combattants. Mais, par une faute impardonnable, les Espagnols, au lieu d'opérer immédiatement leur jonction avec les bandes irlan-

daises, perdirent leur temps à construire une forteresse. Un corps d'armée anglais les obligea de s'y renfermer avant son complet achèvement, et, vivement pressés, ils se rendirent à condition d'avoir la vie sauve. A peine eurent-ils mis bas les armes, que les Anglais les passèrent tous au fil de l'épée. Ce fut lord Grey qui ordonna cette sanglante exécution, et sir Walter Raleigh, son lieutenant, qui y présida.

Un acte si sauvage devait nécessairement avoir pour résultat d'exaspérer à la fois les deux partis, et de donner à la lutte un caractère de férocité qui épouvante la pensée. En effet il n'y eut plus de merci. L'Angleterre ne recula devant aucune mesure pour se venger des Irlandais, qui multipliaient partout d'atroces représailles. Ce qu'osèrent les exécuteurs des royales volontés d'Élisabeth passe toute idée : les Anglais modérés, c'est-à-dire ceux qui ne faisaient pas la chasse aux Irlandais, étaient dépouillés de leurs biens, emprisonnés, mis à mort, sous prétexte de connivence.

La province de Munster, où John de Desmond s'efforçait de se maintenir, fut celle qui souffrit le plus cruellement. Dévastée par le fer et le feu, elle ne put dès lors nourrir ses habitants[1], et la plupart de ceux qui échappèrent à la fureur des Anglais mou-

[1] Voici comme s'exprime à ce sujet un historien anglais, Hollinshed, dont nous abrégeons le récit :

« Il est impossible de calculer le nombre des misérables qui périrent, soit par le fer, soit par la famine... Peu de personnes sur-

rurent dans les forêts de misère et de faim. John, traqué comme une bête fauve, périt en combattant; le comte de Desmond, dont la tête avait été mise à prix, tomba assassiné par un Irlandais vendu aux conquérants; un autre chef fut dévoré par les loups, et seul parmi les lieutenants de John, lord Battinglass parvint à se réfugier en Espagne.

Au milieu de tant de désastres, la Providence permit que le gouvernement de l'île échût à sir Perrot (1584), dont le noble caractère, la droiture, l'intégrité, formaient un étrange contraste avec les fonctionnaires, tant civils que militaires, qu'Élisabeth avait lâchés sur l'Irlande. Perrot parcourut l'Ulster, le Munster et le Connaught, écoutant les plaintes, rendant impartiale justice, et s'efforçant de réparer les maux de toute espèce qui désolaient le pays. Sa franchise, sa douceur, lui gagnèrent le cœur de plusieurs chefs irlandais, et s'il avait été secondé par la cour et le parlement, s'il n'avait pas eu à lutter contre les sourdes intrigues des seigneurs anglais dont il refrénait les dilapidations, sous son administration paternelle l'Irlande

vécurent, à l'exception de celles qui parvinrent à se réfugier en Angleterre. La famine était si grande, surtout dans les campagnes, qu'après avoir dévoré les chevaux et les chiens, on en vint à se repaître de cadavres humains... On détachait des gibets les corps des suppliciés pour les manger... et, dans la baie de Smerwick, les habitants du rivage mangèrent jusqu'au dernier les cadavres des matelots d'un navire brisé par la tempête. »

se serait peut-être résignée à son sort. Mais Perrot, dont on calomniait les actes et les intentions, dont on paralysait les desseins, fut forcé de résigner le pouvoir entre les mains de Fitz-William, et sa retraite fut le signal de nouveaux troubles, de nouvelles calamités.

Beaucoup de familles irlandaises qui entretenaient des correspondances avec la cour d'Espagne, et que la bonne administration de sir Perrot avait rendues moins actives et moins pressantes, conjurèrent de nouveau Philippe II de venir à leur secours. Ce prince équipa une flotte formidable. Décorée du nom pompeux d'invincible *armada*, elle fit voile pour l'Irlande; mais, accueillie par une de ces tempêtes si fréquentes dans les mers qui baignent le rivage d'Erin, elle fut dispersée, et dix-sept vaisseaux, montés par quatre mille cinq cents hommes, furent jetés sur les côtes du nord et de l'ouest de l'Irlande. Avant ce désastre, Brien O'Rourke, qui n'attendait que l'arrivée des Espagnols pour commencer les hostilités, était tombé sur les Anglais aussitôt que la flotte avait été en vue. Réduit à ses propres forces par suite du naufrage de ses alliés, il ne put se maintenir dans les pays découverts, et gagna les montagnes, où il tint en échec toutes les forces envoyées contre lui.

Mais les Anglais ne tardèrent pas à trouver dans la faim un auxiliaire tout-puissant qui força la petite troupe d'O'Rourke à se débander; chacun

s'échappa de son côté, et Brien, trompant la vigilance de ses ennemis, réussit à passer en Écosse. La haine d'Élisabeth l'y suivit. Cette reine implacable exigea l'extradition du proscrit, et le fit exécuter à Londres après une assez longue captivité [1].

Sous prétexte de recueillir les objets précieux provenant du naufrage des vaisseaux espagnols, le gouverneur d'Irlande Fitz-William se livra à des exactions incroyables. Chez lui l'amour de l'argent était encore plus vif que la haine des Irlandais; aussi ne cherchait-il à s'emparer des membres des principales familles que pour forcer leurs proches à lui payer de riches rançons. Ce système permit aux Irlandais d'organiser en silence une vaste conspiration, dont l'instigateur invisible, inconnu, était Hugh O'Neil, seigneur de la province d'Ulster et comte de Tyrone.

Jamais l'Irlande ne produisit un homme plus capable de l'affranchir du joug de l'Angleterre que Hugh O'Neil. Souple, insinuant, prudent autant que brave, aussi habile négociateur que bon capitaine, il réunissait en lui au plus haut degré les qualités les plus opposées, nous dirons même les plus incompatibles en apparence.

Convaincu que le manque d'unité et d'ensemble

[1] Quand O'Rourke fut conduit à Londres, Élisabeth voulut voir son prisonnier, qu'on lui avait dépeint comme un cavalier de fort bonne mine. O'Rourke devint le rival du comte d'Essex, alors absent, et ne fut mis en jugement qu'après le retour du comte.

avait été la seule cause de la triste issue de toutes les tentatives des divers chefs irlandais, il résolut de former une ligue, une association de tous les catholiques d'Irlande, et de donner à cette association une organisation unitaire.

Pour arriver à ce résultat, il lui fallait du temps et une certaine liberté d'action. Or, afin que le gouvernement anglais lui laissât l'un et l'autre, il était indispensable d'endormir sa vigilance par une soumission apparente; O'Neil se conduisit avec tant de circonspection, cacha si bien même à la plupart de ses parents et de ses amis ses menées souterraines, gagna tellement la confiance d'Élisabeth et du gouverneur de l'île, qu'il put ostensiblement amasser des munitions et exercer des troupes, dans le but, disait-il, de se mettre en état de forcer deux ou trois chefs révoltés à reconnaître l'autorité de leur commune souveraine. Élisabeth, qui venait de fonder à Dublin le collége de la Trinité, destiné à devenir le centre de la propagande protestante, comptait sur O'Neil pour pacifier le pays et protéger la personne de ses prédicateurs. Elle lui écrivit même une lettre de sa main pour l'engager à s'entendre avec le gouverneur William Russel sur les mesures à prendre afin de maintenir la tranquillité générale.

Le comte de Tyrone se rendit en effet à Dublin, et par cette démarche réellement hardie fit évanouir quelques soupçons qui s'étaient glissés dans l'esprit de William.

De retour dans l'Ulster, O'Neil trouva divers prétextes pour différer le moment de tenir sa promesse en marchant contre les chefs irlandais qui, à la tête de bandes nombreuses, ravageaient les établissements anglais. Cependant sa position devenait de plus en plus difficile; car si d'une part il ne voulait lever le masque que lorsque les tribus de l'est et du sud seraient entrées sans réserve dans la ligue, d'autre part il était à bout d'expédients pour prolonger son inaction vis-à-vis des rebelles.

Voyant qu'il lui était impossible de jouer plus longtemps le double jeu qui lui avait si bien réussi jusque-là, il résolut de se passer du concours actif des habitants du Leinster. Ceux-ci, trop voisins en effet du centre de la puissance britannique pour ne pas prévoir qu'en cas de revers tout le poids du ressentiment des Anglais tomberait sur eux, se retranchaient tous les jours dans de nouveaux prétextes afin de retarder l'explosion générale préparée par O'Neil.

Tout à coup Russel, qui croyait le comte de Tyrone parti pour combattre les rebelles, apprend qu'il a opéré sa jonction avec les bandes d'O'Donnel, de Tyrconnel, de Mac-Guire, et de Mac-William Burgo; que les garnisons anglaises d'Enniskillen et de Belleek ont été passées au fil de l'épée; que le fort de Blackwater est pris, et Monaghan assiégé.

Russel se hâte de rassembler ses troupes, les partage en deux corps, garde le commandement

de l'un, confie celui de l'autre à sir John Norris, et tous deux pénètrent dans l'Ulster.

O'Neil, qui attendait de jour en jour les secours du roi d'Espagne, ne voulut pas compromettre sa cause en livrant bataille aux forces anglaises avant d'avoir réuni toutes les siennes. Prenant donc un parti extrême, il met le feu aux villages de ses domaines, et se retire dans les bois.

Là, retranché dans des positions inexpugnables, il attend Russel, qui ne tarde pas à paraître. Alors O'Neil, pour laisser aux Espagnols le temps d'arriver, entre en pourparlers avec le gouverneur, et parvient, à force d'habileté et de souplesse, à prolonger les conférences jusqu'à ce qu'Élisabeth, irritée de voir son représentant perdre le temps en paroles inutiles, le remplace par lord Burgh, favori du comte d'Essex. Lord Burgh, malgré deux échecs successifs éprouvés par deux de ses officiers, vint assiéger O'Neil dans son camp placé près d'Armagh, enleva cette position après une résistance opiniâtre, et reprit le fort de Blackwater. Il se préparait à poursuivre les insurgés dans les défilés de Dungannon quand la mort vint l'arrêter.

O'Neil, sans pour cela déposer les armes, s'empressa de négocier avec le comte d'Ormond, qui succédait à lord Burgh. Le comte d'Ormond lui promit au nom de la reine l'oubli de sa rébellion, s'il voulait se soumettre. O'Neil exigea une promesse scellée du grand sceau, et demanda, en attendant l'arrivée

de cet acte, une trêve de deux mois. Pendant ces pourparlers O'Neil avait fait avancer un corps de troupes du côté d'Armagh et de Blackwater; et quand il sut que cette dernière place était investie, il rompit brusquement les conférences, leva son camp et se dirigea à marches forcées avec le reste de son monde vers Blackwater, dont il entreprit le siége avec vigueur.

Sir Henri Bagnal, qui commandait les troupes anglaises, poursuivit O'Neil, et pour dégager la place vint lui présenter bataille. Cette fois-ci O'Neil l'accepta, et fit éprouver aux Anglais une défaite complète. Bagnal, treize officiers supérieurs et quinze cents soldats restèrent sur la place, et les débris de l'armée royale, abandonnant artillerie, vivres et munitions, allèrent s'enfermer dans Armagh; mais à l'approche d'O'Neil, à qui le fort de Blackwater s'était rendu, les Anglais s'empressèrent d'évacuer la ville et continuèrent leur mouvement de retraite.

C'était la première fois que les Irlandais sortaient vainqueurs d'une bataille rangée, la première fois qu'ils luttaient de discipline et de tactique avec leurs oppresseurs : aussi la victoire de Blackwater eut-elle en Irlande un retentissement, un effet moral immense. Elle donna du courage aux plus timides, mit les armes aux mains des plus irrésolus ; et toute la population se leva comme un seul homme. Les colons anglais du Munster, qu'aucune force mili-

taire ne protégeait plus, essayèrent vainement de sauver leur vie en abandonnant les terres dont ils avaient tué ou chassé les légitimes possesseurs; ils furent presque tous égorgés [1].

[1] Nous transcrivons ici la traduction d'une ode composée par le barde Angus O'Daly, et adressée aux Irlandais révoltés. La troisième, la quatrième et la cinquième strophe regardent les tribus qui tardèrent à entrer dans la confédération d'O'Neil, et qui attendirent, pour se prononcer, la victoire de Blackwater.

Nous empruntons cette pièce au voyage de M. Capo de Feuillide en Irlande, livre qui contient des documents précieux sur l'Irlande ancienne et moderne.

I

Dieu vous protége, défenseurs de Gael! Puissent vos ennemis ne jamais triompher; puissiez-vous ne jamais quitter honteusement le champ de bataille!

II

Généreux enfants, vos armes sont éclatantes. Réveillez-vous aux cris des alarmes et de la gloire; combattez pour vos vertes montagnes et pour les bords fleuris des fleuves de votre île!

III

Pour venger et pour sauver l'Irlande, vous devez braver tous les périls de la guerre. Sortez de ce sommeil court, mais profond, qui vous retient sur vos cimes ardues, au milieu des neiges et des orages.

IV

Que tardez-vous? arrachez aux mains spoliatrices de l'étranger la terre de vos aïeux. Oubliez-vous donc et ses champs émaillés de fleurs, et ses palais, et ses tours superbes?

V

Ce n'est pas par défaut de cœur et d'énergie que nous servons l'étranger gorgé de nos dépouilles, oh! non. Plût à Dieu que nous fussions tous déterminés à rester debout ensemble ou à tomber ensemble!

VI

O amertume de mon cœur! proscrits et dispersés, nos princes et nos

Elisabeth, effrayée autant par les progrès de l'insurrection que par les formidables armements que préparait Philippe II, roi d'Espagne, envoya en Irlande le comte d'Essex avec vingt mille hommes de bonnes troupes, et des pleins pouvoirs pour étouffer la révolte par tous les moyens qu'il jugerait convenables. C'était la plus forte armée qui eût débarqué en Irlande depuis Richard II (mars 1599); mais d'Essex, au lieu de marcher droit sur l'Ulster, au cœur de l'insurrection, se laissa persuader par le conseil supérieur d'Irlande qu'il valait mieux commencer par

chefs sont errants sur la terre natale, à travers de sombres vallées et des forêts sauvages, traqués comme des loups et chassés comme des bandits;

VII

Tandis qu'une horde féroce et sans remords règne sur nos plaines riantes, et que des armées vindicatives nous enveloppent et nous ravissent le repos durant nos longues nuits!

VIII

Non, jusqu'à ce que vous les ayez écrasés dans le sang, nul rayon de joie ne pénètrera au fond de mon âme. Bataillons empourprés, si brillants dans les armes, vos dangers font mes terreurs;

IX

Car leur sauvage haine ne sera assouvie que lorsqu'ils nous auront tous extirpés, branches et racines! Dieu vous garde et vous guide nuit et jour, et surtout à l'heure du combat!

X

En avant, montagnards, en avant! le Ciel est avec vous. Soyez prêts à verser votre sang pour la patrie. Ils doivent espérer le laurier vainqueur, ceux qui ont pour cri de veille : *La liberté ou la mort!*

(C. DE FEUILLIDE, *l'Irlande*, I, 225.)

aller venger dans le Munster la mort et la ruine des colons décimés par une réaction impitoyable.

D'Essex écouta cet avis et s'engagea dans un pays soulevé, il est vrai, mais où il ne trouva point d'armée à combattre ; ce qui ne l'empêcha pas de perdre beaucoup de monde, parce que les paysans, qui dans les lieux découverts fuyaient devant lui, le harcelaient sans relâche dans les localités favorables à une guerre d'embuscades, et massacraient tous les petits détachements qui s'écartaient du corps principal.

De retour à Dublin, d'Essex fut vivement réprimandé par la reine d'avoir consacré sa première campagne à une expédition complétement inutile, et reçut en même temps l'ordre d'agir vigoureusement contre O'Neil ; mais telles n'étaient pas les intentions du comte, qui prétendait ménager son armée et s'en servir pour son compte personnel et dans l'intérêt de sa propre ambition [1].

Malgré les nouveaux renforts que lui envoya le gouvernement anglais, d'Essex conduisit seulement quatre mille hommes contre O'Neil, avec lequel il était du reste résolu de traiter. La défaite d'un de ses lieutenants, de Clifford, qui se fit battre avec deux mille hommes par deux cents Irlandais, parut à

[1] D'Essex, disgracié par la reine, ayant contre lui un parti très-puissant à la cour, voulait, en rentrant en Angleterre à la tête d'une nombreuse armée, braver ses ennemis et forcer Élisabeth à les punir.

O'Neil, secrètement instruit des dispositions du comte d'Essex, une occasion favorable pour lui demander une conférence. Cette conférence eut lieu sur le bord d'une petite rivière du comté de Louth: l'Irlandais, au fond par défiance, en apparence par respect, s'avança dans la rivière jusqu'à ce que l'eau atteignît le niveau de la selle de son cheval, et dans cette position s'entretint avec le général anglais, qui était resté sur la rive opposée. O'Neil flatta avec tant d'adresse les vues ambitieuses de son ennemi, que d'Essex lui accorda une trêve et lui promit de transmettre ses réclamations à la reine. Tels furent en Irlande les seuls exploits du comte d'Essex, qui partit immédiatement pour l'Angleterre où il périt sur l'échafaud.

Sur ces entrefaites don Matheo Oviedo, nommé par le pape archevêque de Dublin, se rendit auprès d'O'Neil avec des secours en munitions et en argent; ce prélat assura en outre aux chefs irlandais qu'ils pouvaient compter sur la prochaine arrivée des Espagnols.

O'Neil s'empressa d'écrire au pape en protestant de son entière soumission au saint-siége, et en le conjurant de bénir ses efforts et ceux des siens pour défendre la religion catholique menacée en Irlande par une princesse hérétique. En réponse à cette supplique, Clément VIII donna une bulle qui accordait au comte de Tyrone et à tous les confédérés les mêmes indulgences dont jouissaient ceux qui

combattaient contre les Turcs pour recouvrer la Terre-Sainte.

La retraite d'Essex, qu'O'Neil et les principaux chefs irlandais présentèrent aux indigènes comme le premier pas des Anglais vers une évacuation complète de l'île, ses récents succès et ceux qu'il remportait tous les jours dans des engagements partiels et des escarmouches, le découragement des colons étrangers qui se trahissait par mille symptômes, tout concourait à faire croire à la nation irlandaise que l'heure de sa délivrance allait sonner.

Élisabeth elle-même, son conseil et le parlement regardaient les affaires d'Irlande comme désespérées, quand un homme, plus connu comme savant que comme guerrier, sollicita et obtint de la reine le poste périlleux et difficile de gouverneur de l'Irlande. Toute la cour blâma le choix d'Élisabeth; mais l'expérience prouva qu'elle ne s'était point trompée.

Le baron Charles Blunt de Mountjoye, qui ne recula pas devant la tâche de river les fers à moitié rompus de l'Irlande, à défaut de connaissances militaires possédait ce froid courage, cette énergique et patiente tenacité qui caractérise le génie anglais.

A peine débarqué, il comprit qu'il fallait avant tout s'emparer d'O'Neil, ou le réduire à l'impuissance : il envoya une expédition pour enlever le chef irlandais au moment où il revenait de l'ouest

reste sur la rive opposee

Digitized by Google

chef irlandais au moment où il revenait de l'ouest

NAPOLI

Dans cette position O Neil s entretient avec le général anglais, resté sur la rive opposée

Digitized by Google

Digitized by Google

du Munster et se rendait dans le nord de l'Irlande. O'Neil eut vent de l'embuscade et l'évita.

Ce premier insuccès ne déconcerte pas Mountjoye; après avoir mis de bonnes garnisons dans toutes les places de l'Ulster, il pénètre en personne dans cette province, chasse O'Neil de ses retranchements entre Armagh et Newry; puis, laissant aux commandants de Carrick-Fergus et de Newry l'ordre qui fut trop bien exécuté de changer en désert les frontières de l'Ulster, il descend vers le sud et écrase O'Moore et Tyrrel, les chefs du Munster.

Comme on le voit, Mountjoye venait d'adopter une tactique toute nouvelle. Au lieu d'imiter ses prédécesseurs, qui éparpillaient leurs forces en voulant opérer sur divers points à la fois, son armée formée en colonne, et sans s'inquiéter des bandes d'insurgés, traversa l'île du nord au sud et de l'est à l'ouest, fauchant tout devant elle, et faisant place nette, suivant l'expression dont Mountjoye se servit dans une de ses dépêches à la reine.

L'un des lieutenants du gouverneur, sir Georges Carew, se chargea principalement du Munster, qu'il soumit de manière à rappeler ce mot de Tacite: *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Ce fut dans ces circonstances qu'arrivèrent d'Espagne les secours si longtemps attendus : six mille hommes aux ordres de don Juan d'Aquila débarquent à Kinsale, en septembre 1601. Mountjoye vient presque aussitôt les assiéger dans cette place; il

repousse leurs sorties, et s'empare d'un château qui en commandait les approches.

O'Neil et O'Donnel accourent de leur côté à grandes journées au secours de don Juan, font, en marchant, leur jonction avec deux mille Espagnols débarqués à Castle-Haven, et bloquent à leur tour Mountjoye entre eux et la ville qu'il assiégeait.

Renfermé dans son camp, privé de toutes communications, Mountjoye se trouvait dans la plus critique des situations; déjà la famine commençait à décimer son armée, encore huit jours et il fallait ou se rendre ou mourir de faim. O'Neil, après avoir longtemps résisté aux instances d'Aquila, qui ne voulait pas, disait-il, être venu en Irlande pour vaincre sans combattre, vit son autorité méconnue par les autres chefs irlandais eux-mêmes, et, malgré ses prières et ses menaces, l'attaque du camp fut décidée. Cette faute impardonnable eut les plus funestes conséquences pour la cause irlandaise. Par suite de ce désaccord, les trois corps d'armée, celui d'Aquila, celui des chefs irlandais et celui d'O'Neil, au lieu d'agir en masse, attaquèrent successivement Mountjoye, qui manœuvra si bien, que son armée, inférieure à l'ensemble des trois corps ennemis, mais supérieure à chacun d'eux, les mit en déroute. O'Donnel, désespéré, se réfugia en Espagne; O'Neil, vaincu mais non dompté, s'enfonça dans l'Ulster; et Aquila, voyant qu'il ne pourrait tenir dans Kinsale, demanda et obtint une capitulation honorable.

La journée de Kinsale fut le coup de mort pour l'insurrection, réduite à ses seules ressources. O'Neil lui-même, après avoir guerroyé quelque temps, accepta l'offre que lui fit Mountjoye de lui rendre tous ses domaines et d'oublier le passé, à la seule condition qu'il déposerait les armes. Il fallait que ce chef irlandais, quoique vaincu et forcé de se cacher au fond des forêts, inspirât encore de vives inquiétudes au gouvernement anglais, pour que celui-ci le remît en possession de ses biens, et crût devoir composer avec cet homme; car l'insurrection qu'il avait dirigée avait coûté à réprimer, d'après des documents officiels, plus de trois millions de livres sterling, somme énorme à cette époque où le revenu de la couronne ne s'élevait pas à plus de cinq cent mille livres.

Nous avons esquissé les principaux événements dont l'Irlande fut le théâtre sous le règne d'Élisabeth, car la mort de cette reine coïncida avec la soumission du comte de Tyrone; mais nous ne nous sommes acquittés que d'une partie de notre tâche, et il nous reste à expliquer pourquoi aujourd'hui encore, dans les luttes électorales, les électeurs réformistes de Dublin inscrivent sur leurs bannières et sur leurs placards ces mots terribles adressés au peuple: « *Remember queen Elizabeth!* Souviens-toi de la reine Élisabeth. »

Ces trois mots signifient:

« Souviens-toi du massacre de Mullamast.

« Souviens-toi du digne lieutenant d'Élisabeth, de Francis Cosby, qui, sur les frontières du Tipperary, tenait ses assises au pied du rocher de Gallow's-Hill[1]. Ce misérable, revêtu d'une autorité sans limites, suspendait à un gibet les malheureux qui ne pouvaient pas lui payer vingt livres sterling pour obtenir la faveur d'être étranglés, et les laissait mourir de faim.

« Souviens-toi de Walter Raleigh, cet infâme favori d'Élisabeth, qui exécuta avec ses bandits, se donnant eux-mêmes le nom d'entrepreneurs de funérailles du Munster[2], le plan d'extermination conçu par cette reine.

« Souviens-toi des populations de l'Ulster, qui, à la suite des dévastations commises par les soldats d'Élisabeth, moururent de faim, comme l'atteste cette page d'un auteur anglais contemporain : « Ce pays était autrefois riche, fertile, très-peuplé, couvert d'abondants pâturages, de moissons, de bestiaux; il est maintenant désert et stérile; il ne produit plus aucun fruit, plus de blés dans les champs, plus de bestiaux dans les pâturages : en un mot, on dirait que la malédiction du ciel a passé sur ces contrées; car en les parcourant d'un bout à l'autre, on rencontre à peine un homme, une femme, un enfant. »

[1] Mont du Gibet.

[2] *Undertakers of the Munster;* mot à mot, les *entrepreneurs* (des pompes funèbres) du Munster.

Et qu'on n'accuse pas ce tableau d'exagération : les lois qui régissent un pays donnent la mesure du sort de ses habitants : or voici le bill par lequel débute Élisabeth, en posant la couronne sur son front.

« La reine est déclarée chef suprême de l'Eglise. Toute personne maintenant la juridiction spirituelle du pape, ainsi que cela avait lieu autrefois, sera proscrite avec ses complices, perdra tous ses biens, sera mise à mort, et *encourra les autres peines* et confiscations prévues dans le cas de haute trahison.

« Peine de mort pour quiconque engagerait un protestant à se faire catholique [1].

« Peine de mort pour tout prêtre romain, ou séminariste, trouvé dans le royaume quarante jours après la publication du statut [2].

« Toute personne âgée de plus de seize ans, et refusant d'aller à l'église, sera renfermée jusqu'à ce qu'elle ait consenti à entendre l'office divin [3]. »

Voici maintenant le texte d'un décret rendu au château de Dublin par le gouvernement anglais :

« Il est résolu qu'il est convenable que Sa Seigneurie (le comte d'Ormond) fasse avec les troupes de Sa Majesté tous les efforts possibles pour frapper, tuer, massacrer et détruire tous les rebelles, leurs adhérents, et ceux qui les secourent;

[1] *Statute's Book*, acte de 1581.
[2] Idem.
[3] Idem, acte de 1593.

brûler, piller, dévaster, ruiner, saccager, raser toutes les places, villes et maisons où les rebelles sont ou ont été secourus ou logés, ainsi que tous les blés et foins; enfin détruire *tous les habitants capables de porter les armes.* »

Pour rendre à chacun son œuvre, nous dirons que l'acte précédent appartient au règne de Jacques Ier, successeur d'Élisabeth; mais il a été promulgué par les mêmes hommes qui *pacifiaient* l'Irlande sous Elisabeth, et par leur langage on peut juger quelles durent être leurs actions.

Cependant Jacques, en qui les Irlandais se plaisaient à voir un descendant de cet Édouard Bruce qu'ils avaient couronné, sembla en montant sur le trône vouloir adoucir le sort de l'Irlande. Il promit solennellement de respecter les propriétés, d'accorder aux catholiques le libre exercice de leur culte et d'étendre à tout le pays, sans distinction de race, le bénéfice des lois anglaises. O'Neil et O'Donnel allèrent à Londres lui rendre hommage, tant ils avaient foi dans ses généreuses intentions. Comme première concession, Jacques accorda à l'Irlande un parlement composé de cent vingt-cinq protestants et de cent un catholiques, nommés par des élections libres; et les premières séances de cette assemblée devaient être remplies par la révision et l'abolition de tous les statuts et *ordonnances tyranniques.*

Mais le premier ministre Cecil, fougueux protestant et ancien confident d'Elisabeth, eut bientôt

rendu inutiles les efforts du parlement irlandais, que la division de ses membres acheva de réduire à une entière impuissance, et peu à peu les choses marchèrent comme sous le règne précédent. Le temps d'arrêt avait été court, et la recrudescence fut terrible; O'Neil et O'Donnel furent cités devant le conseil privé pour crime de rébellion. Ils échappèrent par la fuite au sort qu'on leur réservait, et passèrent en France avec plusieurs autres chefs irlandais. Jacques sollicita inutilement leur extradition. O'Neil se retira à Rome, où le pape et le roi d'Espagne lui accordèrent une pension pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Selon la vieille loi anglo-normande, l'Angleterre confisqua non-seulement les domaines privés des fugitifs, mais tout le territoire des clans qui reconnaissaient O'Neil et O'Donnel pour chefs. Par ce procédé barbare, plusieurs clans furent dépossédés en masse et chassés à coups de fusil de leurs demeures et de leurs champs.

Ces champs furent divisés en lots et vendus à l'encan, à Londres, à des entrepreneurs de colonies.

Parallèlement à ces expropriations opérées brutalement et de vive force, Jacques en exécuta une multitude d'autres au moyen de procédures et de chicanes. Ainsi il ordonna une vérification générale de tous les titres de propriété, enjoignant à quiconque occupait des terres en Irlande de justifier de cette possession conformément à la législation anglaise.

Or comme la grande majorité des seigneurs irlandais ne pouvaient établir leurs droits sur leurs domaines patrimoniaux que par la possession incontestée de leurs aïeux, Jacques les évinça à coups de procès, et s'adjugea autant de terres qu'il voulut.

Ces terres, il les vendit ou les donna; seulement, comme il était Écossais de race, il n'oublia pas ses compatriotes dans ses largesses; ceux-ci furent si bien partagés qu'ils se trouvèrent assez nombreux en Irlande pour fonder la ville de Londonderry.

Le successeur de Jacques, Charles Ier, pensant que l'Irlande, même après les exactions et les spoliations dont elle venait d'être victime, était un champ où l'on pouvait encore glaner avec profit, y envoya dans cette vue lord Strafford, qui s'appelait alors sir Wentworth (1633).

Lord Strafford se montra en tout point digne de la mission que lui avait confiée son maître. Jamais administrateur ne s'inquiéta aussi peu de la moralité des moyens propres à le conduire à son but; et le seul qu'il se proposât était d'augmenter aux dépens des Irlandais les domaines et les revenus de la couronne d'Angleterre.

Ce qu'osa Strafford est à la fois pour l'esprit un sujet d'étonnement et d'épouvante. En homme pour qui rien n'est sacré, il surmontait, il brisait de haute lutte toutes les résistances. La terre qui lui convenait, il la prenait soit de force, soit au moyen

de procès, et dans ce dernier cas il dictait aux juges la sentence qu'ils devaient prononcer sous peine d'être arrachés de leurs siéges et condamnés arbitrairement à de grosses amendes.

A Galway, un jury ayant osé rendre un verdict par lequel il refusait la sanction de son vote à une spoliation déjà consommée, non-seulement Strafford frappa d'une amende de mille livres sterling le shérif qui avait choisi des jurés mal intentionnés, mais chaque juré dut également payer au gouvernement, à titre d'indemnité pour le dommage causé à la couronne, la somme énorme de quatre mille livres sterling.

Les exactions et les rapines du ministre de Charles Ier furent poussées à un tel point, que le parlement anglais s'en émut lui-même, et accueillit les dénonciations du parlement d'Irlande. Strafford, grâce à la faveur royale, réduisit une première fois ses accusateurs au silence, et revint triomphant en Irlande. Mais de nouvelles accusations de violences et de concussions ne tardèrent pas à s'élever contre lui; et, abandonné par Charles Ier, que l'impopularité de son agent épouvantait, Strafford fut jugé, condamné à la peine capitale, et exécuté le 12 mai 1641.

Cet homme qui, dans le cours de sa vie, avait tant de fois violé les formes de la justice, les implora vainement pour lui; et si sa mort peut être considérée comme une juste punition de ses crimes,

ce fut au point de vue légal une flagrante iniquité.

Les haines que Strafford avait soulevées pendant sa vie ne s'éteignirent pas avec lui. Déjà, pendant qu'on instruisait son procès, des émissaires presbytériens d'Écosse et d'Angleterre s'étaient répandus dans l'Irlande, où ils faisaient de nombreux prosélytes parmi les colons écossais du nord de l'Ulster.

Le résultat de leurs succès et de leurs manœuvres fut de jeter la désunion dans le clergé protestant. Cette circonstance, et plus encore les troubles de l'Angleterre, ranimèrent les espérances du parti purement religieux, qui s'émut le premier et organisa en silence une croisade contre les hérétiques: Georges Moor, Anglo-Irlandais, s'était mis à la tête de cette conspiration. De son côté, le parti politique, celui qui se proposait l'extirpation de toutes les colonies étrangères de vieille et de nouvelle date, ne resta pas inactif, et prit pour chefs Mac-Guire et Phélim O'Neil, dont les noms jouissaient d'une grande popularité.

Un grand nombre d'Irlandais au service de l'Espagne rentrèrent dans leur patrie et vinrent grossir les forces des conjurés, auxquels le cardinal de Richelieu[1] avait promis des armes et des munitions; de leur côté, les vieux Anglais du Pal, les dégé-

[1] Dès l'an 1630, pendant le siége de La Rochelle, Richelieu avait accueilli des envoyés de l'Irlande, qui lui proposaient de remettre

nérés restés catholiques, promirent de ne point s'opposer au mouvement. Tout était prêt, et l'Irlande entière devait se lever le 23 octobre, quand la trahison d'un conjuré protestant fit manquer le coup de main sur le château de Dublin, dont la prise par Mac-Guire et Georges Moor devait servir de signal à l'insurrection.

Dublin était sauvé; mais O'Neil, quoiqu'un traître eût également révélé ses plans, prend les armes au jour fixé, et faisant appel aux deux passions les plus impitoyables, la vengeance et le fanatisme, commence contre les Anglais une guerre d'extermination. Moor, accouru au camp d'O'Neil, essaie en vain, pour changer le caractère de la lutte, d'enrégimenter les paysans de l'Ulster, et d'introduire parmi eux une organisation militaire: il ne peut rien

à la France la province d'Ulster, et de séparer l'Irlande de l'Angleterre. Il ressort évidemment des plaintes que l'ambassadeur anglais Richard Browne adressa à la cour de France, qu'en 1641 et 1642 le cardinal laissait passer en Irlande des hommes et des armes par les ports de Brest et de La Rochelle, et qu'il licenciait les régiments irlandais au service de France. Il envoya aussi des agents pour traiter avec les confédérés irlandais, leur demandant, en retour de son appui, la liberté de faire des levées en Irlande. Ils répondirent d'abord qu'ils avaient besoin de toutes leurs forces, mais finirent par autoriser cette levée, et, peu de temps après, envoyèrent en France cinq députés, qui signèrent la cession de l'Ulster à la France. Le cardinal étant mort pendant les négociations, ce fut Mazarin qui acheva l'ouvrage de son prédécesseur.

(Mazure, *Histoire de la Révolution de* 1688, tom. III, note 3.)

obtenir de ces hommes exaspérés, dont chacun avait à demander compte aux Anglais du sang de ses amis ou de ses parents. Divisés en petites bandes, qui se forment et se dissolvent selon les besoins du moment, ils se ruent sur les établissements anglais, aux cris de : « Vive Erin! Erin go-Bragh! » et, rendus furieux par la résistance qu'ils éprouvent presque partout, ils égorgent, ils pillent, ils brûlent.

De l'Ulster, l'incendie se répand dans le reste de l'Irlande, les catholiques du Pal eux-mêmes se réunissent aux indigènes, en sorte qu'il n'y a bientôt plus que la ville de Dublin où les protestants puissent trouver un asile assuré. Partout ailleurs, catholiques et protestants se livrent, d'homme à homme, de famille à famille, une multitude de petits combats cent fois plus meurtriers dans leurs résultats définitifs que les batailles rangées [1].

Au milieu de cette conflagration universelle, la

[1] Le massacre des protestants par les catholiques d'Irlande en 1641 (cent mille personnes selon les uns, quarante mille seulement selon les autres) est une fable, comme le prouve la note A du docteur Lingard (*Histoire d'Angleterre*, tome I). Il n'y eut aucun dessein prémédité de massacre général, et aucun massacre de ce genre n'eut lieu en effet. Sur tous les points du territoire, les propriétaires prirent les armes : de là une *foule de conflits partiels*, dans lesquels beaucoup de personnes perdirent la vie de part et d'autre. Telle est la juste mesure des choses. Les enquêtes les plus minutieuses, faites dans le temps même et sur les lieux, n'élevèrent pas à plus de huit mille le nombre des personnes tuées hors de la guerre par les Irlandais dans le cours de 1640-1641-1642.

colonie écossaise du nord fut épargnée par les insurgés, soit qu'elle sympathisât secrètement avec eux, soit par respect pour la France, qui, à cette époque, protégeait ouvertement l'Écosse contre les prétentions de la couronne d'Angleterre, et avait de plus reconnu l'indépendance de l'Irlande.

La nouvelle de l'insurrection irlandaise eut en Angleterre un immense retentissement; et comme la nature de la lutte prêtait singulièrement aux exagérations de toute espèce, on publia que cent mille protestants avaient été traîtreusement assassinés par les Irlandais catholiques.

Les ennemis de l'infortuné Charles Ier ne manquèrent pas d'accuser ce prince d'avoir secrètement favorisé le meurtre de ses sujets : accusation absurde, et qui cependant trouva de l'écho en plein parlement. Charles la repoussa avec énergie, et, pour en faire ressortir la fausseté, consentit à l'envoi en Irlande de quinze mille soldats. Il eût beaucoup mieux fait de les conserver près de lui afin de protéger son autorité et sa personne. Le parlement donna d'avance les terres des rebelles à ceux qui feraient au gouvernement les fonds nécessaires pour équiper cette expédition.

L'armée anglaise ne fit quartier à aucun Irlandais; on ne voulut même pas accepter la soumission de ceux qui offrirent de déposer les armes. C'était forcer les indigènes à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le désespoir, la terrible alternative de vaincre

ou de mourir décupla leurs forces : de sorte que non-seulement ils résistèrent aux Anglais, mais qu'ils reconquirent la province de l'Ulster, et redevinrent maîtres d'une grande partie du pays.

Ce fut pendant cette guerre que Richard Boyle [1] présenta au comte de Warwick, gouverneur d'Irlande, l'abominable projet dans lequel, évaluant au plus haut à deux cent mille individus le nombre des *papistes* en insurrection ouverte, il proposait sérieusement la destruction des hommes et la confiscation des terres. « Il faudrait, disait-il, que la guerre « s'opérât rondement et avec bonne quantité de mu- « nitions; un bill passé en ce sens encouragerait les « Anglais à servir bravement contre eux, par l'espoir « d'être à la place de ceux qu'ils tueraient... »

Voici la réponse à ce projet : « Je suis de votre opi- « nion, mon cher comte, écrivait le trop célèbre Par- « sons (20 juin 1643) ; je pense qu'une extermina- « tion générale peut seule amener une paix durable. « Je vous prie de n'en épargner aucun, et de me si- « gnaler tous ceux qui ont des titres ou des biens. « Nous avons agi ici de la sorte à l'égard de quelques « milliers, et nous en avons expédié quelques-uns[2]. »

Ces deux citations ne représentent que trop fidè-

[1] Ce personnage est plus connu en Angleterre sous le nom du grand comte de Cork, et en Irlande, sous le sobriquet du Monstre gris ou grison : *Hoary-Monster*.

[2] Les originaux du rapport-projet et de la lettre sont conservés à la bibliothèque de l'Académie irlandaise de Dublin, où M. Capo

lement l'état des esprits en Angleterre à l'égard de l'Irlande. Il fallait que la haine aveuglât bien étrangement peuples et grands, pour qu'un fonctionnaire osât formuler de pareils avis dans un mémoire public.

Reprenons la suite des événements. Quand le parlement porta ouvertement la main sur la couronne de Charles Ier, quand les deux grands partis qui divisaient l'Angleterre, parlementaires et royalistes, commencèrent une lutte inégale, les Irlandais cherchèrent à savoir, avant de se prononcer pour les parlementaires ou pour les royalistes, lequel de ces deux partis se montrerait, en cas de victoire, plus porté à rendre justice à l'Irlande.

Malgré le peu de sympathie politique qu'ils éprouvaient pour Charles Ier, l'appui que lui donnaient les catholiques d'Angleterre engageait les Irlandais à se tourner de son côté; d'autant plus que les parlementaires, fougueux protestants en général, paraissaient animés d'une violente inimitié contre ceux qu'ils appelaient les papistes, et qu'avec eux l'Irlande ne pouvait espérer la moindre liberté religieuse.

Le roi promit aux Irlandais à peu près tout ce qu'ils demandèrent ; et par un traité signé en 1645 tant par le comte de Glamorgan, fondé de pouvoirs

de Feuillide les a copiés. (Voyez *l'Irlande*, vol. I, p. 313 et suivantes.)

de Charles Ier, que par les chefs confédérés, il fut convenu que dix mille Irlandais passeraient en Angleterre[1].

Ce traité ne fut point exécuté, d'abord parce que Charles voulut après coup y insérer des clauses et des restrictions à son avantage, ensuite parce que les événements qui le précipitèrent du trône marchèrent avec une telle rapidité que bientôt il ne

[1] Ce serait cependant une grande erreur de croire avec les apologistes des Stuarts que Charles Ier ait jamais été populaire en Irlande. Les poésies irlandaises sont remplies de malédictions contre lui, et applaudissent à sa fin tragique. Ce fut le sort de ce malheureux prince de ne pouvoir contenter personne. Les bardes étaient surtout irrités contre lui pour avoir proscrit la langue irlandaise. On lit en effet dans un acte de cette époque :

« Sa Majesté ayant pris connaissance des noms rudes et barbares dont sont appelés beaucoup de lieux, villes et bourgs de son royaume d'Irlande, lesquels noms ont occasionné un grand dommage à plusieurs de ses bons sujets (lequel?...), et dont l'usage est fort incommode et retarde beaucoup la réforme de ce pays; pour remédier à cela, Sa Majesté ordonne que le lord lieutenant et son conseil, en délivrant toutes lettres-patentes à l'avenir, y inscrivent des noms nouveaux et convenables, et plus en harmonie avec la langue anglaise, à la place des anciens, pour toutes les villes, terres et autres lieux de ce royaume qui seront accordés par lettres-patentes; et ces noms seront désormais seuls en usage. »

(*Traduction de M. Capo de Feuillide.*)

Ravir à un peuple sa langue, c'est certainement le plus puissant moyen de le dénationaliser. Aussi les peuples, qui sentent instinctivement cette vérité, défendent-ils avec une énergie désespérée cette dernière preuve de leur existence comme nation. Du reste, l'idiome

posséda plus en Angleterre un seul port où il pût recevoir ses alliés.

La mort de Charles Ier acheva de compliquer singulièrement la situation de l'Irlande, où trois partis se dessinèrent simultanément et agirent chacun dans un sens divergent: le premier parti, le parti national, celui qui, s'inquiétant médiocrement des révolutions de l'Angleterre, voulait avant tout l'affranchissement de l'Irlande; le parti purement catholique; enfin le parti royaliste, composé des Anglo-Irlandais, qui proclamait Charles II roi de Grande-Bretagne et d'Irlande.

Le parti royaliste ne tarda pas à obtenir une prépondérance marquée, parce que les parlementaires avaient à combattre non-seulement leurs adversaires naturels, les royalistes, mais les deux autres partis, dont l'un le repoussait comme protestant, et l'autre comme représentant l'autorité anglaise.

Battus sur presque tous les points, chassés de position en position, les parlementaires n'avaient plus pour s'abriter que les murs de Dublin et de Londonderry, où ils s'étaient enfermés malgré un renfort de trois mille hommes de bonnes troupes arrivées de l'Angleterre, quand Olivier Cromwell, le plus grand

irlandais est loin de mériter, de la part d'un Anglais surtout, les reproches de rudesse que lui adressait Charles Ier. Toutes les concessions de terres ayant été faites depuis Charles Ier à la condition de bannir la langue irlandaise, elle ne s'est perpétuée pure et franche que dans les montagnes du sud et sur le littoral de l'ouest.

homme de guerre de l'époque, se chargea d'en finir avec l'Irlande.

Fidèles à notre système de donner au lecteur une idée des misères de l'Irlande et des effroyables calamités qui fondirent successivement sur cette île infortunée, moins par le récit des événements que par les propres écrits de ceux qui eurent puissance et autorité sur l'Irlande, nous recourrons de nouveau à ces écrits dans lesquels ils exprimèrent eux-mêmes leurs sentiments, leurs plans, leurs intentions, leur but. Nous transcrirons donc ici la péroraison d'un des discours de Cromwell, et nous laisserons à celui qui aura lu cet incroyable document la pénible tâche de se représenter quelles durent être les œuvres d'un homme qui avait osé prononcer de telles paroles, et qui plus tard put en Irlande tout ce qu'il voulut.

Voici comment Cromwell terminait une de ses fougueuses diatribes contre les Irlandais :

« Je demande sur mes mains et sur mes genoux que l'expédition soit entreprise contre eux, tandis que les cœurs brûlent du désir de la vengeance et que les mains sont avides de sang. Je ne crains point de dire à tous ceux qui me liront : Heureux celui qui les récompensera comme ils le méritent, et maudit soit celui qui mettra de la négligence à exécuter cette œuvre du Seigneur! Oui, maudit soit celui qui n'abreuvera pas son épée du sang irlan-

dais, qui ne leur paiera pas au centuple leur trahison infernale contre l'Angleterre, qui n'entassera pas mort sur mort, et ne fera point de leur pays un repaire pour les dragons et un étonnement pour les nations ! Que l'œil qui exprimera de la pitié pour eux réclame en vain de la pitié pour lui-même ! que la main qui les épargnera ne soit point épargnée ! Enfin, maudit soit celui qui n'appellera pas sur eux toutes les malédictions [1]. »

Nous le demandons, les écrivains irlandais et catholiques ont-ils pu calomnier celui qui annonçait

[1] Lorsqu'un écrivain, ajoute M. Capo de Feuillide à qui nous empruntons cette traduction, est assez malheureux pour être condamné à traduire d'aussi exécrables supplications, mêlées d'anathèmes, qui appellent sur l'homme qui les profère et sur la nation qui les répète l'indignation et le mépris du monde, cet écrivain n'a qu'un moyen de sauver sa responsabilité, c'est de citer littéralement l'original :

« I begge upon my hands and knus, that te expedition against them may be undertaken while the hearts and hands of our souldiery are hot, to wom i will be bold to say briefly : happy is he that shall reward them as they have served us; an *cursed be he that shal doe that work of the lord negligently! Cursed be he that holdeth back his sword from blood! yes cursed be he that maketh not his sword starke drunk, with Irish blood!* that doth not recompense them double for ther hellish treachery to the English ! *that maketh them not heaps upon heaps!* and their country a dwelling-place for dragons, an astonishment to nations! *Let not that eye look for pity, nor that hand to be spared, that pities or spares them!* and let him be accursed, that curseth them not bitterly!!! »

de pareilles intentions et s'en faisait gloire? A-t-on besoin d'inventer des atrocités en présence de celles que dut nécessairement commettre un homme de cette trempe, à la fois soldat fanatique et capitaine infatigable[1], un de ces logiciens froids et inflexibles qui sacrifieraient la moitié de l'humanité à leurs convictions?

Cromwell débarqua à Dublin le 15 août 1650, accompagné d'Ireton son gendre et suivi des vieilles bandes qu'il avait formées lui-même, avec lesquelles il était sûr de la victoire.

Dès le début de la campagne, il prouva que son épée valait sa plume; et froidement, avec ordre, avec suite, il procéda à l'extermination des Irlandais. Et le même homme qui présida au massacre de tous les habitants de deux villes qui s'étaient rendues sans défense, et sous la foi d'avoir la vie sauve, faisait pendre deux soldats accusés du vol d'une poule dans une cabane isolée!

Voici un extrait de la dépêche qu'à la suite du sac de ces deux places Cromwell adressa au président du parlement.

« Monsieur,

« Il a plu à Dieu de bénir nos armes à Drogheda, « je crois que nous avons passé au fil de l'épée tous

[1] Voir dans Bossuet (*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*) le beau portrait de Cromwell.

« ses habitants. Je ne pense pas qu'il y en ait plus « de trente qui vivent encore, et ceux-là sont ré- « servés pour être déportés aux Barbades... Ç'a été « un acte merveilleux de la miséricorde divine. Que « toutes les âmes honnêtes en reportent la gloire à « Dieu seul, à qui elle revient en vérité. »

Le parlement reçut, le 2 octobre 1650, les dépêches de Cromwell, et, en mémoire des succès importants obtenus en Irlande, prescrivit un jour d'actions de grâces, et ce jour fut fixé au 1er novembre suivant.

Parmi les moyens expéditifs pour *en finir avec les Irlandais* (nous répétons moins souvent cette phrase qu'elle ne se retrouve dans les documents publics de l'Angleterre), nous n'en mentionnons que deux, dont l'un appartient à Cromwell, et l'autre à l'un de ses lieutenants.

Cromwell renfermait soit dans un bois, soit dans un village, plusieurs centaines d'Irlandais, entourait d'un cordon de troupes ce village ou ce bois, et y mettait le feu; ceux qui échappaient aux flammes venaient s'enferrer eux-mêmes sur les sabres des soldats.

Le lieutenant Swanley, qui opérait sur les bords de la mer, liait deux à deux et dos à dos tous les Irlandais dont il pouvait s'emparer, et les jetait du haut des rochers dans les flots. Ces *actions d'éclat* lui valurent l'honneur d'être appelé à la barre de la chambre des communes, et officiellement félicité

et récompensé de ses bons et loyaux services, dit le procès-verbal de cette séance [1].

Une proclamation, signée par Charles Fletwood, Edmond Ludlow, et John Jones, portait :

Que la prime accordée pour une tête de loup (cinq livres sterling) serait délivrée à celui qui apporterait la tête d'un prêtre catholique. Ceux qu'on amènerait vivants devaient être pendus jusqu'à ce qu'ils fussent *à moitié morts;* ensuite on les détacherait, on leur trancherait la tête; enfin, après les avoir écartelés, on brûlerait leurs entrailles [2].

Quand les Anglais furent las de tuer, toujours pour en finir une bonne fois avec l'Irlande, ils eurent recours à la déportation; et en vertu d'un acte du parlement, acte connu sous le nom de *Act of settlement,* on entassa quatre-vingt mille Irlandais sur des vaisseaux qui firent voile pour les Indes-Occidentales; un grand nombre de ces malheureux furent à leur arrivée vendus à l'encan, comme les nègres, dont ils partagèrent le sort.

Mais, malgré les massacres et les déportations, malgré la peste elle-même, hideux auxiliaires bien dignes de Cromwell, il y avait toujours des Irlandais [3]. Alors leur bourreau, s'avouant vaincu et repoussant comme impraticable le projet qui lui fut

[1] Journaux du parlement, III, p. 547.

[2] Actes de 1652.

[3] Coupez un Irlandais en quatre, disait un pamphlétaire du temps, et vous aurez quatre Irlandais vivants et entiers.

présenté, d'achever l'anéantissement de la race irlandaise et de coloniser le pays avec des Juifs, préféra renouveler sur une plus grande échelle l'expropriation exécutée par Jacques Ier. Au lieu d'expulser les Irlandais maison par maison, village par village, clan par clan, ce qui leur donnait le moyen de se rassembler dans les forêts voisines, il assigna pour unique habitation à tous les indigènes et à tous les Anglo-Irlandais catholiques la province occidentale du Connaught, qui n'était plus qu'un désert; et comme les Hébreux transportés autrefois sur les bords de l'Euphrate, ils furent relégués derrière les rives du Shannon. Tous reçurent l'ordre de s'y rendre dans un délai fixé; et quand ils y furent réunis, on forma autour d'eux un cordon de soldats ayant ordre de tuer quiconque essaierait de franchir les limites. Du reste le partage de la terre d'exil s'accomplit avec l'esprit d'ordre, de régularité et de discipline qui faisait, nous devons le dire, le fond du caractère de Cromwell.

Mais si l'impitoyable vainqueur réussit à parquer dans le Connaught la majeure partie de la population catholique disséminée sur toute l'Irlande[1], il est certain que cette mesure ne reçut pas une exécution aussi complète que Cromwell l'aurait voulu.

[1] Quand quelque Irlandais mourant de faim implorait la pitié de ses persécuteurs, on lui répondait : « Va en enfer ou en Connaught; *Go to hell or to Connaught.* » Cette phrase fut si souvent répétée, qu'elle passa en proverbe.

Les autorités anglaises se lassèrent, quand la cupidité des délateurs cessa de stimuler leur zèle; et ceux-ci s'arrêtèrent naturellement, dès qu'ils ne trouvèrent plus que des malheureux dont la pauvreté et le dénûment n'offraient aucune prise.

La seule prescription bien exécutée fut celle qui dépouillait les catholiques au profit des protestants; et il est positif qu'aucun propriétaire frappé de confiscation ne conserva son domaine : tous se rendirent au Connaught, soit de bonne volonté, soit de force. Il ne resta caché dans les autres provinces qu'un certain nombre de gens ruinés, qui attendirent pour se montrer que l'orage se fût apaisé.

C'est ainsi que Cromwell en finit avec les Irlandais. Après les Irlandais, ce fut le tour de l'Irlande. Un arpentage général, désigné sous le nom de *the down Survey*, recensa les richesses que le gouvernement venait d'acquérir, et on procéda à leur distribution. Le comté entier de Tipperary échut à Cromwell; le reste fut donné à ceux qui s'étaient signalés. Tous, nobles ou roturiers, magistrats, officiers ou soldats, prirent avec les terres les titres qui s'y trouvaient attachés, et jusqu'aux blasons des vieilles familles irlandaises.

Beaucoup d'Irlandais aimèrent mieux s'expatrier volontairement que de subir l'armistice dérisoire des vainqueurs. Parmi ceux-ci, John O'Dwyer s'embarqua pour l'Espagne avec cinq cents de ses compagnons d'armes. Son départ donna lieu à une ra-

vissante complainte qui se chante encore dans les cabanes du Connaught.

Enfin Cromwell quitta l'Irlande, après avoir étouffé dans le sang toute velléité d'insurrection. Devenu maître absolu sous le titre de Protecteur, il continua d'entretenir dans l'île une forte armée, et y envoya, d'abord avec le titre de major général, puis avec celui de lord-lieutenant, son second fils, Henri, qu'aucune révolte ne fit sortir de la douceur naturelle de son caractère. En vain le lord de justice Sussex publia-t-il un acte qui forçait, sous les peines les plus sévères, les Irlandais à fréquenter les temples et à suivre les rites protestants; en vain les *mass hunters*, véritable meute de limiers organisée pour dépister les prêtres catholiques, gagnaient-ils la prime sanguinaire de cinq livres sterling, l'Irlande, mutilée, épuisée de sang, ayant à peine assez de force pour maudire bien bas ses bourreaux, semblait résignée à toute espèce d'oppression.

Aussi, la nouvelle population, dont Cromwell avait créé la richesse et la puissance, croissait-elle luxuriante et vigoureuse, à côté de la misère irlandaise dont elle n'avait rien à craindre; et tant que la république britannique eut son Protecteur, le nouveau possesseur d'un château ou d'une ferme put parfois faire paisiblement l'aumône d'un morceau de pain au fils du légitime propriétaire des biens dont il l'avait dépouillé.

-Il est vrai qu'après la mort de Cromwell, alors que l'Angleterre retomba dans l'anarchie, il se forma en Irlande un parti pour la restauration des Stuarts; mais ce parti se composa plutôt d'Anglo-Irlandais catholiques ou protestants que d'indigènes. La masse de ces derniers ne se réveilla que lorsqu'elle entrevit la possibilité de profiter des discordes de l'Angleterre pour reconquérir son indépendance.

Que leur importait, en effet, la querelle des Stuarts et des républicains? Aussi, quand les partisans de Charles II voulurent proclamer ce prince roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, s'opposèrent-ils à ce mouvement avec une persistance qui amena entre eux et les royalistes de sanglantes collisions. Ceux-ci l'emportèrent facilement sur le parti indigène, renaissant à peine de ses cendres; et ce ne furent plus les véritables Irlandais qui parlèrent et agirent au nom de l'Irlande. Cette circonstance ne doit pas être perdue de vue, si l'on veut comprendre la conduite de Charles II (1660-1685).

Ce prince, qui ne pouvait se dissimuler que son rétablissement sur le trône était plutôt la conséquence de la lassitude des partis que d'une vive sympathie à son égard, s'attacha à éviter tout ce qui pouvait les réveiller de leur engourdissement. Il n'osa donc rien changer en Irlande, malgré les pressantes recommandations de Louis XIV. En vain le monarque français lui écrivit-il plusieurs fois de sa propre main, pour lui rappeler les services que

les Irlandais avaient rendus aux Stuarts[1]; Charles II se renferma dans son indifférence égoïste et calculée, et souffrit que le parlement continuât en Irlande l'œuvre de Cromwell, dont on violait la sépulture, dont on suspendait le cadavre au gibet de Tyburn.

On peut reprocher amèrement à Charles II de s'être souillé lui-même des dépouilles des Irlandais, de les avoir partagées à ses favoris (d'Ormond reçut des terres confisquées pour une valeur de plus d'un million huit cent mille francs de rentes); mais on doit reconnaître en même temps qu'il n'était peut-être pas au pouvoir de ce faible monarque d'arrêter le cours des persécutions. S'il eût voulu accorder aux catholiques la liberté de conscience, leur rendre la vie civile et politique, les rétablir dans leurs emplois, restituer aux propriétaires ruraux leurs champs, aux habitants des villes leurs maisons, il se fût certainement préparé le sort de Jacques II; tant un fanatisme ardent et impitoyable dominait la noblesse, la bourgeoisie et le peuple. La seule marque de sympathie que Charles II sembla vouloir donner à l'Irlande, au commencement de

[1] Après la mort de Charles Ier, les Irlandais s'étaient rattachés en partie au duc d'Ormond, chef des royalistes, pour l'aider dans sa lutte contre les républicains. Ils avaient également favorisé l'expédition de Charles II; mais quand ils apprirent que le prétendant était en Écosse, et qu'il venait de contracter une étroite alliance avec les covenantaires, ils cessèrent de servir un prince qui se jetait dans les bras de leurs ennemis.

son règne, fut de lui rendre son parlement, supprimé par Cromwell, et d'établir une *cour des réclamations*, espèce de tribunal destiné à recevoir et à examiner les plaintes des Irlandais dépossédés. Cette cour, uniquement composée de membres protestants, reconnut, après quelques mois d'exercice, que le nombre des réclamations fondées sur des titres incontestables était déjà tel, que les terres manqueraient pour indemniser les protestants dont les catholiques absous auraient repris la place. Elle se crut obligée d'en informer le gouvernement, qui trancha la difficulté en cassant le tribunal, et en faisant savoir à trois mille pétitionnaires que leurs requêtes ne seraient même pas examinées.

Le successeur de Charles, Jacques II, tint une conduite tout opposée; et au nom de la politique on peut avec raison lui reprocher d'avoir préparé de nouveaux malheurs pour l'Irlande, en ne gardant pas une transition suffisamment graduée entre le régime passé et celui qu'il voulait établir.

Le même esprit d'intolérance qui avait précédemment exclu tous les catholiques des emplois civils et militaires, en dépouilla les protestants en faveur des premiers. Jacques, menacé par le prince d'Orange, appela auprès de lui, à Londres, plusieurs régiments irlandais, dont les soldats ne craignaient pas d'entonner, dans les rues de la capitale, les refrains de l'hymne qui avait présidé aux massacres de 1641.

Il devint bientôt évident que Jacques, effrayé de la

lutte qu'il soutenait en Angleterre contre l'opinion publique, cherchait à organiser en Irlande une force capable de l'appuyer, ou à s'y ménager une retraite sûre en cas de revers. Cette intention, que le monarque ne se donnait pas la peine de dissimuler, exaspéra les Anglais, et créa de nombreux partisans au prince d'Orange, son habile compétiteur.

Sans parler du rapport fait au roi par lord Darmouth, chargé d'inspecter les places et forteresses de l'île, où l'on trouve plus d'une preuve que Jacques II approuvait toutes les mesures capables d'affaiblir en Irlande la prépondérance de l'élément anglais, les instructions que reçut le fameux Talbot, plus connu sous le nom de comte, puis duc de Tyrconnel, sont là pour attester la préoccupation exclusive de son maître.

Talbot, envoyé en Irlande d'abord en qualité de commandant militaire, ensuite comme vice-roi, trancha dans le vif. Il appliqua à son armée un système d'épuration d'une rigueur inflexible : il commença par éliminer des cadres les officiers protestants, et descendit ensuite jusqu'aux simples soldats. Après avoir ainsi procédé avec l'armée, Talbot s'attaqua aux fonctionnaires civils, et rendit une série de décrets si imprudents, que les catholiques modérés, partisans de Jacques, disaient en plein parlement que le comte de Tyrconnel était homme à faire perdre au roi dix royaumes.

On a prétendu, et non sans raison, que Tyrconnel

n'agissait ainsi que parce qu'il était fermement résolu à briser tous les liens qui unissaient l'Irlande à l'Angleterre. Nous croyons en effet que Tyrconnel voulait faire de l'Irlande un royaume indépendant, se réservant, selon les événements, ou de le laisser à Jacques II, ou de le gouverner lui-même sous le protectorat de la France. Le temps et des négociations [1], qui ne sont plus secrètes aujourd'hui, ont révélé les projets de Tyrconnel, projets qui seuls peuvent expliquer la conduite du ministre et du confident de Jacques II, même depuis les circon-

[1] Un mémoire sur l'Irlande, adressé au marquis de Seignelay en 1689, peu de temps après le débarquement de Jacques II en Irlande, et rédigé soit par Talbot, soit par un de ses secrétaires, ne laisse point de doute à ce sujet. Ce mémoire se termine ainsi :

« Pour conclusion de tout ceci, on croit, sauf meilleur avis, qu'il y va tout à fait des intérêts de la France de soutenir l'Irlande, et de la rétablir, sur le meilleur et plus fort pied possible, dans toutes les immunités, droits et libertés dus à une nation libre et fidèle à son roi, tant pour la sûreté et le repos de la France que pour celle de son propre roi et le bien de la religion. Et pour ce faire, il faut que le roi d'Angleterre (Jacques II) ne soit pas conseillé ou gouverné pour les affaires d'Irlande par d'autres que par l'ambassadeur de France et les gens du pays même (de l'Irlande), et l'on verra que tout ira bien. Si l'on disait que le roi d'Angleterre perdrait beaucoup en Angleterre par le commerce s'il donnait cette liberté de commerce en Irlande, on répond qu'il trouvera en Irlande ce qu'il perdrait en Angleterre, outre tous les autres avantages qui s'y rencontrent pour la sûreté et le repos de son règne. »

(Voyez Mazure, *Histoire de la Révolution de* 1688, tom. III, note 5.)

stances qui réduisirent ce prince à la triste nécessité de chercher un asile à la cour de Louis XIV.

Après la fuite de Jacques, Tyrconnel, pour gagner du temps, feignit de vouloir se soumettre; mais dès qu'il se vit à la tête de soixante mille hommes, il leva le masque, en faisant inopinément désarmer les Anglais et les protestants disséminés en Irlande. Cette mesure extrême et hardie fut immédiatement suivie d'un appel aux indigènes; il ne pouvait manquer d'être entendu par une population pauvre, opprimée, aguerrie, et toujours prête à l'insurrection. Le mouvement fut rapide et général : n'était-ce pas en effet tout à la fois la cause de la patrie, de la religion, de la vengeance, dont Tyrconnel se proclamait le champion ?

La France, de son côté, ne resta pas simple spectatrice de la lutte qui se préparait. Une flotte, commandée par M. de Gabaret, partit de Brest. Outre des troupes de débarquement, elle portait des armes, des munitions, de l'argent, et quelques officiers dont les noms ne sont pas oubliés en Irlande [1].

Jacques II, longtemps retenu dans la rade de Brest par des vents contraires, débarqua enfin à Kingsale, le 17 mars 1689, et montra dès les premiers jours de son arrivée qu'il n'était pas à la hauteur des cir-

[1] MM. de Rozen, de Momont, de Pusignan, de Léry, de Boisselau et de l'Estrade, et plus tard le duc de Lauzun avec sept bataillons.

constances difficiles dans lesquelles il se trouvait. Au lieu de prendre bravement son parti, de s'attacher sans retour les Irlandais en sanctionnant leur indépendance; au lieu de rompre ouvertement avec l'Angleterre qui l'avait chassé, avec l'Angleterre qui ne pourrait jamais lui pardonner d'avoir brisé les fers de l'Irlande, Jacques, mal conseillé par Louis XIV[1], crut pouvoir se servir des Irlandais pour reconquérir la couronne d'Angleterre et régner ensuite sur les deux peuples.

Toutefois, comme en manifestant sa pensée secrète il eût singulièrement refroidi le zèle des Irlandais pour sa cause, il éluda de s'expliquer franchement, et se borna à donner de vagues promesses, qui ne satisfirent ni les Irlandais qui se crurent pris pour dupes, ni les Anglais qui se tinrent pour lésés.

Mais si Jacques compromit personnellement sa cause dès le principe, la division de ceux qui l'accompagnaient, l'inimitié universelle qu'inspira lord Melfort, son favori, la jalousie de ce ministre envers l'ambassadeur de France, dont il travailla à ruiner

[1] Louis XIV avait vivement recommandé à son cousin d'Angleterre de ne rien faire qui pût compromettre la dignité et les prérogatives de sa couronne. Bien loin de se rendre compte de la situation exceptionnelle de l'Irlande, il ne voyait dans la prise d'armes de ce pays qu'une manifestation en faveur de la légitimité. L'Irlande soutenait Jacques non comme un roi de droit divin, mais uniquement parce qu'elle attendait de lui la reconnaissance de la nationalité irlandaise.

le crédit auprès de son maître, achevèrent de la perdre complétement.

Tyrconnel, cherchant au milieu d'une extrême confusion à garantir l'Irlande contre les fautes de Jacques, ne vit plus d'autre moyen de la soustraire à la domination anglaise que de l'offrir à Louis XIV. Louis XIV refusa, et nous croyons devoir transcrire la lettre par laquelle ce monarque, très-mal informé, quoi qu'il en pût dire, répondit aux ouvertures du duc de Tyrconnel. Cette lettre est adressée au comte d'Avaux, et datée du 25 mai 1689.

« Comme je prétends envoyer au roi d'Angleterre un secours de troupes considérable vers la fin de cette campagne, et faire de mon côté tout ce qu'il doit attendre d'un bon ami pour son rétablissement, vous lui direz aussi que je me promets qu'il voudra bien *ajouter créance aux conseils que vous lui donnerez de ma part,* d'autant plus qu'*étant aussi bien informé que je le suis* de l'état présent de toute l'Europe, et même plus instruit que ses ministres de la disposition présente de l'Angleterre et de l'Écosse [1], vous ne recevrez point d'ordre de moi qui ne soit plus convenable à ses intérêts que tout ce qu'on lui pourrait dire, n'ayant aucune autre vue que de procurer son rétablissement dans ses États. C'est aussi ce qui me fait beaucoup estimer les sen-

[1] Les événements n'ont que trop prouvé le contraire.

timents du duc de Tyrconnel, qui me paraît très-bien intentionné pour le roi son maître; *mais je suis bien aise de vous dire, pour votre instruction particulière, que je serais bien éloigné de vouloir accepter l'Irlande, quand elle me serait offerte du consentement dudit roi.* Ce n'est que pour lui que je travaille à la conserver, comme le seul moyen de le rétablir dans ses autres États, et de procurer l'avantage de notre religion [1]. »

Peu de temps après son arrivée, Jacques avait réuni à Dublin un parlement composé d'Anglais catholiques et d'Irlandais de race. Ces derniers demandèrent au roi, préalablement à toute autre discussion, de reconnaître l'entière indépendance de l'île. Le roi répondit qu'il ne *pouvait abandonner aucune des prérogatives de sa couronne,* et offrit, comme moyen d'accommodement, de ne tolérer à l'avenir d'autre culte que le catholicisme. Les Irlandais, inébranlables, répondirent par un message que, puisqu'il séparait sa cause de la leur, ils feraient leurs affaires sans lui.

Jacques offrit inutilement de nouvelles concessions, des priviléges, des immunités, et perdit un temps précieux à vaincre une résistance qui eût dû lui faire ouvrir les yeux.

Pendant ces négociations, et au milieu de ces

[1] Cité par Mazure, *Histoire de la Révolution de* 1688, tom. III, p. 311.

offres contradictoires qui se démentaient sans cesse et qui déconsidéraient le prince de plus en plus, ses lieutenants ne purent rien entreprendre d'important, et ne réussirent pas même à déloger les protestants de leurs cantonnements dans le nord de l'île. Jacques, voulant utiliser l'armée dont il disposait, alla mettre le siége devant Londonderry, défendu par le ministre protestant Walker. Malheureusement ses talents militaires étaient au niveau de sa capacité politique : il fut forcé de lever honteusement le siége après avoir perdu cinq mille hommes. Ainsi se termina cette première campagne, qui eût pu facilement être décisive, si Jacques s'était laissé guider par Tyrconnel.

A l'entrée de l'hiver, Kerke et Schomberg, un des meilleurs généraux de Louis XIV, que la révocation de l'édit de Nantes avait jeté dans les rangs des ennemis de la France, amenèrent des renforts aux partisans de Guillaume, et ces deux généraux tinrent en échec devant Drogheda toutes les forces des jacobites. Au milieu de l'hiver, Schomberg battit à Bellaturbet la troupe irrégulière que commandait Berwick, et elle se débanda à la suite de cette affaire.

Au printemps de 1690, Guillaume d'Orange passa lui même en Irlande à la tête d'une armée. Au lieu d'agir vigoureusement, il temporisa et attendit patiemment que son rival usât ses ressources par ses propres fautes. Jacques, ayant enfin réuni vingt-trois mille hommes, vint camper derrière la rivière

de la Boyne près Drogheda, et le 30 juin Guillaume entreprit de forcer le passage à Slaine. Pendant qu'il attirait de ce côté-là le gros de l'armée jacobite, Schomberg passait la rivière à Oldbridge et tombait sur la réserve irlandaise, commandée par Hamilton et Berwick.

Dans cet engagement, vivement soutenu de part et d'autre, Schomberg fut tué au moment où les Irlandais commençaient à lâcher pied. Sa mort ayant jeté de l'hésitation dans la colonne qu'il dirigeait, la cavalerie irlandaise en profita pour dégager l'infanterie et rejoindre avec elle l'armée royale, campée près du ruisseau de Duleck, après une retraite inexplicable.

Soit que le mauvais succès d'Oldbridge eût découragé Jacques II, soit irrésolution et timidité de sa part, il leva de nouveau son camp et rétrograda vers Dublin, suivi à distance par Guillaume, qui ne se donna pas la peine de l'attaquer.

Tel fut le combat de la Boyne, moins fameux sous le rapport stratégique que par ses résultats. Jacques, dans cette journée, donna une dernière preuve non-seulement de son incapacité, mais d'une présomption que rien ne justifiait. Entouré d'officiers du premier mérite, il rejeta leurs plans, leurs conseils, et voulut commander en chef; il arriva ce qui devait nécessairement arriver: il fut vaincu, et prit la fuite, sans avoir réellement livré bataille. Ce prince passait brusquement de la confiance au

désespoir le plus complet; il n'osa pas attendre à Dublin l'arrivée du prince d'Orange, qui, comme pour donner à son faible rival le temps de regagner son asile de Saint-Germain, ne le pressait pas et n'avançait qu'à petites journées.

En s'embarquant pour la France, Jacques laissa à Tyrconnel de minutieuses instructions relatives à la manière dont il devrait continuer la guerre en son nom; mais le duc, débarrassé d'un chef qui avait fait un si triste usage de forces bien suffisantes pour se maintenir, préféra suivre ses propres inspirations, et, d'accord avec les officiers français, se hâta de concentrer l'insurrection à Limerick, c'est-à-dire dans le pays le plus hostile à la domination anglaise. Pendant que Guillaume entrait solennellement à Dublin, Tyrconnel éleva à la hâte de nouvelles fortifications autour de Limerick, puis entassa dans la ville toute sa réserve en vivres et en munitions.

L'armée orangiste ne tarda pas à paraître: Guillaume somma la place de se rendre, et, sur son refus de capituler, il ordonna l'assaut. Dix mille hommes d'élite attaquèrent Limerick avec une telle impétuosité, que plusieurs compagnies escaladèrent les murailles et pénétrèrent fort avant dans la ville; mais les habitants et la garnison, commandés par M. de Boisselau, opposèrent une vigoureuse résistance, et pas un des Anglais qui avaient pénétré dans la place n'en sortit. Cet assaut coûta à Guil-

laume deux mille hommes de ses meilleures troupes; et les pluies continuelles qui survinrent les jours suivants l'engagèrent à lever le siége. Quand il se retira, il ne restait pas cinquante barils de poudre dans Limerick; et dans toute la partie insurgée de l'Irlande on n'en eût même pas trouvé autant.

Tyrconnel profita de l'inaction de Guillaume et de son retour en Angleterre pour se rendre à la cour de France avec Lauzun, et solliciter de nouveaux secours. Pendant son absence, Berwick, meilleur soldat que général, ne put empêcher Marlborough de s'emparer de Kingsale et de Cork. La perte de cette dernière place affaiblit beaucoup les Irlandais. A cette nouvelle, Tyrconnel se hâta de repasser en Irlande avec M. de Saint-Ruth, lieutenant général, et les maréchaux de camp d'Usson et de Tessé, que Louis XIV avait autorisés à suivre le duc.

La troisième campagne s'ouvrit sous les plus fâcheux auspices; Tyrconnel, malade et désespéré de ne pouvoir se faire obéir par les officiers placés sous ses ordres, se retira à Limerick, où il mourut de chagrin. Le général orangiste Ginkell se rendit maître d'Athlone, que Saint-Ruth secourut trop tard; et ce même général, voulant prendre sa revanche sous les murs de la ville, fut tué d'un boulet de canon au moment où il donnait à sa cavalerie l'ordre de charger le centre à moitié enfoncé de l'armée anglaise. La mort de Saint-Ruth permit à

Ginkell de rétablir le combat, et de ressaisir la victoire, qui lui échappait.

Les débris de l'armée irlandaise se retirèrent, partie à Galway partie à Limerick. Galway capitula aux premières sommations qui lui furent adressées; mais Limerick, bloqué de toutes parts, tint bon pendant deux mois, et n'écouta les propositions de Ginkell que lorsqu'elle fut à bout de vivres et de munitions.

Le général anglais commença par offrir aux assiégés de leur rendre leurs biens, de leur permettre l'exercice de la religion catholique, et de laisser toutes les personnes étrangères à la ville retourner chez elles sans être inquiétées d'aucune façon. Ces conditions ayant été rejetées, Ginkell fit de nouvelles concessions; et, après une longue discussion, la capitulation fut réglée. Cette seconde capitulation de Limerick, signée le 3 octobre 1691, est un acte si important dans l'histoire du peuple irlandais que nous devons analyser ses principales stipulations.

Le traité se compose de deux actes distincts: la capitulation militaire, réglant le sort de l'armée irlandaise et de ses alliés; et la capitulation civile.

La capitulation militaire, rédigée en vingt-neuf articles, stipulait une liberté entière pour les officiers et soldats de sortir de l'Irlande, et de se retirer partout où ils voudraient, excepté en Angleterre et en Écosse. Les clauses de cette capitulation ne regardaient pas seulement Limerick; leur bénéfice s'éten-

dait à toutes les garnisons des places et châteaux de l'île. Tous les prisonniers de guerre qui étaient en Irlande le 28 septembre devaient être dans le plus bref délai rendus de part et d'autre.

La capitulation civile assurait aux catholiques romains du royaume d'Irlande l'exercice de leur religion, la possession de leurs biens, et leur accordait une amnistie générale des peines encourues pour félonies, trahisons, ou fautes commises depuis le commencement du règne de Jacques II.

Par une déclaration datée de Westminster, le 24 février suivant, Guillaume confirma et ratifia tous les articles de la capitulation de Limerick pour lui et ses successeurs, promettant, à l'égard des matières qui avaient besoin d'être réglées par des actes du parlement, de les lui recommander, et de donner son consentement royal à tout bill que les chambres lui proposeraient à cet effet.

Nous verrons dans le livre suivant comment l'Angleterre entendit l'exécution du traité de Limerick.

LIVRE IV.

DEPUIS LE TRAITÉ DE LIMERICK (1691) JUSQU'A L'UNION LÉGISLATIVE (1800).

Comment l'Angleterre exécuta le traité de Limerick. — Confiscations. — Conséquences de ces confiscations. — Formation du parti qui prit plus tard le nom d'orangiste. — Lois iniques dont ce parti fut le promoteur et l'exécuteur. — Le parlement irlandais. — Recrudescence de la persécution en Irlande, motivée par la révolte du comte de Mar en Écosse. — Nouvelles mesures législatives. — Abolition définitive du culte catholique. — Associations mystérieuses. — White-Boys. — Enfants du Chêne. — Cœurs-d'Acier. — Beaucoup d'Irlandais émigrent aux États-Unis. — Enfants du Droit. — Misérable condition des populations irlandaises à cette époque. — Les Irlandais catholiques et protestants se liguent pour la première fois contre l'ennemi commun. — Naissance du parti dit patriote. — L'insurrection américaine force l'Angleterre d'opérer un revirement complet dans son système contre l'Irlande. — Concessions accordées coup sur coup. — Les volontaires-unis. — Adresse appuyée par soixante mille hommes armés. — L'Angleterre jette la discorde parmi les volontaires-unis. — Cette association se partage en deux partis hostiles. — Les *orangistes* et les *defenders*. — Les Irlandais unis. — Wolf Tone. — Contre-coup de la révolution française en Irlande. — Henri Grattan. — Hoche. — Son expédition en Irlande. — Insurrection générale de 1798. — Ses succès

et ses revers. — Le général français Humbert débarque en Irlande avec quinze cents hommes — Expédition du général Hardi. — Arrestation de Wolf Tone. — Son procès. — Sa mort. — Comment l'Angleterre usa de sa victoire.

Les deux points essentiels stipulés par le célèbre traité de Limerick étaient, d'une part, la soumission de l'Irlande à la couronne britannique, et d'autre part, la liberté de conscience. Une seule des deux parties contractantes exécuta fidèlement les clauses du traité : ce fut l'Irlande. Quant à l'Angleterre, elle ne tarda pas tantôt à éluder, tantôt à violer ouvertement au gré de ses intérêts les obligations mises à sa charge [1].

Ainsi, tout d'abord, quatre mille Irlandais furent déclarés traîtres et rebelles, et leurs biens, s'élevant à un million soixante mille acres de terre, furent confisqués. Or, plusieurs articles de la capitulation interdisaient formellement toute mesure réactionnaire, et notamment celles qui auraient pour objet de poursuivre les adhérents du prince déchu; non-seulement de nouvelles procédures ne devaient pas

[1] Quoique le nom de Guillaume d'Orange soit devenu comme le symbole de la persécution, nous devons dire, pour être justes envers la mémoire de ce prince, qu'il eût voulu exécuter fidèlement les articles de Limerick. S'il manqua d'énergie, s'il se laissa forcer la main par le parlement, ce fut après une résistance assez longue.

être commencées contre eux, mais les procédures entamées devaient être mises à néant.

Cette première infraction au traité de Limerick, accomplie avec audace et impudeur, eut pour le pays les plus désastreuses conséquences. En effet, outre que les confiscations ruinèrent un grand nombre de familles, elles implantèrent dans l'île une nouvelle colonie anglaise composée d'hommes qui, sachant le peu de valeur de leurs nouveaux titres de propriété, résolurent, pour conserver les terres et les châteaux au moyen desquels l'Angleterre s'était acquittée envers eux, de mettre la nation irlandaise tellement bas qu'elle n'eût pas même la force de faire entendre désormais une réclamation. Ils devinrent donc nécessairement ses ennemis les plus ardents et les plus implacables.

Autour d'eux se groupèrent et ceux qui avaient hérité du fanatisme puritain de Cromwell, et les partisans de Guillaume, et les descendants des familles habituées à absorber à elles seules toute la substance de l'Irlande. Ce fut ce parti, divisé de croyances et d'opinions, mais réuni contre l'Irlande par une haine commune, fondée soit sur des motifs d'intérêts, soit sur des passions, qui, avec une habileté, une persévérance et un ensemble extraordinaires, travailla dans le but hautement avoué de réduire le peuple irlandais à un ilotisme complet; ce fut ce parti, connu plus tard sous le nom d'*Orangemen* (orangistes), et dont l'influence s'accrut tous les

jours, qui devint le promoteur et l'exécuteur de ce faisceau de lois plus cruelles pour l'Irlande que le sabre des *undertakers* et la persécution à main armée, lois appréciées en ces termes par l'éloquence de Burke :

« En fait d'ignoble perfection, dit-il, c'était le plus remarquable monument d'iniquités qui eût été élevé ; c'était un système complet, plein de cohérence, de méthode et de logique, bien digéré, bien lié dans toutes ses parties ; c'était une machine d'une adresse rare et d'un travail achevé, aussi bonne pour l'oppression, l'appauvrissement d'un peuple et l'avilissement en sa personne de la nature humaine, que tout ce qui avait été produit jusque-là par la perversité de l'homme. »

Chose étrange ! ce fut du parlement irlandais, du parlement qui devait protéger l'Irlande contre le parlement anglais et servir de contre-poids à la pression que ce dernier exerçait naturellement sur le pays conquis ; ce fut, disons-nous, du parlement irlandais, presque exclusivement composé d'orangistes, qu'émanèrent ces lois, si noblement flétries par le grand orateur.

Nous allons présenter, dans son ensemble et dans ses principales dispositions, ce monstrueux monument d'iniquités légales ; d'abord afin que le lecteur s'en fasse une idée exacte, ensuite pour n'avoir plus à y revenir dans le cours de notre récit. Toutes ces lois furent promulguées sous les règnes de Guillaume III, de la reine Anne et de Georges Ier.

Par un acte de 1698, tous les membres du clergé catholique furent exilés en masse. Si, dans un délai prescrit, ils n'avaient pas quitté l'Irlande ou s'ils y revenaient, ils encouraient, par ce seul fait, la peine de mort.

Une prime de cinq livres sterling était offerte à celui qui révélait le lieu où se cachait un évêque, un prêtre ou même un simple moine.

Pour être tolérés, les curés et desservants devaient *affirmer* et *jurer* qu'ils regardaient les Stuarts comme des usurpateurs, et promettre en outre de dénoncer tous les complots formés contre les autorités anglaises; de ne jamais mettre le pied hors de la résidence qui leur serait indiquée; de ne porter sur eux aucune marque distinctive de leur caractère, et de s'habiller comme les laïcs; de ne jamais officier hors de la chapelle où ils obtiendraient la permission de le faire; de célébrer la messe de manière à ne point troubler les passants, que leurs chants et leurs sonnettes pourraient scandaliser.

Un édit de tolérance entouré de semblables restrictions, qui donnait prise sur les prêtres chaque fois que cela convenait aux persécuteurs, était une amère dérision, ou plutôt une invention diabolique destinée à faciliter l'arrestation des membres du clergé assez imprudents pour ne pas apercevoir le piége qu'on leur tendait.

Tout individu à qui l'on pouvait prouver qu'il

était allé en pèlerinage au tombeau de saint Patrice était passible de la peine du fouet.

Tout individu requis par un magistrat ou un officier de police de déclarer où il avait entendu la messe, par qui elle avait été célébrée, et de nommer un certain nombre des assistants, devait le faire sous peine d'un an de prison. La peine était doublée s'il cachait la vérité en totalité ou en partie.

Défense à tout catholique d'ouvrir une école; défense à tout père catholique de prendre un précepteur catholique pour ses enfants : il doit choisir entre l'alternative ou de laisser ses enfants dans une ignorance complète, ou de les envoyer dans un collége protestant.

Défense à tout catholique d'envoyer ses enfants hors de l'Irlande pour faire leurs études.

Ordre aux magistrats de vérifier fréquemment si aucun membre d'une famille catholique n'était absent du domicile paternel. Si, à la première réquisition, un père ne pouvait pas présenter tous ses enfants au magistrat, par ce seul fait, le magistrat devait supposer cet enfant à l'étranger, et condamner le père selon les lois qui régissaient le cas : or, il ne s'agissait rien moins que de la confiscation de tous les biens appartenant au père.

Les Anglais, persuadés que l'égale répartition des propriétés territoriales du père décédé entre ses enfants est une mesure essentiellement mauvaise, ne

manquèrent pas d'appliquer en Irlande une législation détestable à leur point de vue; et le législateur, qui défendait ce partage en Angleterre, l'ordonna aux catholiques d'Irlande. Ceux-ci ne pouvaient même pas constituer un douaire à leurs femmes catholiques; mais si l'une d'elles venait à abjurer, son abjuration lui donnait le droit de forcer son mari à lui céder, pour en disposer comme elle l'entendrait, tous les revenus de la communauté. Bien plus, elle n'avait pas besoin alors de la signature du mari pour vendre, louer ou aliéner ses propriétés; elle pouvait, si bon lui semblait, se séparer de son mari, habiter une maison à elle, empêcher son mari de se servir de ses voitures, de ses chevaux, de ses domestiques, et ne point l'admettre à sa table.

Si le fils aîné d'un père catholique entrait dans la communion protestante, le père catholique cessait à l'instant d'avoir aucune autorité sur lui, et devenait le simple tenancier des biens de la famille, qui à sa mort passaient en totalité au fils protestant, à l'exclusion de ses frères et sœurs.

Tout catholique possesseur d'un cheval était tenu de le céder au premier protestant venu, moyennant une somme de cinq livres sterling, quelle que fût la valeur réelle de l'animal.

La loi fermait toutes les carrières civiles et militaires aux catholiques: ils ne pouvaient être ni éligibles, ni électeurs; ils ne pouvaient faire partie

d'aucune corporation municipale; et ces corporations, exclusivement composées de protestants, réglementaient le commerce de façon à ce qu'aucun marchand ou artisan catholique ne pût faire ses affaires.

Un bill, passé à la chambre des communes le 30 juin 1698, ordonna la suppression des manufactures d'étoffes de laine établies en Irlande, *parce que*, y est-il dit, *les produits irlandais de cette nature sont supérieurs à ceux des fabriques anglaises.*

Les placements hypothécaires étaient également interdits aux catholiques. Enfin, en vertu d'une loi formelle, les catholiques étaient présumés coupables de tous les délits qui se commettaient dans leur localité; et, par un renversement des plus simples notions de l'équité, ce n'était pas aux magistrats à prouver aux catholiques leur culpabilité, mais aux catholiques à prouver leur innocence. Conformément à ce principe, qu'on ne retrouverait peut-être pas dans la législation des peuples les plus barbares, si un protestant ayant des voisins catholiques éprouvait un dommage quelconque soit dans ses biens, soit dans sa personne, ses voisins catholiques étaient tenus de le réparer, à moins qu'ils ne dénonçassent le coupable.

Nul catholique ne pouvait hériter d'un protestant; il était interdit au père catholique d'être le tuteur de ses enfants, et même de surveiller leur éducation : ils devaient être confiés au plus proche parent

protestant, et s'il ne se trouvait pas de parent protestant dans la famille, à un curateur *ad hoc*, nommé par la cour de la chancellerie.

Défense expresse à un protestant d'épouser une femme catholique.

Défense expresse à un catholique d'acquérir des propriétés territoriales, ou de passer des baux dont la durée excédât trente-un ans. Ces dernières mesures avaient pour but d'empêcher les catholiques d'entreprendre des défrichements, et de les forcer à travailler comme des mercenaires sur les terres de leurs aïeux, pour le compte d'un propriétaire protestant.

Maintenant résumons en peu de mots la condition du catholique irlandais sous l'empire d'une telle législation.

Enfant, il doit croupir dans l'ignorance; toute école lui est interdite, et il ne peut aller s'instruire sur le continent : la loi le défend. Homme, il ne peut se marier avec une protestante, ni hériter d'un protestant, ni recevoir de celui-ci une donation entre-vifs; il ne peut être tuteur de ses enfants; si l'un d'eux, l'aîné surtout, se fait protestant, le père ne possède plus rien, il n'est plus que le fermier du fils apostat; il ne peut même tester en faveur de ses autres enfants restés fidèles.

Voilà pour la vie de famille; la vie publique est plus misérable encore, s'il est possible.

La loi étant constamment dirigée contre le catho-

licisme, le catholique ne pourra arriver à aucune des fonctions publiques qui se rattachent à la confection ou à l'exécution de la loi; c'est une conséquence nécessaire. Il ne saurait donc être ni électeur, ni éligible, ni magistrat, ni officier de terre ou de mer, ni administrateur à aucun titre.

Exercera-t-il une profession libérale? pas davantage. Il ne peut être ni professeur, ni instituteur, même de ses propres enfants; ni avocat, ni avoué, à cause du lien qui unit le barreau à la magistrature. Il lui restera peut-être les professions industrielles; examinons.

L'industrie agricole. — D'abord, la loi déclare le catholique incapable d'acquérir des propriétés immobilières; il ne lui est donc permis que de cultiver ses propres terres, s'il en a, ou de devenir fermier. Devenir fermier? mais la loi lui défend de passer des baux excédant trente-un ans; de plus, elle règle le taux du fermage de manière à ce qu'il se ruine forcément, et elle offre une prime à celui qui dénoncera l'existence d'un bail plus profitable au fermier catholique qu'il ne doit l'être légalement.

L'industrie manufacturière ou commerçante. — D'abord, elle est presque nulle en Irlande; ensuite, elle est entièrement entre les mains de corporations d'autant plus exclusives à l'égard des Irlandais catholiques qu'elles ne sont composées que d'Anglais protestants. Ce sont ces corporations qui font les règlements relatifs au commerce, qui déterminent

les taxes imposées sur l'exercice des professions industrielles, taxes qui varient selon la religion de celui qui l'exerce. Le catholique, ne pouvant entrer dans les corporations (la loi est formelle), ne peut, par conséquent, avoir aucune part, aucune influence dans les délibérations prises par elles et contre lui. Écrasé par une concurrence à laquelle il lui est impossible de résister, le catholique veut-il se réfugier dans le commerce de détail, mille prescriptions gênantes viennent l'entraver : il ne doit vendre que certaines denrées, ne doit employer qu'un certain nombre d'aides, et n'a pour clientèle que ses coreligionnaires, pauvres pour la plupart.

Reste enfin la profession de *manœuvre*, de *journalier*. — N'est-ce pas, au bout du compte, la seule qui convienne à l'Irlandais catholique? Celle-là, qu'il l'exerce sans entrave ; à moins qu'il ne plaise au maître de le faire travailler un jour de fête non reconnu par le culte protestant, et obligatoire pour les catholiques. Alors, s'il refuse, il sera puni ; car il n'est pas libre de se reposer les jours où sa religion lui en fait un devoir.

Ajoutons un dernier trait au tableau :

L'Irlandais catholique ne peut acquérir ; mais il peut posséder. Malgré les confiscations, quelques familles ont conservé des lambeaux de l'héritage de leurs pères ; ces lambeaux, il faut les leur arracher, non pas brutalement, à force ouverte comme autrefois, mais par des voies souterraines. Bientôt

intervient une loi qui maintient le fractionnement des successions catholiques ; et en peu d'années le sol, réduit en parcelles, s'échappe des mains des catholiques, qui, à la fin du règne de Guillaume, ne possédaient plus en Irlande qu'un million d'acres de terre, tandis que les protestants en détenaient onze millions.

Et qu'avait à faire l'Irlandais catholique pour échapper à ces vexations, à ce régime sans nom et sans exemple pour l'honneur de l'humanité ? Prononcer un seul mot : J'abjure. A l'instant, il redevenait homme, citoyen, père de famille, maître de ses actions; les honneurs, les places pleuvaient sur lui. Mais ce mot, que le sabre n'avait pu arracher à ses pères, la persécution légale ne le lui fera pas prononcer.

Le spectacle que dut offrir l'Irlande livrée aux hommes chargés de faire fonctionner une législation aussi impudemment conçue, nous n'essaierons pas de le décrire.

L'Angleterre, après le traité de Limerick, se trouvait vis-à-vis de la nation irlandaise dans la position d'un homme qui vient d'enchaîner un lion. Elle avait mis le genou sur la poitrine au peuple conquis, l'avait réduit à l'impossibilité de pousser un cri, de faire un mouvement ; mais là se bornaient les résultats de sa victoire : la victime avait conservé le sentiment de ses droits, son amour de l'indépendance, sa haine et sa vengeance. Que

l'étreinte qui la cloue à terre vienne à se relâcher, elle s'agitera de nouveau, et entamera de nouvelles luttes, même sans espoir de succès.

L'Angleterre, s'apercevant donc au bout de quatre siècles qu'elle n'avait vaincu chez les Irlandais que le corps, résolut d'employer quatre autres siècles, s'il le fallait, à vaincre l'âme, et prit pour auxiliaires de son œuvre impie l'ignorance, la misère et le mépris; le mépris, qui habitue à l'idée de la dégradation celui auquel il s'attache avec persistance.

Or, nous le demandons, est-il possible de combiner un faisceau de lois plus capables d'avilir, d'abrutir une nation, que les lois que l'Angleterre fabriqua pour l'*Ile-Sœur?* lois qui frappaient l'Irlandais dans ses convictions religieuses, dans sa dignité de citoyen, de père, d'époux, de fils; lois qui devaient, selon toute apparence, changer la nation irlandaise en un ramas de vagabonds et de mendiants sans industrie, sans instruction, et vivant au jour le jour des aumônes que leur jetait la prudence de leurs maîtres.

Un fait qui ne peut manquer de frapper celui qui étudie ces lois, c'est que, quoique *venues pièce à pièce sans ordre et sans méthode*[1], elles se complètent, s'enchaînent mutuellement, comme si elles avaient été délibérées par une assemblée chargée

[1] M. Gustave de Beaumont. — Cette restriction modifie ce qu'a d'un peu exclusif le jugement de Burke.

de promulguer un code; seulement le législateur anglais, au lieu de procéder par principes, procède par précédents, et tend constamment et uniformément au même but par des formes très-diverses. Sa logique est celle de la passion et de la haine, inégale dans ses mouvements, mais toujours agissante; irrationnelle dans la forme, mais conséquente par le fait.

Le rôle que joua depuis le traité de Limerick le parlement d'Irlande, mérite aussi une mention spéciale. Le parlement d'Irlande, composé en majeure partie de protestants, se fit l'esclave du parlement anglais pour devenir le tyran du pays qu'il semblait représenter, quand il ne représentait en réalité que la faction orangiste. En effet, chaque fois qu'une question s'agitait entre les protestants et les catholiques d'Irlande, le parlement irlandais était laissé souverain; mais la question venait-elle à se poser entre l'Angleterre et l'Irlande, le parlement irlandais s'empressait de s'incliner devant le parlement d'Angleterre, afin d'acheter le droit de tyranniser sans contrôle le peuple, sur lequel il se vengeait de sa soumission à l'omnipotence des chambres britanniques.

Entre mille preuves, nous n'en citerons qu'une seule à l'appui de l'existence de ce contrat tacite entre les deux parlements. Les manufactures d'étoffes de laine constituaient en quelque sorte l'unique ressource industrielle de l'Irlande; elles faisaient vivre à la fois les agriculteurs et les ouvriers. Non con-

tente d'abolir, comme nous l'avons vu, une concurrence qui lui porte ombrage, l'Angleterre décide que quiconque contreviendra à la loi, sera à la fois justiciable des tribunaux d'Angleterre et d'Irlande; et que, quoique jugé et acquitté dans ce dernier pays, il pourra toujours être repris et traduit en second lieu devant un tribunal anglais. Le parlement irlandais s'empresse d'approuver une loi qui frappe également les catholiques et les protestants, et n'ose s'élever contre l'iniquité si monstrueuse en elle-même, et si injurieuse pour la magistrature d'Irlande, qui sert de sanction à ce bill.

Chaque événement politique, même extérieur, servait de prétexte au gouvernement anglais pour perfectionner le système qu'il avait adopté contre les Irlandais. C'est ainsi que l'insurrection écossaise tentée en 1715 par le comte de Mar, en faveur de Jacques-Édouard, fut le signal de nouvelles rigueurs. Le parlement recommanda aux magistrats de sévir plus rigoureusement que jamais contre les prêtres catholiques, s'ils ne voulaient eux-mêmes être déclarés ennemis de la constitution. En 1726, la peine de mort fut prononcée contre tout prêtre qui célébrerait un mariage entre catholique et protestant. En 1744, un nouvel arrêt abolit définitivement le culte catholique, et dès ce moment les prêtres, même ceux qui, à force de prudence et de concessions, jouissaient d'une demi-tolérance, dûrent se cacher dans les forêts, où ils étaient

traqués sans relâche. L'année suivante, quand l'Écosse se souleva de nouveau, quand l'association mystérieuse des White-Boys se propagea rapidement en Irlande, les orangistes, que la conscience de leurs forfaits et la perspective de terribles représailles jetaient tour à tour dans des accès de terreur et de rage, osèrent renouveler la proposition, déjà controversée sous Charles Ier et Cromwell, s'il n'était pas convenable de procéder au massacre général des catholiques. Du reste, le parti protestant avait quelque raison de trembler; les membres les plus influents du whiteboysme négociaient à la fois avec Charles-Édouard, fils du prétendant, et avec la France; et celle-ci préparait une expédition dont M. de Conflans était le chef désigné. Enfin toutes les espérances du parti indigène s'étaient de nouveau réveillées, comme le prouve la chanson qui retentissait alors d'un bout de l'île à l'autre. Voici cette vieille chanson jacobite.

L'EXPULSION DE SHANE-BUI[1].

Aimables filles de l'Irlande, ouvrez enfin vos yeux, trop longtemps chargés de tristesse : le jour est venu où vos héros vont se lever, et la désolation et l'effroi se répandre parmi vos ennemis. Nulle bande de Sassanach[2] n'entassera plus

[1] En vieil irlandais *Jean-le-Jaune*, le *Fellow*, l'*Orange-Jack* de l'Angleterre. *Shane-Bui* est le nom que les Irlandais donnèrent aux Anglais de Guillaume III; ce nom remplaça celui de John-Bull.

[2] Mot gaélique désignant tout étranger, mais particulièrement le

dans votre pays misère sur misère. Le brave ne portera plus les chaînes de la servitude, et en chantant gloire à Dieu il garrottera à son tour les mains de Shane-Bui.

Quoique, spoliés de la terre où nos pères ont régné, et attachés à la herse et à la charrue, nous ayons subi avec faiblesse le joug d'un Pharaon dur et cruel, cependant, lorsque Charles s'avancera au bruit de ses tambours, nul williamite ne tiendra devant lui. Quand les Stuarts reviendront, ceux qui se sont si longtemps gorgés de nos dépouilles prendront honteusement la fuite, et la terre d'Érin ne sera plus écrasée par Shane-Bui.

Les gadhelians [1], mes enfants, règneront de nouveau sur notre île, et nos spoliateurs seront à leur tour esclaves comme vous l'êtes aujourd'hui. Un soldat de l'Irlande commandera les soldats de l'Irlande; nos cités se réjouiront dans leur triomphe. La messe sera chantée, les cloches sonneront; tout clan aura son barde. La terreur et la honte se ligueront pour nous délivrer de nos tyrans et du maudit Shane-Bui [2],

Nous avons donné cette chanson populaire, parce que son style, son allure, les sentiments qui y sont exprimés protestent contre la peinture que les historiens anglais nous font des Irlandais à l'époque

Saxon. On le croit dérivé de *sas* et d'*anacar*, instrument d'affliction, fléau.

[1] Les hommes de la prière, les vrais croyants, les catholiques.

[2] Cité et traduit par M. Capo de Feuillide.

où elle fut composée. Est-ce un chant de brutes et de sauvages que cette poésie plus mélancolique que menaçante? Et le barde qui, pour enflammer les cœurs des guerriers, leur promet qu'ils entendront encore les chants sacrés de l'Église et les joyeuses volées des cloches, ne prouve-t-il pas que la fibre religieuse est celle qui, alors comme aujourd'hui, vibre le mieux dans tout cœur irlandais?

Mais ces brillantes espérances furent de courte durée. Charles-Édouard se laissa battre à Culloden (1746); la France renonça à l'expédition projetée, et l'Irlande se trouva encore une fois abandonnée à elle-même.

A examiner de près les choses, la funeste issue de la dernière tentative des Stuarts ne la touchait réellement que parce que tous les ennemis de l'Angleterre étaient ses alliés naturels; car, au fond, elle ne se souciait pas plus d'appartenir à Charles Stuart qu'à Georges de Brunswick. Il ne faudra donc pas rattacher trop directement le whiteboysme à des causes politiques, puisqu'en réalité l'Irlande envisagea la cause des Stuarts en 1745 comme elle l'avait envisagée en 1689.

Les hommes dont la misère irlandaise était l'ouvrage et qui en jouissaient, voyant des crimes sans nombre sortir de leur oppression, s'efforcèrent d'assigner à ces crimes une autre source; en les faisant découler de l'esprit de parti, ils intéressaient en leur faveur toutes les passions politiques ralliées

sous le drapeau opposé; mais les causes manifestes à tous les yeux, dit lord Charlemont, étaient celles-ci : oppression, misère, famine. Le whiteboysme et les sociétés secrètes qui lui succédèrent attaquèrent moins le gouvernement dans sa forme politique que l'organisation sociale telle que l'avaient faite les lois dont nous avons parlé.

La population des campagnes, qu'à cette époque les grands propriétaires des comtés de l'est et du sud privèrent de toutes ressources en adoptant un nouveau système de culture[1], entra la première dans la lutte, et entraîna avec elle la bourgeoisie des villes, qui constituait en Irlande les derniers débris de la classe moyenne.

[1] « A cette époque, dit M. Aug. Thierry, les grands propriétaires des comtés de l'est et du sud commencèrent à convertir en prairies leurs terres labourables, et à enclore les pâturages communs pour augmenter leurs revenus par l'éducation des bestiaux. Ce changement agricole occasionna l'expulsion d'une foule de petits fermiers, la ruine de beaucoup de familles pauvres, et une grande cessation de travail pour les journaliers, la plupart irlandais de race et catholiques. Les laboureurs congédiés ou demeurés sans ouvrage, et ceux qui croyaient avoir autant de droits que le seigneur lui-même sur les pâturages où, de temps immémorial, ils avaient fait paître leurs moutons, se rassemblèrent en troupes et s'organisèrent. Armés de fusils, de sabres et de pistolets, et précédés de cornemuses, ils parcouraient les campagnes, brisant les clôtures, mettant à contribution les protestants, et enrôlant les catholiques dans leur association, qui prenait le nom de *Société des Enfants-Blancs (White-Boys)* à cause de la souquenille blanche qu'ils portaient tous en signe de ralliement. »

(*Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, tome IV.)

Ce furent ces paysans qui formèrent le noyau de l'association des White-Boys. Ce n'était d'abord que des bandes armées d'hommes n'ayant d'autre lien que leur commune misère; ils se rassemblaient tumultueusement, tantôt sur un point, tantôt sur un autre; se ruaient sur un établissement ou sur une ferme appartenant à des colons anglais, et la détruisaient de fond en comble; puis se dispersaient pour recommencer quelques jours plus tard. Mais, vers l'année 1760, ces paysans, qui avaient trouvé des chefs pour les organiser, constituaient déjà une association aussi mystérieuse que formidable. Cette association possédant sa hiérarchie, son code d'une équité sauvage, avait ses collecteurs pour percevoir l'impôt, ses trésoriers pour garder les fonds qui en provenaient, sa caisse pour solder les dépenses faites dans l'intérêt de la cause commune. Dès lors les Enfants-Blancs opérèrent en plein jour, de vive force; on les vit entrer dans les villes, délivrer les prisonniers pour dettes, écrire des lettres menaçantes aux propriétaires qui refusaient d'obéir à leurs prescriptions. Vainement le gouvernement essaya de les poursuivre par les voies légales; personne n'osait déposer contre les accusés, tant était grande la crainte qu'inspirait l'association. Vainement les magistrats essayèrent d'encourager les témoignages en promettant de fortes primes et en mettant les témoins en sûreté jusqu'au jour des débats; vainement ils leur offrirent les moyens de s'expatrier après le jugement; ceux-là

même qui avaient été pillés n'osaient reconnaître aucun de ceux dont ils avaient à se plaindre.

Quatre ans plus tard, une affiliation à peu près semblable s'organisa parmi les paysans protestants du nord. Cette nouvelle société secrète prit le nom de *Hearts-of-Oak* (les Cœurs-de-Chêne); ceux qui en étaient membres portaient à leurs chapeaux, comme signe de ralliement, un rameau de chêne, ou simplement un gland. Le but de cette association était d'obtenir une plus équitable répartition des corvées imposées pour l'entretien et la réparation des routes; ces routes, tracées pour la plupart plutôt dans l'intérêt des grands propriétaires et selon leurs convenances, que dans celui des communications publiques, devaient en toute justice, disaient les paysans, être laissées à la charge des seigneurs qui en profitaient exclusivement, et c'était bien assez pour eux d'être condamnés à construire et à réparer les chemins d'utilité générale.

Une insurrection fomentée par les Cœurs-de-Chêne, accompagnée de meurtres et de dévastations, ne tarda pas à éclater dans toute la province de l'Ulster. Elle fut, il est vrai, promptement étouffée par les troupes royales; mais la loi sur les routes fut profondément modifiée dans le sens des réclamations.

En 1771, des fermiers évincés à l'expiration de leurs baux s'unirent et s'armèrent de nouveau dans la même province de l'Ulster. Les Cœurs-d'Acier

(*Hearts of Steel*), c'est le nom qu'ils avaient pris, parcouraient les pays, détruisant les établissements des fermiers qui les avaient remplacés, mutilant leurs troupeaux, et anéantissant l'espoir de leurs récoltes. Renforcés par une multitude de vagabonds sans pain et sans asile, ils entrèrent dans Belfast, et délivrèrent un des leurs, renfermé dans la prison de la ville; d'autres, ayant été pris et jugés à Carrick-Fergus, furent acquittés, faute de pouvoir trouver des témoins qui osassent ou voulussent déposer contre eux.

Le parlement, effrayé de l'impuissance dont les tribunaux se trouvaient frappés, ordonna qu'à l'avenir les procès des personnes accusées de crime et de rébellion, ne seraient plus instruits et jugés dans les provinces mêmes où le délit avait été commis, mais dans un autre comté. Cette mesure n'eut d'autre résultat que d'étendre et de redoubler les haines et les vengeances; et elle fut bientôt abrogée, par suite d'un nouvel échec qu'éprouva la cour de Dublin, obligée, faute de témoins, de renvoyer absous des rebelles, dont la culpabilité ne pouvait faire aucun doute.

Après de nombreux engagements et de sanglantes rencontres avec des détachements de l'armée royale, l'association des Cœurs-d'Acier se dissipa; mais comme rien ne venait soulager les souffrances intolérables des populations, plusieurs milliers de protestants des provinces de l'Ulster demandèrent et

obtinrent d'être transportés dans l'Amérique du Nord. Ces familles quittèrent leur patrie en maudissant l'Angleterre, et n'emportèrent avec elles, dans cette riche et industrieuse colonie, que les sentiments de haine et de vengeance dont leur cœur était plein.

Aussi ce fut principalement ces émigrants anglo-irlandais, l'histoire en fait foi, qui se montrèrent, quelques années plus tard, les plus ardents à provoquer et à consommer la rupture de tous les liens entre la colonie et la métropole, et qui contribuèrent puissamment à donner aux États-Unis une liberté qu'ils avaient vainement réclamée en Irlande.

Les associations dont nous avons parlé jusqu'ici, quoique ayant des ramifications jusqu'aux extrémités de l'île, n'agirent cependant avec énergie que dans le nord et dans l'est. Quand elles eurent été anéanties, les provinces du sud, où le vieil esprit irlandais et catholique s'était maintenu avec ténacité, où il est, on peut le dire, aujourd'hui indestructible, fondèrent à leur tour la *confrérie* des *Right-Boys* (Enfants-du-Droit). Cette *confrérie* s'empara de presque tous les statuts des Enfants-Blancs, s'établit sur des bases encore plus larges, et resserra en même temps les liens qui unissaient les affiliés. Ceux-ci, à leur admission dans cette espèce de franc-maçonnerie, juraient de ne payer la dîme à aucun ministre ou prêtre, et de n'obéir qu'aux ordres d'un chef inconnu de la masse, et nommé le capitaine

Droit (*captain Right*). L'association ouvrit l'attaque en s'efforçant d'affamer le clergé protestant, et elle y réussit. La rapidité avec laquelle elle se propagea de paroisse en paroisse prouva combien le Munster renfermait encore d'éléments de résistance.

Les Enfants-du-Droit n'agissaient que la nuit. Quand une expédition avait été résolue par les chefs, tous ceux qui devaient en faire partie étaient secrètement avertis, et se trouvaient masqués et déguisés au lieu du rendez-vous. De là ils s'avançaient dans le plus profond silence, de manière à arriver à minuit près de la maison dont les propriétaires ou les habitants avaient été condamnés soit à une forte amende, soit à la mort. Dans le premier cas, si le coupable s'exécutait de bonne grâce, il ne lui était fait aucun mal ; s'il résistait, on l'égorgeait sans pitié, et quelques minutes suffisaient pour détruire sa maison de fond en comble.

Toutes ces expéditions étaient conduites avec un tel secret, un tel ordre, une telle rapidité, un tel ensemble, que presque toujours, lorsque les troupes arrivaient, l'œuvre de destruction était accomplie, et les Enfants-du-Droit avaient disparu. En vain envoyait-on à leur poursuite; personne ne les avait ni rencontrés, ni aperçus.

Ces protestations violentes contre un régime intolérable [1], ces tentatives sans but politique déter-

[1] Ce régime était d'autant plus intolérable que les persécutions

miné, ces actes d'une justice sommaire et sauvage tempéraient peut-être l'humeur vexatoire des Anglais, mais ne remédiaient en rien à la misérable condition des masses, et servaient admirablement de prétexte aux rigueurs du gouvernement. D'un autre côté, les habitants des villes, immédiatement placés sous la verge de l'autorité, et dont la fortune et les ressources, si précaires qu'elles fussent, offraient à tout instant prise sur eux, se conten-

dont les catholiques étaient l'objet ne se bornaient pas à celles de la *loi ;* par le seul effet de la constitution politique, les *abus d'autorité,* même de la part de ceux qui n'étaient revêtus d'aucune fonction officielle, dépassaient tout ce que l'on peut imaginer. Qu'on en juge par le récit d'un voyageur anglais et protestant, mais impartial, qui parcourait l'Irlande en 1778 :

« En Irlande, dit Arthur Young, le propriétaire d'un domaine occupé par des tenanciers catholiques est une espèce de despote qui, dans tous ses rapports avec eux, ne connaît d'autre règle que celle de son bon plaisir. Il ne saurait guère imaginer d'ordre que ses domestiques ou les cultivateurs de sa dépendance osassent ne pas exécuter. Rien ne le satisfait qu'une soumission sans limites. Il peut, avec la plus parfaite sécurité (de la part des autorités, bien entendu), *punir de la canne ou du fouet* toute insulte, tout manque de respect envers sa personne ; le pauvre malheureux qui ferait signe de vouloir se défendre serait sur-le-champ terrassé et broyé de coups. *Assommer un homme est chose dont on parle en Irlande d'une manière qui confond toutes les idées d'un Anglais.* Des gens fort considérables du pays m'ont assuré que beaucoup de tenanciers se croiraient fort honorés si leur maître daignait recevoir dans son lit leurs femmes et leurs filles : signe certain de la corruption d'une longue servitude. Bien plus, j'ai ouï parler de personnes à qui on a ôté la vie sans avoir à craindre l'examen d'un jury. Qu'on

taient de maudire bien bas leurs persécuteurs, et s'abstenaient, en général, de prendre part aux mouvements insurrectionnels dont les campagnes étaient journellement le théâtre.

Or les habitants des villes, les plus éclairés du parti catholique, savaient seuls par quelles réformes législatives et administratives il était possible, à défaut de la force ouverte, d'améliorer le sort de la grande famille irlandaise; mais, comme nous l'avons dit, ils n'osaient ni ne pouvaient faire entendre leur voix.

Une circonstance, que l'Angleterre aurait dû pré-

ne croie pas que de pareils faits sont fréquents; jadis on en voyait tous les jours de semblables; mais la loi reprend quelque empire. Il n'est pas de voyageur si indifférent qui, passant sur les routes d'Irlande, n'ait vu parfois les valets d'un gentleman pousser violemment dans le fossé toute une file de charrettes appartenant à de pauvres paysans, pour faire place au carrosse de leur maître; peu importe que les voitures versent et se brisent, le mal est souffert en silence. Si les victimes élevaient la voix pour se plaindre, on leur répondrait par des coups de fouet...

Si un pauvre s'adressait à un magistrat pour avoir justice contre un gentleman, sa plainte serait regardée comme une sorte d'outrage envers celui-ci, qui serait bien vite mis hors de cause. La vérité est que tout pauvre qui a une querelle avec un riche devrait... Je m'arrête, car j'allais dire une absurdité. Le pauvre sait trop bien sa condition pour penser à demander justice. Il n'y a qu'un seul cas où il puisse l'obtenir, c'est quand un riche prend fait et cause pour lui contre un autre riche : alors son patron le protége, comme il défendrait le mouton dont il compte faire son repas. »

(Arthur Young, *Voyages*, tome I, p. 81.— Traduit et cité par M. Gustave de Beaumont.)

voir, vint modifier la situation. Les protestants irlandais, lassés de se voir constamment entravés par le gouvernement dans le développement de leur industrie et dans l'exercice de leurs droits de citoyens, depuis que l'Angleterre croyait pouvoir se passer d'eux pour tenir les catholiques en bride, se rapprochèrent de ces derniers, et de cette fusion naquit un parti nouveau : *le parti patriotique.* Quoique les motifs qui poussèrent les protestants à reconnaître la nécessité de travailler vigoureusement à rendre l'Irlande indépendante de l'Angleterre ne fussent pas les mêmes que ceux qui avaient dirigé les catholiques, la communauté du but fit disparaître la différence des points de départ : ils ne se demandèrent pas les uns aux autres si c'était en haine du gouvernement anglais ou en haine de la nation anglaise, par conviction politique ou religieuse, qu'ils s'unissaient pour affranchir la patrie du joug étranger; mais d'accord sur le but, ils oublièrent leur animosité, leurs griefs, et se mirent à l'œuvre avec un ensemble et une discipline remarquables.

Jusqu'ici nous avons vu l'Irlande n'employer contre l'Angleterre que l'épée et le poignard : l'épée, tant qu'elle pouvait tenir les campagnes contre les forces anglaises; le poignard, quand le sort des combats lui avait été funeste. Le temps est venu où l'Irlande va trouver une nouvelle arme dans l'arsenal de ses oppresseurs. Cette arme est l'agitation

légale et tout ce qui la compose : les *meetings*, les élections, les luttes de tribune, les pétitions aux cent mille signatures, etc.

Le parti patriote débuta en essayant ses forces sur le parlement irlandais. Ce parlement se trouvait sous la dépendance immédiate du gouvernement britannique, parce que ses membres, nommés pour toute la durée d'un règne, n'offraient aucune garantie d'indépendance au peuple qui les avait élus, et dont ils bravaient le mécontentement du haut de leurs positions inexpugnables.

Ce fut cet étrange privilége d'inamovibilité que le parti patriote résolut de battre d'abord en brèche. Il y parvint après de vives discussions; et en 1768 fut sanctionné l'*acte octennial*, qui limitait à huit ans la durée du parlement irlandais, avec charge de se réunir tous les deux ans. Il devait donc siéger quatre fois. A tout prendre, cette victoire se réduisit, en réalité, à augmenter les dépenses du gouvernement anglais, qui se vit forcé d'acheter tous les huit ans les députés nouveaux. Aussi les patriotes ne se dissimulaient-ils pas le peu de valeur réelle de ce premier succès; mais il leur semblait d'un heureux augure pour l'avenir.

Il est cependant fort douteux que cette première et mince concession du ministère anglais eût été suivie d'autres plus importantes, si la révolution d'Amérique, qui éclata en 1775, n'eût forcé la main au gouvernement.

On le sait, l'Angleterre ne prit pas d'abord au sérieux les menaces de rupture que lui jetait sa colonie; mais quand chaque navire arrivant de l'autre côté de l'Atlantique se trouva porteur d'une fâcheuse nouvelle; quand elle vit ses troupes battues, ses généraux prisonniers; quand la France, l'Espagne et la Hollande réunirent leurs flottes contre elle; alors l'Angleterre tourna un œil inquiet sur l'Irlande, sur l'Irlande qu'elle avait bien autrement pressurée, et qui jamais n'avait eu la partie aussi belle pour secouer un joug détesté.

L'Angleterre comprit toute l'étendue du danger; et avec cette décision qu'elle retrouve toujours dans les circonstances épineuses, elle changea complétement d'attitude et de système à l'égard de l'Irlande.

Ainsi à l'ordre émané de Londres, enjoignant à la magistrature irlandaise de ne plus appliquer aucune des anciennes lois pénales, succéda un bill qui assimilait les catholiques irlandais aux protestants, et leur permettait d'acquérir des terres. La disposition barbare qui dépouillait le père de son autorité et de ses biens pour en investir son fils devenu protestant, fut également abolie.

Le code de la tyrannie, une fois entamé, devait tomber pièce à pièce. En vain le peuple anglais, moins prévoyant, moins habile que son gouvernement, se souleva-t-il contre ces mesures conciliatrices; en vain les orangistes, les *bons protestants*, ayant pour

chef le fameux Georges Gordon, attaquèrent-ils le ministère anglais avec une violence inouïe, et suscitèrent-ils à Londres une émeute sanglante, pendant laquelle les maisons des catholiques furent saccagées, le gouvernement tint ferme ; et malgré les accusations de favoriser le papisme, que lui jetait à la tête une tourbe fanatique, il persévéra dans son plan de caresser l'Irlande, sauf à lui faire payer cher un peu plus tard les concessions que la nécessité lui arrachait.

Pour couvrir les côtes de la métropole, menacées par les flottes ennemies, il avait fallu dégarnir de troupes l'Irlande. Cette mesure inquiéta sérieusement les grands propriétaires anglo-irlandais. Ils adressèrent de vives réclamations au ministère, qui leur répondit :

« Si vous voulez être en sûreté, armez-vous et défendez-vous vous-mêmes contre les agressions du dehors et du dedans. »

Déjà, quelque temps auparavant, des jeunes gens de familles riches et protestantes avaient formé, sous le nom de *volontaires*, une association ayant pour but de maintenir la paix publique contre les violences des Enfants-Blancs et des Enfants-du-Droit; ils s'étaient armés et équipés à leurs frais, et faisaient de fréquentes patrouilles dans les lieux où l'on craignait des troubles. Dès que la réponse du gouvernement se fut répandue, on se hâta de profiter de l'autorisation accordée. Les compagnies de

volontaires déjà formées servirent de cadres pour l'organisation d'une espèce de garde nationale, qui, sous le nom de *volontaires-unis*, atteignit bientôt un effectif de quarante mille hommes.

Comme ce corps était composé presque entièrement d'Anglo-Irlandais protestants, le gouvernement n'en prit d'abord aucun ombrage, et fournit des armes et des munitions.

Mais les souffrances des classes inférieures étaient si vives, les dernières concessions avaient relevé tant d'espérances, le parti patriotique avait gagné tant de terrain, que les volontaires, en sentant leur force, résolurent de l'employer à améliorer la situation du pays, sans faire distinction ni de race ni de culte.

Ils ouvrirent donc leurs rangs aux catholiques, leur donnèrent des armes, malgré un texte précis d'une loi non abrogée, et, pour prouver qu'ils abandonnaient leurs préventions religieuses, traitèrent avec les catholiques sur le pied d'une égalité parfaite.

« On vit, dit sir Richard Musgrave dans ses mémoires, les soldats anglicans donner le salut militaire et porter l'arme aux aumôniers des régiments catholiques... Des moines et des ministres de l'Église réformée se prenaient la main et se faisaient fête mutuellement. »

Bientôt les volontaires-unis tinrent dans chaque province des meetings politiques, discutèrent les

affaires publiques, envoyèrent des pétitions aux ministres, et censurèrent énergiquement les actes du parlement. En présence d'une volonté nationale exprimée par une armée qui avait tout le pays derrière elle, l'Angleterre multiplia les concessions. Le droit d'ouvrir des écoles, les garanties de l'*habeas corpus*[1] furent reconnus aux catholiques; les croyances religieuses des familles n'influèrent plus en rien sur le mode de transmission des héritages. Mais parmi une foule de mesures de ce genre, la plus importante réforme fut celle qu'amena la déclaration publiée par le comité des volontaires, laquelle portait qu'aucun pouvoir sur la terre n'avait le droit de faire des lois obligatoires pour l'Irlande, excepté le roi, les lords et les communes d'Irlande. Ce texte devint le sujet des plus vifs débats; et enfin, sur la motion de Henri Grattan, le chef parlementaire des patriotes, les communes d'Irlande votèrent, le 19 juillet 1782, une adresse au roi ainsi conçue :

« Que les sujets d'Irlande sont un peuple libre; que la couronne d'Irlande est une couronne *impériale* inséparablement unie à la couronne d'Angleterre par un lien d'où dépendent le bonheur et l'intérêt des deux peuples; mais que le royaume d'Irlande est un royaume distinct, ayant son par-

[1] On entend par *habeas corpus* l'acte du parlement qui confère à tout citoyen anglais le droit de n'être pas emprisonné, s'il peut fournir une caution suffisante.

lement à lui et sa législation propre; que personne au monde n'est compétent pour faire des lois qui obligent cette nation, sinon le roi, les lords et les communes d'Irlande [1]. »

Cette adresse, appuyée par soixante mille volontaires, fut reçue en Angleterre comme elle méritait de l'être, et l'année suivante un bill sanctionné par le roi reconnut et consacra l'intégrité des droits législatifs des deux chambres irlandaises, et abolit de fait la loi Poynings.

Mais en définitive ce n'était rien obtenir que de forcer l'Angleterre à reconnaître les droits et les prérogatives du parlement irlandais, si l'on n'obtenait pas en même temps une *réforme électorale* qui permît à la masse de la nation de choisir ses représentants. Avec un parlement servile et corrompu, la puissance dont on venait de doter les assemblées délibérantes était une nouvelle arme remise entre les mains de la faction orangiste. Les volontaires-unis le comprirent, et saisirent le parlement d'une motion tendante à modifier profondément le système électoral (1783); mais cent cinquante-neuf voix contre soixante-dix-sept repoussèrent la proposition. Il est difficile de s'expliquer comment les volontaires-unis, assemblés en convention nationale, ne se rendirent pas un compte assez exact de la situa-

[1] Cité par El. Regnault, *l'Irlande*, p. 209.

tion pour prévoir et éviter cet échec, qui annulait tous leurs succès antérieurs. Il leur eût été très-facile, à l'époque où le gouvernement anglais ne pouvait leur rien refuser, d'exiger la dissolution du parlement et sa recomposition d'après de nouvelles bases, comme corollaire de la solennelle reconnaissance de ses droits. En venant, comme le dit spirituellement M. de Beaumont, demander à de mauvais citoyens un suicide patriotique, ils firent preuve de beaucoup de candeur et de droiture, mais d'aucune connaissance du cœur humain.

Cette faute grave, décisive, ne tarda pas à porter ses fruits. Le parlement, qui représentait une minorité hostile au pays et dévouée aux intérêts anglais, resta comme par le passé le fléau dont se servait le gouvernement britannique pour battre l'Irlande. Ainsi ce fut par le parlement irlandais que l'Angleterre ordonna la dissolution du corps des volontaires-unis, et enjoignit aux catholiques de se conformer à la loi, qui leur défendait de conserver des armes chez eux.

Cette mesure rencontra la plus vive résistance dans les deux partis religieux, unis encore par la même croyance politique ; les protestants firent publier que leurs sous-officiers et leurs propres armes resteraient, en dépit du parlement, à la disposition de tout Irlandais catholique qui voudrait s'exercer aux manœuvres militaires.

Cette déclaration, qui attestait la puissance des

volontaires, fermes dans leur but et dans leur union, prouva à l'Angleterre l'urgence de rompre à tout prix une association qui tôt ou tard, par la force des choses, devait changer les destinées de l'Irlande. Deux moyens s'offraient à elle : attaquer les volontaires de front, ou jeter dans leur sein des ferments de discorde et de division, les armer les uns contre les autres, et amener la ligue à se dissoudre d'elle-même. Entre ces deux moyens, l'Angleterre ne pouvait balancer : diviser, corrompre pour régner, a toujours été le pivot de sa politique intérieure et étrangère. Elle commença par acheter les principaux et les plus influents chefs des volontaires, qui donnèrent leur démission. Ils furent remplacés par des hommes ardents, résolus, mais peu éclairés, chez qui un fanatisme étroit étouffait les sentiments généreux et patriotiques. Des discussions ne tardèrent pas à s'élever entre les chefs catholiques et les chefs protestants; les inférieurs prirent parti pour ceux de leur communion, et bientôt l'association se rompit en deux fractions hostiles prêtes à en venir aux mains. L'Angleterre profita du moment, et recueillit les fruits de son machiavélisme. Elle tendit la main à la fraction protestante, réchauffa les vieilles haines et ferma les yeux sur les violences qui se commirent impunément contre les catholiques. Ces violences ne se bornèrent pas à des rixes; on vit des bandes de volontaires protestants, redevenus franchement orangistes, entrer de force chez des

catholiques, et opérer de véritables visites domiciliaires aussi arbitraires que vexatoires. Ce furent ces mêmes volontaires qui, oubliant leurs principes, si hautement proclamés quelques années auparavant, se montrèrent les plus ardents à refuser aux catholiques le droit électoral[1]. Du reste, soit par pudeur, soit pour se soustraire aux reproches et aux satires sanglantes que leur apostasie politique leur attirait, ils quittèrent le nom de volontaires, et devinrent les *Enfants-du-Point-du-Jour* (*Peep of Day Boys*). A cette association les catholiques en opposèrent une autre, celle des *Defenders* (les défenseurs), qui se composa bientôt de tous ceux qui se retiraient des volontaires. Ainsi tomba en dissolution cette société qui avait jeté tant d'éclat, sans laisser d'autres traces qu'une institution de police municipale dans la ville de Dublin.

Les Défenseurs, persuadés qu'ils représentaient les intérêts civils et religieux du pays, continuèrent l'œuvre entamée par les volontaires-unis, et se trouvèrent naturellement à la tête du parti national.

Ce parti, autant par tradition que par sympathie,

[1] Hardy (*Life of Charlemont*, tom. II, p. 100) dit à ce sujet : « C'était une absurdité de la part des volontaires, qui avaient proclamé eux-mêmes l'injustice des lois pénales portées contre les catholiques, et applaudi aux réformes de 1778 et 1782. Si vous permettez d'acquérir et de posséder, pourquoi interdire les droits politiques attachés à cette propriété? »

n'avait jamais cessé de regarder la France comme l'alliée naturelle de l'Irlande. Lorsque la révolution française éclata, les espérances se ranimèrent. Le comité catholique de Dublin, s'emparant des célèbres déclarations de la Constituante, s'en appliqua les bénéfices, et résolut de revendiquer comme un droit naturel, et, s'il le fallait, les armes à la main, l'abolition des lois contre le catholicisme. Le comité se mit en rapport avec un club presbytérien qui venait de s'organiser à Belfast, dans le but de réformer l'état politique du pays. Les présidents de ces deux assemblées, dont l'un était prêtre catholique et l'autre ministre calviniste, s'entendirent, et, grâce à des concessions mutuelles, recommencèrent l'œuvre des volontaires-unis. Du reste, pour le dire en passant, ces concessions n'avaient rien qui prêtât aux critiques dont elles furent très-injustement l'objet : ce fut, de la part des catholiques, la promesse de toujours reconnaître aux protestants le droit d'exercer librement et publiquement leur culte, d'oublier combien le protestantisme avait été intolérant à leur égard; enfin de renoncer à toute prétention sur les terres possédées par leurs ancêtres.

De cette nouvelle fusion des deux partis extrêmes qui divisaient le pays naquit l'association des Irlandais-unis, qui s'organisa rapidement, surtout dans les villes de l'est et du sud, où des clubs, régis par les mêmes statuts, travaillèrent dans le même sens avec un concert et une unité d'efforts remarquables.

Le jeune Théobald Wolf-Tone, anglican, mais partisan zélé des principes de la révolution française, se mit à la tête de l'association. Avant lui, les différents chefs des patriotes, les Grattan, les Posomby, les Charlemont demandaient la liberté telle qu'on l'entendait alors en Angleterre, c'est-à-dire comme un privilége et à titre de concession; Wolf-Tone et ses amis allèrent beaucoup plus loin, et revendiquèrent la liberté comme un droit imprescriptible.

L'association donna à Belfast un immense banquet patriotique, où, en signe d'alliance, on vit alternativement placés côte à côte un catholique et un protestant, immolant une seconde fois leurs vieilles dissensions sur l'autel de la patrie, pour nous servir du langage du temps.

L'œil toujours fixé sur la France, qui s'était posée en protectrice des peuples opprimés, Wolf-Tone s'étudia à suivre et à imiter le mouvement de la révolution. Il communiqua son enthousiasme à tous ceux qui suivaient son drapeau, en leur faisant considérer le triomphe des armées de la république comme autant de victoires sur le despotisme en général. Non-seulement la fête de la fédération [1] fut célébrée en grande pompe à Dublin; mais plus tard, à la nouvelle de la première victoire de l'armée

[1] En cette circonstance, l'association fit promener un drapeau sur lequel était écrit : *A notre sœur des Gaules. Elle est née le 14 juillet 1789. Hélas! nous sommes encore à l'état d'embryon!*

française sur le Rhin, la capitale de l'Irlande manifesta sa joie par une illumination générale.

L'ancienne milice des volontaires se reconstitua spontanément en garde nationale, dont la harpe irlandaise, surmontée d'un bonnet de la liberté, orna les drapeaux; enfin les soldats de ce corps prirent l'habitude de s'appeler entre eux *citoyens*.

Dans le cours de 1791, un grand nombre d'adresses furent envoyées de toutes les parties de l'Irlande à l'Assemblée constituante; et lorsque les rois coalisés à Pilnitz eurent déclaré la guerre à la France, les Irlandais-unis votèrent des secours à l'armée française. Le clergé lui-même entra énergiquement dans le mouvement; au point que dans un mandement de l'archevêque titulaire de Dublin, ce prélat essaya de prouver, « par l'exemple des républiques italiennes du moyen âge, que les catholiques étaient les créateurs de la démocratie moderne [1]. »

On pense bien qu'en face de pareils sentiments, de pareilles manifestations, l'Angleterre se trouva sérieusement embarrassée. Il ne s'agissait plus, comme au temps des volontaires-unis, de l'indépendance législative de l'Irlande; les Irlandais-unis ne voulaient rien moins qu'une séparation complète des deux royaumes, et l'anéantissement de l'autorité britannique en Irlande. En présence d'un si grand

[1] M. Augustin Thierry, d'après les Mémoires de sir Richard Musgrave.

danger, qu'augmentaient notablement ses préoccupations extérieures, l'Angleterre, nous devons l'avouer, manœuvra avec une habileté consommée; elle discerna avec un tact exquis le véritable point par lequel elle était vulnérable. En effet, elle était à peu près sûre de triompher des émeutes et des révoltes; mais le parlement irlandais pouvait prendre l'initiative de mesures d'une portée telle, que ces mesures amèneraient légalement et dans un temps donné l'affranchissement de l'Irlande. La situation bien éclairée, elle se proposa un double but : d'amortir l'élan des catholiques, et de s'assurer dans le parlement une majorité imposante. Aux catholiques elle jeta coup sur coup les plus larges concessions; aux députés, de l'or et des honneurs. Le résultat de cette conduite fut, d'une part, de diminuer considérablement le nombre des membres actifs de l'association, et, de l'autre, en ravissant à l'association tout espoir d'arriver légalement à ses fins, de la forcer à se précipiter dans les voies périlleuses des conspirations et des révoltes.

Un mot sur les nouvelles concessions accordées aux catholiques. Le 14 juin 1792, le barreau fut ouvert aux catholiques; ils purent être *attorneys* et *solliciteurs;* leur admission dans les corporations laïques devint un droit; les grades de l'armée, jusqu'à celui de colonel, cessèrent de leur être interdits; la loi qui prohibait les mariages mixtes fut abolie. Ces concessions avaient précédé la déclaration

de guerre de la France. Après la rupture, l'Angleterre, fidèle à son système, s'empressa de faire prendre à l'Irlande un nouveau calmant; et le bill de soulagement (*relief bill*), présenté au parlement en janvier 1794, fut adopté par les deux chambres avant la fin de mars. Ce bill permettait aux parents catholiques d'élever et d'instruire chez eux leurs enfants comme ils l'entendraient, ou bien de les envoyer à telles écoles et dans tels pays que bon leur semblerait. Parmi d'autres dispositions moins importantes, le relief bill reconnaissait aux catholiques le droit d'élection et celui de faire partie du jury.

Le lord lieutenant d'Irlande profita de l'effet que produisit le relief bill, pour obtenir du parlement la suspension de l'*habeas corpus*, et pour défendre une manifestation qui devait avoir lieu à Dublin au sujet de la retraite du duc de Brunswick. Non content de légaliser les désirs du lord lieutenant, le parlement approuva la proclamation, et offrit son concours pour empêcher les réunions des sociétés.

En face des Irlandais-unis, qui cherchaient leur point d'appui sur la France, le ministère Pitt n'eut pas grand'peine à entraîner le même parlement dans sa politique d'hostilité inflexible; et, en 1795, il fit annoncer aux communes, par le secrétaire Pelham, que les négociations entamées pour traiter de la paix avec la France étaient rompues, et que le roi avait résolu de recommencer la guerre avec vigueur. Vai-

nement Henri Grattan, secondé par Georges Posomby, osa dénoncer le manque de sincérité dont la diplomatie anglaise avait fait preuve dans ces négociations; sa voix ne fut pas écoutée. De même, lorsqu'au mois de mai 1797 Posomby proposa à la chambre des communes d'effectuer la réforme de la représentation nationale, d'accorder aux catholiques tous les droits politiques dont jouissaient les protestants, et d'abolir toute incapacité civile pour cause de religion, il ne trouva que de rares sympathies pour sa motion, qui fut rejetée par cent dix-sept voix contre trente.

Le vote ne fut pas plutôt proclamé, que Henri Grattan se levant :

« Il n'y a plus aucun espoir, s'écria-t-il, ni de vous persuader ni de vous dissuader; nous ne vous troublerons donc plus désormais, et à partir de demain nous ne paraîtrons plus dans la chambre des communes. »

Grattan et ses amis tinrent parole, et par leur retraite fournirent aux Irlandais-unis la preuve qu'ils devaient renoncer à obtenir pacifiquement la reconnaissance par l'Angleterre des droits de la nation irlandaise.

L'association, restée seule et réduite à conspirer et à combattre, se trouvait, en outre, dans une position extrêmement difficile. En effet, les excès et les violences de la révolution française, habilement exploités par l'Angleterre, avaient porté un coup

mortel aux Irlandais-unis [1] : d'une part, les esprits timides, tous les hommes qui, ne distinguant pas le principe des conséquences si contraires que les terroristes en avaient tirées, n'allaient pas au fond des choses, cessèrent de prêter leur concours à l'association; d'autre part, Wolf-Tone et ses amis se sentirent ébranlés, et perdirent leur confiance dans les théories qui avaient produit en France de si odieux résultats.

Ce qui montre jusqu'à quel point le gouvernement anglais avait réussi à accréditer le bruit que la fraction catholique des Irlandais-unis voulait s'emparer du pouvoir pour l'exercer à la façon des Jacobins et exterminer les protestants, c'est que les anglicans du Connaught, qui se trouvaient en petit nombre au milieu d'une population catholique, s'effrayèrent et s'armèrent spontanément en 1795, et, sous le nom d'orangistes, prirent pour dogme politique le maintien rigoureux de l'ordre de choses établi sous Guillaume III, et des lois oppressives portées depuis son règne contre les catholiques et les Irlandais de race.

La contre-association se signala tout d'abord par

[1] On ne peut se dissimuler que les massacres de septembre et les exécutions qui les suivirent eurent un grand retentissement en Irlande. Ils firent hésiter le clergé catholique, jusque-là complétement entraîné dans le mouvement; et dès ce moment, parmi les whigs du parlement, Grattan et Burke se séparèrent ouvertement de la cause des volontaires.

une grande violence, et força, par ses persécutions, quinze cents familles catholiques du Connaught à émigrer vers le sud et vers l'est. On attribua naturellement aux orangistes tous les actes vexatoires exercés par les agents civils ou militaires du gouvernement, tels que la destruction des imprimeries et les cruautés à l'égard des suspects et des détenteurs d'armes.

Une réaction énergique ne tarda pas à se manifester contre les nouveaux associés, et retrempa les forces et la popularité des Irlandais-unis. Ceux-ci, tant pour annuler les effets des germes de discorde que ne manqueraient pas de faire éclore les discussions religieuses remises à l'ordre du jour par les événements du Connaught, que pour échapper plus facilement à la surveillance de l'autorité centrale, secondée en toute occasion par le parlement [1], résolurent de substituer à une association patente une affiliation secrète, fondée sur le serment et l'obéissance passive à des chefs dont les noms n'étaient connus que d'un petit nombre. Un directoire exécutif de cinq membres fut établi secrètement à Dublin, sur le modèle de celui de Paris; des comités supérieurs provinciaux communiquaient directement avec lui, et servaient d'intermédiaires entre le directoire et les comités cantonnaux, comme ces derniers re-

[1] Le *convention-act* de 1793 interdisait toute assemblée de citoyens délégués à l'effet de délibérer en convention sur les affaires publiques.

liaient entre elles les réunions partielles organisées sur tous les points de l'Irlande.

En 1796, la société avait de si nombreuses ramifications, qu'au premier signal Wolf-Tone pouvait compter sur trois cent mille hommes enrégimentés militairement, et armés soit de fusils, soit de piques. A l'exception de la province du Connaught, où la vigilance des orangistes entrava puissamment le recrutement des conjurés, du nord au sud et de l'est à l'ouest, il n'y avait pas un bourg qui n'eût un centre actif de propagande.

Wolf-Tone était anglican; mais dans le directoire exécutif siégeaient à côté de lui les représentants de tous les anciens partis hostiles à l'Angleterre, qu'une haine commune, fondée sur des motifs et des griefs différents, avait ligués contre sa domination. Arthur O'Connor, le dernier héritier de la royauté nationale, Irlandais de race, donnait la main à lord Édouard Fitz-Gerald, descendant de ces Géraldins, de ces fiers Anglo-Normands qui avaient disputé à l'Angleterre la colonie fondée par eux. Enfin, le père Quigley, catholique fervent et zélé, fraternisait avec ses collègues protestants.

A l'exemple des chefs, tous les membres de l'union subordonnaient leurs croyances particulières au but qu'ils se proposaient, et faisaient taire leurs vieilles antipathies : les mêmes temples servaient tour à tour aux romains et aux calvinistes, et il n'était pas rare de voir ces derniers assister avec recueillement au

sermon d'un disciple de saint Patrice. Du reste, un seul fait prouvera combien étaient grandes l'influence et l'autorité du comité central. Sur un simple arrêté, portant que tout bon Irlandais devait complétement renoncer à l'usage des liqueurs fortes, afin que chacun cessât de payer au gouvernement la taxe imposée sur ces boissons, le bas peuple lui-même se soumit, sans protester au décret, et ne fréquenta plus les tavernes.

Malgré les forces imposantes dont disposait l'union, elle crut avoir besoin, pour triompher, d'un noyau d'armée régulière, et surtout du prestige attaché au nom de la France.

Wolf-Tone fut choisi pour aller réclamer à Paris l'appui du directoire, sous la condition expresse que les Français se présenteraient seulement comme alliés de l'Irlande, et agiraient sous la direction du nouveau gouvernement, ainsi que l'avait fait Rochambeau en Amérique. C'était le moment où Hoche venait d'achever la pacification de la Vendée : ce général détestait le gouvernement anglais, dont il avait vu de près la duplicité et la froide barbarie à la déplorable affaire de Quiberon, et plusieurs fois il avait émis l'opinion qu'il fallait reporter le fléau de la guerre civile chez ceux qui cherchaient à l'éterniser chez nous [1].

[1] Wolf-Tone vit Hoche à Paris, et l'on trouve dans ses mémoires des détails fort honorables pour le général français.

Le choix du directoire tomba donc naturellement sur Hoche, pour tenter une descente en Irlande. Le général se rendit immédiatement à Brest, où il poussa les préparatifs de l'expédition avec toute l'activité de son esprit. Après avoir vaincu des obstacles sans nombre et apaisé des émeutes qui éclatèrent parmi les troupes de terre et de mer, il mit à la voile, le 14 décembre 1796, avec quinze mille hommes, et sa division se dirigea vers la baie de Bentry.

A peine au large, ses vaisseaux furent enveloppés d'une brume épaisse, qui semblait d'abord devoir favoriser l'expédition en dérobant sa marche aux escadres anglaises; mais à la brume succéda une violente tempête, qui assaillit la division française, déjà parvenue dans la baie de Bentry, et la dispersa. Hoche reconnut avec désespoir que toute tentative de débarquement était insensée, et qu'il ne devait

Dans un entretien intime et familier, Wolf-Tone exprima la pensée que le nouveau gouvernement d'Irlande serait obligé de sévir contre les aristocrates : « Ils sont sans pitié, dit-il, ils n'en méritent donc aucune. » Hoche lui répondit : « L'abondance du sang répandu a fait à la liberté un mal immense, et suscité des difficultés sans nombre à la révolution française. Quand vous guillotinez un homme, vous vous débarrassez, il est vrai, d'un individu; mais vous faites de chacun de ses amis, de ses parents, un éternel ennemi du gouvernement. » Wolf-Tone, frappé de ce langage, modifia ses opinions, et estima qu'en cas de révolution non-seulement il serait plus humain, mais plus habile, d'éviter toute réaction sanguinaire.

plus songer qu'à ramener ses vaisseaux en France. Il y réussit, après mille dangers [1].

Le mauvais succès de cette première expédition, et la lenteur que mit le gouvernement français à en

[1] Voici quelques détails sur l'expédition du général Hoche, dont nous n'avons pas cru devoir tirer parti dans le texte, parce qu'ils s'écartent de notre sujet; peut-être les lira-t-on ici avec plaisir. Ils sont extraits d'un travail de M. Jules Lecomte.

« Un égal malheur devait ouvrir et fermer cette campagne; car, à son retour comme à son départ, la flotte française fut dispersée par la tempête. La frégate *la Fraternité*, sur laquelle se trouvaient le vice-amiral Morard de Galle et le général Hoche, après avoir échappé comme par miracle aux croiseurs anglais, se dirigeait vers le hâvre de Bear, croyant y trouver l'armée en sûreté, lorsqu'elle rallia le vaisseau *la Révolution*, monté par le chef de division Dumanoir, qui apprit à Hoche que les bâtiments de l'escadre avaient quitté isolément les côtes d'Irlande pendant l'ouragan du 25 décembre; et il fallut toutes les instances de Dumanoir pour décider Hoche à retourner à Brest. Cependant, en l'absence du général et de l'amiral en chef, plusieurs vaisseaux n'avaient pas cru devoir obtempérer au signal de retraite donné prématurément par Dumanoir; et ce qui le prouve, c'est que le 29 il y avait dans la baie de Bentry cinq vaisseaux, quatre frégates et deux corvettes. Le capitaine Linois, qui avait pris le commandement de cette division, n'osa pas tenter avec quatre mille hommes seulement un débarquement qui devait s'effectuer avec seize mille; et, sur l'avis du conseil de guerre, il ramena à Brest tous ses navires sans en perdre un seul, et en passant à travers la flotte ennemie. Deux autres vaisseaux français, *le Trajan* et *les Droits de l'Homme*, arrivèrent aussi dans la baie de Bentry après le départ de Linois, et, après avoir croisé sur les côtes pendant six jours, regagnèrent péniblement la France. Le second de ces vaisseaux, commandé par le capitaine Lacrosse, eut à soutenir, le 13 janvier, un combat furieux et acharné contre deux vaisseaux anglais, et n'en sortit,

préparer une seconde [1], donna le temps à l'Angleterre de travailler à la ruine de l'union irlandaise : elle employa son arme favorite, la corruption. Quelques traitres, royalement payés, lui livrèrent les plans de l'association, nommèrent les chefs, et désignèrent les lieux de réunion. Arthur O'Connor et plusieurs autres furent arrêtés et condamnés à être pendus.

Les notes et les lettres trouvées en leur possession compromirent leurs amis, et après quelques jours de visites domiciliaires, exercées avec une brutalité sauvage, les emprisonnements qui furent ordonnés atteignirent un chiffre considérable.

La mise en exécution de la loi enjoignant à tout Irlandais de remettre ses armes, de quelque nature qu'elles fussent, aux autorités anglaises, fournit à

mutilé, après une lutte héroïque, que pour venir échouer sur un banc de sable à quelque distance de la terre française. Mais la conduite admirable de Lacrosse pendant le combat et le naufrage lui valut des lettres de félicitations du ministre Truguet et du général Hoche, avec le grade de contre-amiral que le Directoire s'empressa de lui décerner. » (Voir, pour plus de détails, *France Maritime*, tome III, p. 77 et suiv.)

[1] Il tint à fort peu de chose, si l'on en croit les mémoires de Wolf-Tone, que Napoléon ne fît en Irlande la campagne qu'il fit en Égypte. Deux raisons parurent seules l'arrêter : la première, c'est qu'il était peu jaloux d'exécuter une entreprise conçue par un autre ; ensuite c'est qu'il manifestait déjà une répugnance marquée pour les jacobins français, avec lesquels les Irlandais-unis avaient contracté d'étroits liens. Napoléon le disait lui-même à Tone le 2 février 1798.

celles-ci l'occasion et le moyen de frapper des hommes contre lesquels il ne s'élevait aucune espèce de charge. Sous prétexte de saisir des armes cachées, on établissait chez les suspects des garnisaires, et ces misérables, moitié bourreaux moitié soldats, se livraient à des excès inouïs. La plupart du temps, après avoir pendant plusieurs jours forcé le maître de la maison à assister avec sa famille à leurs orgies, et épuisé sa bourse et sa cave, ils le mettaient à la question [1] pour l'obliger à livrer des armes que souvent il ne possédait pas.

A l'égard des habitants des villages, dont les garnisaires ne se souciaient guère de partager les privations et le dénûment en s'installant chez eux, on procédait plus simplement : le village qui, sommé de livrer une quantité d'armes déterminée, ne s'exécutait pas sur-le-champ, était brûlé; et après avoir fusillé un certain nombre d'habitants pris au hasard, les justiciers du roi d'Angleterre allaient opérer ailleurs.

Ces atrocités, inutiles puisque le gouvernement tenait tous les fils de la conspiration, puisque, bien loin d'accélérer le désarmement, elles le rendaient

[1] Les garnisaires, au su des agents civils et militaires de l'Angleterre, torturaient à plaisir leurs victimes; tantôt ils les scalpaient, tantôt ils les pendaient, les ramenaient à terre pour leur laisser reprendre connaissance, et les pendaient de nouveau. Quand le fouet avait mis les chairs en lambeaux, ils les saupoudraient de sel et de poivre.

plus lent au contraire, n'avaient réellement qu'un but, celui de pousser à bout les Irlandais, afin de les faucher en masse sur le champ de bataille. L'Angleterre revenait évidemment au système d'Élisabeth et de Cromwell.

Quelque épouvantable que paraisse l'accusation que nous portons ici, elle est justifiée par les faits. Non-seulement le gouvernement, qui multipliait les provocations, ne prit aucune mesure efficace pour contenir le pays et prévenir toute tentative de révolte; mais il favorisa, avec une complaisance qui eût dû dessiller les yeux les moins clairvoyants, le développement d'une conspiration dont il connaissait les moindres secrets. Si l'Angleterre n'étouffa pas dans son germe l'insurrection de 1798, c'est qu'elle ne le voulut pas; et cette insurrection n'éclata que parce que l'Angleterre avait décidé que l'explosion aurait lieu.

Grâce à la force de son organisation, malgré les arrestations et les supplices, l'association des Irlandais-unis subsistait encore. Il est douteux cependant que ce soit elle qui ait donné le signal de la révolte; elle y fut plutôt entraînée: car les hommes qui la dirigeaient ne se dissimulaient pas que le moment était très-mal choisi pour une levée de boucliers.

Quoi qu'il en soit, en une seule nuit toutes les gouttières des maisons furent enlevées et converties en balles; les paysans coupèrent dans les forêts

des manches de piques, dont ils s'armèrent après les avoir ferrées ; et trois à quatre mille d'entre eux se portèrent à l'improviste sur Dublin, où les prisons regorgeaient de patriotes.

Ainsi débuta le soulèvement de 1798. Les précautions prises de longue main firent échouer la première tentative des Irlandais-unis : ils ne purent pénétrer dans la ville, et dûrent se contenter de la bloquer et d'intercepter ses communications avec les provinces du sud, en occupant tout le pays situé entre Dublin et les montagnes de Wiclow, pays où la population des campagnes, sans asile et sans pain, secondait le mouvement avec énergie. Le premier engagement régulier entre les Irlandais-unis et les troupes anglaises eut lieu sur la colline de Tara, emplacement célèbre dans les fastes nationaux ; c'était là que se tenaient autrefois les assemblées générales du peuple irlandais. Les Anglais restèrent maîtres de la position; mais ce triomphe leur coûta cher. Les patriotes firent des prodiges de valeur, et prouvèrent que, si leurs chefs, morts ou incarcérés, avaient été là pour diriger leur bravoure, la journée eût été fatale aux armes de l'Angleterre.

Ce ne fut pas seulement l'issue de ce combat qui mit à nu le côté faible de l'insurrection [1]; sa

[1] « D'ailleurs, dit M. de Beaumont, elle avait été trop longtemps incertaine pour que le peuple eût foi en elle ; mal concertée, mal dirigée, accueillie avec froideur par les uns, avec terreur par les autres, conduite par des hommes divisés entre eux, et qui vou-

marche même montra qu'elle péchait par la base. L'ensemble, le concert, qui seuls pouvaient assurer le succès d'une telle entreprise, manquèrent totalement. Ainsi, au lieu de commencer le même jour, à la même heure, dans toutes les villes de l'Irlande, le mouvement se propagea seulement de proche en proche; les comités attendirent, pour se prononcer, que l'insurrection eût gagné jusqu'à eux. C'était faire la partie trop belle aux autorités et aux généraux anglais: ceux-ci eurent le temps de concentrer une multitude de petits détachements disséminés, dont la perte eût été certaine s'ils se fussent trouvés pris au milieu d'une insurrection universelle. Ce fut uniquement dans les provinces du sud, où elle avait pris naissance, qu'elle s'étendit et se généralisa avec une certaine rapidité : Wexford tomba en son pouvoir, et elle y établit une espèce de gouvernement provisoire, sous le nom de directoire exécutif de la république irlandaise.

L'occupation de cette ville, nous ne chercherons pas à le dissimuler, fut signalée par un forfait odieux. Un tribunal, sorti de la foule, s'installa sur le pont de la ville; et il s'arrogea le droit de juger sommairement un assez grand nombre d'orangistes : chaque condamné était immédiatement précipité dans la rivière. Que les écrivains anglais aient éner-

laient, ceux-ci la réforme, ceux-là une révolution; repoussée par l'aristocratie et par les classes moyennes, elle était morte, pour ainsi dire, avant de naître... »

giquement flétri cet acte d'une barbarie révoltante, nous le comprenons, et certes nous ne trouverons jamais trop forts les termes de leur réprobation; mais présenter cet événement comme le pendant des massacres de septembre, dont Paris fut le théâtre, c'est tomber dans une exagération ridicule aux yeux de tout autre qu'un Anglais protestant.

Tous les actes du gouvernement provisoire se bornèrent à de vaines manifestations, à des appels aux armes, à des proclamations; mais aucune œuvre, aucune mesure d'une certaine portée ne signala, chez les hommes qui le composaient, une juste entente de la situation : l'influence du directoire ne se fit même sentir que dans un rayon très-circonscrit. Les drapeaux verts, avec les devises de *Érin-go-bragh* et de *Liberty or Death*[1], qui flottèrent sur les murs et sur les édifices de Wexford, ne suffirent point pour faire de cette ville la capitale, le centre et le foyer de l'insurrection irlandaise.

Les patriotes, manquant d'artillerie (ils n'avaient que quelques lourdes pièces de siége), établirent sur une colline qui commandait la ville un camp fortement retranché; ils espéraient le défendre plus facilement qu'une place dépourvue de canons. Du reste, dans toutes les rencontres avec les Anglais,

[1] La première de ces devises était la seule qui fût réellement irlandaise; l'autre (la Liberté ou la Mort) était un emprunt fait à notre république.

dont l'artillerie légère les foudroyait sans qu'ils pussent riposter, ils avaient adopté la tactique des paysans vendéens [1], enlevant au pas de course les batteries ennemies.

Un fait donnera l'idée de leur bravoure exaltée. A l'attaque de Ross, dans le comté de Cork, une pièce de gros calibre tirant à mitraille arrêtait devant une des portes de la ville un bataillon de patriotes; tout à coup un homme se précipite en avant, arrive sur le canon, y enfonce son bras, et crie à ses compagnons :

« Arrivez ! je lui ferme la bouche. »

A cette intrépidité chevaleresque, les Irlandais-unis, de l'aveu même de leurs ennemis, joignaient les plus nobles sentiments de justice et d'humanité : les mémoires de sir Richard Musgrave en font foi. Or, ces mémoires, composés en grande partie de pièces officielles, ont d'autant plus de valeur quand ils confirment des faits qui sont à l'avantage des Irlandais, que la partialité de l'écrivain anglais se révèle à chaque page de son récit. Enfin Musgrave était un agent du gouvernement, et, comme tel, intéressé à présenter les Irlandais sous le jour le plus odieux possible, pour motiver et excuser la ligne de

[1] Souvent, pour s'emparer du canon ennemi, une vingtaine de Vendéens désignés couraient à toutes jambes droit sur la batterie; au moment où l'on y mettait le feu, ils se jetaient ventre à terre, et ne se relevaient qu'après le coup. La même manœuvre était répétée jusqu'à ce qu'ils se trouvassent sur les pièces.

conduite tenue par le ministre dont il relevait[1].

Or, voici ce que dit M. Augustin Thierry, d'après les mémoires de Musgrave :

« Les prêtres catholiques, qui avaient presque tous des grades dans l'armée des insurgés, employaient leur influence à empêcher que les protestants qui n'étaient pas membres de l'union, mais contre lesquels elle n'avait aucun grief politique, fussent maltraités; ils en sauvèrent plusieurs sur le point d'être victimes du fanatisme qui animait les derniers rangs de l'armée, et leur mot habituel était : « Ce n'est point une guerre de religion. » Quels que fussent d'ailleurs leurs excès, les insurgés respectèrent toujours les femmes; ce que ne faisaient point les orangistes ni même les officiers de l'armée anglaise, malgré leurs prétentions à l'honneur des belles manières. Ces militaires, qui reprochaient amèrement aux insurgés le meurtre d'un seul prisonnier, remettaient les leurs sans scrupule entre les mains du bourreau, parce que, disaient-ils, c'était la loi... Il y eut des provinces entières en révolte, où pas

[1] A ce sujet nous préviendrons le lecteur que c'est presque exclusivement sur des documents de ce genre que nous avons composé notre histoire d'Irlande. C'est chez les ennemis de cette nation infortunée, d'après les écrivains les plus hostiles à sa cause, que nous avons contrôlé les allégations des auteurs catholiques; c'est avec les aveux échappés à des hommes qui ne parlent de l'Irlande qu'avec un mépris odieusement cynique, que nous avons essayé de prouver combien l'Irlande méritait peu d'être jugée d'après les calomnies, les injures accumulées sur elle depuis quatre siècles.

un protestant ne fut tué; mais aucun des révoltés, pris les armes à la main, n'obtint sa grâce. Aussi les chefs des Irlandais-unis disaient-ils énergiquement : « Nous nous battons la corde au cou. »

Une seconde tentative sur Dublin, aussi vaine que la première, fut le prélude des désastres beaucoup plus graves et plus décisifs qui attendaient les insurgés. Battus à Wiclow, les chefs s'accusèrent entre eux; et pendant qu'ils rejetaient les uns sur les autres la cause de cette défaite, pendant que les soldats, ne sachant à qui obéir, perdaient un temps précieux, une armée anglaise s'avançait à marches forcées contre le camp retranché, situé à Vinegar-Hill, près de Wexford, et emportait à coups de canon cette position, défendue aussi bien qu'elle pût l'être par des hommes qui n'avaient que des balles et des baïonnettes à opposer à une artillerie nombreuse et bien servie. Les Irlandais-unis se replièrent sur Wexford; mais bientôt, forcés d'évacuer cette place, où succomba la nouvelle république au bout d'un mois d'existence, ils finirent par se débander, après avoir vainement tenté de s'établir de colline en colline.

La cavalerie anglaise, à la suite de ces divers engagements, où elle chassait devant elle une multitude en déroute, fit un nombre considérable de prisonniers. On les tortura inutilement pour leur arracher les noms de leurs chefs; ils ne voulurent jamais dénoncer que les morts.

A peine cette insurrection, qui se concentra dans les provinces du sud, fut-elle étouffée, qu'une nouvelle révolte éclata dans le nord, parmi les presbytériens de race écossaise, qui avaient attendu, pour agir, les premiers succès des Irlandais unis dans le sud. Cette circonspection, ce calcul égoïste leur devint funeste, parce qu'ils laissèrent au gouvernement, qui connaissait leurs projets, le temps de prendre ses mesures. Aussi trouvèrent-ils la ville d'Antrim à l'abri d'un coup de main, lorsqu'ils voulurent s'en emparer; et ils ne purent l'emporter à force ouverte, faute d'artillerie, par la même cause qui avait fait échouer les Irlandais-unis devant Dublin.

Des renforts arrivés de Belfast, et quinze cents hommes postés sur la route de Derry pour intercepter les secours qu'ils attendaient de ce côté-là, forcèrent les presbytériens à se replier; et leur retraite se changea bientôt en un sauve qui peut général.

Les débris des bandes irlandaises anéanties dans le comté de Wexford s'étaient en partie réfugiés dans le comté de Down, où les patriotes avaient également pris les armes, mais trop tardivement pour le salut de la cause commune. Sans se laisser abattre par la défaite de leurs frères, ils les accueillirent avec enthousiasme, marchèrent tous ensemble contre les troupes royales, les défirent, et établirent près de Ballinahinck un camp retranché semblable à celui de Vinegar-Hill. Ce fut autour de ce camp que se livra une bataille, dans laquelle les insurgés, après

des efforts désespérés pour s'emparer de l'artillerie anglaise, éprouvèrent une défaite sanglante et irréparable. Leur camp, ainsi que la ville de Ballinahinck, dont ils s'étaient emparés, tombèrent au pouvoir des Anglais ; par suite de cet échec, Belfast, où les Irlandais-unis comptaient de nombreux partisans, et que les autorités anglaises considéraient avec raison comme le foyer moral de l'insurrection, ne put opérer son mouvement.

Après avoir écrasé les Irlandais-unis sur les champs de bataille, l'Angleterre, pour achever la ruine de l'association, l'attaqua avec de nouvelles armes, celles du mensonge et de la perfidie. Le lendemain d'un échec, les vaincus sont dans une situation d'esprit telle qu'ils croient facilement à la trahison, et accueillent avec avidité toutes les inductions qui rejettent sur d'autres que sur eux-mêmes la responsabilité de leurs propres revers : les agents du gouvernement exploitèrent avec leur habileté accoutumée cette disposition des esprits, et persuadèrent aux protestants qui faisaient partie de l'union que les catholiques les trahissaient et les menaient à la boucherie. Une proclamation, promettant une amnistie générale aux protestants qui se soumettraient, acheva une scission que la calomnie avait commencée, et toute la fraction protestante de l'union déposa les armes en invoquant le bénéfice de l'amnistie : ce qui n'empêcha pas les principaux chefs d'être recherchés, mis en jugement

et exécutés, sans doute parce que l'Angleterre tenait à prouver encore une fois qu'elle ne se regardait nullement comme engagée par des promesses faites à l'Irlande pour les besoins de sa politique.

Tout était fini depuis un mois au nord et au midi, à l'est et à l'ouest, lorsque la nouvelle se répandit qu'une expédition française était débarquée dans le comté de Mayo : c'était le général Humbert, qui, parti de la Rochelle avec quinze cents hommes détachés de l'armée du Rhin et d'Italie, venait de s'emparer de la petite ville de Killala (22 août 1798). Cette nouvelle, répandue quelques mois auparavant, eût provoqué dans toute l'Irlande une explosion universelle, eût allumé un incendie que toutes les forces anglaises n'eussent pu éteindre ; mais à l'époque où parut Humbert, le peuple irlandais était tombé dans cette torpeur qui annonce le désespoir.

Une autre cause nuisit encore notablement à la tentative du général français : il avait pris terre dans un comté où la presque totalité des protestants était restée en dehors de l'union ; et où les catholiques se trouvaient en minorité et de plus très-misérables.

Humbert eut beau arborer le drapeau vert à Killala et lancer des proclamations où il invitait tous les habitants, sans distinction de culte, à se joindre à lui, leur promettant une constitution républicaine sous la protection de la France ; en vain les curés, malgré tout ce qu'on disait de l'irréligion des Fran-

çais, appelèrent-ils sans hésiter leurs paroissiens aux armes; en vain vit-on les prêtres français émigrés fraterniser avec leurs compatriotes; en vain composa-t-on de nouvelles chansons patriotiques où les mots français *ça ira, en avant*, étaient mêlés dans des vers anglais à d'anciens refrains indigènes : rien ne put galvaniser la nation irlandaise, chez laquelle tout semblait mort, jusqu'à l'espérance. Humbert ne fut rejoint que par un petit nombre de paysans catholiques, la plupart mal armés, et vit bientôt qu'il ne pouvait compter que sur ses propres forces. Il prit donc bravement son parti : laissant à Killala un détachement pour garder la ville, il s'avança résolument avec onze cents hommes vers le sud[1], où il espérait que sa présence serait le signal d'une nouvelle insurrection.

Parvenu à Castlebar, il y rencontra le général Lake, qui, à la tête de quatre mille hommes, lui barra le passage. Les Français attaquèrent avec une telle impétuosité, qu'ils culbutèrent les Anglais du premier choc, leur tuèrent huit cents hommes, et s'emparèrent de dix pièces de canon.

La nuit qui suivit ce brillant fait d'armes, des feux allumés sur toutes les hauteurs donnèrent le signal de l'insurrection aux habitants situés entre

[1] A Ballina, les Français ayant trouvé sur la place un homme pendu au gibet pour avoir distribué des proclamations, tous les soldats, l'un après l'autre, donnèrent au cadavre l'accolade républicaine.

Castlebar et la mer; mais dans ce pays encore, où les dissensions religieuses s'étaient ranimées plus ardentes que jamais, peu d'Irlandais vinrent rallier la petite armée victorieuse.

Humbert continua sa marche vers Dublin, où il était important d'arriver le plus tôt possible, afin de rejoindre quelques bandes des Irlandais-unis qui guerroyaient encore dans les provinces orientales de l'île. Sans se laisser intimider par les nouvelles qu'il recevait de tous côtés, que trente mille hommes s'avançaient vers lui pour l'envelopper, le général républicain, manœuvrant avec une habileté consommée, réussit pendant longtemps, tout en gagnant du terrain, à empêcher les différents corps ennemis d'opérer leur jonction; mais la lutte était trop inégale pour pouvoir se prolonger. Humbert, atteint en effet près de Ballinamuch par une armée de trente mille hommes, que commandait en personne le vice-roi d'Irlande (lord Cornwallis), eut l'incroyable audace d'accepter le combat, et imposa tellement aux Anglais par ses dispositions et la contenance de sa troupe, qu'il obtint pour lui et ses huit cent quarante-quatre hommes une capitulation honorable.

Quand le bruit de cet événement, sans exemple peut-être dans les fastes militaires, parvint au parlement, ce fut un concert d'accusations contre l'inhabileté du vice-roi et de ses généraux, qui non-seulement avaient laissé une poignée de Français parcourir le pays en vainqueurs, mais n'avaient pas

su les écraser avec des forces trente fois supérieures.

Les insurgés, que lord Cornwallis avait refusé de comprendre dans la capitulation, se replièrent sur Killala, mais ne purent tenir dans cette place. La ville fut emportée et livrée au pillage par les troupes royales, et tous les Irlandais qui ne purent se réfugier à temps dans les forêts et dans les cavernes furent sur-le-champ pendus ou fusillés.

Un mois plus tard, le Directoire envoya une seconde expédition de trois mille hommes, sous les ordres du général Hardy. La division navale qui les portait, composée d'un vaisseau de ligne et de huit frégates, partie de la baie de Camaret le 20 septembre 1798, se trouva le 10 octobre suivant sous les côtes de l'Ulster, au nord de l'Irlande. Atteinte alors par une flotte anglaise très-supérieure, commandée par l'amiral sir John Warren, elle fut obligée d'amener, après avoir pendant six heures prolongé une défense héroïque. Wolf-Tone, qui portait le titre d'adjudant-général au service de la France, se trouvait sur le vaisseau; il fut pris, reconnu, et traduit devant une cour martiale, qui le condamna à mort.

Cet arrêt, prononcé avec toute la diligence qui caractérise la justice militaire, allait être exécuté, quand survint un incident que notre impartialité nous oblige de raconter.

Wolf-Tone, l'ennemi le plus implacable du gou-

vernement britannique, Wolf-Tone, qui depuis longues années, de près ou de loin, n'avait pas cessé de pousser ses compatriotes à la révolte, ne pouvait à aucun titre appeler sur sa personne l'indulgence de ses juges, et il est impossible de contester, au point de vue anglais, l'équité de la sentence portée contre lui.

Mais cette sentence, au fond parfaitement conforme au droit du gouvernement, n'avait pas été prononcée par un tribunal compétent; car Tone, comme citoyen civil, était justiciable de la juridiction civile, et non pas de la juridiction militaire. Son avocat, après l'avoir vainement défendu devant le conseil de guerre, voulut mettre cette circonstance à profit pour gagner du temps. Il se présenta donc sur-le-champ devant la cour du banc du roi, et s'adressant au président lord Killwarden : « Milord, dit-il, pendant que je vous parle, le citoyen Tone, condamné à la peine capitale par un tribunal incompétent, est, au mépris de toutes les lois du pays, traîné au lieu du supplice. Je vous somme, au nom de vos droits méconnus, de me délivrer un ordre enjoignant au grand prévôt d'amener ici la personne de Wolf-Tone. » Lord Killwarden fit droit à la requête séance tenante, et ordonna qu'on rédigeât sans délai un acte d'*habeas corpus*.

« Mais pendant qu'on préparera cet acte, s'écrie l'avocat, l'exécution sera terminée !

— Monsieur le shérif, dit aussitôt le président,

allez tout de suite avertir le grand prévôt qu'on rédige en ce moment un acte suspendant l'exécution du citoyen Tone, et veillez à ce que l'exécution n'ait pas lieu. »

Le shérif reparaît au bout de quelques instants, annonçant que le prévôt et le major se refusent à reconnaître d'autres ordres que ceux de l'autorité militaire.

« Eh bien! reprend lord Killwarden, la cour, vu l'urgence, vous enjoint, monsieur le shérif, de vous saisir du corps de Wolf-Tone, et, au besoin, d'arrêter le grand prévôt, d'arrêter le major, d'arrêter le général. Il faut que force reste à la loi. »

Force lui resta en effet, grâce à l'énergique intervention de lord Killwarden. Tone, qui marchait déjà vers le gibet, fut ramené en prison; mais pour se soustraire aux ennuis d'un nouveau procès, dont l'issue ne pouvait être douteuse, il se perça la gorge d'un coup de canif, et mourut quelques jours après.

Ce suicide, le seul que nous ayons encore eu à déplorer en écrivant l'histoire du peuple irlandais, dont les misères publiques et individuelles ont été si épouvantables, prouve, d'une part, la vigueur des sentiments religieux dans la masse de la nation, et d'un autre côté, la funeste influence des démagogues français sur les idées de Wolf-Tone.

La noble conduite de lord Killwarden tranche d'une manière si éclatante, au milieu des assassinats juridiques tant de fois flétris par notre impartiale

sévérité, qu'elle nous a paru digne d'une mention toute spéciale. Ce ne sera pas notre faute, si nous n'aurons pas plus souvent rapporté, à l'honneur de la magistrature anglaise, de pareils traits de justice, de fermeté et d'indépendance.

Telle fut l'issue infructueuse des trois expéditions que le gouvernement français dirigea contre l'Irlande.

Si Hoche avait pu prendre terre, il est presque hors de doute (les étonnants succès de Humbert le prouvent clairement) que son intervention dans la lutte entre l'Angleterre et l'Irlande eût assuré le triomphe de l'insurrection. Mais ensuite, quelles eussent été les conséquences de l'affranchissement de l'Irlande, de cette île si voisine de l'Angleterre, au milieu des conflits et des guerres qui agitèrent l'Europe pendant vingt ans, de 1796 à 1815? ce sont là de ces questions qui donnent le vertige aux esprits les plus fermes, et qui défient la prévoyance humaine.

Quant aux deux tentatives de Humbert et de Hardy, il fallut ou que le Directoire connût bien mal la situation de l'Irlande, ou qu'il crût nécessaire à sa politique de faire seulement une espèce de protestation armée en faveur de ce pays, pour se décider à envoyer ces deux généraux à l'époque où ils firent voile vers l'Irlande. Sa population était tombée en léthargie lorsqu'ils vinrent l'un et l'autre à son secours, et ils n'amenaient pas avec eux des

forces suffisantes pour l'arracher à la domination anglaise.

Mais, quoique tardives, quoique plus funestes que profitables, les démonstrations de la France resserrèrent les liens qui unissaient depuis si longtemps les deux peuples, et l'Irlande considéra plus que jamais la France comme une alliée fidèle, comme une sœur dont l'affection et la sympathie ne lui feraient défaut en aucune circonstance. Elle était profondément convaincue, dans sa simplicité antique, que jamais la France ne traiterait avec l'Angleterre sans stipuler expressément la liberté de l'Irlande. Aussi la nouvelle de la conclusion de la paix d'Amiens causa-t-elle en Irlande un abattement, une stupeur universelle; beaucoup de personnes refusaient d'y croire, et s'écriaient douloureusement : « Est-il possible que les Français soient devenus orangistes ! »

Tant que les Irlandais avaient résisté, les cruautés dont les armées royales souillèrent leurs drapeaux pourraient, aux yeux de quelques gens, paraître excusables jusqu'à un certain point. Quand la haine ou l'intérêt ont armé deux peuples l'un contre l'autre, quand ces deux peuples vivent confondus sur le même sol, la lutte prend fatalement un caractère d'exaspération et de personnalité, qui la rend meurtrière et implacable. Enfin, pour faire une large part à des opinions qui ne sont pas les nôtres, nous voulons bien, en cette circonstance, ne pas flétrir des

massacres, des exécutions de prisonniers que tolèrent, dit-on, les lois de la guerre, la nécessité des représailles, les droits d'un gouvernement attaqué par ses sujets. Mais ce sera pour donner plus de force, plus d'autorité à notre voix, alors que nous dirons à l'Angleterre : L'insurrection était complétement étouffée, il n'y avait plus en Irlande un seul bras levé contre vous; et vous avez continué à frapper. La loi martiale avait été proclamée au milieu de l'insurrection, et vous l'avez maintenue lorsque la justice militaire devait disparaître devant la justice civile. Ceux de vos ennemis qui avaient échappé au fusil et au sabre de vos soldats, aux bourreaux qui faisaient partie de votre armée, et dont la besogne commençait à la suite de chaque rencontre, vous les avez poursuivis d'arrêts de mort, prononcés par des conseils de guerre. Pour atteindre tous ceux qui vous portaient ombrage, coupables ou innocents, vous avez inventé des crimes, comme celui d'avoir sauvé des protestants au milieu des fureurs de la guerre civile; action, disaient vos juges, qui prouvait une grande influence sur les catholiques exaspérés; car on n'a d'influence que sur ceux dont on partage les sentiments, dont on épouse la querelle. Eh bien! quand un gouvernement n'a que des encouragements, des honneurs et des titres, pour des juges qui raisonnent dans ce sens, pour des magistrats qui font repousser à coups de baïonnettes, loin de leur tribunal, les témoins à décharge,

même protestants, et envoient dans les prisons chercher d'autres témoins plus dociles[1], ce gouvernement est infâme, et devrait, comme tel, être mis au ban de l'humanité.

Nous terminerons par une citation : voici comment M. Gustave de Beaumont, prenant pour guide l'historien anglais et protestant Gordon, s'exprime au sujet des tribunaux militaires maintenus si longtemps sous prétexte de consolider la pacification du pays.

« Tout, dans ces cours de sauvage justice, était mis en usage pour trouver des coupables, jusqu'aux preuves même de l'innocence... En peu de temps deux cents victimes tombèrent ainsi sous la main du bourreau. Souvent le supplice légal du condamné ne suffisait pas aux passions qui l'avaient obtenu. Lorsqu'à Wexford les sentences prononcées par la cour martiale furent mises à exécution, on mutila les cadavres des victimes, on les souilla de mille traitements indignes, et on les jeta à la rivière après en avoir séparé les têtes, que l'on cloua sur les murs extérieurs du tribunal... Les blessures pro-

[1] Sir Édouard Crosbie s'était prononcé en faveur de la réforme parlementaire; on en conclut qu'il était républicain. Vainement des témoins protestants se présentent en foule pour déposer en faveur du prévenu; on les repousse à coups de baïonnettes. On va chercher d'autres témoins dans les prisons; on les torture sans obtenir une déclaration contraire à la vérité. Le tribunal militaire n'en prononce pas moins un arrêt de mort, qu'il fait aussitôt exécuter.

fondes que fit à la pauvre Irlande cette terrible répression restèrent pendant longtemps ouvertes et saignantes.

« L'armée anglaise avait détruit toutes les moissons sur son passage; il en résulta une famine générale qui dura deux années. On évalue à plus de quatre-vingts millions de francs les dévastations commises pendant la guerre. »

Du reste, depuis cette époque la famine n'est pas un fléau passager, qui de temps en temps sévit en Irlande : la famine est l'état normal de l'Irlande; des circonstances atmosphériques ou autres l'aggravent ou la diminuent; mais tous les ans, depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août[1], une notable portion de la population de l'île vit d'expédients, et se procure à peine assez de nourriture pour ne pas mourir de *faim prompte*[2].

[1] Pendant la période qui s'écoule entre le moment où les pommes de terre récoltées l'année précédente cessent d'être de garde, et celui de la récolte des pommes de terre nouvelles.

[2] Qu'on nous pardonne cette expression, singulière peut-être, mais que nous sommes forcés d'employer faute d'autre. En Irlande, dans les *années ordinaires*, on meurt rarement de faim prompte, c'est-à-dire par privation absolue d'aliments; mais les morts par suite de *faim lente*, faute d'une nourriture suffisante, y sont toujours assez communes.

LIVRE V.

DEPUIS L'ACTE D'UNION (1800) JUSQU'A L'ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES (1829).

L'opposition parlementaire. — Pitt se décide à supprimer les chambres irlandaises. — Moyens qu'il emploie. — De la vénalité du parlement irlandais. — Pensions. — Entrepreneurs. — Lord Townsend. — Bourgs-pourris. — Transactions au moyen desquelles Pitt obtient des lords irlandais leur suicide politique. — Conséquences de la suppression du parlement irlandais. — Georges III refuse de tenir les promesses de son premier ministre. — Retraite de Pitt. — Serment prêté par les rois d'Angleterre en montant sur le trône. — Le comité catholique. — John Keogh. — Daniel O'Connell. — Sa jeunesse. — Ses qualités. — Nature de son éloquence. — Il succède à John Keogh. — Shell. — Georges IV en Irlande. — O'Connell et Shell fondent ensemble l'association catholique. — Elle se développe d'abord très-lentement. — O'Connell fait un appel au clergé et aux nobles. — O'Connell traduit devant le jury. — Il est acquitté. — Organisation de l'association. — O'Connell devant une commission d'enquête. — Luttes électorales de 1826. — Échec des vieilles dynasties parlementaires dans les comtés de Waterford et de Louth. — Les électeurs à quarante schellings. — Attitude du parlement anglais vis-à-vis de l'Irlande. — Réélection de M. Vesey Fitz-Gerald. — O'Connell se porte contre lui. — Effet produit en Irlande et en Angleterre par la seule nouvelle de la candidature

d'O'Connell. — O'Connell est proclamé député. — Il se présente à la chambre des communes. — Son élection est annulée. — Il retourne en Irlande chercher un nouveau mandat. — Les torys cèdent. — Bill d'émancipation. — Conséquences de cet acte.

L'association des Irlandais-unis, que la politique anglaise avait réduite à jouer le tout pour le tout, était vaincue et anéantie ; la plupart des hommes qui avaient dirigé le mouvement venaient de payer de leur tête ou de leur liberté la périlleuse mission dont ils s'étaient chargés. Enfin, confondant sous la dénomination d'Irlandais-unis tous ceux qui portaient ombrage au gouvernement, l'armée, les constables et les police-men, avaient mené si vigoureusement la chasse à l'insurgé, que l'Irlande, muette de terreur, semblait pour ainsi dire retenir son souffle.

Au milieu de cette prostration générale, l'opposition parlementaire, solidement retranchée sur le terrain de la légalité, restait seule debout et résumait en elle toute la vie nationale. L'Angleterre crut que son œuvre de pacification serait incomplète, si elle ne parvenait pas à effacer ce dernier vestige, ce dernier signe officiel de la nationalité irlandaise, de cette nationalité opiniâtre qui depuis six cents ans semblait se retremper dans les oppressions de toute espèce. Elle résolut donc d'abolir le parlement irlan-

dais, et de prendre sa revanche des libertés politiques qu'elle avait été, par suite des événements extérieurs, contrainte d'accorder vingt ans auparavant.

On se rappelle, en effet, que l'Angleterre avait solennellement reconnu, en 1782, « que jamais le parlement britannique n'avait eu le droit de faire des lois pour l'Irlande, ni de porter atteinte à l'indépendance du parlement irlandais. » Sur ce principe s'appuyait une opposition éloquente, signalant sans relâche les crimes du gouvernement, réchauffant le patriotisme, et rappelant périodiquement à l'Irlande qu'elle comptait encore parmi les nations. Cette opposition, malgré le petit nombre de ses membres, dont les votes n'avaient aucun poids au jour des délibérations, était cependant un danger réel pour l'Angleterre, parce qu'elle offrait toujours une pierre d'attente, autour de laquelle pourrait tout à coup s'agréger une majorité invincible. Un autre motif encore, un motif d'économie, faisait désirer à la métropole d'en finir avec le parlement : car, s'il était servile, il vendait chèrement sa complaisance, et proportionnait ses exigences à la turpitude de ses services.

Une fois la suppression de la représentation irlandaise décidée dans les conseils de la couronne, le premier ministre, le célèbre Pitt, n'eut plus à s'occuper qu'à acheter, au meilleur marché possible, le suicide politique de la majorité des membres de la chambre des communes. Nous reviendrons un peu

plus loin sur cette infâme négociation, qui se suivit au grand jour.

Pitt, avons-nous dit, n'avait réellement à s'occuper que de la chambre basse, parce que celle des lords, représentant uniquement l'aristocratie anglaise et protestante, ne connaissait d'autres rapports avec l'Irlande que ceux du maître avec l'esclave, et s'était toujours montrée envers lui de la plus obséquieuse servilité. Du reste, il n'en pouvait être autrement : les lords, tenant tout ce qu'ils possédaient, armoiries, titres et fortune, de la royauté anglaise, et ne résidant pas en Irlande, n'avaient pas le moindre souci des intérêts du pays. Ils ne siégeaient que pour échanger avec le vice-roi quelques formules de courtoisie : « Et ces rapports, dit l'auteur de la vie de lord Charlemont, faisaient toujours éclater parmi les seigneurs irlandais quelque bassesse nouvelle. »

La pairie irlandaise, loin donc d'être un embarras pour l'Angleterre, était au contraire une ressource précieuse en certaines circonstances difficiles : lorsqu'on avait besoin d'argent, par exemple ; alors on vendait le titre de pair à quelque ambitieux de bas étage, et cet argent servait à acheter quelques voix de plus à la chambre des communes.

Pitt, convaincu qu'il suffisait au roi d'Angleterre de manifester ses désirs pour que la chambre des lords s'empressât de les exécuter, était trop clairvoyant pour ne pas s'attendre à éprouver une

double résistance dans la chambre des communes : résistance de la part de l'opposition, résistance de la part des ministériels, qui n'étaient pas hommes à se laisser ravir gratuitement le droit de se vendre. Pitt savait bien qu'une question d'argent peut toujours se trancher avec de l'argent; mais le chiffre l'effrayait.

Il y avait eu de tout temps trois manières d'acheter les députés : les places, les pensions, et les sommes une fois données. Quand le gouvernement n'avait pas assez de places, il en créait de nouvelles, et attachait à ces charges un traitement proportionné, non pas à leur importance, mais à la valeur parlementaire du titulaire. Parfois la place nouvellement créée ne contentait pas le député; alors, au lieu d'une place, on lui en donnait trois ou quatre, avec la faculté de les vendre en détail.

Les pensions, comme on le pense bien, étaient prises sur le revenu de l'Irlande; en sorte que la pauvre Irlande fournissait à ses ennemis de quoi acheter ceux qui la vendaient en se vendant eux-mêmes. « Infâmes pensions pour des hommes infâmes! » s'écriait un jour Grattan en pleine chambre. Ces pensions, vers les dernières années de l'existence du parlement, avaient pris l'importance énorme d'un véritable budget. En 1756, elles ne s'élevaient toutes ensemble qu'à un million de francs au plus; en 1793, elles commençaient déjà à dépasser le chiffre de trois millions, sans compter les dépenses impré-

vues pour acheter le vote ou simplement le silence de quelques orateurs mécontents.

En 1765, à l'occasion d'un bill relatif à l'exportation des grains, une opposition, redoutable par son nombre, se forma subitement, et deux séances offrirent un spectacle auquel le vice-roi n'était pas accoutumé. Le lendemain, cette opposition, devenue muette, votait en faveur du bill. « Aussi, disait le docteur Lucas à cette occasion, on sait bien ce qu'ont coûté à la nation certains patriotes, qui, ayant fait de l'indépendance, avaient perdu leurs pensions, mais auxquels on les a rendues; qu'il a fallu ainsi pensionner, destituer, repensionner! dépense totale : un demi-million sterling (plus de douze millions de francs)! »

L'agent légal du trafic parlementaire entre la métropole et les deux chambres irlandaises était le vice-roi d'Irlande; et ce qu'il y a de plus honteux que cette corruption même, c'est le cynisme avec lequel on négociait.

En l'absence du vice-roi, qui le plus souvent ne résidait pas en Irlande et se contentait d'y faire de courtes et rares apparitions [1], les trois lords justiciers chargés du gouvernement traitaient en son nom avec les députés. Ordinairement ils s'abouchaient

[1] La vice-royauté d'Irlande n'était guère qu'une sinécure dont le gouvernement anglais disposait pour satisfaire quelque exigence politique. Quoique le vice-roi eût deux palais magnifiques, l'un à

avec un certain nombre de personnages influents, dont l'appui devait nécessairement entraîner la majorité. Ces personnages, une fois gagnés, s'engageaient à gagner les autres. Souvent on traitait à forfait avec ces entrepreneurs (*undertakers*) d'une nouvelle espèce, qui usaient à leur gré de tous les moyens d'influence mis à leur disposition.

Au temps des guerres civiles, les *undertakers* de Cromwell spéculaient sur les confiscations; quand il n'y eut plus de terres à prendre, les *undertakers* de la reine Anne ou du roi Georges spéculèrent sur les consciences : ils ne tuaient plus personne, mais ils volaient toujours. Le pis, c'est que les employés supérieurs, qui avaient payé leurs charges et leurs emplois à beaux deniers comptants, pour rentrer dans leurs avances, employaient vis-à-vis de leurs subalternes le système suivi à leur égard; en sorte qu'une profonde et incurable corruption infectait tous les échelons de la société officielle.

Les entrepreneurs avaient acquis une véritable

Dublin, l'autre dans les environs de la ville, ce personnage préférait toujours le séjour de Londres.

« Il y a, dit M. de Beaumont, des vice-rois qui n'ont pas même mis une seule fois le pied en Irlande; par exemple lord Weymouth, nommé en 1765. D'ordinaire ils y allaient passer quelques mois seulement, de deux ans en deux ans, pour l'ouverture du parlement; après quoi ils revenaient en Angleterre. Quoique son séjour en Irlande fût aussi bref, le vice-roi n'en tirait pas moins de gros profits. Lord Wharton y gagna en deux ans un million deux cent mille francs. (M. Gust. de Beaumont, *Introd.*)

puissance, et jouaient dans le gouvernement d'Irlande le rôle des anciens barons du Pal.

Le vice-roi ne pouvait rien sans eux, ne pouvait rien que par eux ; sa position n'était tenable qu'autant qu'il se bornait à toucher ses revenus et à les dépenser tranquillement, sans s'occuper de l'Irlande plus qu'un gentilhomme anglais.

En effet, voulait-il réclamer contre les exactions des entrepreneurs, les entrepreneurs criaient plus haut que lui, se plaignaient, menaçaient au besoin de résilier leur contrat, et pour montrer leur valeur soulevaient un orage dans la chambre des communes.

Le vice-roi se bornait-il à de vaines recommandations, les entrepreneurs n'en tenaient aucun compte. Que leur importaient des censures impuissantes?

Sur vingt vice-rois qui se succédèrent en Irlande dans le cours d'un siècle, il s'en trouva un pourtant, lord Townsend, qui, en 1767, résolut non-seulement de résider, mais de gouverner directement et sans intermédiaires. Ses intentions étaient pures et honnêtes. Il débuta par trancher dans le vif, en rompant ouvertement avec les entrepreneurs, qui mettaient à l'encan l'administration et la justice. Mais comme la corruption était le seul moyen de gouvernement connu et pratiqué en Irlande, et qu'on ne change pas en un jour les mœurs publiques, il fut obligé de faire lui-même la sale besogne des *undertakers*. Il la fit gauchement, ainsi qu'on

devait s'y attendre de la part d'un galant homme, conclut des marchés onéreux, se laissa tromper, rançonner, et, en définitive, dépensa plus que les entrepreneurs ne coûtaient au gouvernement. En partant, il laissa dans les caisses du trésor un déficit de deux cent soixante-cinq mille livres sterling (six millions six cent vingt-cinq mille francs), somme énorme, avec laquelle l'Irlande dut payer l'honneur d'avoir été gouvernée par un vice-roi probe et intègre.

La chambre des communes se trouvait à la fois placée sous une double dépendance : sous celle de l'Angleterre, qui l'achetait, et sous celle des lords; car c'étaient les lords qui, possesseurs de près de deux cents *bourgs-pourris* [1], faisaient nommer les députés et leur donnaient ainsi le droit de se vendre. De plus, nul ne pouvait siéger aux communes sans fournir la preuve qu'il avait communié selon les rits de l'église anglicane; en sorte que le parlement, exclusivement composé de protestants, se trouvait en hostilité avec l'immense majorité de la nation [2] :

[1] On entend par *bourg-pourri* ces cantons électoraux où les propriétaires disposaient de l'élection comme du sol même, donnant ou vendant à leurs parents et amis un certain nombre de voix que la crainte ou l'habitude rendait toujours obéissantes. On a aboli les bourgs-pourris, non-seulement en modifiant le cens, mais en déplaçant le lieu de l'élection, et en introduisant ainsi dans les suffrages des éléments nouveaux.

[2] Le parlement irlandais avait été amené jusqu'à proclamer l'in-

il était donc également mauvais et par sa vénalité, et par sa dépendance vis-à-vis de l'étranger, et par son incompatibilité radicale avec la nation. Et pourtant, lorsque la suppression du parlement irlandais fut proposée, l'Irlande, mutilée, abattue, retrouva la voix pour se plaindre. Sur les trente-deux comtés, vingt-un réclamèrent énergiquement contre la mesure; et des pétitions, portant plus de sept cent mille signatures, attestèrent l'émotion générale provoquée par les projets de Pitt.

Pourquoi cette émotion générale, cette opposition presque universelle? C'est, comme l'a remarqué avant nous M. Gustave de Beaumont, que si l'Irlande avait *en fait* un parlement anti-national, le droit en vertu duquel elle possédait ce parlement était un droit national. L'Irlande ne pouvait renoncer à ce droit, le seul qui lui restât, sans abdiquer comme nation.

Le principe, bien que faussé dans son application, n'en existait pas moins, et pouvait, dans un temps donné, produire ses conséquences naturelles. Il suffisait pour cela qu'une circonstance, un événement imprévu, vînt faire disparaître les causes qui vicialent la représentation nationale.

D'ailleurs, ce parlement lui-même s'était montré parfois préoccupé des intérêts de l'Irlande. En dépit

concevable fiction légale qu'en Irlande il n'existait pas de catholiques!

de tous les moyens de corruption employés autour d'eux, quelques hommes de haut titre, tels que les Grattan, les Posomby, les Lucas, protestaient sans relâche et interrompaient les prescriptions de la tyrannie; enfin, les députés vendus eux-mêmes, sentant le besoin de n'être pas trop impopulaires, votaient parfois des mesures utiles avec d'autant plus d'empressement qu'ils espéraient racheter ainsi une partie de leurs fautes passées. Voilà pourquoi l'Irlande tenait à son parlement. Elle y tenait encore parce qu'elle espérait un jour tourner contre l'ennemi ce canon braqué sur elle.

Du reste, si l'*acte d'union*, comme l'appelaient hypocritement les Anglais, avait eu pour but et pour effet de fondre le parlement irlandais dans la représentation générale des îles britanniques, et surtout d'unir l'Irlande à l'Angleterre par la conformité des institutions, des lois, des avantages politiques, l'Irlande eût pu trouver une espèce de compensation au sacrifice de sa nationalité; mais l'acte d'union n'avait de fraternel que son titre, qui déguisait un odieux coup d'État [1]. Singulière union entre deux peuples, que celle où le plus fort continue à garder pour lui seul ses franchises, ses droits, ses libertés, et maintient dans son intégrité le code barbare qu'il

[1] La même pensée, nous en sommes fâchés pour la mémoire de Pitt, était venue à Cromwell en 1651, lorsqu'il déclara l'Irlande unie à l'Angleterre. Dans son plan d'union, l'Irlande (presbytérienne, bien entendu) devait envoyer trente membres au parlement.

a imposé au vaincu ! Ainsi l'article VIII de l'union porte : « *Toutes les lois, toutes les cours de justice subsisteront telles qu'elles ont été établies ; assujetties néanmoins aux changements qu'y pourra faire le parlement uni, selon que les circonstances l'exigeront* [1] ; » disposition qui peut se traduire ainsi : le même système d'oppression continuera d'exister jusqu'à nouvel ordre.

Lorsque le bill fut présenté pour la première fois au parlement (1799), l'opposition, Grattan en tête, repoussa avec véhémence le projet ministériel, et l'assemblée maintint, par son vote, son existence constitutionnelle. Pitt avait prévu le résultat de cette première épreuve ; mais il connaissait trop bien les hommes auxquels il avait affaire pour ne pas remonter à la source de leur patriotisme subit. Parmi les membres de la majorité se trouvaient plusieurs riches propriétaires qui, au nombre de leurs priviléges, possédaient celui de disposer souverainement de l'élection et des votes d'un certain nombre de députés, au moyen de leurs bourgs-pourris ; or, ce privilége constituant souvent le plus clair de leurs revenus, ils considéraient le bill comme une atteinte à leurs bourses, et voulaient, en un mot, conserver le droit de se vendre périodiquement, eux et leurs créatures.

C'est alors qu'eut lieu entre Pitt et les proprié-

[1] *Actes* 39 et 40 *de Georges III*, chap. 57.

taires de bourgs-pourris la honteuse négociation dont nous avons parlé. Des arbitres estimèrent ce que pouvait rapporter à son possesseur un bourg-pourri : les parties tombèrent d'accord, et il fut convenu que, le revenu d'un bourg-pourri représentant le revenu de trois cent soixante-quinze mille francs de capital, cette somme serait payée à tous ceux qui, par l'effet de l'acte d'union, perdraient cet étrange privilége politique. L'engagement pris avec les possesseurs des bourgs-pourris fut scrupuleusement tenu, et l'indemnité s'éleva au chiffre énorme d'un million deux cent soixante mille livres sterling (trente-un millions de francs). Des places, des pensions, des pairies, des faveurs de toutes sortes apaisèrent les réclamations de moindre importance ; et en vertu de ce traité, loyalement exécuté, l'acte d'union fut adopté, le 26 mai 1800, à une majorité de cent dix-huit voix contre soixante-treize. Sur les cent dix-huit votants, il y en avait soixante-seize qui étaient des pensionnaires du gouvernement ou des fonctionnaires publics [1]. Les noms de ces cent dix-huit votants ont été consignés dans un livre très-curieux intitulé : *The Irish black List, and na-*

[1] Lorsque, après le vote du parlement, le vice-roi lord Castlereagh fit dans la chambre des communes la motion d'usage tendant à obtenir l'expédition du bill dans les formes ordinaires : « Et moi, s'écria un membre de la chambre (M. O'Donnel), je demande que le bill soit brûlé. — Oui, ajouta un autre membre (M. Tighe), et brûlé par la main du bourreau. » (M. Gust. de Beaumont.)

tional mirror of corruption. Il contient, entre autres documents, le chiffre et la nature des compensations pécuniaires et honorifiques accordées à chaque député, et révèle la source impure de bien des grandeurs contemporaines.

Ainsi s'accomplit l'iniquité législative qui aurait rayé l'Irlande de la liste des nationalités européennes, si Dieu avait concédé aux monarques constitutionnels ou autres le droit de couper une branche de l'arbre de l'humanité.

Nous l'avons dit, en perdant son parlement l'Irlande ne gagna rien; mais si elle continua à subir le joug qui pesait sur elle, elle conserva aussi plus précieusement que jamais son patriotisme, ses mœurs, ses usages, sa langue, sa religion, sa haine de l'étranger, en un mot, tout ce qui constitue la vie d'une nation.

Il serait sans doute injuste de reprocher à l'Angleterre de n'avoir pas donné à l'Irlande, quand elle tenta de l'absorber, sa propre constitution, parce que cela n'était pas possible, comme nous allons l'expliquer; mais l'Angleterre commit un crime de lèse-nation en n'admettant pas l'Irlande au bénéfice des lois d'intérêt général dont elle jouissait elle-même, en ne faisant pas cesser la situation exceptionnelle et inférieure qu'elle lui avait créée, enfin en ne consentant pas à ce que des députés vraiment irlandais représentassent dans le parlement les vœux et les besoins du véritable peuple irlandais.

Mais pourquoi l'Angleterre ne pouvait-elle pas donner en bloc sa propre constitution à l'Irlande? Par la même raison que la France ne peut pas encore aujourd'hui partager l'Algérie en départements, et transformer les Arabes en citoyens français. Et cependant notre charte et nos codes sont composés d'un certain nombre d'articles qui précisent rigoureusement les droits et les devoirs de chaque citoyen pour tout ce qui regarde la vie civile et politique; tandis que la constitution anglaise, mélange confus de statuts, de traditions, de coutumes, ne peut réellement être appropriée qu'au peuple qui s'en sert, et qui, par la force de l'expérience, respecte comme lois écrites des usages observés de longue date, et met son honneur et son patriotisme à s'y plier comme ses pères.

Une coutume ne s'impose pas à un peuple autre que celui chez lequel cette coutume est née; on ne saurait faire prévaloir ses prescriptions, pas plus qu'on ne peut en transmettre l'esprit. Mais, encore une fois, arguer, comme l'a fait le gouvernement anglais, de l'incompatibilité évidente entre sa constitution et le caractère du peuple irlandais, pour justifier le maintien du régime d'avilissement et d'oppression inventé et perfectionné par la haine et le fanatisme, c'est insulter au bon sens, c'est prouver un mauvais vouloir systématique qui ne recule pas devant les plus pitoyables sophismes pour colorer un odieux déni de justice. Il y a même là plus qu'un

déni de justice; car l'Angleterre s'était formellement engagée, par l'organe de son premier ministre, à abolir les incapacités politiques dont les catholiques étaient frappés, voulant ainsi offrir aux Irlandais une espèce d'adoucissement aux rigueurs de l'*acte d'union.*

Mais il se passa, au sujet de cette promesse, quelque chose d'analogue, en sens inverse, à ce qu'on vit après la capitulation de Limerick. En 1692, c'était le roi Guillaume qui, dominé par l'opinion publique, ses ministres et le parlement, fut obligé de violer, presque malgré lui et contre ses tendances personnelles, les principales clauses du traité. Après l'acte d'union, ce fut au contraire le roi qui refusa de ratifier la promesse de son premier ministre, et ne voulut jamais apposer sa signature au bill d'émancipation des catholiques irlandais.

Georges III prétendait qu'en autorisant la présentation de ce bill, il violait le serment prêté à son couronnement [1]. Pitt, en cette circonstance, se conduisit noblement. Voyant sa volonté impuis-

[1] Ce serment, dont la formule n'a point varié, et qui a été prêté par la reine Victoria, est ainsi conçu :

« J'affirme et déclare sincèrement et solennellement, en présence de Dieu, que je crois que dans le sacrement de la cène de notre Seigneur il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin dans le corps et le sang du Christ, et que cette transsubstantiation n'est opérée ni avant ni après la consécration. Je crois que l'adoration de la Vierge Marie ou des saints, ou le sacrifice

sante devant l'obstination du monarque, il résigna ses fonctions; et les Irlandais considérèrent sa retraite comme une protestation en leur faveur, comme la reconnaissance officielle d'une promesse que le gouvernement anglais pouvait ne pas tenir, mais qu'il n'était plus en son pouvoir de nier.

L'Irlande, restée catholique en dépit des persécutions violentes, en dépit des persécutions légales, se vit donc représentée au parlement britannique par des députés anglicans, qui ne représentaient, en réalité, qu'une fraction de la nation, puisque les statistiques officielles n'accusent qu'un million deux cent mille dissidents contre six millions et demi de catholiques [1].

de la Messe, tels qu'ils sont pratiqués par l'Église de Rome, sont superstitieux et idolâtriques.

« En présence de Dieu, je proteste, affirme et certifie que je fais la présente déclaration et chaque partie d'icelle dans le sens plein et ordinaire des mots, tels qu'ils sont compris par les protestants anglais, sans évasion ni équivoque, sans restriction mentale quelconque, sans aucune sorte de dispense qui m'ait d'avance été accordée pour cet objet, soit par le pape, soit par toute autre autorité, et sans penser que je puisse être dispensé devant Dieu et devant les hommes de la présente déclaration, quoique le pape ou une autre personne, ou tout autre pouvoir, quel qu'il soit, annule ladite déclaration et la prononce de nul effet. »

Il nous semble qu'il n'y avait rien dans ce serment qui pût légitimer les scrupules mis en avant par le roi Georges III. Mais, si le prétexte était absurde, il flattait les passions fanatiques de l'Église protestante.

[1] Les protestants sont aujourd'hui, proportionnellement à la popu-

Mais, malgré la mauvaise foi de l'Angleterre, l'Irlande, avertie par ses malheurs passés, au lieu de recourir à la révolte pour obtenir justice, entra dans une nouvelle voie, et apprit à se servir, pour faire triompher ses droits, des armes légales que son ennemie avait été forcée de lui laisser, la presse et l'association.

Nous allons essayer de suivre pas à pas cette transformation de la longue lutte entamée depuis Henri II, qui constitue au fond toute l'histoire moderne de l'Irlande.

Déjà, quand les Irlandais-unis jouaient les destinées de l'Irlande au terrible jeu des combats, une association pacifique, qui s'intitulait modestement *Comité des catholiques*, travaillait en silence à la régénération sociale de ses coreligionnaires. Ses suppliques, ses pétitions, que les rois d'Angleterre et leurs ministres ne daignaient ni lire ni discuter, auxquelles ils s'étaient bien gardés de répondre, n'avaient eu d'autre résultat que de resserrer les liens de

lation catholique, en bien moindre quantité qu'il y a deux siècles. Leur nombre était, en 1672, relativement au nombre des catholiques, comme trois est à huit; en 1835, il offrait la proportion de trois à douze. Il nous paraît positif que si les statisticiens anglais, dans un but facile à comprendre, n'augmentaient la population protestante d'emprunts faits à la population catholique, la proportion serait de trois à quatorze, ou même à quinze. Nous ne pouvons transcrire ici les documents que nous avons sous les yeux; mais qu'il nous suffise de dire que dans certains diocèses il n'existe pas trois dissidents sur cent catholiques.

sympathie des hommes qui les rédigeaient. En 1809, ce comité choisit pour président sir John Keogh. John Keogh est le père, le fondateur de l'agitation sans violence; il l'organisa à cette époque avec les éléments tout préparés qu'il trouva sous sa main. S'il ne donna pas à l'association la puissance, le retentissement, l'éclat, dont l'environna son successeur immédiat, Daniel O'Connell, si la gloire de ce dernier a absorbé, pour ainsi dire, celle de Keogh, l'Irlande ne saurait oublier sans injustice les services que le premier président de l'association a rendus à la cause catholique, en préparant les matériaux du piédestal sur lequel devait trôner après lui le grand agitateur.

Avouons cependant, afin d'être justes envers l'un et l'autre, que, pour que la cause catholique triomphât, il fallut qu'il se rencontrât un homme énergique, éloquent, prudent et audacieux tout à la fois, fécond en ressources dans les cas les plus désespérés, et surtout sachant prendre et conserver assez d'autorité pour dominer la situation et le pays, pour imprimer au mouvement nouveau l'impulsion uniforme dont les précédents avaient manqué jusqu'à lui.

Né en 1776 à Carhen, dans la région la plus montagneuse et la plus âpre du Munster, Daniel O'Connell reçut d'abord les leçons d'un vieux prêtre catholique; plus tard, son père l'envoya à Louvain, chez les dominicains, puis à Saint-

Omer, au collége des jésuites : on le destinait à l'Église, selon l'usage des familles irlandaises, qui, ordinairement très-nombreuses, considèrent presque comme une obligation de consacrer un des garçons au service de Dieu [1]. Mais Daniel, selon l'expression de son ami et compatriote l'orateur Sheil, se sentant trop de chair et trop de sang pour faire un bon prêtre, préféra les luttes du barreau, tout récemment ouvertes aux catholiques. Il s'y jeta, et conquit d'emblée la première place.

Ces premiers succès, loin de satisfaire O'Connell et de l'attacher à une carrière honorable et lucrative, éveillèrent son ambition, lui donnèrent, pour ainsi dire, la conscience de ses forces, et bientôt il sentit peser sur lui les murs d'enceinte du tribunal, trop étroits pour les éclats de sa voix tonnante.

[1] Sur dix ou douze enfants qui composent une famille irlandaise, on en destine toujours un à l'état ecclésiastique. Alors il quitte la hutte, se met en marche pieds nus et un petit paquet de livres sur le dos, et va mendiant de porte en porte. « Pour le pauvre écolier ! » telle est l'humble supplique qu'adresse aux passants ce futur ministre du Très-Haut, et rarement on lui refuse l'aumône. Jadis c'était toujours en France qu'il venait achever ses études ; mais le gouvernement a craint l'influence étrangère, et a favorisé à Mainooth, près Dublin, un vaste établissement de jésuites. C'est donc sous les auspices du gouvernement lui-même que les prêtres d'Irlande apprennent à le détester ! Quand un système est faux, il faut en subir toutes les conséquences.

(*Lettres de M. Duvergier de Hauranne sur la situation de l'Irlande en* 1826.)

De nombreux meetings se tenaient en ce moment sur divers points de l'Irlande; Daniel y courut. A la vue de cette tribune en plein air, de cet auditoire frémissant de plusieurs milliers de personnes, l'impétueux jeune homme comprit sa vocation, et donna pour la première fois un libre cours à son éloquence.

Pour se faire une idée de cette éloquence, il faut avoir vu et entendu O'Connell. Quand cet homme, haut de six pieds, à la physionomie commune, mais expressive et mobile, est monté sur les hustings, il commence ordinairement par se mettre en communication avec ses auditeurs déguenillés, en se faisant l'écho des sentiments dont ils sont animés. Selon le cas, il plaisante, pleure ou menace, ne reculant ni devant l'anecdote d'almanach ni devant le calembour et le coq-à-l'âne. Malheur à l'orangiste qui lui tombe alors sous la main : qu'il soit premier ministre, lord ou député, propriétaire ou négociant, il le raille, le bafoue, s'attaquant tour à tour à ses actes, à son caractère, à son physique même. Par cette immolation d'une victime aux rancunes populaires, O'Connell s'empare fortement de son public, captive son attention. Alors il aborde les questions à l'ordre du jour, s'anime de plus en plus, et enfin, dénouant sa cravate et posant sa large main sur sa poitrine nue, se laisse emporter par la fougue de son éloquence. Souvent pendant deux heures, grâce à ses poumons infatigables, sa voix plane, toujours

pleine et mordante, au-dessus de la multitude. Tous les sentiments qui s'élèvent dans son âme, il les transmet chauds et vivants à ceux dont il est entouré: tant il les exprime avec cette énergie, avec cet accent profond et vrai, avec cette pantomime naïve qui donne un corps et une figure aux paroles.

Aux frémissements qui parcourent l'assemblée, à l'expression des physionomies où se reflète la physionomie changeante d'O'Connell, aux hourras frénétiques qui éclatent avec une spontanéité et un ensemble merveilleux, on comprend qu'O'Connell tout entier, âme, chair et sang, s'est incarné dans ceux qui l'écoutent; qu'ils ne sont plus eux, mais lui.

Si la puissance d'un orateur, si l'influence qu'il exerce devaient servir de mesure à son mérite, aucun orateur ancien ou moderne ne pourrait être comparé à Daniel O'Connell; et cependant la plupart de ses discours, de ses harangues plutôt, ne sont pas soutenables à la lecture : ce sont des répétitions sans fin ; c'est le développement continuel du même thème. Mais, au milieu de ces redites, on retrouve çà et là des morceaux que Démosthène et Bossuet ne désavoueraient pas; surtout quand le grand agitateur sent le besoin d'emporter son auditoire dans les plus hautes régions de la pensée, ou bien lorsque, empruntant le magnifique langage des anciens bardes, il verse des flots de

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale NAPOLI

O Connell tout entier âme, chair et sang s'est incarné dans ceux qui l'écoutent

poésie sur les beautés naturelles de la verte Erin, de l'émeraude des mers, et pleure son long et douloureux martyre.

En 1821, le roi Georges IV fit un voyage en Irlande. Soit que la majesté du rang suprême eût [illegible] impressionné l'imagination [illegible] d'O'Connell, et qu'il se fût laissé [illegible] par le pompe et l'éclat dont s'environnait le [illegible], soit plutôt qu'il se fît illusion sur les intentions [illegible] qu'on prêtait au roi d'Angleterre, il est incontestable que Daniel O'Connell [illegible] l'accueil enthousiaste que reçut Georges IV [illegible]. On le vit, [illegible] palais de Dublin, [illegible] démonstrations.

[illegible] d'O'Connell, [illegible] voyage, [illegible] n'était qu'un [illegible] pouvait [illegible] eu honte d'[illegible] éloges [illegible]

[illegible] voyage de Georges IV [illegible] satire. Il s'[illegible] Georges IV ce mot, [illegible] en fait par [illegible] Irlandais. En voici quelques [illegible]

Il est vrai que les [illegible]

NAPOLI

poésie sur les beautés naturelles de la verte Erin, de l'émeraude des mers, et pleure son long et douloureux martyre.

En 1821, le roi Georges IV fit un voyage en Irlande. Soit que la majesté du rang suprême eût vivement impressionné l'imagination mobile et inflammable d'O'Connell, et qu'il se fût laissé séduire par la pompe et l'éclat dont s'environnait le monarque; soit plutôt qu'il se fît illusion sur les intentions libérales qu'on prêtait au roi d'Angleterre; il est incontestable que Daniel O'Connell contribua fortement à l'accueil enthousiaste que reçut Georges IV en Irlande. On le vit, très-assidu dans les antichambres du palais de Dublin, donner l'exemple du zèle et des *loyales* démonstrations.

Mais combien ne dut pas être amère la déception d'O'Connell, quand il fut forcé de reconnaître que ce voyage, sur lequel il fondait tant d'espérances, n'était qu'un simple voyage d'agrément, et que Georges pouvait à juste titre être accusé de n'avoir pas eu honte d'insulter à la misère du peuple par l'odieux étalage de son luxe et de ses vices [1] !

[1] Ce voyage de Georges IV a fourni à lord Byron le sujet d'une sanglante satire. Il s'agit de l'*Avatar irlandais*. En appliquant à Georges IV ce mot, emprunté à la superstition des Hindous, le poëte en fait par dérision un dieu régénérateur pour les pauvres Irlandais. En voici quelques strophes.

Il est vrai que les chaînes des catholiques résonnent sur leurs haillons;

C'est à dater de cette époque qu'O'Connell, reconnaissant qu'il n'y avait plus rien à espérer pour le pays du bon vouloir du gouvernement anglais, résolut de fonder, sans plus tarder, une nouvelle association avec les éléments du comité catholique.

S'étant rencontré par hasard avec le fameux orateur Sheil au milieu des montagnes de Wicklow, il arrêta avec lui les bases de l'association qui eut pour but de rassembler en un faisceau tous les efforts des catholiques, en les dirigeant vers un même point, *la complète émancipation politique.* Tous deux sen-

le château de Dublin est encore debout, son sénat a cessé d'exister, et la famine qui habitait ces rochers, d'où la liberté était bannie, s'étend de jour en jour sur son rivage désolé...

Mais il vient, il vient le messie de la royauté, semblable à un Léviathan porté sur la plage par les vagues. Recevez-le donc aussi bien qu'on peut recevoir nn tel messie, avec une légion de cuisiniers et nne armée d'esclaves.

Il vient, avec toutes les promesses de son soixantième printemps, pour jouer dans la fête le rôle de souverain. Mais vive à jamais le trèfle dont il s'est couvert ! Ah ! si le vert symbole qui orne son chapeau pouvait passer à son cœur !

Si ce cœur, depuis si longtemps flétri, pouvait reverdir, et si une source nonvelle de nobles affections pouvait y renaître, alors, île d'Erin, la liberté te pardonnerait de danser dans tes chaines et de pousser ces cris d'esclave qui attristent le Ciel.

..... Erin ! que la sale et pauvre magnificence que peut te fournir ta ruine orne tes palais... Erin, voici ton maître ; viens lui baiser les pieds pour le remercier de ses refus.

Ou si la liberté naissait enfin du désespoir, si l'idole d'airain reconnait enfin que ses pieds sont d'argile, attribueras-tu à la justice ce qu'arrache

taient qu'il fallait faire tomber cette dernière barrière pour arriver à la réforme sociale [1].

Mais les esprits découragés ne répondirent pas d'abord à leur appel; et, malgré l'éloquence et l'acti-

la terreur ou la politique? Les monarques ne donnent jamais la liberté; mais, comme les loups, ils abandonnent quelquefois leur proie.

... Revêts, ô Fingal, tes harnais! O'Connell, proclame les vertus de Georges!... Tous ces rubans bleus, pauvre Fingal, remplaceront-ils les fers qui pèsent sur des millions de bras catholiques, ou ces rubans ne sont-ils pas une chaîne plus étroite encore?

Servez pour Vitellius le banquet royal, jusqu'à ce que le despote glouton s'étouffe... Que le vin coule en ruisseaux autour du trône de ce roi de bacchanales, comme a coulé, comme doit couler encore le sang de tes enfants.

Mais qu'il ne soit pas seul ton idole! A sa droite vois paraître un Séjan, ton propre Castlereagh... un lâche qui n'a aucune étincelle du génie de sa terre natale, aucune étincelle de son imagination, de son noble courage... L'Irlande peut bien douter qu'elle ait réellement donné le jour à un être aussi vil...

Crie, bois, mange et flatte. Ah! Erin! combien tu étais déjà humiliée par la tyrannie et l'infortune, lorsque cet accueil fait à tes tyrans vient de te plonger dans un abîme encore plus profond d'infamie!

Ma voix, quoique sans force, s'éleva pour tes droits; mon vote d'homme libre fut compté parmi ceux qui demandaient ta liberté; ce bras, tout faible qu'il est, s'armerait pour ta cause, et ce cœur, qu'on croit usé, peut encore battre pour toi...

[1] Voici le portrait que trace M. Duvergier de Hauranne de l'orateur Sheil :

« Yeux vifs et perçants, teint pâle, menton prononcé, cheveux noirs, taille moyenne. Lorsqu'on voit cette petite figure gasconne en repos, on ne peut soupçonner tout ce que la passion en peut faire : il y a dans Sheil du Juvénal, du Pindare et du Mirabeau. Sa satire

vité des deux chefs, l'association se développa si lentement, pendant la première année, qu'il leur était tout à fait impossible de prévoir l'avénement de l'immense puissance dont ils disposeraient avant peu. Ce fut un renfort inattendu qui la leur donna.

Depuis un demi-siècle environ, l'aristocratie catholique, soit qu'elle trouvât dans la pleine satisfaction des besoins matériels de l'existence une compensation à son ilotisme politique, soit qu'elle craignît de compromettre sa fortune par des manifestations hostiles au gouvernement, soit enfin qu'elle désespérât de pouvoir obtenir le redressement de justes griefs, était demeurée simple spectatrice des efforts tentés par le reste de la nation pour reconquérir des droits imprescriptibles. Les hauts dignitaires de l'Église irlandaise s'étaient également retirés de la lutte. O'Connell, qui comprenait toute l'impuissance de l'association, sans le concours de la portion la plus riche, la plus influente, la plus éclairée de la nation, fit un énergique appel aux grands propriétaires catholiques et aux chefs du clergé. Cet appel fut entendu, et bientôt l'association compta parmi ses membres des prélats et les nobles représentants des plus anciennes familles.

est âcre et déchirante, sa poésie éblouit, son enthousiasme entraîne... Il a l'étonnante faculté de s'animer jusqu'au délire en restant maître de lui... »

Dirigée par O'Connell et Sheil, l'association ne tarda pas à avoir son budget[1], et à constituer un véritable gouvernement représentatif qui fonctionnait en dehors du gouvernement légal. C'étaient des juges choisis par l'association qui prononçaient dans les procès entre les catholiques ; et pas un agent anglais ne pouvait abuser de son autorité, sans rencontrer sur son passage un comité de l'association prêt à le poursuivre devant les tribunaux.

Un tel état de choses devait naturellement inspirer des craintes sérieuses au gouvernement britannique. O'Connell était l'âme et la tête de l'association : c'était donc lui qu'il s'agissait d'atteindre avant tout. On l'accusa d'avoir tenu des propos séditieux dans un meeting, et on le traduisit devant le jury d'accusation ; le jury l'acquitta.

Jamais victoire n'excita un enthousiasme pareil à celui qui accueillit en Irlande ce résultat inespéré. La condamnation d'O'Connell eût frappé l'association au cœur; son acquittement en décupla les forces. Elle devint si nombreuse, qu'elle se vit forcée de se fractionner. En vain le gouvernement déclara inconstitutionnelle la forme élective au moyen de laquelle les membres du comité central, siégeant à Dublin, étaient élus dans chaque comité, et se trouvaient ainsi les délégués du pays. La loi de 1825,

[1] Au moyen d'une cotisation volontaire de deux sous que chaque associé versait tous les mois.

renouvelée de celle de 1792, ayant dissous le comité et l'association elle-même, O'Connell, expert en matière de procédure, s'arrangea pour passer entre les mailles de la loi; et, grâce à quelques modifications superficielles, l'association ne perdit rien de sa puissance : seulement, elle n'eut plus de chefs apparents, élus et revêtus d'un mandat spécial. Chaque réunion de l'association devint un meeting particulier, où chacun eut le droit de se rendre, et dont le président fut chaque fois nommé à la majorité des suffrages.

Ces meetings partiels se multiplièrent sur tous les points du pays : il n'y avait pas de ville, pas de bourg, pas de village, qui ne voulût avoir son tour, et qui ne sollicitât l'arrivée des missionnaires de l'indépendance nationale, dont les discours tenaient toutes les populations en éveil.

En 1825, O'Connell était arrivé au faîte de la popularité; autant, et plus encore que dans les dernières années de sa vie, il poussait ou retenait l'association au gré de sa parole puissante. Mandé devant une commission d'enquête que le parlement anglais avait nommée pour étudier la question irlandaise, il y expose, avec autant de simplicité que d'adresse, les rigueurs qui pesaient sur les catholiques d'Irlande : « Ne mêlant pas à son récit, dit M. Gustave de Beaumont, un seul mot d'amertume; ne parlant que de concorde et d'harmonie, répondant à toutes les objections, disant tous les griefs, indiquant le

remède à tous les maux, ne laissant pas obscure une seule des misères de l'Irlande, incertaine une seule de ses persécutions; et prononçant, au milieu de mille piéges tendus et de mille interruptions inévitables dans tout interrogatoire de cette espèce, le plaidoyer, sinon le plus beau, du moins le plus utile qui jamais ait été fait dans l'intérêt d'un peuple opprimé[1]. »

O'Connell, si modéré devant la commission qui avait vainement essayé de le compromettre, soit vis-à-vis de la couronne, soit vis-à-vis de son parti, revint en Irlande continuer l'agitation pacifique et se mettre à la tête de son armée, pour la lutte qui se préparait, c'est-à-dire pour les élections générales de 1826.

Depuis longtemps les nobles familles protestantes, en possession de plus des trois quarts du sol irlandais, disposaient des siéges au parlement, et regardaient ce privilége comme un droit garanti par la prescription; les fermiers catholiques eux-mêmes plaçaient leurs votes au nombre des redevances auxquelles ils étaient tenus envers leurs seigneurs et maîtres. L'association osa entreprendre de détromper les nobles, et de rappeler les fermiers au sentiment de leur dignité comme hommes, et de leur indépendance comme citoyens. Par une tactique dont l'habileté fut pleinement justifiée par le suc-

[1] Gustave de Beaumont, *l'Irlande*, tom. II, p. 35, d'après les enquêtes des 23 février et 11 mars 1825.

cès, ce ne fut pas à des députés obscurs que l'association voulut arracher leur mandat, si souvent renouvelé; mais elle s'attaqua à ces puissantes familles qui considéraient un siége aux communes comme un fief héréditaire. En procédant ainsi, non-seulement l'association se ménageait, en cas de revers, une défaite honorable par la grandeur même de l'entreprise; elle donnait encore à la lutte un retentissement, un éclat bien capable de stimuler au plus haut degré le zèle et l'ardeur du parti patriote.

L'honneur de représenter le comté de Waterford semblait appartenir de plein droit à l'un des membres de la famille de Beresford ; à Louth, les Jocelyn jouissaient du même privilége. L'association opposa à ces torys invétérés des candidats choisis parmi les protestants favorables à la cause catholique. En vain les vieilles dynasties parlementaires prodiguèrent-elles leur or et leurs menaces, épuisèrent-elles tous les moyens d'influence et de séduction qu'elles possédaient, les électeurs à quarante schellings [1] donnèrent la majorité aux candidats de l'association.

[1] « L'influence d'un propriétaire se calcule par tête d'électeurs. Aussi, dès qu'il entre en possession, son premier soin est-il de compter ses électeurs, et d'examiner s'il ne pourrait pas en créer de nouveaux. La loi dit qu'un intérêt à vie de quarante schellings suffit. Or, si après avoir payé son fermage un paysan et sa famille peuvent encore vivre sur une demi-acre de mauvais terrain, cela vaut bien quarante schellings... voilà un électeur. Mais ce n'est pas tout : peut-être un bail à vie le rendrait indépendant, et pourtant la loi dit *intérêt à vie;* mais elle ne spécifie pas quelle vie. Ce sera

C'était, certes, un grand et beau triomphe, un triomphe dont l'Irlande pouvait, à bon droit, être fière; mais, en définitive, ce n'était pas l'introduction de quelques membres bien intentionnés dans le sein du parlement qui était capable de modifier, soit le système tory, soit la majorité tory, toujours maîtresse de la situation, toujours fermement résolue à repousser les mesures tendantes à préparer l'émancipation des catholiques.

Elle ne tarda même pas à prouver aux plus incrédules, et sa puissance, et son inébranlable volonté de continuer à *opprimere superbè*, selon l'expression

donc sur la tête d'un homme infirme ou âgé que j'établirai tous mes baux; et, sûr de rentrer ainsi promptement en possession, je serai maître absolu de mon électeur... Ce n'est pas tout : je laisserai ce pauvre paysan se mettre en retard, et sans rien dire j'intenterai contre lui une action judiciaire dont les frais seront de quinze à dix-huit schellings. Au premier acte de rébellion, elle lui sera signifiée... il n'y pourra satisfaire; une seconde suivra... les frais monteront bientôt à quatre ou cinq livres sterling... Alors il est à moi, lui, sa femme et ses enfants. Qu'il résiste, s'il l'ose! Voilà pourtant les dangers que les électeurs à quarante schellings ont bravés dans la dernière élection! »

(Duvergier de Hauranne, *Lettres sur la situation de l'Irlande après les élections de 1826.*)

L'association adressa des remerciements publics aux électeurs à quarante schellings qui lui avaient donné la victoire, et s'efforça d'améliorer leur position, soit en les aidant pécuniairement, soit en intimidant les propriétaires exaspérés de l'audace de leurs tenanciers. Nous reviendrons en temps et lieu sur les élections irlandaises.

du célèbre Canning, puisque quand sir Francis Burdet proposa à la chambre de déclarer simplement qu'il était à propos *de procéder à l'examen des lois relatives aux catholiques d'Irlande*, cette motion, malgré l'appui de MM. Canning, Brougham et Plunnket, fut dédaigneusement repoussée par les torys, ayant sir Robert Peel en tête. Après une longue et orageuse discussion, qui se prolongea pendant deux nuits entières, la chambre passa à l'ordre du jour, c'est-à-dire déclara qu'il n'y avait pas lieu à s'occuper des catholiques d'Irlande.

Cette décision du parlement montra à l'association le peu de valeur réelle de sa demi-victoire, et elle comprit que pour forcer la main au gouvernement, que pour forcer les torys d'ouvrir les yeux, il fallait une manifestation plus éclatante. Elle se prépara donc à porter un coup soudain et inattendu, qui, en frappant au cœur la suprématie protestante, assurât le triomphe définitif de la cause catholique.

La réélection de M. Vesey Fitz-Gerald (1828), député du comté de Clare, lui en fournit l'occasion. M. Vesey, ayant accepté des fonctions publiques, fut obligé, aux termes de la loi, de demander à ses électeurs la confirmation de son mandat. A sa première élection, il avait été soutenu par l'association, parce que son caractère personnel et sa conduite au parlement, où il avait toujours défendu les catholiques, le faisaient, faute de mieux, préférer par ceux-ci aux candidats torys. Il possédait donc quel-

ques titres à la sympathie de ses commettants; mais ces titres, qui jusque alors avaient paru suffisants, ne semblèrent plus à l'association, après ses derniers succès, et surtout après la lutte parlementaire, assez importants pour mériter toute sa confiance. Le temps des transactions, des ménagements, était passé pour elle, et elle résolut, comme nous l'avons dit, de frapper un grand coup.

Elle ne vit plus dans son ancien candidat que le protestant, que l'homme qui venait de consentir à faire partie d'un ministère qui avait repoussé la motion Burdet; et elle déclara hautement qu'un tel homme ne pouvait représenter au parlement les intérêts catholiques comme ils devaient l'être, que ce rôle n'appartenait qu'à son chef, qu'à Daniel O'Connell. Et cette candidature fut publiquement annoncée, quoique la loi défendît expressément d'envoyer un catholique à la chambre.

Quand le bruit se répandit en Angleterre que Daniel O'Connell, le champion du catholicisme, le grand agitateur, briguait la députation, peu de gens voulurent d'abord croire à une pareille *énormité*. On douta aussi longtemps qu'il fut permis de douter: tant la prétention, affichée par sept millions de catholiques, de voir leurs croyances religieuses représentées au parlement par un catholique, sembla à nos voisins d'outre-Manche *le comble de l'audace et de l'extravagance*. Mais bientôt il fallut se résigner à accepter le fait. Ce fut alors une explo-

sion de colères, d'invectives, de lamentations; un appel à toutes les passions haineuses et hypocrites du protestantisme. *L'abomination et la désolation étaient entrées dans le sanctuaire* [1] !

Pendant que la presse tory, revenue de sa première stupeur, attaquait O'Connell et le parti catholique avec un emportement poussé jusqu'au délire, que se passait-il en Irlande ?

L'Irlande était devenue une vaste arène, où deux partis, également odieux l'un à l'autre, également ardents, également mus par des convictions absolues, s'armaient pour une bataille décisive sur le terrain électoral. Toutes les affaires étaient suspendues; on ne parlait que d'une seule chose; on ne pensait, on ne travaillait qu'à une seule chose, à l'élection dont la petite ville d'Ennis allait être le théâtre. Les prêtres catholiques et les ministres protestants quêtaient des voix du haut de leurs chaires, les uns pour O'Connell, les autres pour son compétiteur. Souvent, après la messe, un gentilhomme catholique montait sur les marches de l'autel, et de là commentait le sermon du curé, et, plus libre dans ses allures, complétait la pensée du ministre de l'Évangile.

Dans toutes les rues, dans tous les carrefours

[1] Toutes les expressions que nous avons reproduites en lettres italiques reviennent à chaque ligne dans les articles publiés par la presse tory à l'occasion de la candidature d'O'Connell.

de la ville d'Ennis, des tribunes aux harangues avaient été improvisées : souvent une planche sur deux tonneaux, où des orateurs se succédaient du matin au soir. Cette bourgade, d'ordinaire si calme, avait tout à coup pris l'aspect d'un véritable camp ; car dans ses rues, en combrées d'une foule immense étrangère à ses murs, bivouaquaient de forts détachements de troupes royales, envoyés pour tirer parti du moindre désordre. Mais, grâce à la prudence des chefs de l'association, qui avaient défendu à tout Irlandais ami de son pays de boire une seule goutte de whisky la veille et le jour de l'élection [1], aucune manifestation malencontreuse n'eut lieu; et cependant les esprits étaient montés au plus haut diapason possible, et la fièvre de la lutte et de l'enthousiasme brûlait tous les cœurs.

Quelques heures seulement après l'ouverture du *poll*, l'association put regarder sa victoire comme assurée; et bientôt le shérif prononça en tremblant le nom d'O'Connell.

Si la seule annonce de la candidature du grand agitateur avait causé une sensation profonde, un véritable ébranlement dans le monde politique, ce fut bien autre chose encore quand on connut sa nomination. Les torys, l'Église anglicane n'essayèrent

[1] Cet ordre fut scrupuleusement exécuté. (Voyez Wyse, *Catholic Association*, tom. I, p. 280.)

même pas de dissimuler leur défaite ; ils en grossirent au contraire les conséquences.

Enfin, le 15 mai 1828, O'Connell fit son entrée dans le parlement britannique, et, pour débuter, refusa de prêter le serment de suprématie [1]. Ce refus, tout prévu qu'il était, entraîna néanmoins des débats animés, dernier effort, dernière protestation d'un système aux abois. L'élection d'O'Connell fut annulée comme contraire aux lois ; et celui-ci, qui n'avait voulu faire aucune concession, s'en retourna en Irlande solliciter un nouveau mandat.

Il y retrouva la même majorité enthousiaste, et se représenta de nouveau à la chambre des communes. Devant une telle manifestation de la volonté de l'Irlande et de la puissance de l'association, il fallait ou céder ou reprendre l'épée. Les torys préférèrent céder ; et le chef du cabinet, lord Wellington, soutenu par sir Robert Peel, déclara au parlement qu'il y avait danger de refuser plus longtemps aux catholiques le droit de siéger à la chambre. Toutefois Wellington, pour masquer la retraite de

[1] C'est-à-dire la reconnaissance du souverain temporel comme chef de l'Église. L'acte d'union n'avait rien changé à l'ancien serment exigé par le bill de 1692 : « Nul ne pourra voter et siéger dans l'une ou l'autre des deux chambres, s'il n'a d'abord prêté les serments d'allégeance et de suprématie, et souscrit une déclaration contre la transsubstantiation, contre le sacrifice de la messe, contre l'idolâtrie de l'Église de Rome, contre l'invocation de la Vierge Marie ou des saints, etc. » On comprend que la teneur d'un pareil serment excluait nécessairement les catholiques.

son parti et ne pas céder en apparence devant une association qu'il traitait d'inconstitutionnelle, fit prononcer la dissolution de ce corps avant de présenter le bill d'émancipation. Les chefs de l'association, qui savaient que l'acte d'émancipation se préparait, et qui avaient reçu l'engagement solennel que cet acte serait très-prochainement soumis aux délibérations des chambres et appuyé par le ministère, se réunirent et prononcèrent eux-mêmes leur dissolution (12 février 1829), se réservant, il est vrai, si les circonstances l'exigeaient, de faire revivre l'association sous un autre nom. Deux mois plus tard, l'acte d'émancipation fut adopté par la chambre des lords et par celle des communes, et immédiatement revêtu de la sanction royale (13 avril).

Cet acte mémorable, en vertu duquel tout catholique peut désormais entrer au parlement sans avoir à prêter des serments qui répugnent à sa conscience, fit tomber le dernier anneau de la longue chaîne de lois pénales forgée dans un but de persécution religieuse : car, qu'on ne s'y trompe pas, par une combinaison aussi habile qu'odieuse, le serment exigé préalablement à l'exercice du plus important des droits civils ou politiques, était la seule prescription légale qui fît encore des catholiques d'Irlande un peuple d'ilotes. Les lois en vigueur ne disaient plus comme autrefois : Le catholique ne pourra exercer aucun droit civil ou politique. Elles disaient tout simplement : On ne pourra exercer aucun des droits

de citoyen sans avoir préalablement prêté le serment de suprématie; et ce serment, comme nous venons de le voir, était pour un catholique une véritable abjuration.

L'acte d'émancipation qui dispensait les catholiques de prêter un serment religieux eut donc pour effet immédiat de faire rentrer d'un seul coup tous les catholiques irlandais dans la pleine et entière jouissance de tous les priviléges attachés en Angleterre à la condition de citoyen, et d'effacer toute ligne de démarcation élevée jusque-là entre les catholiques et les protestants, considérés comme sujets de la couronne britannique.

Voilà pourquoi nous avons dit que l'exemption du serment avait fait tomber le dernier anneau de la longue chaîne de lois pénales forgée dans un but de persécution religieuse.

LIVRE VI.

SITUATION ACTUELLE DE L'IRLANDE.

1829 - 1847.

Considérations générales. — Misère irlandaise. — Enquête de 1835. — Disette de 1847. — Détails. — A quoi faut-il attribuer la misère irlandaise? — A l'aristocratie irlandaise. — Pourquoi et comment? — Le *paddy* et le *land-lord*. — L'agriculture. — La justice. — L'administration. — L'Église anglicane. — Enseignement. — Dîme. — Améliorations introduites par les whigs en 1838. — Leurs titres à la reconnaissance de l'Irlande. — La séparation de l'Angleterre et de l'Irlande est-elle possible? — Divers remèdes proposés pour guérir les maux de l'Irlande. — Plan d'O'Connell. — Association du rappel. — Attitude du parlement et du ministère tory. — Annonce et préparatifs du meeting général pour le 8 octobre 1843. — Conduite du lord lieutenant. — Mandat d'accusation lancé contre O'Connell. — Sa condamnation. — Il en appelle à la chambre des lords. — Cassation de l'arrêt pour vice de forme. — Scission dans le camp des *repealers*. — La jeune Irlande. — État de l'Irlande en 1847. — Ministère whig. — Lettre de M. Labouchère. — Application de la loi des pauvres à l'Irlande. — Conséquences probables de cette mesure. — Maladie et mort d'O'Connell. — Conclusion.

Si jamais la situation d'un peuple a donné un éclatant démenti aux théories de ces publicistes à courte

vue qui prétendent trouver dans les droits politiques la panacée universelle destinée à guérir les misères sociales, c'est l'état actuel de l'Irlande.

L'Irlande, depuis 1829, possède les mêmes droits politiques que l'Angleterre, et cependant elle continue à poursuivre l'Angleterre de ses imprécations et de ses menaces; elle commence à comprendre que le droit d'envoyer qui elle veut au parlement est un de ces avantages précieux au fond, mais qui pourtant ne compensent pas la perspective de mourir de faim.

Oui, en Irlande, l'inégalité fondée sur les distinctions de race ou de religion a disparu.

« Comme l'Angleterre, dit M. de Beaumont, l'Irlande est maîtresse de tous les droits essentiels sur lesquels repose la liberté civile et politique des peuples : tels que le jugement par le jury, l'indépendance des juges, la responsabilité des fonctionnaires publics devant l'autorité judiciaire, le droit de pétition, le droit de s'associer, de se réunir, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement. »

En Irlande, comme en Angleterre, il y a quatre cours souveraines de justice, qui sont l'âme et le ressort de tous les pouvoirs publics : la cour du banc du roi, la cour de l'échiquier, la cour des plaids communs, et la cour de la chancellerie. Les deux pays sont également divisés en comtés; il y a également des shérifs, des lieutenants gouverneurs, des juges de paix, etc.

Et cependant l'Irlande, terre riche et fertile, est habitée par la population la plus malheureuse de l'Europe, et peut-être du monde entier.

Ceux qui ont vu la misère irlandaise ne trouvent point d'expression pour la décrire. Qu'on se figure un peuple couvert de haillons sous lesquels la chair perce de toutes parts, un peuple s'abritant dans des cabanes construites de boue desséchée que la pluie ramène insensiblement à son état primitif, un peuple dormant sur quelques poignées d'herbes sèches qui dissimulent à peine un sol humide et gras, un peuple vivant uniquement de pommes de terre cuites sous la cendre, dont il ne mange pas tous les jours : voilà l'état normal de la population agricole en Irlande. Heureuse et rare est la cabane qui possède un porc pour payer le fermage, et une couverture : son habitant est riche en comparaison de ses voisins.

La misère des villes n'est pas moins effrayante : c'est elle qui tout d'abord frappe vos regards lorsque vous débarquez en Irlande ; dès lors elle vous suit partout, vous obsède sans relâche du tableau de ses plaies, du concert de ses gémissements. Tout un peuple de pauvres, c'était là un spectacle inconnu au monde; il était réservé à l'Irlande de l'offrir.

Quand on entend dire que les Irlandais meurent de faim, généralement on s'imagine qu'il faut comprendre cette phrase dans un sens métaphorique; le sens réel est bien cependant celui qu'on doit admettre. Ainsi, en 1852, l'évêque Doyle, répon-

dant à un commissaire anglais qui l'interrogeait sur la situation du peuple dans son diocèse : « Elle est ce qu'elle a toujours été; on y meurt de faim comme de coutume, » donnait à ces mots leur signification littérale. Lors de la grande enquête faite en 1835 par le gouvernement anglais sur l'état de l'Irlande, la question suivante fut adressée par la commission à ses correspondants dans chaque paroisse :

« Avez-vous eu connaissance de quelque décès arrivé depuis les trois dernières années, et dont un besoin urgent (ils ne voulaient pas dire crûment la faim) ait été la cause ? »

Et bientôt la commission se fatigue d'enregistrer une foule de morts que la privation d'aliments a seule occasionnées.

De cette enquête mémorable, dont les dix volumes in-folio ne renferment pas encore toutes les misères irlandaises, il résulte qu'il y a en Irlande près de trois millions d'individus exposés chaque année à mourir de faim. Outre ces trois millions d'affamés en danger de succomber par le manque absolu d'aliments, il y a deux millions d'individus qui courent la chance de mourir de *faim lente*, c'est-à-dire en mangeant une ou deux pommes de terre par jour; ces derniers, on ne s'en occupe pas.

Si cela se passe ainsi dans les années ordinaires, que doit être la situation de l'Irlande dans une année de cherté des subsistances comme celle qu'en France nous venons de traverser avec tant de peine? Faut-il

s'étonner de lire dans les journaux anglais et irlandais les détails suivants :

« *Décembre* 1846. — Dans certains districts, la mortalité causée par la famine est si grande, que les cercueils manquent pour recevoir les morts, et que la population est plus cruellement décimée qu'à l'époque du choléra... O'Connell, dans le meeting de cette semaine, 19 décembre, a cité une seule localité où cinquante-sept personnes ont succombé faute d'aliments... M. Cummins, magistrat du comté de Cork, dans une lettre publique adressée à lord Wellington, s'exprime ainsi : « Ayant entendu parler « de l'effroyable misère qui règne dans la paroisse de « Mirop (Skibbereen), je m'y suis transporté avec « autant de pains que cinq hommes en pouvaient « porter. En arrivant j'ai trouvé le village désert en « apparence; je suis entré dans quelques maisons. « Dans la première j'ai aperçu six fantômes ou sque- « lettes étendus au bout d'une chambre, dans un « coin obscur, sur de la paille. Ils n'avaient pour se « couvrir qu'une mauvaise couverture de cheval. Je « m'approchai de ces malheureux, et je vis qu'ils « avaient une fièvre brûlante. Ils étaient six per- « sonnes, se serrant les unes contre les autres, « l'homme, la femme et quatre enfants. La nouvelle « de mon arrivée s'étant répandue, je me vis bientôt « entouré par deux cents fantômes. Plusieurs étaient « en délire. J'entends encore leurs cris sauvages, et je

« vois leur physionomie sombre et farouche. Lorsque « je voulus sortir, j'eus peine à me débarrasser des « étreintes d'une femme qui avait dans ses bras un « enfant nouveau-né. La malheureuse et son enfant « étaient dans un état presque complet de nudité. « La police a fait ouvrir une maison fermée depuis « plusieurs jours : on y a trouvé gisants à terre « deux cadavres gelés et à demi dévorés par les rats. « Une mère en délire a voulu, par pudeur, ensevelir « et cacher sous des pierres le cadavre entièrement « nu de sa fille, âgée de douze ans. Le docteur du « dispensaire a trouvé dans une maison sept per- « sonnes abritées sous la même couverture. Un des « membres de ce groupe humain était mort depuis « plusieurs heures. Les survivants n'avaient pas « eu la force de l'enlever ni de se mouvoir eux- « mêmes... »

Ajoutons un dernier trait à ces hideux tableaux :

« ... A la suite d'une enquête faite sur les morts occasionnées par la faim, le jury[1] d'une petite ville du comté de Cork, après avoir prononcé son verdict relatif aux décès dont il devait rechercher la cause, a déclaré coupables d'assassinat *lord John Russell et le gouvernement anglais*, déclaration que le magistrat a refusé de recevoir, mais qui n'en prouve pas moins l'état des esprits en Irlande... »

[1] Toute mort violente doit, d'après les lois anglaises, être constatée par le jury.

Deux cent cinquante mille morts dans la famine de 1846 à 1847, et l'année n'est pas finie au moment où nous écrivons ces lignes !

Faut-il attribuer cette misère irlandaise, dont la misère des autres pays ne peut donner aucune idée, aux institutions politiques si ardemment réclamées par sa population, si difficilement accordées par l'Angleterre ? Le mal provient-il de cette cause ? Non, car en définitive ces institutions sont aujourd'hui celles de l'Angleterre. La faute en est à la constitution sociale de l'Irlande, constitution qui, comme la misère qui en découle, est sans analogie sous le soleil.

D'abord, il importe de reconnaître qu'en Irlande il existe à peine une classe moyenne. Depuis Henri II jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les confiscations et la rapacité anglaise lui ont fait une trop rude guerre pour qu'elle ne soit pas tombée peu à peu dans le prolétariat. Aujourd'hui l'Irlande n'appartient plus aux Irlandais, elle appartient presqu'en entier à quelques lords anglais ; et ces lords vont dévorer en Angleterre ou sur le continent tout ce que le sol irlandais peut produire, ou du moins tout ce qu'en retire leur exploitation que nous appellerons stupide, en nous engageant à justifier tout à l'heure cette qualification.

L'Irlande, n'ayant pas de classe moyenne, ne peut avoir non plus d'industrie proprement dite. En effet, qui achèterait les produits de son industrie ? Assu-

rément ce ne seraient pas les affamés dont nous parlions tout à l'heure. Il n'y a donc en Irlande que le *landlord* (le propriétaire) et le prolétaire; l'un a des palais, l'autre une hutte de boue. Le premier n'est donc en contact qu'avec une population qu'il est habitué à regarder comme une classe d'ilotes, dont il nie effrontément la misère, parce qu'il ne veut ni la voir, ni l'entendre. N'allez pas lui dire que la monstrueuse inégalité dont il profite est la cause, la seule cause des maux de l'Irlande; il vous répondra froidement que la race irlandaise est une race inférieure pour laquelle l'Angleterre a trop fait; que l'Irlandais, menteur, ivrogne, brutal, paresseux, ne peut s'élever à cette dignité, à ce respect de soi-même (*self-respect*) qui distingue les hommes libres. Il ajoutera : « Mettez un Irlandais à la broche, et vous en trouverez dix pour le tourner ; » et l'incroyable expression de haine et de dégoût avec laquelle il aura prononcé le nom maudit de *Irish-man* vous fera frissonner de la tête aux pieds; et l'émotion vous empêchera de lui répondre :

« Ces vices malheureusement trop vrais que vous reprochez aujourd'hui au malheureux Irlandais sont votre ouvrage; c'est vous qui les lui avez inoculés. Avant que vous l'eussiez dénaturé par six siècles d'esclavage, il était généreux, chaste, hospitalier, sobre et capable d'un travail énergique et assidu. C'est à l'action dégradante de vos lois qu'il faut attribuer non-seulement sa misère, mais sa dépravation mo-

rale ; et la seule chose dont vous ayez droit de vous étonner, c'est qu'entre vos mains il ne soit pas devenu plus vicieux encore. Toutes les fibres de son cœur qu'a froissées votre despotisme en conservent l'empreinte.

« Mais il est un repli de son âme qui est resté pur, c'est celui qui renferme sa foi religieuse, pure également de toute atteinte; et c'est par là qu'il conserve en lui-même le principe de toutes les vertus.

« Du reste, cet Irlandais n'est pas foncièrement abruti comme il semble l'être. Il rougit de lui-même, il pleure sur sa dégradation qui lui pèse, il sent en lui l'instinct des idées nobles, grandes, généreuses. S'il trompe, s'il ment, c'est le plus souvent pour obtenir un morceau de pain; s'il s'enivre, c'est pour ne plus voir les fantômes de la misère se dresser autour de lui; enfin, s'il ne travaille pas davantage, c'est que vous son landlord, vous seul profiteriez de ce surcroît d'efforts.

« Oui, la seule cause des maux passés comme des maux actuels de l'Irlande, c'est une mauvaise aristocratie. L'aristocratie anglaise du moins se recommande à plus d'un titre au peuple anglais. Si elle a conservé le monopole du sol national, elle a prodigué ses trésors pour le défendre, elle a fait de la nation anglaise une nation puissante, elle lui a ouvert le commerce du monde entier. L'aristocratie irlandaise, au contraire, n'a fait que du mal à l'Irlande. Issue de la conquête et de la persécution religieuse,

elle semble s'être appliquée à ne pas démentir son origine, et à rester hostile et intolérante à l'égard du peuple qu'elle ne pouvait ni soumettre ni convertir. Anglaise de race, elle n'a jamais considéré la terre d'Irlande comme sa patrie, elle ne réside pas dans les propriétés qu'elle y possède, ne les exploite pas, ne s'occupe jamais de les améliorer; elle se contente d'en tirer *per fas et nefas* un revenu qui n'acquiert de l'importance que parce que le même propriétaire possède cinq, dix, quinze lieues carrées de terrain, et qu'il ne dépense pas un penny pour leur culture.

« Cette mauvaise aristocratie, qui se trouve chargée du gouvernement, gouverne mal ou ne gouverne pas du tout. Elle jouit d'immenses revenus, dit M. Gustave de Beaumont, dont elle ne rend pas une obole aux malheureux de qui elle les tient. Elle a de grands pouvoirs civils, et elle fait de sa puissance un tel usage que le gouvernement et le gouverné ne connaissent d'autre procédé que la force : le premier pour imposer sa loi, le second pour s'y soustraire. Elle a de grands priviléges religieux, dont elle a si étrangement abusé qu'elle a rendu son culte haïssable parmi mille objets de haine. »

Examinons donc sous ce triple point de vue territorial, civil et religieux, comment l'aristocratie irlandaise agit sur l'Irlande.

En Irlande, celui qui n'a pas un petit coin de terre à cultiver meurt de faim; c'est de ce fait général qu'il faut partir pour comprendre la condition de la

population agricole. Or le landlord ne connaît d'autre système pour tirer parti de ses domaines que de les louer en bloc à une espèce de fermier général, moyennant une somme une fois payée ou une rente annuelle. Cet entrepreneur, qui ne cultive pas, divise la propriété en une centaine de lots, et sous-afferme ces lots à des traitants de bas étage connus sous le nom de *middlemen*. Ces middlemen ne sont pas plus fermiers que leurs cédants, et se garderaient bien de hasarder le plus mince capital en fondant un grand établissement agricole. Ils opèrent d'une façon plus sûre et plus lucrative. Subdivisant leur lot en parcelles de cinq à dix acres, ils louent ces lambeaux de terre nue et en friche à peu près ce qu'ils veulent[1] au pauvre paysan, réduit à la cruelle alternative ou de mourir de faim, ou de prendre, même avec la perspective de n'en pouvoir acquitter le fermage, le champ qui se trouve vacant.

Mais pour un champ qui se trouve vacant il y a dix familles qui n'en ont pas. Il s'ensuit que ces familles se font entre elles une concurrence folle, et que souvent, aux enchères, tel coin de terre qui vaudrait réellement une rente de deux livres sterling monte jusqu'à dix livres. L'homme qui s'est chargé

[1] C'est avec des morcellements pareils, dont le loyer n'est jamais acquitté en entier, que les landlords d'Irlande se constituent ces revenus gigantesques qui sont passés en proverbe.

(Capo de Feuillide, *l'Irlande*, tom. II, p. 270.)

d'un fermage aussi exorbitant sait très-bien qu'il lui sera tout à fait impossible de le payer à la fin de l'année; mais que lui importe? son but est atteint: lui, sa femme et ses enfants ne mourront pas de faim avant un an.

Mais comment, dira-t-on, le landlord ou son représentant ne loue-t-il pas sa terre un prix raisonnable à un homme qui le paiera, plutôt que de la louer à un taux exagéré qu'il est certain de ne pas recevoir?

Le landlord en procédant ainsi a un double but: d'abord de tenir son fermier dans une dépendance complète, d'en faire son serf; ensuite de tirer de son domaine le plus haut fermage possible.

Il sait bien que le paysan qui s'est engagé à lui payer un fermage de dix livres ne paiera pas les dix livres; mais il aura, lui propriétaire, le droit de les exiger; et au moyen de ce droit, non-seulement il tirera de son fermier tout ce qu'il est possible d'en tirer; mais la première fois que ce fermier ne considèrera pas ses caprices comme des lois, il l'évincera [1], c'est-à-dire il le fera mettre à la porte de sa cabane, sans lui laisser emporter autre chose que les haillons qui couvrent son corps, celui de sa femme et de ses enfants. M. de Feuillide a peint avec une rare énergie

[1] Le droit d'éviction immédiate sans forme ni procès appartient en Irlande au propriétaire qui a pris jugement contre son fermier en retard.

la situation du paysan irlandais vis-à-vis de son landlord. « Paddy [1], dit le second au premier, tu es mon débiteur, et j'ai le droit de te chasser le jour où tu ne me paieras pas... Je veux que ton fils travaille pour moi, paddy. Je veux ton fils pour mes écuries, paddy... Tes chiens épouvantent mon gibier, tue tes chiens. Tu es catholique, paddy; eh bien, tu vas voter pour les torys... Tu as voté pour les catholiques, ton fils ne veut pas être mon laquais, les aboiements de tes chiens continuent à troubler mes chasses; eh bien, paddy, voilà ton compte... paie ou sors de mes terres. Tu ne paies pas, tu veux sortir, soit : tout ce que tu as dans ton cottage m'appartient. Tes haillons, la paille où tu couches, la fougère où couchent tes enfants, tes oies, tes chèvres, ton cochon, et les pommes de terre et les grains que tu as récoltés, et les pommes de terre et les grains que tu as ensemencés, et les fruits qui pendent par racines et dont la récolte va se faire dans quinze ou vingt jours... tout est à moi. Va mourir de faim où tu voudras, toi, ta femme, tes enfants et ton vieux père ! »

Il suffit de n'être pas complétement étranger aux plus simples notions agronomiques pour comprendre sur-le-champ combien un pays où l'agriculture est ainsi constituée doit être mal cultivé, peu productif, fût-il, comme l'Irlande l'est en général, doué de la

[1] *Paddy,* terme générique pour désigner le paysan irlandais.

plus haute fertilité. *Pauvre agriculteur, pauvre agriculture :* en appliquant cet axiome incontestable et incontesté de la science agricole au paddy irlandais, il est facile de se faire une idée de ce que doit être l'agriculture en ce pays.

Le paddy irlandais, n'ayant ni avances ni aucun moyen de créer une exploitation agricole, même sur une très-petite échelle, a dû nécessairement se borner à choisir, pour la cultiver exclusivement, la plante qui a le triple avantage et de croître facilement et de produire la plus grande quantité de nourriture sur un espace de terrain donné, et de pouvoir être consommée immédiatement après la récolte sans demander des préparations coûteuses.

Aussi le paddy irlandais ne cultive-t-il ni céréales ni plantes légumineuses ou fourragères ; il ne connaît que la pomme de terre, dont il fait deux récoltes par an, et qu'il mange cuite sous la cendre.

Quelques grands propriétaires, quelques grands fermiers anglais ou écossais ont plus d'une fois essayé de fonder en Irlande de vastes établissements agricoles ; mais ces entreprises, auxquelles il ne manque souvent ni capitaux ni talents, échouent cependant presque toujours. La raison en est simple ; pour créer une grande ferme dans une contrée où chaque paysan ne saurait vivre qu'autant qu'il a pu louer un lot de terre, il faut nécessairement commencer par expulser les familles qui détiennent une centaine au moins de ces lots. Or, par le seul fait de leur expulsion ces cent

familles sont du jour au lendemain sans pain et sans asile. Le désespoir, la misère les réunissent; et après avoir pendant quelque temps vécu d'aumônes et rôdé autour de la nouvelle ferme, ils finissent par l'attaquer, parfois en plein jour, le plus souvent pendant la nuit. Heureux quand le fermier, que les paddys dépossédés considèrent comme le premier auteur de leurs maux, parvient alors à s'échapper sain et sauf de la bagarre! il en est quitte pour le sac de sa maison et la perte de ses troupeaux, de ses provisions, de ses instruments aratoires.

Si la proximité d'un bourg où il y a une petite garnison, si l'attitude résolue du fermier et de ses domestiques, tous bien armés, rendent par trop dangereuse une attaque à force ouverte, la population hostile au milieu de laquelle il se trouve a recours à d'autres moyens pour le forcer de quitter la partie. Le mal qu'on ne peut lui faire en bloc, on le lui fait en détail. Ce sont tous les jours de nouvelles tentatives d'incendie; on coupe ses plantations, on dévaste ses récoltes, on renverse ses clôtures, on brise ses instruments, on mutile ses bestiaux; et toutes ces destructions s'accomplissent en dépit de la plus stricte vigilance et sans que les autorités puissent découvrir les coupables. Le fermier, trouvant que la position n'est pas tenable, prend le parti de résilier son bail et d'abandonner son exploitation; et bientôt il ne reste plus dans le comté que le souvenir de sa tentative pour dégoûter ceux qui songeraient à l'imiter.

Nous venons d'examiner la nature des relations entre le landlord et le paddy; examinons maintenant dans l'ordre civil celles qui existent entre les gouvernants et les gouvernés.

Le même vice radical et permanent nous frappe vivement les yeux : celui d'une aristocratie étrangère par son esprit et sa religion aux idées et aux besoins de la population qu'elle administre. Il est vrai que, dans l'état actuel des choses, l'influence prépondérante que l'aristocratie irlandaise exerçait autrefois sur les élections parlementaires tend chaque jour à s'affaiblir[1]; mais si le pouvoir législatif a été déplacé, on n'a rien changé au mode suivant lequel s'appliquent les lois; et outre que les anciennes lois inventées par l'aristocratie subsistent encore pour la plupart, c'est encore elle qui fait fonctionner les nouvelles.

Les juges de paix, qui en Angleterre ont des attributions judiciaires bien plus étendues qu'en France, non-seulement reçoivent les plaintes relatives aux crimes et délits et font tous les actes antérieurs au jugement, mais encore jugent, avec l'adjonction d'un jury, toutes les affaires qui n'entraînent pas la peine capitale, lesquelles sont réservées au jury d'assises. Or quelle garantie un accusé catholique peut-il espérer soit pour l'instruction, soit pour le jugement

[1] La réforme de 1832, qui a aboli en Angleterre les bourgs-pourris, les a également abolis en Irlande; et dans les deux pays cette réforme a porté un coup mortel à l'influence, jusque-là toute-puissante, de l'aristocratie en fait d'élection.

de sa cause, d'un juge protestant et de jurés protestants, nommés par un shérif protestant? aucune, dans un pays où l'antagonisme religieux s'est perpétué avec une infatigable énergie.

Cette absence de garanties, cette certitude de trouver des juges prévenus, hostiles, toujours prêts à se servir de la loi comme d'une arme pour frapper leurs ennemis, a perpétué chez les Irlandais leur haine traditionnelle contre la justice anglaise. Bien plus, par une conséquence inévitable d'un pareil état de choses, tout individu, quel que soit le crime qu'il ait commis, peut compter sur la sympathie publique par le seul fait qu'il se trouve aux prises avec la justice, et ses voisins se parjureront sans scrupule pour le faire acquitter en témoignant en sa faveur.

Les jurés, qui connaissent cette déplorable disposition des esprits, et qui viennent siéger avec le parti pris de condamner, parce que chez eux les notions du juste et de l'injuste sont aussi complétement faussées que chez les témoins, tiennent rarement compte des témoignages les plus explicites à la décharge de l'accusé, et rendent souvent un verdict de culpabilité dans des affaires où en France le ministère public se trouverait forcé d'abandonner l'accusation. En Irlande, malgré l'attestation de dix personnes établissant, par exemple, un alibi, les jurés déclareront que l'accusé est coupable, et le juge de paix appliquera un code pénal dont la barbarie ne se trouve pas tempérée, comme en Angleterre, par la douceur

des mœurs et par cette indulgence naturelle au cœur de l'homme quand il n'est sous l'influence d'aucune passion haineuse.

La loi anglaise laisse à chaque citoyen le soin de poursuivre devant les tribunaux la répression des dommages qu'il a éprouvés soit dans ses biens, soit dans sa personne, et n'a point institué d'agent spécialement chargé, comme chez nous, de la vindicte publique. Il se peut que cette absence du *ministère public* soit sans inconvénient en Angleterre; mais en Irlande, où tout Irlandais éprouve une forte répugnance à traduire un autre Irlandais devant la justice anglaise, où l'on n'a confiance ni dans la justice elle-même ni dans ses organes, cette lacune laisse la plupart des crimes impunis et multiplie les vengeances particulières. Les shérifs s'efforcent en vain, pour parer à cet inconvénient, d'encourager les dénonciations entre Irlandais par des moyens que la morale réprouve et que la loi tolère : ce remède est cent fois pire que le mal, parce que le désir de gagner une prime enfante des accusations sinon injustes, du moins fort exagérées, en donnant, par exemple, l'importance d'une tentative d'assassinat à une simple rixe de cabaret.

Ajoutons enfin que le pauvre lésé, n'ayant personne qui se charge d'office du redressement de ses justes griefs, se trouve réduit à souffrir en silence, faute de savoir comment s'y prendre pour saisir régulièrement les tribunaux de sa plainte.

L'unanimité du jury, exigée pour la validité de tout verdict, est encore en Irlande une cause de la mauvaise administration de la justice; car cette unanimité n'est ordinairement que le résultat de l'esprit de parti; elle ne s'obtient jamais s'il se trouve un seul juré catholique dans un jury protestant chargé de juger un catholique, tandis qu'elle s'obtient toujours, favorable ou défavorable à l'accusé, selon que tous ses juges partagent ou ne partagent pas ses croyances religieuses.

La cour du banc du roi, qui, sous le rapport administratif, possède la plus vaste comme la plus puissante juridiction, se trouve dans le même cas que les autres tribunaux. Elle doit attendre, pour instruire une cause, que la partie intéressée l'en saisisse, et ne peut en aucun cas évoquer une action d'office.

A ce défaut d'impartialité l'aristocratie irlandaise, qui occupe toutes les fonctions judiciaires, joint une telle paresse, une telle inhabileté, que le gouvernement, reconnaissant lui-même son insuffisance pour distribuer la justice, s'est vu dans la nécessité d'adjoindre aux juges de paix inamovibles des magistrats salariés et révocables, qui tiennent avec eux les petites sessions quotidiennes (*petty sessions*), et des jurisconsultes, nommés *assistant-barrister*, délégués par le pouvoir exécutif pour présider les sessions trimestrielles des comtés (*quarter-sessions*).

La seule existence de ces agents inconnus en An-

gleterre, ou du moins dont les attributions sont très-différentes, justifie la dernière accusation que nous avons dirigée contre l'aristocratie irlandaise.

Nous venons de la voir à l'œuvre comme chargée de rendre la justice; il nous reste à examiner si elle administre mieux qu'elle ne juge.

De ce côté nous ne pourrons constater aucune amélioration; tout au contraire. La responsabilité des fonctionnaires administrateurs étant moindre que celle des juges, les riches propriétaires de l'Irlande semblent ne considérer l'autorité remise exclusivement en leurs mains, que comme un moyen d'avancer leurs affaires et celles de leurs parents et amis. Investis du droit de taxer le comté, ils répartissent l'impôt de manière à ce que les pauvres en payent la plus forte part, et que la plus lourde charge des prestations de toute nature retombe sur les catholiques. S'agit-il de construire une route, un édifice public, ces travaux reviennent de droit aux entrepreneurs protestants; et quoique la population catholique, par son nombre et son indigence, dût avoir des droits réels à la sollicitude du gouvernement, le seul titre de catholique suffit pour n'obtenir ni office, ni exemption, ni faveur d'aucune espèce.

En Irlande, où tout grand propriétaire est à la fois fonctionnaire public et ennemi naturel du peuple qu'il administre, la tyrannie est partout; tyrannie non pas arbitraire, mais légale, en ce sens que la loi, rigoureusement exécutée à l'égard des ca-

tholiques, est quant aux protestants d'une élasticité scandaleuse.

Si de l'administration supérieure du comté nous passons à l'administration de la ville, si du grand jury nous passons à la corporation, nous retrouvons le même système appliqué sur une moindre échelle.

Ces corporations, issues des priviléges ou chartes du moyen âge, sont imprégnées du même esprit d'exclusion qui dès l'origine les créa uniquement dans l'intérêt anglais, et plus tard dans l'intérêt anglais et protestant. C'est en vain que les lois de 1793 et de 1829 non-seulement autorisent les catholiques à devenir membres des corporations, mais les rendent aptes à être élus à tous les emplois civils et judiciaires qui sont propres à la corporation; ce droit, inscrit dans le code, n'a pour les catholiques aucune valeur réelle; car le catholique, loin de trouver aide et appui chez ses confrères protestants qui dominent dans la corporation, y serait exposé à de telles avanies, qu'il ne pourrait demeurer parmi des gens qui ne le considèrent pas même comme un concitoyen.

Cela est si vrai, que dans la ville de Dublin, où les protestants ne forment guère plus du tiers de la population, on ne comptait pas en 1839 un seul catholique qui fût membre des corporations de la cité : tant les lois écrites sont impuissantes pour modifier l'esprit d'une institution dont l'intolérance est encouragée par les mœurs et par les préjugés.

Après la corporation vient la paroisse, ce dernier anneau de l'autorité publique. Cette institution, qui fonctionne en Angleterre en pleine liberté et avec une véritable souveraineté dans l'étendue de ses pouvoirs, est frappée en Irlande du même vice de partialité et d'inertie que nous avons retrouvé dans les sphères supérieures. Le principe fondamental de la paroisse anglaise est que le pouvoir souverain réside dans le *vestry*, ou assemblée de tous ceux de ses habitants qui payent la taxe des pauvres.

Lorsque les Anglais entreprirent de faire prédominer en Irlande leur nouveau culte, ils interdirent d'abord aux paroisses composées exclusivement de catholiques le droit de s'assembler en vestry pour s'occuper des besoins de leur religion, dont l'exercice public était déclaré un délit. Ils ordonnèrent en même temps que chaque paroisse où il se trouvait des protestants, dans une proportion quelconque, serait tenue de supporter pour le culte de ceux-ci les charges qu'elle s'imposait auparavant dans l'intérêt de l'Église catholique. Enfin ils en vinrent à priver les catholiques du droit de voter au vestry dans les questions relatives à l'Église anglicane, en laissant aux protestants de la paroisse le droit de voter toutes les dépenses utiles à leur culte, au moyen d'une taxe frappée sur tous les habitants sans distinction de religion.

Ce n'est que depuis 1833 que le gouvernement anglais a retiré aux protestants le droit de lever des

impôts sur les catholiques pour subvenir aux frais de leur communion; mais ce tardif retour aux principes les plus élémentaires de la justice et du droit a réduit la paroisse irlandaise à l'état de cadavre. En effet, les institutions qui font la force et la vitalité de la paroisse anglaise n'existent pas en Irlande, par la raison que les riches, ayant des intérêts religieux opposés à ceux des pauvres, s'abstiennent par système de rien faire pour ceux-ci. La paroisse irlandaise, privée de ressources de toute espèce, ne manifeste son existence qu'en nommant son secrétaire, ses marguilliers et son bedeau, dont les fonctions, malgré leurs attributions légales, se bornent à toucher leurs appointements.

Il ne nous reste plus qu'à examiner l'influence du principe anglais et protestant de l'aristocratie irlandaise, sur les rapports réciproques du catholique et du protestant.

On a vu comment l'aristocratie anglaise introduisit en Irlande le culte fondé par elle, et comment elle se dévoua tout entière à la puissance politique, qui seule pouvait la protéger dans un pays ennemi. Persuadée que l'Irlande deviendrait protestante dans un temps donné, l'aristocratie anglaise divisa l'Irlande catholique en quatre provinces, trente-deux diocèses, treize cent quatre-vingt-sept bénéfices, deux mille quatre cent cinquante paroisses. Elle établit un personnel de quatre archevêques, dix-huit évêques, trois cent vingt-six dignitaires, treize cent

trente-trois ministres et sept cent cinquante-deux vicaires ou suppléants, touchant ensemble vingt-deux millions de revenu annuel, dont le haut clergé prélevait la grosse part de huit millions. Mais l'Irlande étant restée catholique, il en est résulté la plus étrange anomalie. Quoi de plus monstrueux, en effet, que cet état-major et ces officiers sans armée, grassement payés pour ne rien faire !

Encore, si le gouvernement anglais rétribuait lui-même ces agents parasites qu'il a créés pour la plus grande gloire de son Église ! Mais, par une conséquence de cette fiction, la nation irlandaise, composée de six millions et demi de catholiques et de douze cent mille protestants ou dissidents, dont le nombre même diminue tous les jours, est obligée de subvenir à l'entretien d'un clergé non-seulement étranger, mais hostile à l'immense majorité [1]. De plus, l'Église anglicane participant aux priviléges politiques de l'aristocratie dont elle dérive, un grand nombre de ministres sont administrateurs, juges de paix, etc. Moins impartiaux encore que les laïcs, ils contribuent à vicier profondément l'administration de la justice.

[1] On a calculé que si les anglicans irlandais payaient seuls leur Église, elle leur coûterait à chacun une livre sterling par an ; mais, comme six millions et demi de catholiques et quatre cent mille dissidents (presbytériens, zwingliens, quakers, etc.) en font les frais, cette charge ne constitue qu'un impôt personnel de deux schellings.

C'est encore cette Église qui est chargée de distribuer l'enseignement au pays, aux classes supérieures par l'université de Dublin, aux classes inférieures par les écoles; mais l'université d'Irlande, fondée sur les mêmes bases et dans le même but que l'Église établie, est, par ce fait seul, frappée d'impuissance comme corps enseignant. Son prosélytisme éloigne d'elle tous les enfants de familles catholiques, en sorte que, dans un pays presque exclusivement catholique, les protestants seuls reçoivent le haut enseignement duquel dépend l'exercice de toutes les fonctions publiques. Dans les écoles inférieures ce vice radical se fait également sentir, et les institutions même établies dans un esprit d'impartialité ne peuvent échapper à la défiance du peuple.

Les *Charter Schools*, fondées en 1733 sous le titre d'*Écoles pour l'éducation des papistes et autres pauvres indigènes*, n'avaient en réalité d'autre but que la conversion des catholiques au protestantisme, puisqu'elles accordaient une prime à l'apostasie, en offrant à tout élève qui à sa sortie de l'école ferait un mariage protestant une dot de cinq livres sterling. Mais, malgré les obsessions de toute espèce dont on entourait les enfants, et le soin qu'on prenait de les séparer de leurs familles pendant des années entières, onze cents seulement, en quatre-vingt-dix ans, reçurent la prime proposée; et dans le même espace de temps, de 1733 à 1824, le chiffre total des écoliers ne s'éleva guère à plus de douze mille, pour lesquels

on dépensa trente-cinq millions de francs. Ces deux chiffres témoignent hautement d'une part la foi inébranlable des jeunes disciples, et de l'autre la méfiance des parents[1].

Le système de la société d'éducation dite de *Kildare Street* remplaça celui des *Charter Schools*, dont le gouvernement avait lui-même reconnu le vice fondamental. Cette association, composée de protestants libéraux et de catholiques éclairés, tous charitables, tous animés d'intentions droites et pures, reçut l'autorisation d'ouvrir ses écoles aux enfants de toutes sectes, sans exclusion d'aucune communion chrétienne, et sans prédominance d'un culte sur un autre. Organisée en 1817, la société dite d'Éducation comptait en 1825 cent mille élèves; elle eut d'autant plus de succès auprès des catholiques, qu'elle était mal vue du clergé anglican. Mais peu à peu, comme les directeurs et les instituteurs protestants devinrent, par suite d'influences supérieures, plus nombreux que les instituteurs catholiques, les anciennes défiances reparurent, et la crainte réelle ou imaginaire du prosélytisme finit par décider les parents catholiques à retirer leurs enfants.

Aujourd'hui, les écoles dites nationales, qui sont

[1] Un fait avéré, c'est que les administrateurs de ces écoles se souillaient des fraudes les plus criminelles, et ne craignaient pas de faire travailler à leur profit comme manœuvres les enfants confiés à leurs soins. C'est une honte éternelle d'y avoir été élevé, disaient en 1825 les commissaires de l'enquête ordonnée à ce sujet.

fondées sur le même principal libéral, mais qui présentent dans l'application plus de garanties aux familles, paraissent en voie de progrès. Dans ces écoles, il est de règle qu'en aucun cas il ne sera donné aux enfants que l'instruction religieuse déterminée par les parents ou tuteurs. A cet effet, un jour par semaine, outre les dimanches, les enfants sont mis à la disposition soit des parents, soit des prêtres catholiques ou des pasteurs protestants désignés par les parents, pour recevoir une instruction religieuse conforme aux vœux des familles.

Revenons à l'Église anglicane. Avant la loi du 15 août 1838, son principal revenu consistait dans son droit à la dîme : cette loi a converti ce droit en une rente foncière (*rent charge*), dont sont grevées sans distinction toutes les propriétés. Le mode de perception et la nature de la redevance ont donc seuls été changés; mais, au fond, l'injustice criante de prélever sur les catholiques et les dissidents les frais du culte anglican existe toujours.

Ce tribut, odieux aux anglicans eux-mêmes, a toujours soulevé parmi les catholiques la plus vive répulsion. Beaucoup refusent de payer, aimant mieux s'exposer à tous les désagréments, à tous les frais d'une exécution judiciaire, que de se soumettre volontairement à un impôt qui blesse leur conscience, et auquel ils tiennent à laisser son caractère d'exaction et de fiscalité.

Quand une nation éprouve plusieurs genres de

misère, elle a coutume de résumer tous ses griefs en un seul, qui sert de point de ralliement à toutes les haines, à toutes les résistances. En Irlande, la dîme devint naturellement le bouc émissaire sur lequel se concentrèrent toutes les malédictions du peuple; et il semble en ce moment encore avoir oublié ses autres chefs d'accusation contre la législation anglaise, pour obtenir de gré ou de force la suppression de celui qu'il regarde comme le plus intolérable.

La dîme fut la cause ou le prétexte de la rébellion de 1831. Alors la voix populaire déclare *que le système des dîmes est particulièrement funeste aux Irlandais, condamnés à entretenir dans le luxe et l'oisiveté une classe de personnes dont ils ne reçoivent rien en échange, si ce n'est des marques de haine et de mépris.*

Tous refusant unanimement de payer, le ministre anglican s'adresse à la justice. Des sommations sont faites aux récalcitrants par les police-men. Un jugement intervient, qui condamne les opposants; appel de ceux-ci; nouvelle condamnation, nouveaux refus.

Poussé à bout, le ministre se décide à maintenir son droit par la saisie. Citons ici le récit fidèle, donné par M. de Beaumont, de ce qui se passa à Knoktopher, dans le comté de Kilkenny, à l'époque dont nous parlons; car la scène palpitante, décrite avec des couleurs si vives et si vraies, se reproduisit,

sauf de légères variantes, en vingt endroits différents.

« On vient pour saisir le bétail du débiteur, on ne le trouve point; il a disparu la veille, il est caché. A force de recherches, on le découvre; alors le peuple s'assemble et chasse les exécuteurs. La gendarmerie est mandée; à peine se met-elle en route pour venir au lieu où on l'appelle, que des signaux faits sur la montagne, des clameurs convenues, des sons de cornes familiers aux pâtres du pays annoncent à toutes les populations d'alentour l'arrivée de la force publique. Ces bruits se répètent d'échos en échos, les cabanes s'agitent au loin, toute la campagne est en émoi. Chacun sait le lieu du rendez-vous; c'est celui de la saisie projetée : on y arrive de toutes parts, on se parle, on se consulte, on s'encourage, on s'excite mutuellement à la résistance; le tocsin sonne. Les constables approchent, ils arrivent : des huées universelles, que suit un morne silence, les accueillent. Aidés de cette force imposante, les gens de justice s'emparent enfin de leur proie; mais pendant qu'ils décrivent les objets saisis, la passion populaire s'enflamme : on plaint les malheureux qu'atteint cette exécution; on voit des familles éplorées; des femmes, des enfants s'attachent aux objets dont les recors s'emparent; et l'on dit hautement que ces rigueurs, ces misères, ce deuil sont l'œuvre d'un homme d'église protestant, dont il faut que le sang du pauvre peuple catholique

engraisse l'opulence; et des cris d'horreur retentissent, l'indignation et la colère s'accroissent, des murmures terribles se font entendre, l'orage s'avance à grands pas, et gronde d'un bruit formidable, celui de la vengeance populaire. En un instant, les agents de la force publique sont outragés, menacés, assaillis. Alors le ministre protestant, juge de paix du voisinage, paraît, lit à haute voix la loi sur les émeutes (*riot-act*), et ordonne aux constables de faire feu. Il est obéi. Dès ce moment, la fureur de la multitude ne connaît plus de limites. Cette population, que l'on croit écrasée et réduite parce qu'on l'a dépouillée de ses armes, trouve encore, dans le sein de cette terre qu'elle foule aux pieds, des armes assez terribles pour en accabler ses ennemis; elle supplée, par l'énergie du désespoir, aux moyens de combat qui lui manquent, et après une courte lutte, la moitié des constables, restés sur la place et tués à coups de pierres, détermine la retraite des autres, qui s'en vont laissant la foule enivrée de son succès inespéré et de sa sanglante victoire. »

Si, au contraire, l'exécution de la sentence judiciaire ne rencontre pas de pareils obstacles, ou bien si force reste à la loi après une résistance plus ou moins vive, nul ne veut acheter les objets provenant de cette source maudite. Les recors les exposent inutilement à l'encan, aucun enchérisseur ne se présente, pas même à Dublin, pas même à Liverpool, où souvent le fisc prend le parti de les faire

transporter. Leur origine est bien vite connue, et nul Anglais n'ose braver l'opinion publique en les achetant, quand bien même il ne craindrait pas de se souiller par de pareilles emplettes.

Sur ce point, la puissance du peuple irlandais n'est pas dans la rébellion ouverte ou dans les violences des white-boys, mais dans une résistance froide, passive, bien concertée, et dont l'accord universel rend à peu près impossible l'exercice d'un droit inique.

Les vices d'organisation sociale que nous venons d'exposer sous un triple point de vue ont à peine été attaqués par l'émancipation de 1829; acte essentiellement politique, et partant vide et stérile. Le bill de 1832, présenté par le ministère whig, doit au contraire être considéré comme un pas en avant dans une bonne voie; et nous devons reconnaître que ce ministère fit pour l'Irlande à peu près tout ce qui était dans la mesure non de sa volonté, mais de ses forces.

Outre l'établissement des écoles nationales, où la liberté religieuse est assurée à toutes les croyances, les whigs ont, en 1833, aboli l'impôt protestant le plus odieux aux catholiques, la *taxe des fabriques* (*church-rates*). En 1838, ils ont également porté à la dîme un coup sensible, d'abord en la réduisant d'un quart, ensuite en transportant du fermier au propriétaire l'obligation de l'acquitter. En vain objectera-t-on qu'ils eurent la main forcée en cette

circonstance, parce que l'expérience de cinq années leur avait prouvé que les catholiques étaient fermement résolus à ne plus la payer; on n'en doit pas moins tenir compte à cette administration de sa concession et de ses tendances libérales.

Parmi les autres améliorations qui émanent du même cabinet, nous citerons :

1° La réduction du pouvoir des juges de paix, par la création d'une *administration centrale de la loi des pauvres*, indépendante de l'influence locale de ceux-ci ;

2° Les deux tentatives de réforme dans l'organisation des corporations municipales de l'Irlande, réforme importante puisqu'elle avait pour but de faire déclarer que tout individu, à quelque religion qu'il appartînt, payant une taxe et domicilié dans l'enceinte de la cité, serait, par ce seul fait, un citoyen actif, investi de droits, et apte à les exercer soit directement, soit par délégation.

Enfin, en centralisant le pouvoir entre les mains du vice-roi, ce cabinet a tourné contre l'aristocratie plusieurs lois destinées dans l'origine à la fortifier.

C'est ainsi que la gendarmerie (*constabulary*), placée primitivement sous le contrôle immédiat des juges de paix, est depuis 1836 au service exclusif du pouvoir exécutif. De même, les assistants (*barristers*) et les magistrats salariés (agents révocables ayant à peu près les mêmes attributions que nos

commissaires de police) sont devenus les défenseurs du peuple contre les hautes classes.

Les juges de paix, soumis à une surveillance régulière et périodique, ne purent plus rendre la justice chez eux et en secret, comme précédemment. Le pouvoir des grands jurys a été restreint, notamment dans le choix et le contrôle de certains agents des comtés, entre autres du *county surveyor*, et dans la direction des travaux d'utilité publique, tels que ponts, routes et canaux. Tous les travaux de cette nature, au lieu de continuer à être du domaine exclusif et des attributions des grands jurys, peuvent aujourd'hui être exécutés par le pouvoir central.

C'est encore le ministère whig qui, pour calmer les haines et effacer des souvenirs bien propres à les perpétuer, a interdit les processions et les manifestations publiques dont l'anniversaire de la bataille de la Boyne était le prétexte de la part des orangistes pour humilier le parti catholique [1].

Ajoutons, afin de rendre aux whigs la justice qui leur est due, qu'ils se sont efforcés de laisser le jury accessible aux citoyens de toute croyance, et qu'on n'a pas vu sous leur administration, comme sous celle des torys, l'avocat de la couronne récuser invariablement tous les jurés catholiques. Les whigs ont, les premiers, semblé se douter qu'en Irlande,

[1] Loi de 1833, mal exécutée d'abord, mais renouvelée en 1838, et qui depuis n'a jamais été impunément bravée.

comme en Angleterre, l'autorité publique ne devait pas fonctionner uniquement au profit des classes supérieures, mais que le peuple avait un droit égal à sa protection et à sa bienveillance. L'aristocratie du comté de Tipperary ayant demandé qu'on recourût à des lois d'exception pour la protéger contre les pauvres, le cabinet, persuadé que les attentats qui désolaient le pays étaient provoqués par l'égoïsme et l'imprévoyance des riches et des landlords, eut le courage de répondre aux pétitionnaires, par l'organe de M. Drummond [1] :

« La propriété met ses droits en péril, quand elle oublie ses devoirs. »

Et aucune mesure exceptionnelle ne fut prise.

Il reste donc évident pour nous que si les whigs n'ont pas guéri les maux de l'Irlande, que s'ils se sont bornés à en adoucir quelques-uns, ils ont du moins acquis des titres réels à la reconnaissance du pays en inaugurant un nouveau système, en accoutumant l'Angleterre à s'occuper de l'Irlande, en mettant au grand jour ses plaies les plus hideuses. Chefs de parti, forcés de sacrifier leurs convictions, leurs vues, à la popularité dont ils avaient besoin pour se maintenir au pouvoir, forcés surtout de ménager les passions et les préjugés anglais à l'égard de l'Irlande, ils se trouvaient dans l'impossibilité

[1] M. Drummond, alors sous-secrétaire d'État d'Irlande sous le gouvernement de lord Mulgrave.

de faire plus et mieux qu'ils n'ont fait; hommes politiques, ils entreprenaient des réformes toutes politiques; anglicans, malgré leur tolérance et leur libéralisme, ils ne pouvaient renverser le principe anglican, qui est le fléau de l'Irlande; donc ils ne pouvaient aborder les réformes religieuses.

Les whigs tombèrent, après être restés pendant dix années au timon des affaires, et avoir tenté sur l'Irlande une expérience qui ne sera sans doute pas perdue pour l'avenir; car cette expérience ne peut manquer d'éclairer tôt ou tard les patriotes sur la nature des améliorations vers lesquelles ils doivent entraîner le gouvernement anglais.

Mais en attendant que les hommes placés en Irlande à la tête de l'opinion se rendent un compte exact de la situation, et cherchent à ses maux le seul remède qui puisse les guérir, nous les voyons avec un profond regret concentrer tous leurs efforts, toutes leurs espérances, sur la rupture plus ou moins complète des liens qui unissent les deux pays.

Que l'Irlande doive sa misère à son accouplement avec l'Angleterre; que cet accouplement fatal soit la cause première de ses souffrances passées et présentes; que l'Irlande ne puisse que gagner à une séparation, cela ne peut faire aucun doute : mais cette séparation n'est pas possible. Pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir aux conditions mêmes d'existence sur lesquelles repose l'empire britan-

nique. En supposant même, chose inadmissible, que la nation anglaise éprouvât le besoin de laver la tache honteuse dont sa domination en Irlande a souillé ses annales, et que, par un acte d'abnégation jusqu'à ce jour sans exemple dans l'histoire, elle se démembrât volontairement, des considérations de la plus haute importance l'obligeraient, malgré ses regrets et ses remords, à conserver le *statu quo*. L'Irlande est trop près de l'Angleterre, pour qu'en devenant indépendante elle n'enlevât pas sur-le-champ à celle-ci tous les avantages qu'elle tire de sa position insulaire, dont il ne lui resterait plus que les inconvénients. Que deviendrait cette puissance colossale, éparpillée dans le monde entier, mais dont le cœur a été jusqu'ici invulnérable, si l'Irlande et ses alliés, c'est-à-dire tous les peuples que froisse la superbe domination exercée sur les mers par l'Angleterre, pouvaient l'envahir en quelques heures? D'ailleurs, les intérêts de l'Irlande seraient en opposition complète avec les intérêts anglais, et la reconnaissance de sa nationalité deviendrait une source de conflits perpétuels et de guerres sourdes ou déclarées, jusqu'à ce que pour la seconde fois l'un des deux pays absorbât l'autre.

C'est ce qu'avait parfaitement compris O'Connell; aussi, en demandant le rappel de l'union, a-t-il toujours protesté de son dévouement à la royauté, qui représente l'unité de l'empire britannique, et s'est-il vivement défendu de toute arrière-pensée de sépa-

ration politique. Ce qu'il réclamait, c'était la rupture de l'union parlementaire et législative, c'était le rétablissement d'un parlement irlandais investi de l'autorité nécessaire pour promulguer des lois spéciales à l'Irlande, et abroger les lois anglaises incompatibles avec la prospérité du pays. Ce nouveau parlement, assis sur de larges bases, jouissant de toutes les prérogatives dont jouit le parlement siégeant à Londres, votant et asseyant l'impôt, surveillant son emploi, fonctionnerait à côté du parlement anglais dans une entière sécurité et une parfaite indépendance. O'Connell, en proposant ce moyen terme, ce compromis entre l'Angleterre, qui veut le maintien de ce qui existe, et la jeune Irlande, qui travaille à une rupture complète, ne s'aperçut pas que son utopie est moins réalisable encore que la conservation du *statu quo* voulue par l'Angleterre et la séparation espérée par la jeune Irlande.

Sans doute le remède d'O'Connell serait efficace; car l'Irlande, nous l'avons dit, a besoin de réformes radicales; et rien ne conviendrait mieux pour opérer ces réformes qu'une assemblée représentant uniquement l'intérêt irlandais, délibérant et agissant sans entraves en vue de l'Irlande. Mais pourraient-elles s'effectuer sans avoir aussitôt un immense retentissement en Angleterre, où le paupérisme et la misère coudoient une aristocratie qui a perdu la plus grande partie de son prestige, et dont le peuple entreprend de réviser les droits et les titres; en

Angleterre, où les chartistes et les associations populaires s'agitent, et appellent à grands cris ce que l'Irlande devrait surtout demander? Non, jamais le gouvernement anglais n'oserait consentir à cette demi-séparation.

Quel serait ensuite le rôle du pouvoir exécutif dans une pareille combinaison? S'il est Anglais, il contrariera par instinct, par habitude, par rivalité, les résolutions du parlement d'Irlande; s'il est Irlandais, on ne doit pas se dissimuler que cette mesure aboutit à une complète indépendance politique.

L'Angleterre ne peut accepter la proposition d'O'Connell sans déserter la position qu'elle a si opiniâtrément défendue depuis plusieurs siècles; elle maintiendra tant qu'elle le pourra les lois fondamentales qui régissent l'Irlande, non parce qu'elle les croit bonnes, mais parce que son égoïsme a vu des dangers dans leur abolition.

La seule discussion, dans le parlement d'Irlande, des priviléges de l'aristocratie et de ceux de l'Église anglicane, saperait ces deux institutions qui pèsent du même poids sur le peuple anglais; et leur ruine, ou du moins leur transformation en Irlande, pourrait précipiter la révolution qui menace d'un profond remaniement l'organisation de la société britannique.

Quoi qu'il en soit, O'Connell, espérant forcer la main au gouvernement, reprit son projet de rappel aussitôt que l'avénement du ministère tory lui eut

rendu, à lui et à ses amis, l'entière liberté de leurs mouvements[1]. Déjà même, pendant l'alliance équivoque d'O'Connell avec les whigs, le parti patriotique n'avait point cessé d'entretenir une pacifique agitation. L'association catholique, dissoute en 1829, s'était reformée sous un autre nom en 1837 et 1838; elle s'appelait l'*Association générale* de l'Irlande. En 1839, O'Connell déclara qu'il fallait essayer d'obtenir justice, et demanda que toutes les provinces d'Irlande envoyassent à Londres un certain nombre de représentants ou de mandataires, qui y viendraient avec la mission de faire entendre les vœux du pays. Si leur voix n'était pas écoutée, l'Irlande demanderait la rupture de l'union. La société qui se constitua dans le but de mettre ce plan à exécution prit le nom de *Société des précurseurs;* nom significatif, en ce qu'il révélait la secrète pensée d'une première démarche qui était comme le prélude d'opérations plus graves et plus décisives. Aussi aux précurseurs vit-on succéder immédiatement l'*Association du rappel,* établie sur les mêmes principes que l'ancienne association catholique, conduite par les mêmes chefs, professant la même obéissance

[1] O'Connell, pour ne pas gêner le ministère whig dans l'accomplissement de ses projets de réforme, avait dû s'abstenir de toute démonstration hostile, afin de ne pas fournir aux torys l'occasion d'accuser les whigs de pactiser avec les ennemis de la couronne. Cependant, dès 1833, O'Connell avait, dans une proclamation adressée au peuple, déclaré que le temps était venu de s'associer pour obtenir l'indépendance législative.

aux lois existantes, et usant des mêmes moyens d'action puisés dans la légalité.

Autant les premiers pas de l'association catholique avaient été incertains et difficiles, autant ceux de l'association du rappel furent fermes et rapides. L'association ne se heurta ni contre la lassitude et le découragement, ni contre les écueils de toute espèce qui avaient, pendant des années, retardé la marche de sa devancière. Non-seulement le triomphe obtenu par l'association catholique avait enseigné aux Irlandais le chemin du succès; mais les chefs du mouvement trouvèrent dans les débris de cette première ligue des éléments connus, disciplinés, et qui ne demandaient, pour ainsi dire, qu'à s'aggréger.

En 1843, dans cette année qu'O'Connell baptisa du nom d'*Année du rappel de l'Union*, la confédération s'étendait sur toute la superficie de l'Irlande; des meetings où l'on vit jusqu'à cent mille individus, se tiennent à Donnybrook, à Tuam, à Ballinglass; en un mot l'agitation est partout : agitation toujours pacifique, il est vrai, mais menaçante par son calme même, et surtout par l'influence incalculable qu'exercent sur les *repealers* les chefs qu'ils se sont choisis.

Le ministère tory tint d'abord peu compte des manifestations dont l'Irlande était le théâtre; il ne voulut ni les voir, ni les entendre. Si dans le parlement les députés irlandais, O'Brien surtout, élèvent la voix pour appeler l'attention du gouverne-

ment sur la situation de l'Irlande, le cabinet déclare qu'il n'y a aucune opportunité à s'occuper de la question, et le parlement, s'associant à cette déclaration, passe à l'ordre du jour.

Cette attitude du gouvernement n'était pas faite pour calmer l'agitation, les meetings se multiplièrent, et la rente de l'association atteignit un chiffre énorme. Alors le cabinet s'émut; mais au lieu de chercher à conjurer l'orage par des mesures conciliatrices, il sembla prendre à tâche d'exaspérer les Irlandais [1], afin d'en finir avec le rappel, comme jadis on en avait fini avec les Irlandais-unis. Aux représentations des députés irlandais, sir J. Graham, se faisant l'organe du ministère, répondit insolemment qu'on avait déjà trop fait pour l'Irlande; il ajouta que le gouvernement avait pris les précautions nécessaires

[1] « Le ministère, par l'organe de sir J. Graham, déclare que le gouvernement est décidé à faire la guerre plutôt que de consentir au rappel de l'union. Si l'on rappelle à sir Graham que les protestants sont au nombre de sept cent mille et les catholiques de huit millions, il répond qu'il ne sera point fait la moindre réforme dans la constitution du clergé protestant en Irlande. Si on lui demande d'étendre la franchise électorale, et de donner à l'Irlande une représentation proportionnée à celle de l'Angleterre et de l'Écosse, il proclame que le *reform bill* a déjà trop fait pour l'Irlande. Veut-on introduire des modifications dans la propriété, il reconnaît qu'elle est constituée de manière à produire l'horrible misère qui dévore le laboureur irlandais; mais y toucher, serait attaquer le droit des propriétaires dans sa racine; en un mot, toutes les questions de réforme, d'améliorations, de justice sont hautement repoussées. »

(Elias Regnault, *l'Irlande*, p. 337-338.)

pour étouffer vigoureusement toute tentative de rébellion.

C'était vrai : toutes les garnisons des places de guerre avaient été mises sur un pied respectable, pendant que dans les villes ouvertes on fortifiait les casernes, pendant qu'on transportait journellement en Irlande des troupes, des armes et des munitions.

La prudence des chefs du rappel rendit heureusement inutile ce vaste déploiement de forces ; ils firent comprendre au peuple que l'Angleterre désirait un conflit ; qu'à bout d'expédients pour ajourner les réclamations de l'Irlande, elle avait recours à cette ressource extrême ; que refuser le combat qu'elle provoquait, c'était détruire sa dernière espérance. Grâce à la confiance qu'ils inspiraient, grâce à la parfaite discipline des *repealers*, O'Connell et ses amis prévinrent tout mouvement agressif, et, retranchés dans la légalité, continuèrent l'agitation.

Cependant un véritable guet-apens, c'est le seul nom qui convienne à la proclamation du lord lieutenant, faillit amener une conflagration générale, une épouvantable mêlée : voici dans quelles circonstances.

Un meeting avait été annoncé pour le 8 octobre 1843 dans les plaines de Clontarf, si célèbres dans les annales irlandaises par la victoire décisive remportée sur les Danois. Toute la population, à plus de vingt-cinq lieues à la ronde, devait se rendre à ce

meeting, et O'Connell comptait sur un million d'assistants. Le 7, dans l'après-midi, arrive une proclamation du lord lieutenant gouverneur d'Irlande, défendant la réunion projetée. Prendre une pareille détermination à l'improviste, quand le meeting était annoncé depuis huit jours, quand tous les préparatifs étaient faits, quand les populations, déjà en route, ne devaient connaître l'interdiction que sur le terrain même, n'était-ce pas une provocation formelle à l'émeute, n'était-ce pas préparer une catastrophe, un massacre?

A la première nouvelle de la défense, les chefs de l'association se portèrent dans toutes les directions au-devant des *repealers*, et réussirent non-seulement à leur faire rebrousser chemin, mais à les renvoyer chez eux dans un calme et un ordre parfait. Ce fut peu de jours après, le 13 octobre, qu'un mandat d'accusation fut lancé contre O'Connell, son fils et sept de ses amis. Traduits devant le jury et déclarés coupables, ils furent condamnés par la cour, O'Connell et son fils à une amende de deux cents livres sterling et à un an de prison, et les autres à de moindres peines. O'Connell en appela à la chambre des lords, qui cassa l'arrêt pour vice de forme[1]. Cette décision put être considérée comme un échec

[1] On peut croire que la décision de la chambre des lords fut prise d'accord avec le ministère, qui se contentait de la condamnation au fond et de la détention d'O'Connell depuis l'arrêt (de février à septembre 1844).

pour le ministère ; mais il était amplement compensé par la cessation des meetings et de l'agitation.

Lorsque le ministère tory, après un court intervalle, eut repris le gouvernement, et que, pour faire passer la loi des céréales, M. Peel, le chef des torys modérés, eut témoigné des intentions bienveillantes à l'égard de l'Irlande, O'Connell, fidèle à sa ligne de conduite, engagea les *repealers* à ne rien précipiter, et à se tenir sur l'expectative. Pour la première fois, dans une occasion importante, la voix d'O'Connell trouva des contradicteurs, et le mouvement qu'il avait produit le déborda. Tous ceux qui voyaient dans le rappel autre chose qu'un vain mot, tous ceux qui, à l'aspect des misères de la patrie, s'indignaient de ces promesses tant de fois renouvelées, et toujours tombées dans l'inexécution ou dans l'oubli, blâmèrent énergiquement la modération d'O'Connell. Une scission profonde éclata dans le sein de l'association du rappel, et *la jeune Irlande* déclara que le *libérateur* ne lui inspirait plus une confiance suffisante, qu'il manquait d'énergie ou de bonne foi, et qu'il fallait recourir à des mesures plus efficaces pour obtenir justice [1]. On ne saurait dire au

[1] L'opposition de la jeune Irlande à la levée de la rente payée à O'Connell a rencontré beaucoup d'échos en France. On a trouvé chez nous exorbitant qu'au milieu des misères toujours croissantes de l'Irlande, il continuât à percevoir une rente annuelle de six cent mille francs terme moyen, qui lui permettait de vivre en grand seigneur. Il faut pourtant tenir compte de ce que dans le principe ce revenu fut attribué à O'Connell pour l'indemniser des sacrifices per-

juste quelles sont les vues ultérieures de ce parti, dirigé par MM. O'Brien, Meagher et quelques autres notabilités; cependant, il semble hors de doute qu'il se propose d'agir sur l'Angleterre par des moyens d'intimidation, sinon plus efficaces que ceux d'O'Connell, du moins plus fermes et plus directs.

Or, O'Connell a épuisé à peu près tout l'arsenal législatif. Il s'est avancé jusqu'à l'extrême limite de la loi; un pas de plus, et il mettait le pied sur le terrain brûlant de la révolte. La jeune Irlande doit donc, ou continuer la stratégie d'O'Connell, qu'elle semble regarder comme stérile et insuffisante, ou lever l'étendard de l'insurrection. Dieu la préserve de recourir à la violence! un mouvement à main armée de la part de l'Irlande dans les circonstances actuelles serait une folie, une témérité sans excuse, parce qu'elle resterait sans succès.

N'y a-t-il donc aucun moyen de remédier aux malheurs de l'Irlande? En est-elle réduite à n'es-

sonnels qu'il faisait en abandonnant une position très-lucrative, et en consacrant exclusivement à la cause nationale son temps et son éloquence. Mais, tout en reconnaissant les droits d'O'Connell à une rente nationale, nous avouons que le chiffre de cette rente nous semble exagéré, et que le libérateur se lavera difficilement du reproche de n'avoir pas oublié ses intérêts en travaillant pour ceux de son pays.

Ce qu'on peut encore blâmer dans O'Connell, c'est d'avoir parfois été injuste envers la France, en formulant contre elle des accusations aussi étranges que ridicules, accusations qui, du reste, annoncent chez leur auteur une ignorance complète des hommes et des choses.

pérer qu'en un bouleversement social et politique? Nous ne le pensons pas : la réforme radicale dont l'Irlande a un besoin si pressant, l'Angleterre peut la lui donner sans compromettre ni sa puissance, ni sa sûreté. L'Angleterre le peut; et aujourd'hui enfin l'on a lieu d'espérer qu'elle le voudra.

Pour remédier aux maux de l'Irlande, les publicistes ont proposé divers moyens, tels que l'accroissement de l'industrie, l'émigration, une loi des pauvres. Mais, comme le fait observer avec raison M. Gustave de Beaumont, ces remèdes considérés isolément sont à peu près impraticables; ils le deviennent absolument si on les applique tous ensemble; et fussent-ils même praticables, ils seraient insuffisants.

Trois causes s'opposent à l'accroissement de l'industrie : le caractère essentiellement agricole de la population; le défaut de capitaux; enfin l'esprit d'hostilité qui anime les ouvriers irlandais contre les maîtres qui les exploitent depuis si longtemps, et dont ils se vengent périodiquement par des coalitions dans lesquelles ils se montrent aussi cruels qu'inintelligents.

L'émigration est encore un mauvais moyen; trouvât-on un point du globe prêt à recevoir deux millions de pauvres et des vaisseaux pour les transporter [1], ceux qui resteraient n'en seraient pas moins

[1] Toute émigration partielle et lente ne porterait aucun remède au mal, prompt à renaître de lui-même.

misérables; car ce n'est point le sol qui est rebelle (l'Irlande nourrirait facilement dix-sept millions d'habitants), c'est la manière dont il est exploité qui est mauvaise.

Enfin une loi générale de charité publique présente des difficultés d'un autre ordre. Le ministère whig en a fait un essai en 1828, lorsqu'il prescrivit la construction d'un certain nombre d'ateliers de charité destinés à recevoir les indigents, et mit les frais de ces établissements à la charge des propriétaires du comté. Cette mesure produisit de bons effets, nous ne le contestons pas; mais pour être efficace, elle eût dû être générale, et non pas assurer seulement l'existence de quatre-vingt mille pauvres au prix de leur liberté, en les renfermant dans des maisons de travail, où le travail manquait souvent, tandis que plus de quatre millions d'individus se trouvaient réduits à l'indigence. Or les ressources du pays ne pouvaient suffire pour permettre de généraliser ce remède, puisque pour l'appliquer, en prenant comme base les dépenses qu'occasionnent au gouvernement anglais la nourriture et l'entretien des prisonniers travailleurs [1], il s'agissait de créer un impôt de plus de sept cents millions de francs par an.

On le voit, tous ces remèdes sont chimériques, et ce qui les frappe d'impuissance, c'est l'organisation

[1] Cinquante centimes environ par jour.

même de la société à laquelle on veut les appliquer. Ce mal est dans la constitution sociale de l'Irlande, c'est donc sur elle-même qu'il faut agir. Or, comme nous avons essayé de l'établir au commencement de ce chapitre, le principe de cette organisation vicieuse est une mauvaise aristocratie. C'est là le mal qu'il faut attaquer dans sa source; sinon on ne fera que poser l'appareil à côté de la plaie, qu'user en pure perte ses forces et son intelligence.

L'aristocratie irlandaise n'a pas, comme celle d'Angleterre, des racines profondes dans le pays; loin de là : au lieu de pénétrer dans le sol, elle y campe, elle l'exploite au jour le jour sans pensée d'avenir.

Sans employer le moyen violent de la spoliation, sans lui faire rendre ce qu'elle a pris, en autorisant les familles irlandaises à faire valoir leurs droits sur les héritages de leurs pères, il serait, selon nous, facile de frapper l'aristocratie irlandaise d'impuissance dans le mal en lui ôtant ses priviléges civils et politiques. Pour abolir ses priviléges politiques, il suffirait de centraliser l'autorité entre les mains du gouvernement, afin de supprimer tous ces petits pouvoirs épars sur les seuls juges de paix ou grands juges, et qui ne s'exercent qu'au profit d'une caste; dût-on, pour y parvenir, transporter momentanément le siége de l'administration de Dublin à Londres, les bienfaits de la mesure ne seraient pas trop chèrement achetés par des inconvénients passagers.

Au moyen de cette action uniforme et dégagée

de toute influence locale, la réforme des priviléges civils de l'aristocratie s'exécuterait sans difficulté, sinon sans résistance. La plupart et les plus importants de ces priviléges dérivant de l'état féodal de la propriété foncière, rien ne modifierait plus efficacement cet état que l'abolition des substitutions et du droit d'aînesse, qui seuls retiennent et immobilisent les propriétés dans un petit nombre de mains.

Le morcellement de la propriété, dont nous sommes loin de nier les inconvénients dans un autre ordre d'idées, est un remède héroïque contre certains maux sociaux; c'est le plus actif dissolvant de la féodalité; elle fait de la terre une marchandise courante, dont chacun peut avoir sa part; dès lors elle cesse de représenter des droits et des titres. En France, la division du sol a eu pour premier effet de faire passer la nation d'un état supportable à un état meilleur. En Irlande, elle ferait passer la nation d'une situation misérable à une situation prospère.

Un autre moyen d'affaiblir l'aristocratie irlandaise, ce serait que l'État reprît à l'Église établie ses dîmes et ses terres, comme il en a réellement le droit. En touchant lui-même la dîme, qu'il rendrait au clergé anglican sous forme de traitement fixe, il pourrait vendre par lots six cent soixante-dix mille acres de terres [1], exploitées actuellement de façon à ne pas

[1] L'acre irlandaise représente un peu plus d'un demi-hectare.

produire le sixième du revenu qu'on en pourrait tirer. Comme complément de cette réforme, il faudrait détruire la suprématie légale du culte anglican, et proclamer l'égalité de tous les cultes. Le clergé catholique, placé par l'État au même rang que les ministres protestants, recevrait comme ceux-ci un traitement fixe, traitement qu'il n'aurait aucun motif de refuser, puisqu'on ne lui demanderait en échange aucune concession incompatible avec son caractère.

Les réformes que nous venons d'indiquer sont d'autant plus urgentes, que l'aristocratie irlandaise court en ce moment des dangers immenses, dangers qui expliquent en partie *l'absentéisme.* En effet, elle se trouve, pour ainsi dire, cernée par une population exaspérée, capable de se porter tout à coup aux plus épouvantables vengeances; en outre, cette population s'imprègne par tous les pores des idées les plus démocratiques, qu'elle puise à différentes sources, telles que :

1° Les associations, où tous les rangs se sont mêlés dans le but de combattre l'ennemi commun;

2° L'influence d'O'Connell, qui ne s'est élevé au-dessus de tous qu'en nivelant les autres au-dessous de lui;

3° Celle du clergé catholique qui, dans les circonstances exceptionnelles où il se meut, a développé dans les âmes le grand principe de l'égalité

chrétienne, et négligé davantage le principe d'autorité;

4° Le radicalisme religieux et politique des presbytériens, qui occupent le nord de l'Irlande;

5° L'accroissement lent, mais incontestable, de la classe moyenne, qui, pour tout esprit non prévenu, porte en elle le principe le plus fécond de la démocratie, parce que, se renouvelant sans cesse dans les rangs des classes inférieures, elle garde, en arrivant au pouvoir, le sentiment de son origine. Cette tendance démocratique, que favorise encore le caractère extrême des partis où l'on retrouve à peine quelques nuances intermédiaires, a encore merveilleusement préparé le terrain pour la chute violente de l'aristocratie [1].

Ici se présente naturellement une question excessivement grave : l'aristocratique Angleterre consentira-t-elle jamais à réformer les priviléges politiques, civils et religieux, de l'aristocratie irlandaise? se décidera-t-elle à faire entrer l'Irlande dans une voie où elle craint de s'engager elle-même? Dans l'état actuel de l'Europe, il est douteux que l'Angleterre tranche dans le vif pour l'amour de l'Irlande; toute-

[1] Bon nombre des causes énumérées ci-dessus ont été développées avec une rare sagacité par M. Gustave de Beaumont dans son second volume sur l'Irlande. Sans adopter toutes les idées de ce publiciste si distingué, nous avons pensé devoir reproduire celles dont la justesse nous a frappés, en déclinant hautement le mérite de les avoir formulées les premiers.

fois les événements intérieurs prennent un caractère si effrayant, qu'elle commence à comprendre la gravité du mal et la nécessité du remède.

C'est dans la situation que nous venons d'exposer que l'Irlande a vu fondre sur elle la terrible famine de 1846-1847, dont nous avons déjà dit quelques mots. En Irlande, le pain est un mets de luxe réservé aux classes aisées, c'est-à-dire au cinquième de la population du pays ; il en est de même de la viande [1] : la pomme de terre cuite sous la cendre constitue, à l'exclusion presque complète de tout autre aliment, la nourriture de la masse de la nation.

Or, la pomme de terre ayant généralement manqué en 1846, il en est résulté que la disette, qui ne se fait régulièrement sentir qu'au mois de mai, pour durer jusqu'à la récolte (juillet), a commencé six mois plus tôt.

Deux causes rendent une mauvaise récolte de pommes de terre, pour un peuple dont ce tubercule constitue l'aliment fondamental [2], excessivement désastreuse : c'est d'abord la difficulté du transport, qui fait que tel village en est abondamment pourvu, tandis que tel autre à dix lieues de là en manque

[1] Le paddy irlandais se soumet aux plus dures privations pour manger de la viande le jour de Noël ; le reste de l'année il n'y songe même pas.

[2] Notons que l'Irlandais cultive de préférence, à cause de son volume, une espèce de pomme de terre très-inférieure et peu nourrissante, le *lumper*.

totalement; ensuite l'impossibilité de conserver des pommes de terre d'une récolte à l'autre, et de mettre en réserve l'excédant d'une année très-fertile pour combler le déficit d'une année de disette, comme cela a lieu pour les céréales.

Ajoutons encore que la culture unique de la pomme de terre a pour résultat d'appauvrir le sol, de l'effriter au point que, malgré sa fécondité réelle, ce sol est frappé d'une stérilité relative par cette culture uniforme.

Le gouvernement anglais espéra d'abord remédier au mal, en procurant de l'ouvrage à la population agricole, en l'occupant à divers travaux d'utilité publique, tels que le percement de nouvelles routes et la réparation des anciennes. Mais cette dépense imprévue (vingt-quatre millions de francs pour le seul mois de février) ne tarda pas à s'augmenter d'un million par semaine; elle eût fini par grever l'Échiquier d'une somme énorme, devant laquelle le cabinet dut s'arrêter; d'autant plus que, pressés par la faim, les Irlandais couraient travailler aux routes, négligeant ainsi de labourer, d'ensemencer, et de préparer la récolte prochaine.

Dans cette crise terrible, bien des avis ont été ouverts. Les uns ont dit que l'Angleterre avait d'assez lourdes charges pour être en droit de laisser aux propriétaires irlandais le soin de nourrir leurs pauvres. Mais avec quoi les propriétaires payeront-ils, puisque la source même de leurs revenus est tarie par la crise?

Les autres, allant droit au but, veulent que l'Angleterre intervienne directement dans la constitution actuelle de la propriété, et modifie la condition des fermiers par une sorte de loi agraire.

Enfin O'Connell proposait un moyen qu'on peut juger plus ou moins praticable, mais dont il est impossible de nier la portée. Il demandait à l'Angleterre sept cent cinquante millions pour faire revivre l'industrie irlandaise, que la métropole a volontairement ruinée, et pour servir en quelque sorte de mise de fonds à ce pays que les capitaux ont déserté, et dont ils tendent tous les jours à s'éloigner de plus en plus [1].

[1] « Nous ne faisons pas crédit à l'Irlande, disent les Anglais, parce qu'elle n'a pas de commerce; et l'Irlande n'a pas de commerce, parce qu'elle n'a pas de crédit. »

L'Angleterre ne laisse pénétrer en Irlande que le moins possible d'or monnayé.

L'absence de confiance et de crédit est non-seulement une flétrissure de chaque jour que l'Angleterre fait subir à l'Irlande, mais c'est encore un des puissants moyens que l'Angleterre emploie pour empêcher l'Irlande d'avoir jamais un commerce florissant... Les paiements à six mois, si communs en France dans le petit commerce, sont complétement inconnus aux commerçants irlandais. Les billets de la banque d'Irlande, bien que cette banque soit commanditée par des banquiers anglais, n'ont cours qu'en Irlande, et subissent en Angleterre une dépréciation qui est à la fois une honte et une calamité. Il est très-difficile de se procurer à Paris des traites sur l'Irlande; on ne vous y offrira que des traites sur une maison de Londres, et Londres fera honneur à cette traite, non pas en envoyant à son tour une traite sur une maison de Cork, de Limerick ou de Dublin, mais en jetant à la poste, avec recommandation,

L'industrie renaissant, le commerce d'échange et d'exportation viendrait à sa suite; la population, qui meurt ou végète sur un sol appauvri, trouverait des salaires; et l'Angleterre, par un sacrifice momentané, échapperait à la terrible alternative, disait toujours O'Connell, ou de faire banqueroute, si elle persévère dans son système des subsides, aussi onéreux qu'inutiles, ou de subir une guerre sociale, si elle les refuse à une population pauvre et armée.

Le dilemme que posait le libérateur nous semble rigoureusement vrai. L'Angleterre ne peut ni continuer à donner sans augmenter sa dette au delà de toutes proportions, ni cesser de donner, en présence des symptômes menaçants qui éclatent sur tous les points de l'Irlande, où les paysans affamés aiment mieux, malgré leur détresse, acheter des fusils que des pommes de terre.

En effet, depuis un an, les manufactures de Birmingham font passer en Irlande des cargaisons de fusils et de pistolets, se récupérant, par la quantité, du bas prix auquel elles livrent ces armes (vingt-cinq francs un fusil, dix francs une paire de pistolets).

Le gouvernement anglais s'est sérieusement alarmé

le montant de la traite de Paris en bank-notes de la banque anglaise, ou en un mandat sur le bureau de poste de la résidence du destinataire.

(Capo de Feuillide, tom. II, p. 244.)

de l'empressement avec lequel les paysans profitent de la liberté de posséder des armes que leur accorde la loi depuis l'année dernière [1]. Cela ressort évidemment de la proclamation adressée par M. Labouchère aux magistrats des petites sessions, et qui, malgré sa nature confidentielle, a été publiée par le *Standard*. La voici :

Dublin, 3 décembre 1846.

Aux magistrats des petites sessions.

« Messieurs,

« L'attention de Son Excellence ayant été appelée « sur les fréquents outrages commis par des bandes « armées dans diverses parties du pays, et sur l'appa- « rition de personnes armées nuit et jour qui alarment « les sujets de Sa Majesté, et ne sont point porteurs « d'armes dans un but légitime, le lord lieutenant « m'a chargé de vous adresser les instructions sui- « vantes, pour vous servir de guide :

[1] Une loi de 1807, qui ne faisait que continuer et raviver les interdictions précédentes, défendait à tout Irlandais d'avoir des armes en sa possession sans une autorisation spéciale. En 1817, une nouvelle ordonnance maintenait ces dispositions, également reproduites par la loi du 13 août 1834. Enfin une loi de 1830 interdisait formellement l'importation et la vente en Irlande de munitions de guerre de toute espèce.

« D'après les actes 15 et 16 de Georges III, cha-
« pitre XXI, § 2 (*white-boy act*), tous individus
« porteurs d'armes à feu, pistolets ou armes offen-
« sives quelconques, qui s'assembleront ou se mon-
« treront la nuit ou le jour pour effrayer les sujets
« de Sa Majesté, se rendront coupables de crime,
« et devront être punis par l'amende et l'emprison-
« nement.

« *Cette disposition est encore en vigueur;* il faut
« l'appliquer, s'il y a lieu de croire que les individus
« ne sont pas armés dans un but légitime, surtout
« la nuit, où il y a moins de raisons de supposer qu'il
« en est ainsi.

« Son Excellence tient à appeler l'attention des
« magistrats et officiers de paix sur les dispositions
« de la loi relatives aux individus paraissant en
« armes, et sur le pouvoir qu'elle donne de punir
« ceux qui, par cette conduite, alarment les sujets
« paisibles. Son Excellence espère qu'une publica-
« tion vigilante et prudente de ces dispositions
« assurera la répression des actes signalés.

« Vous pouvez compter sur l'appui cordial que
« Son Excellence donnera à vos efforts, pour em-
« pêcher que *le droit de port d'armes que possède*
« *tout Irlandais* soit employé d'une façon contraire
« à la loi et dangereuse pour la paix du pays.

« LABOUCHÈRE. »

Nous avons cité cette pièce officielle, moins à cause de son importance, que parce que sa rédaction vague, obscure, embarrassée, représente fidèlement le trouble, l'irrésolution, l'inquiétude des hommes d'État chargés en ce moment de contenir l'Irlande : ils étaient enfin forcés de reconnaitre et d'avouer publiquement l'impuissance du gouvernement à soulager les maux du pays sous l'empire de la législation actuelle [1].

Le ministère whig, après avoir inutilement essayé, par le bill de *labour rate* [2], d'adoucir les horreurs de la famine et d'empêcher le retour des scènes atroces qui donneront une épouvantable célébrité au village de Skibereen, comprit donc que, pour résoudre un problème tellement en dehors des règles ordinaires, il fallait une révolution dans les fondements de la société irlandaise : l'application à l'Irlande de la loi des pauvres fut son premier pas dans cette œuvre immense.

Dès que les landlords irlandais apprirent que

[1] Cet aveu ressort plus pleinement encore d'une lettre adressée par sir G. Grey aux administrateurs de l'établissement de bienfaisance de Skibereen, comté de Cork

(*Lettre datée de White-Hall*, 9 décembre 1846.)

[2] Salaire offert aux indigents pour des travaux d'utilité publique et même privée. La distribution de soupes et de secours à domicile aux pauvres invalides faisait partie de la même mesure, et reçut plus d'extension après la suppression du salaire.

l'Angleterre voulait rejeter sur leurs épaules un fardeau qui devait les écraser, puisque l'Angleterre elle-même pliait sous lui, torys et libéraux, protestants et catholiques se réunirent d'abord à Dublin, puis à Londres, afin de prendre des mesures défensives; mais le *Times*, dans la presse, et M. Roebuck, dans la chambre des communes, leur déclarèrent une guerre terrible, et soulevèrent l'opinion publique en faveur du projet ministériel.

« Que la terre d'Irlande, s'écriait l'orateur radical, nourrisse ses pauvres. Je demande que dans le texte de la loi des pauvres, depuis longtemps exécutoire en Angleterre et en Écosse, on ajoute simplement ces mots : *Et en Irlande*... rien de plus. »

Ce fut alors que lord John Russell exposa son plan à la chambre des communes, dans la séance du 25 janvier 1847.

Ce plan se divisait en deux parties : d'abord les mesures temporaires, c'est-à-dire la distribution des secours remplaçant l'entreprise des travaux publics, et la remise aux propriétaires de l'argent avancé par le gouvernement à titre de prêt pour ces mêmes travaux; les mesures permanentes étaient les secours donnés aux landlords pour améliorer leurs terres, des entreprises d'utilité publique faites par le gouvernement, enfin l'entretien légal des indigents par les possesseurs de la terre. Le gouvernement proposait aussi de consacrer vingt-cinq millions à l'achat des terres en friche, sauf à indemniser les proprié-

taires nominaux [1], pour créer, au moyen de ventes ou d'affermages, une classe nouvelle de propriétaires.

Ces mesures soulevèrent une égale opposition parmi les Anglais, qui ne voulaient point donner de secours aux landlords, et parmi les Irlandais, qui ne voulaient pas davantage de la taxe des pauvres.

« Les Irlandais, disait M. Roebuck, ont l'air de croire que le premier devoir de l'Angleterre est de les nourrir, de les habiller, et de leur faire la barbe. »

MM. Grattan et John O'Connell lui répondirent en comparant ses paroles au poison de la vipère et à la bile du crapaud.

Au milieu de ces débats passionnés, sir Robert Peel se déclara partisan des mesures temporaires et permanentes proposées par ses successeurs; mais il eut le tort de combattre l'appropriation par l'État des terres en friche. Raisonnant au point de vue anglais, il ne comprit pas que dans un pays comme l'Irlande l'intervention directe de l'État dans la question territoriale eût été salutaire. L'opposition de sir Robert Peel fit écarter ce projet, dont les résultats eussent été aussi prompts qu'excellents.

[1] Tant qu'on n'aura point pris de mesures pour faciliter la vente des terres hypothéquées, la loi des pauvres sera à peu près impraticable. Comment remonter au propriétaire nominal, au milieu du dédale inextricable d'hypothèques qui grèvent une terre morcelée et qui ont passé de mains en mains?

Le bill de secours fut voté sans difficulté; les faits parlaient trop haut pour qu'il y eût discussion. Il n'en fut pas de même à l'égard de la loi des pauvres; elle fit éclater dans la chambre des communes plusieurs de ces luttes ardentes, opiniâtres, effrénées, dont les séances les plus orageuses de nos chambres n'offrent qu'un pâle reflet; ce fut surtout autour de la clause qui rendait obligatoire la distribution de secours *même aux indigents valides*, que le combat fut le plus vif. Sir Henry Barron accusait, avec quelque vraisemblance, le ministère de céder aux injonctions des spéculateurs de la Cité, qui, principaux détenteurs des hypothèques irlandaises, gagneraient énormément si l'on expropriait les propriétaires irlandais. Toutes ces attaques firent hésiter le cabinet, et l'un de ses membres déclara même à la chambre des lords que la clause relative à l'entretien des indigents valides ne serait pas introduite dans le bill. Mais la situation était trop tendue pour que le ministère pût louvoyer longtemps au milieu des obstacles semés sous ses pas; un nouvel effort fut tenté, et quand le chancelier de l'Échiquier vint dérouler le budget de l'Irlande affamée, et prouver la nécessité d'un emprunt de deux cents millions pour y faire face[1], le parlement fut effrayé de l'étendue et des progrès du mal, et

[1] L'emprunt fut adjugé trois jours après à MM. Rothschild et Baring, avec cette décision et cette célérité qui caractérisent les opérations financières chez nos voisins.

accepta le projet ministériel. Toutefois l'opposition, composée des radicaux de la chambre, en accordant quarante millions aux landlords pour l'amélioration de leurs terres, obtint que l'*income tax* leur fût appliquée. Le cabinet subit cette exigence aussi bien que la formidable clause, qui fut introduite dans le bill, et votée le 19 mars, à une majorité de deux cent quarante-deux voix contre trente-six.

Les landlords n'avaient plus d'espoir que dans la chambre haute ; chacun s'ingéniait pour parer le coup; quelques grands propriétaires soumettaient à lord John Russell l'absurde et impraticable projet de déporter deux millions d'Irlandais au Canada. Lord Bentink voyait le salut de l'Irlande dans un vaste réseau de chemins de fer sillonnant l'île en tous sens [1].

Cependant, le ministère soumettait le bill à la chambre des lords; le docteur Whately, archevêque protestant de Dublin, fut celui qui le combattit avec le plus d'énergie. Il peignit le peuple irlandais sous les plus sombres couleurs; les pauvres, certains désormais de ne pas mourir de faim, refuseront de travailler; les forcer serait une tentative certainement inutile et peut-être dangereuse. « Je le sais « par expérience, s'écriait-il, on ne peut pas faire à « ces gens-là l'avance d'un morceau de pain ! »

[1] L'exécution de ce projet aurait coûté, selon l'auteur, trois cents millions à l'Angleterre.

Parole horriblement cruelle, et qui, si elle était vraie, montrerait ce que l'Angleterre a osé faire du peuple d'Irlande.

L'effet de ce discours, qui renfermait les plus sinistres prédictions, fut immense ; le parti des landlords en profita, et lord Monteagle fit passer un amendement qui limitait la durée de la fameuse clause au 1er août 1848.

On était alors au plus fort de la crise; l'Angleterre, comme toute l'Europe, souffrait de la disette; ses ouvriers étaient sans travail, et il fallait verser millions sur millions dans cette Irlande toujours dévorante; pour surcroît de peine, les souscriptions ouvertes en France, en Allemagne, en Italie, et jusqu'en Amérique, blessaient au vif l'orgueil anglais. Cet appel à la pitié de tout l'univers, fait au nom d'une province anglaise, était en effet, pour l'aristocratie britannique, un affront d'autant plus sanglant qu'il était mérité. Le ministère met habilement toutes ces circonstances à profit; rassemblant ses forces, il fait reprendre l'amendement de lord Monteagle, obtient son rejet à la seconde lecture, et enlève la loi des pauvres, qu'adoptent cinquante-quatre voix contre quarante-deux.

En attendant les conséquences lentes, mais inévitables, de cette révolution, le nombre des pauvres augmentant sans cesse, l'État continua à faire distribuer des secours à trois millions d'hommes; ces aumônes n'ont cessé qu'au 12 septembre, et c'est

depuis cette époque que la tâche des propriétaires irlandais a commencé.

L'exécuteront-ils? Ils ne le veulent ni ne le peuvent. Dans le sud et dans l'ouest, la plupart n'ont pour toute fortune que des terres obérées bien au delà de leur valeur. Peu leur importe au fond que l'État les exproprie, ce ne sont pas eux qui tiennent au sol; ce sont leurs petits fermiers, leurs paysans, qui l'exploitent et qui en tirent tous les ans les quelques sacs de pommes de terre avec lesquels ils meurent de faim lente, sans lesquels ils mourraient de prompte faim. Avec les propriétaires de cette catégorie, qui composent l'immense majorité, la loi n'est pas applicable.

Quant aux landlords, en petit nombre, à qui leur immense fortune permet de briller à Londres à côté des plus opulents seigneurs, la loi des pauvres pèsera durement sur eux. S'ils ne s'exécutent pas de bonne grâce, leur bourse est vulnérable en trop d'endroits pour qu'ils résistent avec succès. L'heure si tardive des restitutions vient donc enfin de sonner pour eux; qu'ils rendent sans trop se faire presser une partie des revenus des terres si facilement acquises par leurs ancêtres, et tâchent de se consoler de l'ingratitude de l'Angleterre, qui frappe en leur personne ses fidèles garnisaires d'Irlande.

Le grand âge de Daniel O'Connell, l'affaiblissement de ses facultés, et plus encore les doutes injurieux de ses anciens amis, avaient décidé le libérateur à

s'effacer et à se retirer de l'arène qu'il avait si longtemps remplie de sa parole ardente. Une dernière fois, pourtant, il voulut prendre part à la discussion d'un projet de loi; mais ses forces le trahirent, et ses médecins lui conseillèrent d'aller demander à un climat plus doux l'allégement de ses souffrances.

Il quitta donc sa chère Irlande, et la France le vit passer silencieux, désespéré, le cœur saignant de ses propres blessures et de toutes celles de sa patrie. O'Connell se traîna péniblement jusqu'à Gènes, où la mort l'attendait; et sans chercher à lui disputer quelques jours inutiles à l'Irlande, il s'éteignit le 15 mai 1847. Dix-huit ans auparavant, jour pour jour, Daniel faisait sa première apparition dans le parlement anglais, et prenait l'investiture de cette royauté sans couronne qu'il ne perdit qu'avec la vie.

Le libérateur mourut sans avoir vu Rome, but de son voyage, sans s'être retrempé au centre de cette force immense qui l'avait soutenu dans sa longue mission; mais pour adoucir ses regrets de n'avoir pu se prosterner aux pieds du glorieux pontife qui, frappant avec son bâton pastoral le sol de l'Italie, en fait jaillir les flots destinés à régénérer le monde, O'Connell voulut que son cœur fût présenté au pape, et reposât dans la ville éternelle.

Son fils et ses amis ramenèrent son corps en Irlande. Le funèbre cortége évita de passer par Londres, et de fournir un aliment à la curiosité anglaise; il se rendit directement à Dublin. Là, eurent lieu les cé-

rémonies des funérailles au milieu d'un deuil universel, et, pendant un jour, l'Irlande oublia sa faim pour ne songer qu'à la perte irréparable qu'elle venait de faire.

Dans les discours prononcés en cette occasion solennelle, les amis d'O'Connell caractérisèrent trop sévèrement peut-être la ligne de conduite suivie par la jeune Irlande, et invitèrent tous les partis à s'unir sur la tombe ouverte du libérateur pour continuer son œuvre. Ces exhortations furent écoutées : aux élections qui commencèrent quelques jours plus tard, les électeurs demandèrent seulement aux candidats s'ils étaient, oui ou non, partisans du rappel, sans attacher une importance exclusive à leurs antécédents politiques et même à leurs croyances religieuses. Il va sans dire que dans la majorité des cantons les *repealers* l'emportèrent, et que le succès fut célébré avec l'enthousiasme ordinaire.

Mais en présence de ces deux faits capitaux, l'adoption de la loi des pauvres et la mort d'O'Connell, il est facile de prévoir que le rappel a moins de chances que jamais. En attendant les modifications que la mesure du ministère whig doit introduire dans les conditions de la propriété, la génération actuelle et celle qui lui succédera semblent condamnées aux plus dures calamités. Ceux des Irlandais qui, pour échapper à la famine, se sont décidés à émigrer au Canada, y ont apporté le germe d'une maladie terrible, le typhus; et les relations des prêtres catholiques qui les

ont soignés à Montréal, montrent à quel degré d'infortune étaient descendus ces malheureux, qui, entassés comme des bestiaux dans l'entre-pont des navires[1], succombaient sous l'action de fièvres dévorantes. Ces fièvres, résultats du dénûment et de la famine, causent en Irlande même une mortalité effrayante, et les médecins français envoyés dans ce pays pour examiner les effets du typhus, ont constaté que les hôpitaux étaient trop petits, et qu'à Dublin les malades, entassés au dehors et presque sans abri, meurent faute de secours[2]. Devant une

[1] On évalue à plus de deux cent mille hommes le nombre des émigrants irlandais de cette année. Ceux qui ont été transportés aux frais de l'État ont beaucoup moins souffert que ceux qui ont été victimes de la cupidité particulière. Ce sont autant d'ennemis pour l'Angleterre, le jour où le Canada suivra l'exemple des États-Unis.

[2] Voici un extrait du rapport de deux médecins français, envoyés en Irlande pour y étudier les fièvres qui y règnent. Ils étaient accompagnés du docteur Curran, de Dublin :

« ..... Nous arrivons à une allée appelée *Watery-Lane*, et bien nommée, car un fossé rempli d'eau verte, stagnante, putride, la borde des deux côtés. Quand nous touchâmes à la porte qui conduisait dans l'enclos de l'hôpital, je ne puis dire combien je fus frappé et peiné en ne voyant pas moins de douze individus, hommes, femmes et enfants, étendus sur le chemin et dans le ruisseau, en attendant leur tour d'être admis. Quelques-uns étaient étendus tout de leur long, la figure exposée au soleil, la bouche ouverte, et l'on voyait de loin leur langue noire et sèche. Des femmes avaient sur leur sein des enfants qui restaient silencieux et épuisés, la source de leur vie étant tarie. Au milieu de la route stationnait une charrette; elle contenait toute une famille frappée par le terrible typhus,

pareille misère, les espérances que l'on fonde sur les belles récoltes de cette année ne peuvent être qu'illusoires. La moitié de la population est sans ressources et dans un état d'abattement qui l'empêche d'en demander au travail. L'Angleterre ne veut pas payer; les propriétaires irlandais ne le peuvent pas. Las de souffrir sans fin et sans remède, un parti s'est formé qui veut une révolution immédiate et radicale[1].

et qui avait été amenée jusqu'à la porte de l'hôpital par la charité d'un voisin.

« Dans l'enceinte même de l'hôpital, il y a un espace considérable entre la porte et les *sheds* (asiles), construits pour recevoir les malades. Nous trouvâmes cet espace couvert de matériaux de construction, de paille, etc., et à droite nous aperçûmes un hangar couvert en planches, mais entièrement ouvert par devant. Nous y regardions à peine en passant, croyant que c'était un réduit pour recevoir les haillons des malades, quand j'en entendis sortir de profonds gémissements... Jugez de notre indignation, nous y vîmes trente-cinq créatures humaines de tout âge entassées pêle-mêle, les unes présentant la tête, les autres les pieds, et couchées sur un peu de paille jetée à terre. A nos questions quelques-unes répondirent qu'elles étaient là depuis trois jours sans que personne leur eût apporté le moindre secours... »

« Voilà, s'écrie le *Morning-Chronicle*, voilà le spectacle qui a été offert à des médecins français, non pas dans un district éloigné, mais au siége du gouvernement, à Dublin ! Qui est coupable de cette négligence honteuse et cruelle ? Il y a des inspecteurs, il y a des commissaires... Dormaient-ils ?... »

(Extrait du *Morning-Chronicle*.)

[1] Une association de tenanciers vient également de se constituer à Tipperary, dans le Munster, ayant pour but de faire admettre que le tenancier, dès qu'il paie son fermage, est propriétaire réel, et ne

Aussi loin de la jeune Irlande que la jeune Irlande est loin d'O'Connell, ce parti est en ce moment dépassé à son tour, non dans son but, mais dans ses moyens, par les masses dont les souffrances, le désespoir, l'irritation, ne sauraient plus s'accommoder des meetings, de l'agitation pacifique, des pétitions et des luttes électorales. Impatientes et féroces comme la faim et la vengeance qui les poussent, elles ne songent plus aujourd'hui qu'à satisfaire, n'importe comment, n'importe à quel prix, leur faim et leur vengeance.

Pour mettre un terme à cette effroyable anarchie qui rappelle les plus mauvais jours de 1775, pour renouer les liens sociaux qui se brisent de toutes parts, pour arrêter cette explosion de meurtres et de vols dont le récit déborde les colonnes des journaux [1], le cabinet anglais s'est contenté de chercher dans le vieil arsenal de ses lois quelques-unes de ces dispositions rigoureuses, si souvent et si vainement employées vis-à-vis de l'île-sœur. Au lieu de considérer l'anarchie de l'Irlande comme un motif de plus pour attaquer résolument le mal dans sa source, et pour sortir enfin d'une situation sans exemple, il s'arrête

peut être dépossédé de la terre sans une spoliation à laquelle il a droit de résister. Le dernier meeting comptait quatre mille tenanciers adhérents.

[1] Le chiffre des homicides au mois de novembre dernier était de 96; tentatives de meurtre, 126; vols d'armes, 500. Et cela ne faisait encore que de commencer.

dans la voie des réformes. Le mot de Robert Peel : *Pas de transaction avec des assassins*, semble avoir glacé le courage des whigs. En présence de l'ulcère invétéré qui va s'élargissant toujours dans les entrailles de la société irlandaise, ils ne songent plus qu'à châtier les malades. Croient-ils donc que cette plaie soit de celles qui se guérissent par l'application d'un fer rouge à la surface?

Tel est pourtant l'unique but des mesures répressives qui composent le *coercion bill*, proposé par le ministère à l'adoption du parlement, et sanctionné à une immense majorité[1], malgré l'opposition de John O'Connell et de ses amis.

Le *coercion bill* investit le vice-roi d'Irlande de pouvoirs extraordinaires, suspend le droit de posséder et de porter des armes, autorise les visites domiciliaires pour les rechercher, et institue des tribunaux *armés*, qui, escortés de gendarmes et de constables, doivent parcourir le pays et juger les accusés immédiatement et sur les lieux mêmes où ont été commis les crimes ou délits.

Mais les sentiments des populations et l'attitude qu'elles ont prise en face des juges semblent déjà avoir démoralisé ceux-ci. Ils sentent et avouent même qu'il est presque impossible de venger et surtout de faire respecter la loi, quand *il y a plus de sûreté à violer la loi qu'à y obéir*[2], quand la vio-

[1] Deux cent vingt-quatre voix contre dix-huit.

[2] Paroles de lord Stanley en plein parlement.

lation de cette loi est considérée par ceux qu'elle devrait retenir comme un acte de vertu, quand l'opinion publique honore ceux qu'elle atteint.

Aussi les meurtres et les pillages ne cessent-ils de se multiplier : la plupart du temps, ce sont des exécutions qui ont trop de ressemblance avec celles des anciennes associations mystérieuses (*white-boys*, etc.) pour n'avoir pas la même origine. Très-souvent le malheureux désigné à la vengeance populaire trouve au moment de l'attaque le fusil qu'il avait chargé la veille, sans amorce ou sans balle. Ses voisins et ses domestiques, spectateurs impassibles de ses derniers efforts, le laissent égorger, et le lendemain, quand la justice arrive, personne n'a vu ni ne connaît l'assassin, dont la moitié des enfants du village savent le nom et la demeure.

Quel sera le dénoûment de ce lugubre drame de huit siècles que nous venons de dérouler? Ses ressorts déjà si tendus pourront-ils se tendre encore? Assistons-nous à une crise suprême, ou à l'agonie d'une nation sur laquelle se sont abattues toutes les calamités qui peuvent frapper un peuple? A Dieu seul il est donné de savoir ce que va devenir la *verte Erin*, que ses poëtes appelaient la première fleur de la terre, la perle de l'Océan, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un objet d'épouvante pour le monde et d honte pour l'Angleterre.

Ici se termine notre tâche: tâche bien lourde et sous laquelle nous avons plus d'une fois plié. Pourrait-on s'en étonner? Les annales de tous les autres peuples offrent du moins à l'historien des phases douces ou glorieuses, dont la peinture calme son indignation excitée par les attentats qui souillent une période précédente; mais nous, depuis huit siècles entiers, nous n'avons rien trouvé qui rafraîchît notre sang ou retrempât notre pensée. Après avoir raconté les iniquités, les spoliations, les trahisons, les massacres de la conquête, il nous a fallu raconter les trahisons, les spoliations, les iniquités de la *pacification*. Nous n'avions pas fini avec les aventuriers, moitié soldats moitié brigands, de Henri II, que nous avons rencontré les *undertakers* d'Élisabeth; puis les Écossais de Jacques Ier; puis les bandes fanatiques de Cromwell; puis les favoris de Charles II; puis les *shane-bui* de Guillaume d'Orange; puis les orangistes et les torys; puis la famine de 1846, et son hideux cortége de vols et d'assassinats.

Aussi est-ce inutilement que nous avons comprimé notre cœur à deux mains pour rester graves et impassibles, déposant notre plume chaque fois que la colère la poussait : sans cesse nous éprouvions l'irrésistible besoin de protester énergiquement contre des attentats sans nom et sans exemple. Permis aux hommes dont le cœur bat trop lentement pour être à l'unisson du nôtre, de nous repro-

cher plus d'une parole amère. Nous nous consolerons sans peine de leur blâme, en songeant que la jeunesse à qui nous dédions ce livre, cette jeunesse qui tressaille toujours aux seuls mots de justice et de vérité, nous tiendra compte peut-être de n'avoir pas pu assister froidement au long martyre de la catholique Irlande.

FIN.

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TRACES DES ANCIENNES MOEURS CELTIQUES.

N° 1 (*page* 12).

Cette persistance de la race celtique à travers tant de révolutions et de misères, cette nature à la fois rude et naïve se perpétuant d'âge en âge avec sa simplicité première, se retrouve dans une foule d'usages conservés encore aujourd'hui. Les rites funéraires, par exemple, présentent toujours en Irlande dans les classes populaires ce caractère de violence passionnée dont nous parlent les historiens des Galls et des Bretons. Nous croyons intéresser nos lecteurs en citant le récit d'un témoin oculaire qui fut impressionné par ce spectacle *de cette façon profonde dont on sent les choses qui vous saisissent à force d'être vivantes.*

« C'était a Tuam, dit-il, une misérable bourgade qui sert de métropole au Connaught... j'assistais à des funérailles.

La vieille femme qu'on enterrait était depuis le matin étendue dans sa bière, la bière ouverte, la face hors du linceul. Autour d'elle on mangeait et on buvait. Quand vint le soleil couchant, on cloua la dernière planche à grand bruit, et l'on tira le cercueil de la maison. Debout sur le seuil, le fils et la bru de la défunte récitèrent à haute voix l'éloge de ses vertus ; puis on se mit en route, les hommes se poussant, se pressant pour approcher chacun à son tour de ceux qui portaient la morte, se disputant à qui aurait sa part du fardeau et lui prêterait son épaule. Derrière suivait le chœur des femmes, les bras au ciel, la voix pleine de sanglots, un vrai chœur d'Euripide qui criait sur tous les tons l'antique lamentation, le cri presque universel de la douleur humaine : « Woe ! woe ! » On entra dans un cimetière en friche. Le fossoyeur piocha le coin de terre où la pauvre famille ensevelissait d'habitude la dépouille des siens. Du trou qu'il creusait sortaient à chaque coup les ossements humides et les morceaux pourris des anciennes bières. Le trou assez élargi, l'on y mit le nouveau cercueil, et le fils et la bru s'assirent au revers de la fosse, les pieds au fond, celui-ci d'un bout, celle-là de l'autre ; ils reprirent ainsi l'oraison funèbre, tantôt psalmodiant, tantôt s'exclamant. L'homme tenait entre ses mains un crâne à peine encore desséché, que la houe du fossoyeur avait roulé devant lui ; il avait ramassé l'affreuse et chère relique ; il la couvrait, tout en parlant, de baisers et de larmes ; il s'interrompait pour la contempler. Il était là comme Hamlet conversant avec la tête d'Yorick. Le prêtre dit une courte prière. Après quoi les assistants, enfants et vieillards même, se précipitant à l'envi sur les osse-

ments dispersés autour d'eux, les rejetèrent pêle-mêle avec des poignées d'herbe et de terre dans la fosse béante jusqu'à ce qu'elle fût comblée. A travers ce lugubre tumulte passait et repassait un vieil idiot presque entièrement nu; il jouait, sautait, riait et gesticulait. Tous le regardaient et le laissaient faire avec la pitié de la superstition. Ce deuil sauvage, ces rites bizarres, ces cris, cette violence, cette folie, tout cela remuait l'âme. Il restait là quelque chose des premiers âges, et l'on se sentait invinciblement transporté dans un monde qui n'est plus. » (Alex. Thomas, *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er janvier 1847.)

BULLE DU PAPE ADRIEN IV.

N° 2 (*page* 58).

La date précise de la bulle d'Adrien IV est incertaine, ce qui l'a fait révoquer en doute par quelques auteurs; mais comme elle est insérée dans le texte de chroniqueurs contemporains, tels que Girauld le Cambrien, Raoul de Diceto et Matthieu Pâris, on ne peut contester son authenticité, ainsi que le remarque d'ailleurs le savant Pagi. Nous donnons ici ce document important d'après le texte adopté par Baronius (*Annal. ecclesiast.*, *ad ann.* 1159, n° 21) et par Rymer (*Acta publica*, tom. I, p. 15). Le texte de Girauld le Cambrien (*Anglia sacra*, II, 485) et de Matthieu Pâris lui-même est moins exact et moins complet :

« Adrianus, episcopus, servus servorum Dei, charissimo in Christo filio illustri Anglorum regi salutem et apostolicam benedictionem. Laudabiliter et satis fructuosè de glorioso nomine tuo propagando in terris et æternæ felicitatis præmio cumulando in cœlis tua magnificentia cogitat, dum ad dilatandos Ecclesiæ terminos, ad declarandam indoctis et rudibus populis christianæ fidei veritatem, et vitiorum plantaria de agro dominico extirpanda, sicut catholicus princeps intendis, et ad id convenientiùs exequendum consilium Sedis apostolicæ exigis et favorem. In quo facto quanto altiori consilio et majori discretione procedis, tanto in eo feliciorem progressum te, parante Domino, confidimus habiturum; eo quòd ad bonum exitum semper et finem soleant attingere, quæ de ardore fidei et religionis amore principium acceperunt.

Sanè Hiberniam et omnes insulas quibus Sol justitiæ Christus illuxit et quæ documenta fidei christianæ susceperunt, ad jus sancti Petri et sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ (quod tua etiam nobilitas recognoscit) non est dubium pertinere. Unde tanto in eis libentiùs plantationem fidelem et germen gratum Deo inserimus, quanto id à nobis interno examine districtiùs prospicimus exigendum.

Significàsti siquidem nobis, fili in Christo charissime, te Hiberniæ insulam ad subdendum populum legibus christianis et vitiorum inde plantaria extirpanda velle intrare, et de singulis domibus annuam unius denarii beato Petro velle solvere pensionem, ita et jura Ecclesiarum illius terræ illibata et integra conservare. Nos autem, pium et laudabile desiderium tuum favore congruo prosequentes et petitioni tuæ benignum impendentes assensum, gratum et acceptum habemus, ut pro dilatandis

Ecclesiæ terminis, vitiorum restringendo discursu, pro corrigendis moribus et virtutibus inserendis, pro christianæ religionis augmento, insulam illam ingrediaris et quæ ad honorem Dei et salutem illius terræ spectaverint exequaris, et illius terræ populus te recipiat et sicut dominum veneretur, jure Ecclesiarum illibato et integro permanente, et salvâ beato Petro de singulis domibus annuâ unius denarii pensione.

« Si ergo quod concepisti animo effectu duxeris prosequente complendum, stude gentem illam bonis moribus informare, et agas, tam per te quam per illos quos ad hoc fide, verbo et vitâ idoneos esse perspexeris, ut decoretur ibi Ecclesia, plantetur et crescat fidei christianæ religio, et quæ ad honorem Dei et salutem pertinent animarum taliter ordinentur, ut et à Deo sempiternæ mercedis cumulum consequi merearis et in terris gloriosum nomen valeas in seculis obtinere. »

Quant à la bulle confirmative d'Alexandre III (donnée en 1173, selon toute probabilité), elle ne peut être non plus révoquée en doute, puisqu'elle est indiquée par plusieurs auteurs contemporains, entre autres par Bromton. Toutefois, nous devons dire que le texte latin ne se trouve plus et que nous n'en connaissons que l'ancienne traduction anglaise de Hanmer (*Chronicle of Ireland*, p. 141). Mais Hanmer est un historien très-exact qui nous a conservé la plupart des documents originaux d'après lesquels il a écrit sa chronique.

Reste un point difficile à éclaircir, c'est l'origine et la valeur du droit temporel des papes sur les îles devenues chrétiennes. Fleury (*Hist. ecclésiast.*, xv, 29) n'hésite pas à s'en expliquer comme il suit : « La demande de

Henri II était fondée sur le *prétendu* droit de l'Église romaine en toutes les îles, que l'on *supposait*, comme nous avons vu, dès le temps d'Urbain II. » Et en effet, à l'année 1092, il cite une bulle de ce pontife portant donation de l'île de Corse à l'archevêque de Pise, et ainsi conçue : « Comme toutes les îles sont de droit public selon les lois, il est certain que l'empereur Constantin les a données en propre à saint Pierre et à ses vicaires. Mais plusieurs calamités survenues ont fait perdre à l'Église romaine la propriété de quelques-unes. Toutefois, suivant les maximes des lois et des canons, ni la division des royaumes ni la longue possession ne peuvent la priver de ses droits. Ainsi, quoique l'île de Corse ait été longtemps hors de la possession de l'Église romaine, on sait néanmoins que Grégoire VII, notre prédécesseur, y est rentré. C'est pourquoi à la prière de notre cher frère, etc., etc. (tom. XIII, p. 560.) » C'est également en vertu de cet ancien droit qu'à la fin du XVe siècle les Portugais et les Espagnols invoquèrent l'arbitrage du pape Alexandre VI, pour tracer les limites de leur domination respective sur les pays nouvellement découverts dans l'Océan atlantique, et où l'on ne voyait encore que des îles et non un nouveau continent. Il ne nous appartient pas de décider une question de ce genre ; mais il est à regretter que les modernes qui se sont occupés de la papauté, et entre autres M. Gosselin, dans son traité *du Pouvoir temporel des papes au moyen âge*, n'aient pas éclairci ce point délicat d'histoire ecclésiastique.

RELATIONS DES INSURGÉS IRLANDAIS

AVEC LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

N° 3 (*page* 130).

Les relations des insurgés irlandais avec le cardinal de Richelieu n'étaient pas au reste un mystère pour le gouvernement anglais, comme le prouve la pièce officielle suivante :

Au roy très-chrestien et à messieurs de son conseil.

Avril 1642.

« Richard Browne, gentilhomme de la chambre privée et secrétaire du conseil privé de S. M. de la Grande-Bretagne et son agent près le roy très-chrestien ;

« Par ordre et au nom de S. M. de la Grande-Bretagne ;

« Faict plainte de ce que depuis environ un an on a faict défenses de ne point laisser sortir de France aulcun subject du roy de la Grande-Bretagne sans passeport d'un des secrétaires d'Estat, soubs prétexte d'empescher que les soldats qui sont au service du roy très-chrestien [1] ne sortent du royaulme, et par ainsi qu'on a rendu les passeports des ambassadeurs et ministres de

[1] Il s'agit ici des levées d'hommes que les covenantaires d'Écosse et les parlementaires d'Angleterre avaient autorisé le cardinal à faire dans ces deux pays.

S. M. de la Grande-Bretagne en France entièrement inutiles et de nul effect.

« Et néantmoins que depuis la révolte d'Irlande on a icy licencié un régiment entier irlandois et donné passeport aux colonels Belinge et Collon et plusieurs autres, et aux officiers dudit régiment, pour se retirer chez eux, et permis à tous ceux de la nation irlandoise (qui le désiroyent) de s'en retourner en leur pays ; que des ports de Bretagne et de La Rochelle on a par plusieurs fois embarqué armes et munitions (ce qui est très-rigoureusement défendu par les loix fundamentales du royaulme, si ce n'est par permission expresse du roy très-chrestien et de l'admiral de France), pour les transporter en Irlande ; que tout cela s'est faict seulement depuis que les Irlandois se sont actuellement révoltez et que S. M. de la Grande-Bretagne les a par plusieurs actes publics déclarez rebelles et criminels de lèze-majesté.

« Partant, prie qu'il soit ordonné par le roy très-chrestien que tous les Irlandois qui ont charge dans les armées de France y reviennent tout incontinent soubs les peines de perte de leurs charges, et que dores-en-avant, jusques à ce que lesdits rebelles d'Irlande ayent été entièrement rangez à leur debvoir, nul Irlandois ne puisse sortir de France, ny pareillement aulcune munition de guerre ou de bouche puisse être davantage transportée d'icy, pour assister ou secourir lesdicts rebelles irlandois contre leur souverain légitime, S. M. de la Grande-Bretagne, frère, amy et allié du roy très-chrestien. » (Cité par Mazure, *Révolut. de* 1688, tom. III, note 3, p. 400.)

PROPOSITIONS DU COMTE DE TYRCONNEL

AU ROI LOUIS XIV.

N° 4 (*page* 180).

Nous donnons ici en entier le curieux mémoire adressé en 1689 au marquis de Seignelay, et dont l'auteur, qui se désigne seulement par l'initiale V., écrivait évidemment sous l'inspiration directe de Tyrconnel.

« Il semble qu'il est de l'intérêt du roi de France, aussi bien que de celui du roi d'Angleterre, de mettre l'Irlande sur un bon pied, en toute manière qu'elle puisse en tout temps faire tête à l'Angleterre, soit qu'elle se révolte contre son roi légitime comme souvent elle fait, soit qu'elle entreprenne sur la France en se joignant à ses ennemis : ce qu'elle est toujours prête à faire, et n'attend que l'occasion pour se déclarer et faire voir en effet la haine invétérée et implacable qu'elle porte à la France. *Un rétablissement parfait et entier de l'Irlande dans tous ses droits, libertés et priviléges, dus à une nation libre et fidèle telle qu'est ce pays, guériroit infailliblement, tant pour le présent que pour l'avenir, deux grands inconvénients, et retiendroit l'Angleterre si fort en subjection, qu'elle n'entreprendroit jamais rien ni contre son roi ni contre la France, et ne seroit pas même en état de le faire.*

« Si on désire savoir en quoi consiste ce rétablissement, on le fera voir aisément, et on trouvera que l'on ne proposera rien que de très-juste et très-raisonnable. Mais pour s'y préparer et bien réussir, il est nécessaire

que le roi de France sache que les Anglois, tant catholiques que protestants, ont une maxime inviolable parmi eux à l'égard de l'Irlande, c'est à savoir qu'ils aiment mieux que les protestants mêmes rebelles d'Angleterre soient plutôt maîtres de l'Irlande que les natifs catholiques du pays. Ils appellent cela en leur langue *english interest*, c'est-à-dire l'intérêt anglois, qui ne veut pas dire seulement, suivant leur pensée, que les Irlandois soient sujets fidèles, loyaux et affectionnés du roi et de la couronne d'Angleterre, mais que leurs biens et personnes soient toujours en proie à toute la lie du peuple d'Angleterre, et qu'ils en puissent disposer en tout temps comme bon leur semble, soit pour pacifier et concilier leurs rebelles, soit pour enrichir leurs pauvres en donnant aux uns et aux autres le bien de ces catholiques d'Irlande sous quelque prétexte de religion ou de faux complots qu'un Titus Oates ou autre jurera contre eux. Et c'est ainsi que tous ceux qui font de la peine aujourd'hui au roi en ce pays-là y sont établis, soit sous le règne de son grand-père Jacques Ier, qui a établi tous les gueux d'Écosse, dans le nord de l'Irlande, dans les biens usurpés sur la noblesse catholique, soit sous l'usurpation de Cromwell, qui a établi la canaille rebelle d'Angleterre partout dans le bien des catholiques, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à l'obéissance et intérêts de Charles Stuart (ainsi appeloit-il le roi Charles II). Jamais aucun homme riche d'Angleterre ne va s'établir dans ce pays. Il n'y a que leurs gueux et canailles qu'ils y envoyent pour les y enrichir, et de misérables faire de grands seigneurs aux dépens des Irlandois ; *et pour cette raison ils trouvent que ce soit fort leur intérêt de tenir toujours*

ce pays-là, non dans une sujétion honnête et raisonnable, mais dans un esclavage si fort, que les natifs ne jouissent d'aucune liberté convenable à des sujets chrétiens et libres, ni pour l'état ecclésiastique ni pour le civil, ni militaire, ni marchand, comme on peut aisément faire voir par détail s'il étoit nécessaire ; tant les Anglois catholiques comme protestants ont à cœur cette maxime d'intérêt anglois en Irlande, expliqué à leur manière, comme ci-dessus. Et pour preuve de cela il suffit d'apporter une instance pour tout.

« Le marquis d'Ormond (après duc), dans la guerre de 1641, étant vice-roi d'Irlande, et réduit à n'avoir plus de place considérable entre ses mains ni à sa disposition que la ville de Dublin, et voulant se retirer hors du pays après la mort tragique de Charles Ier et venir en France auprès de la reine mère et du roi Charles II, ayant mis en délibération des Anglois, tant catholiques que protestants, auxquels il devoit rendre plustôt la place, ou aux catholiques irlandois (qui faisoient actuellement la guerre pour le roi contre les parlementaires d'Angleterre), ou aux parlementaires, qui venoient de trancher la tête au roi sur un échafaud, il fut conclu tout d'une voix qu'il ne falloit pas hésiter de la rendre plustôt aux parlementaires : ce qui fut ainsi fait. On ouvrit la porte à Cromwell, pour entrer par là en Irlande avec une grosse armée, bien de l'argent et autres nécessaires pour conquérir ce pays, qui ne voulut jamais, à quelque condition que ce fût, renoncer aux intérêts du roi ; et ainsi leur bien devint la récompense des soldats du vainqueur, et il n'est pas à douter que les Anglois aujourd'hui ne conseillent la même chose en pareille oc-

casion, et qu'on a grande raison de croire qu'ils ont toujours marché sur ce pied et agi par cette maxime tacitement, *depuis que le roi est en ce pays, ce qui a tant retardé le succès de ses affaires, temporisant partout et favorisant les ennemis, de peur qu'ils ne fussent tous chassés du pays, et que les Irlandois en devinssent maîtres absolus.* C'est la pensée de la plus grande et plus saine partie du moins qui connoît ce pays-là. Pour preuve de l'instance ci-dessus, il suffit d'alléguer ce qu'en dit milord Castle-Haven dans ses mémoires laissés au public sur les transactions de ce temps-là. Ce comte de Castle-Haven étoit d'une ancienne, noble et catholique famille d'Angleterre. Son titre, néantmoins, avec quelque bien, étoit en Irlande, et les catholiques irlandois l'ont fait un de leurs généraux pendant la guerre, où il s'est bien comporté. Cependant, étant consulté par le susdit lord d'Ormond sur le cas ci-dessus rapporté, il fut d'avis, comme les autres, qu'il ne falloit point hésiter à mettre la ville de Dublin plus tôt entre les mains des parlementaires que des catholiques d'Irlande, quoiqu'ils portassent les armes et fissent la guerre pour le roi contre ces parlements. C'est lui-même qui nous a laissé cette confession ingénue dans ses mémoires, qui nous instruit assez de l'inclination de tous les autres Anglois pour l'Irlande; et M. d'Ormond disoit toujours qu'il avoit ordre du roi même d'agir ainsi, *prévenu sans doute de cette maxime par mauvais conseil, ainsi que pourroit être le roi d'aujourd'hui, si l'on n'y prend garde.* Je ne sais si les Anglois se persuadent par cette manière d'agir que le roi ou plustôt le peuple d'Angleterre trouvera mieux son compte; mais je suis très-assuré qu'ils ne se mettent pas en peine des

intérêts de la France, et qu'au contraire ils veulent, par cette maxime, laisser toujours le peuple d'Angleterre en état de nuire à la France, et lui faire perdre cette occasion du rétablissement d'Irlande (qui ne se trouvera possible [*peut-être*] jamais), pour courber l'Angleterre et se mettre en sûreté contre toutes ses insultes, aussi bien que leur propre roi contre toutes leurs révoltes. Pour confirmation de tout cecy, il faut savoir qu'on ait entendu dire à milord Dower (que tout le monde connoît), par manière de plainte et d'appréhension, après que le roi d'Angleterre fut parti pour aller en Irlande, que s'il donnoit liberté de commerce aux Irlandois, l'Angleterre seroit ruinée.

« Pour conclusion de tout cecy, on croit, sauf meilleur avis, qu'il y va tout à fait des intérêts de la France de soutenir l'Irlande contre cette maxime pernicieuse et inique, et la rétablir, etc., etc. » (Suit le texte même de la note.)

CAPITULATION DE LIMERICK.

N° 8 (*page* 189).

La célébrité de ce traité, qui doit être considéré comme une véritable charte que l'Angleterre concédait à l'Irlande, nous a engagés à le donner *in extenso*. Nous avons seulement élagué les articles sans importance historique, ceux où il est question de mesures transitoires ayant pour objet de régler le mode d'approvisionnement des troupes, leur itinéraire et autres détails de cette nature.

La traduction à laquelle nous avons donné la préférence, malgré ses imperfections sous le point de vue littéraire, est la traduction officielle et diplomatique citée par Pufendorff dans son ouvrage intitulé *Introduction à l'histoire universelle*, in-4°, Paris, 1755, tome 3, page 351 et suivantes.

Art. I. — Qu'il sera permis à toutes sortes de personnes, de telles qualités et conditions qu'elles puissent être, sans aucune exception, lesquelles voudront sortir du royaume d'Irlande, de se retirer outre mer, dans tel pays qu'elles souhaiteront, excepté l'Angleterre et l'Écosse, avec leurs familles, meubles, vaisselle d'argent et joyaux.

Art. II. — Que tous les officiers, généraux, colonels, autres officiers généralement quelconques, tant de cavalerie, dragons, que d'infanterie, et tous gardes du corps du roi, cavaliers, dragons et soldats, tels qu'ils puissent être et en quelques lieux qu'ils soient en garnison, dans les places et postes occupés présentement par les Irlandais, aux camps, dans les comtés de Cork, Clare et Kerry, et même ceux que l'on appelle *raperies* ou volontaires, lesquels voudront passer outre mer, comme il est ci-devant dit, soit en corps, comme ils sont présentement composés, avec une partie d'iceux, ou avec leurs compagnies ou autrement, auront liberté de s'embarquer dans les lieux où seront les vaisseaux qui devront les transporter, sans qu'il leur soit fait aucun empêchement.

Art. V. — Que tous les officiers généraux français, l'intendant, les ingénieurs, les commissaires de guerre

et d'artillerie, et autres officiers français, étrangers et autres, généralement quelconques, qui sont dans Limerick, Ross, Clare, dans les troupes, dans le commerce ou autrement, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, auront aussi la liberté de passer en France et ailleurs, et de s'embarquer avec tous leurs chevaux, équipages, argent, vaisselle, papiers, effets, de telle nature qu'ils puissent être; et M. le général Ginkell leur fera pareillement donner des passeports, des escortes et des voitures, pour en faire en sûreté le transport depuis Limerick jusque dans les vaisseaux où ils devront être embarqués, sans payer aucune chose pour raison desdites voitures, ni à ceux qui y seront employés avec leurs chevaux, charrettes, chaloupes et bateaux.

Art. VI. — Que s'il y a quelque chose desdits équipages, marchandises, chevaux, argent, vaisselle et autres hardes ou ustensiles appartenant auxdites troupes irlandaises, et autres officiers français, et autres particuliers tels qu'ils puissent être, de prise ou de pillée par les troupes dudit général Ginkell, que ledit général Ginkell les fera rendre et restituer, ou payer selon l'estimation qui en sera faite par serment de ceux qui auront été ainsi pillés....

Art. VII. — Que, pour faciliter l'embarquement, le général Ginkell fournira cinquante vaisseaux du port de deux cents tonneaux chacun, sans que l'on soit obligé de payer aucune chose; et s'ils ne suffisent pas, il en donnera encore vingt autres, sans que l'on soit obligé d'en donner aucune chose... Il donnera aussi deux vaisseaux de guerre pour embarquer les officiers principaux et servir d'escorte aux bâtiments de charge.

Art. IX. — Que lesdits vaisseaux seront fournis de fourrages pour les chevaux, et des vivres nécessaires à la subsistance des officiers, cavaliers, dragons et soldats, et autres personnes qu'ils pourront transporter, lesquels (vivres) on payera après que le tout aura été débarqué à Brest ou à Nantes, sur les côtes de Bretagne, ou dans tout autre port de France où le vent les portera, en payant au prix que le roi a accoutumé de payer pour pareils transports.

Art. XI. — Que les garnisons des châteaux de Clare, Ross, et les autres troupes d'Irlande qui sont en garnison dans les comtés de Cork, Clare et Kerry, jouiront de la présente capitulation, et ceux desdites garnisons qui veulent passer en France sortiront avec leurs armes, bagages, balle en bouche, tambours battants, mèche allumée par les deux bouts, enseignes déployées, et les provisions de bouche avec la moitié des munitions de guerre qui y peuvent être....

Art. XVII. — Que tous les prisonniers de guerre qui étaient en Irlande le 28 septembre seront rendus de part et d'autre; et le général Ginkell promet de s'employer pour faire rendre la liberté à ceux qui sont en Angleterre ou en Flandre.

Art. XX. — Que tous ceux desdites troupes, soit officiers ou autres, de tel caractère qu'ils puissent être, lesquels voudront passer en France, n'en pourront être empêchés pour dettes ni pour aucun prétexte que ce puisse être.

ARTICLES CIVILS DE LA CAPITULATION DE LIMERICK.

PROTOCOLE.

Guillaume et Marie, par la grâce de Dieu, roi et reine d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseurs de la foi, etc., salut à tous ceux à qui ces lettres présentes parviendront; ayant vu certains articles, en date du 3 octobre dernier, conclus entre les lords justiciers de notre royaume d'Irlande, le général de nos troupes d'une part, et plusieurs officiers commandant dans la ville de Limerick de notre dit royaume, d'autre part, par lequel les susdits officiers et le susdit général ont promis que nous ratifierions et confirmerions ces articles dans l'espace de huit mois, ou plus tôt, qu'ils feraient tous leurs efforts et apporteraient tous leurs soins pour que ces articles fussent confirmés et ratifiés par le parlement, dont voici la teneur.

Articles conclus et arrêtés le 3 *octobre* 1691.

Art. I. — Les catholiques romains de ce royaume d'Irlande jouiront, dans l'exercice de leur religion, de tous les priviléges qui peuvent s'accorder avec les lois d'Irlande, ou bien ainsi qu'ils en jouissaient sous le règne de Charles II; et LL. MM., d'abord que leurs affaires le leur permettront, assembleront le parlement du royaume, où ils tâcheront de procurer aux catholiques romains de plus grandes sûretés pour et dans l'exercice de leur religion, de façon qu'ils ne puissent être troublés dans l'exercice de ladite religion.

Art. II. — Tous les habitants et ceux qui résident à Limerick, tous ceux qui composent les garnisons des places qui sont à présent entre les mains des Irlandais, tous les officiers et soldats qui portent les armes pour le roi Jacques II, qui ont des commissions de lui, ou de ceux qui ont le pouvoir et l'autorité de lui d'en donner dans les comtés de Limerick, Clare, Kerry, Cork et Mayo; tous les officiers qui sont dans les quartiers de l'armée anglaise, mais qui appartiennent aux corps irlandais avec lesquels il est à présent stipulé (hors ceux qui sont prisonniers, ou qui ont eu recours à la protection de Leurs Majestés, ou qui se sont soumis à leur obéissance), tous les susdits et chacun d'iceux et de leurs héritiers jouiront et posséderont leurs biens, leurs héritages, leurs fiefs, leurs franches fermes, leurs droits, titres, intérêts, priviléges, immunités, ainsi qu'eux ou chacun d'eux en ont joui ou les ont tenus, ou auxquels ils avaient droit du temps du règne de Charles II ou depuis, en vertu des lois et des statuts qui étaient en vigueur sous le règne de Charles II. S'il se trouvait quelques-uns de leurs biens, titres, etc., entre les mains de Leurs Majestés dans ce moment, ou de quelques-uns de leurs fermiers ou gardiens de leurs domaines, ils en seront sur-le-champ remis en possession par l'ordre du gouvernement, sans procès, ni trouble, ni chicane; seront déchargés des arrérages dus à la couronne, et de tout impôt public, depuis le jour de Saint-Michel 1688 jusqu'au jour de la date des présents articles. Et tous ceux compris dans ces articles auront et jouiront de tous leurs biens, effets, bestiaux, soit qu'ils soient actuellement entre leurs mains ou qu'ils les aient remis à

quelque autre pour les garder et conserver pour eux. Tous ceux, ou chacun en particulier, qui exerçaient ou pratiquaient quelque profession et métier quelconque pourront librement continuer et les exercer comme ils faisaient sous le règne de Charles II; pourvu néanmoins que tous ceux dont les biens sont confisqués, et qui sont hors du royaume en ce moment, ne puissent profiter de cet article, sauf néanmoins ceux qui seront exceptés ci-après. Tous ceux qui négligeront ou qui refuseront de prendre le serment d'allégeance ou de fidélité à Leurs Majestés le roi Guillaume et la reine Marie, ordonné par le parlement d'Angleterre, la première année du règne de Leurs susdites Majestés, quand ils en seront requis, ne pourront profiter de cet article.

Art. v. — Tous ceux et chacun de ceux compris dans les articles deuxième et troisième [1] recevront un pardon général et seront relevés de toutes les proscriptions qu'ils auront pu encourir, et des peines qu'ils auraient méritées pour félonies, trahisons, ou fautes qu'ils auront pu commettre depuis le commencement du règne de Jacques II. Et si quelques-uns d'eux sont atteints par le parlement, les lords justiciers et le général feront tout leur possible pour faire révoquer cette procédure par le parlement, et pour les faire relever de leurs proscriptions, *gratis*, à l'exception des écritures des commis à ce nécessaires, qui seront payées.

Art. vi. — Comme la présente guerre a été cause de

[1] Le troisième article regarde spécialement les marchands et négociants absents d'Irlande, auxquels on donne huit mois pour rentrer dans leur patrie.

plusieurs violences exercées par les deux partis, et que les animosités réciproques se perpétueraient s'il était permis de s'attaquer par des procédures particulières et personnelles; afin d'éviter ces inconvénients, il est défendu de poursuivre et molester, de quelque façon que ce soit, aucune des personnes comprises dans les articles ci-dessus pour aucune faute par eux commise, soit pour avoir enlevé des armes, des chevaux, de l'argent, des meubles, du bétail... Le présent article sera mutuel et réciproque pour les deux partis et des deux côtés.

Art. IX. — Le serment qui sera administré aux catholiques romains pour se soumettre à Leurs Majestés sera le serment dont il a été fait mention ci-dessus, et point d'autre.

Art. X. — Si quelqu'un ou quelques-uns manquaient à l'observation de ces articles, ils n'empêcheront pas ceux qui ne tombent pas dans la même faute d'en profiter.

Art. XII. — En dernier lieu, les lords justiciers et le général se font fort que Leurs Majestés ratifieront les présents articles dans l'espace de huit mois, ou plus tôt, et feront tous leurs efforts pour que le parlement les ratifie et les confirme.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EXTRAITS

DE

L'ORAISON FUNÈBRE D'O'CONNELL

PRONONCÉE A ROME PAR LE PÈRE VENTURA DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

L'immense retentissement qu'a produit ce panégyrique en France, en Italie, et dans le monde entier, serait déjà un motif très-suffisant pour placer ici quelques extraits de l'oraison funèbre de Daniel O'Connell; mais ce qui nous en fait un devoir, c'est que le discours du Père Ventura contient sur O'Connell et sur sa patrie une foule de détails d'un vif intérêt.

Nous transcrirons indistinctement tantôt les notes qui accompagnent le texte, tantôt le texte lui-même.

A l'époque où l'Irlande était tout à fait séparée et indépendante de l'Angleterre, il paraît que la famille d'O'Connell a régné en cette île. Le mot inscrit sur les armoiries de cette famille: *Salus Hiberniæ oculus*

Digitized by Google

O'Connell, l'œil d'O'Connell est le salut de l'Irlande, prouve au moins clairement qu'un certain O'Connell a dû sauver l'Irlande entière. Mais la plus grande gloire de cette illustre famille est d'avoir été, dès les temps les plus reculés, toujours éminemment catholique et très-zélée pour la vraie religion. (*Notes.*)

Il est prouvé que l'insurrection arrivée en Irlande en 1798 fut le résultat des menées indignes des *Orangistes*, ou des fanatiques sectaires, dont les pères se signalèrent tant dans la révolution de 1688 qui expulsa les Stuarts de l'Angleterre pour y faire régner la dynastie d'*Orange*, et qui ont toujours été les ennemis les plus acharnés des catholiques, le soutien le plus fort du protestantisme anglais, comme les Janissaires l'étaient du mahométisme à Constantinople. Cette révolution fut encore opérée sous l'inspiration, avec l'aide et dans les intentions du gouvernement protestant, qui voulait par là se créer un prétexte sanglant pour aggraver la condition politique de l'Irlande, pour la dépouiller de son Parlement particulier, et la réduire à l'état de province, comme elle y est en effet parvenue. (*Notes.*)

Quel homme fut attaché plus que lui aux différents devoirs de fils, d'époux, de père, de citoyen? Quel chrétien fut plus que lui fidèle aux lois de Dieu et de l'Église? Mais déjà j'entends ce que vous voulez m'objecter : un jour O'Connell, se mettant en opposition avec les lois de Dieu et de l'Église, s'est battu en duel et a eu le malheur de tuer son adversaire. Oui, cela est vrai. Je pourrais dire que cet adversaire n'était qu'un sicaire que la municipalité *orangiste* de Dublin, impatiente de

se défaire du grand défenseur de la cause catholique, envoya provoquer notre jeune héros, qu'elle se croyait sûre d'immoler. Car d'Esterre (c'était le nom de ce malheureux) était un adroit tireur, dont les coups étaient toujours certains. Je pourrais dire encore que longtemps, et tant qu'il fut de sang-froid, O'Connell, pour ne pas violer les devoirs de l'homme et du chrétien, ne répondit que par le mépris à ce honteux défi, dans lequel le fanatisme orangiste voulait amener à périr par les armes celui qu'il n'avait pu vaincre par la raison et le droit. Je pourrais ajouter que ce vil sicaire le guettait en tous lieux, l'accablait d'injures et d'affronts et le poursuivait de ses menaces, en sorte qu'O'Connell était obligé de se tenir sans cesse en défense et de s'entourer d'hommes armés. Je pourrais dire enfin que d'Esterre était le Goliath de ces nouveaux Philistins, le plus acharné, le plus redoutable ennemi de la foi romaine, qui se faisait une triste gloire d'insulter à la faiblesse du camp d'Israël, et qu'O'Connell, dans un moment de religieuse illusion, put se croire le nouveau David choisi pour venger l'opprobre du peuple de Dieu; que, dans un moment d'impatience, de colère, de ressentiment chevaleresque, excité par des provocations si persévérantes et si lâches, il céda aux préjugés d'un faux point d'honneur et d'un zèle mal entendu, et que, dans cette éclipse de sa raison, il en vint à un combat où Dieu miséricordieux voulut bien lui-même veiller au salut de l'*homme de l'Irlande et de l'Église*, et que la victime immolât le bourreau. Je pourrais dire tout cela, sinon pour excuser mon héros, au moins pour atténuer sa faute; mais me garde le Ciel que, ministre d'une religion de paix, en

face de la victime divine qui a versé son sang pour que le sang de l'homme ne soit pas versé, j'ose défendre un délit que la loi de la nature et la loi évangélique condamnent également! Le Ciel me garde de protéger par ma parole un usage aussi insensé que barbare, qui prétend, par la justesse de l'œil ou la valeur du bras, prouver l'innocence du cœur! Le Ciel me garde d'excuser un préjugé inexcusable, qui prétend s'honorer par l'homicide, laver une tache éphémère avec du sang, et que l'Église a si justement qualifié de préjugé satanique (*à Diabolo invectum*)! Je dis donc qu'O'Connell fut coupable, et très-coupable, en acceptant un duel; mais, après avoir connu la faute, connaissez la pénitence.

Quand ce paroxysme de la fièvre de l'honneur mondain et d'un faux zèle pour la religion fut passé, la raison et la foi reprirent dans l'âme d'O'Connell tout leur empire. Il fut si affligé de sa triste victoire, qu'il ne put jamais y penser sans en gémir et en trembler, et qu'il fit le vœu solennel devant Dieu de ne jamais accepter, encore moins provoquer le jugement insensé et cruel des armes; et toutes les fois que, repoussant avec horreur les provocations qui lui furent faites (et cela devait arriver fort souvent à un homme qui, dans la défense de sa grande cause, irritait nécessairement bien des passions et se faisait beaucoup d'ennemis), il fut traité d'infâme et de lâche : « Mon Dieu! s'écriait-il, que ces « outrages et ces affronts que j'endure soient une expia- « tion du sang que j'ai versé; » et, nouveau David, il cessa de vivre avant de cesser de se repentir et de pleurer son péché. (*Texte.*)

Quelqu'un s'avisait-il de lui jeter l'insulte à voix basse et sur le ton sacrilége des anciens jours en l'appelant *papiste*, il se retournait aussitôt et lui répliquait hardiment : « Misérable ! tu crois, en m'appelant *papiste*, « me faire injure, et tu m'honores ; oui, je suis *papiste*, « et je m'en glorifie ; je suis papiste, et cela veut dire « que ma foi, par une suite non interrompue de papes, « remonte jusqu'à Jésus-Christ, tandis que la tienne « ne va pas au delà de Luther, de Calvin, de Henri VIII « et d'Élisabeth. Eh bien ! oui, papiste ! Si tu avais « une étincelle de bon sens, imbécile, ne compren- « drais-tu pas qu'en matière de religion, il vaut mieux « dépendre du Pape que du Roi, de la tiare que de la « couronne, de la crosse que de l'épée, de la soutane « que de la jupe, des Conciles que des Parlements ? « Rougis donc toi-même de n'avoir ni vraie foi ni intel- « ligence, et tais-toi. » (*Texte.*)

On ne saurait croire les efforts que fit le gouvernement anglais pour supprimer l'association catholique fondée par O'Connell. Il fit intervenir non-seulement le ministère public, mais encore le Parlement, par des lois d'exception qu'on appliquait dans toute leur sévérité. Mais, supprimée sous un nom, O'Connell la ressuscitait sous un autre, et ainsi il se trouvait toujours en règle avec la loi. Quand ensuite le gouvernement, pour en finir avec les subtilités légales, obtint du Parlement, pour le duc de Northumberland, nouveau vice-roi d'Irlande, les plus amples pouvoirs à l'effet de supprimer toute association *politique*, quelque dénomination qu'elle portât, O'Connell donna à l'*Association* une forme et un

nom auxquels personne n'aurait jamais pensé : il l'appela *Association pour les banquets*. En sorte que, las de poursuivre et surtout désespérant d'abattre cette institution o'connellienne, qui, réprimée sous une forme, renaissait sous une autre beaucoup plus menaçante et plus terrible, le gouvernement prit enfin le parti de laisser marcher les choses, et il s'avoua vaincu en face des ressources inépuisables et de l'invincible constance d'un seul homme ! (*Notes.*)

Dans la milice anglaise, tous les militaires, de quelque confession qu'ils fussent, étaient obligés, les dimanches, d'aller à l'église protestante. Or, un soldat catholique irlandais, nommé Patrice Spence, refusa une fois d'y aller, disant qu'étant catholique, il ne pouvait assister aux exercices d'un culte hérétique. Plongé pour cela au fond d'un sale cachot, n'ayant qu'un peu de pain et d'eau pour aliment, il déclara, après une semaine de souffrances, consentir à se rendre avec les autres au temple protestant. Mais, à peine le ministre anglican commença-t-il à officier, que le brave catholique, tirant de sa poche un petit livre de dévotion, se mit à lire ses prières, en tournant les épaules au ministre de l'hérésie. Expulsé pour ce fait du régiment, il fut condamné à la déportation ou à l'exil perpétuel hors de sa patrie. Instruit de ce fait, O'Connell travailla, écrivit tant et si bien contre l'injustice cruelle et l'intolérance tyrannique qui obligeait les pauvres catholiques à prendre part aux cérémonies protestantes, que non-seulement il obtint le retour de Spence à son régiment, mais, de plus, il contraignit le gouvernement à donner aux soldats catho-

liques la liberté d'aller, les dimanches, à la messe dans les églises catholiques. (*Notes.*)

Ce qui est encore digne de remarque, c'est l'enthousiasme, l'amour, la confiance que son désintéressement, sa charité, son zèle pour la patrie et pour la religion étaient parvenus à inspirer aux femmes. Cet enthousiasme des femmes ne fut pas la moindre part de l'immense force morale qui le fit régner. En effet (et puissent ces paroles être entendues de ces hommes aux courtes vues, à l'esprit aveuglé, au cœur insensible, qui se croient les seuls bons à gouverner l'homme qu'ils ne connaissent pas, le peuple qu'ils ne comprennent pas !), quand une *idée*, soit politique, soit religieuse, est descendue de la pensée des hommes dans le cœur des femmes, et qu'elle devient un *sentiment*, sa force est centuplée, elle résiste à tout, elle triomphe de tout. Or, la *femme irlandaise* était pour O'Connell, qu'elle regardait comme l'unique soutien, l'unique vengeur de la patrie et de la religion, et c'était elle qui entretenait toujours vivant dans l'esprit du père, de l'époux et du fils, l'amour du grand citoyen, et leur inspirait le courage des plus grands sacrifices pour le libérateur commun.

Voyez cet homme qui, d'un pas chancelant, la rougeur au front, la main tremblante, s'approche de l'urne électorale; c'est un pauvre fermier, père de famille, qui, incarcéré pour dettes, a vu s'ouvrir les portes de sa prison par la main cruellement bienfaisante du lord son créancier, à la condition qu'il votera contre O'Connell. Déjà l'amour pour sa famille désolée l'a emporté sur l'amour

pour le libérateur de la patrie; il est prêt à voter contre lui, quand tout à coup une voix se fait entendre : « Malheureux, que fais-tu ? souviens-toi de ton âme et de ta liberté ! *Remember your soul and liberty !* » O voix ! ô femme sublime ! c'est l'épouse de ce malheureux Irlandais, c'est l'épouse qui préfère la victoire d'O'Connell à la liberté de son époux, au soutien de ses enfants. A cette voix, l'infortuné revient à lui ; il oublie qu'il est époux, qu'il est père, pour se souvenir qu'il est citoyen ; il vote pour O'Connell, et, nouveau Régulus, il retourne tranquillement à sa prison. Bientôt la sublime parole de l'épouse magnanime se répète d'une extrémité à l'autre de l'Ile des Saints : on l'imprime sur du bronze [1], on l'inscrit sur les bannières de l'Association catholique : c'est que dans cette grande parole on trouve résumée toute l'histoire de ce peuple héroïque, on y trouve exprimés tous les sentiments d'un cœur vraiment irlandais, qui, depuis trois siècles, sacrifie tout à Dieu, à la religion et à la patrie. (*Texte.*)

Par sa profession d'avocat, O'Connell arrivait à gagner plus de cinq cent mille francs par an. Ayant dû y renoncer pour se donner tout entier à la grande œuvre de l'émancipation de sa patrie, rien de plus juste que de voir la patrie l'indemniser du sacrifice qu'il avait fait pour elle. Et cela était d'autant plus nécessaire,

[1] Sur la médaille que l'Association catholique fit aussitôt frapper et décerna publiquement à la noble héroïne. Son nom était Brigitte Sruenty; il est digne d'un souvenir immortel, car cette femme est une nouvelle preuve de la puissante et sainte alliance que le vrai patriotisme peut faire avec la vraie religion.

qu'il était obligé à de grandes dépenses, non-seulement pour tenir lui-même le rang qui lui convenait ainsi qu'à sa famille, mais encore pour entretenir les relations les plus étendues, pour connaître toutes les dispositions secrètes du gouvernement, pour acheter les votes notoirement promis au plus offrant. Aussi personne de ceux qui contribuaient à cette libéralité ne l'accusa-t-il jamais d'avarice, de cupidité, d'intérêt. Tous savaient que ce qu'O'Connell recevait de l'Irlande, il le dépensait tout entier pour l'Irlande. (*Notes.*)

Quand O'Connell se présenta pour la seconde fois à la Chambre des Communes, un huissier lui en refusa l'entrée : « Vous êtes catholique, lui dit-il; il n'y a pas « de place pour un catholique dans une assemblée pro- « testante. Jurez-vous les trente-neuf articles de la reli- « gion anglicane ? — Je jure, répond O'Connell, fidélité « à mon Roi et à toutes les lois justes du Parlement, « mais je ne jure pas l'hérésie et le blasphème. Je de- « mande à la Chambre d'être admis à prouver mon « droit. » Cette demande si nouvelle est accordée plutôt par un instinct de curiosité que par un principe de justice. Le grand homme est introduit. Ange tutélaire de l'Irlande, viens au secours de son généreux avocat! Jamais une plus grande cause n'a été mise en délibération devant le tribunal des hommes. Jamais de plus graves intérêts ne dépendirent de la parole d'un homme; car il s'agit de la liberté ou de la servitude civile et religieuse d'un grand peuple; il s'agit de la stabilité ou de la ruine d'un grand empire! Ne craignons pas, cependant; ces pensées ont déjà élevé O'Connell au-dessus

de lui-même. Il sent toute l'importance de la mission dont il est chargé; l'assemblée prend une attitude grave et sérieuse; on respire à peine, tous les yeux sont tournés vers lui, tous les cœurs palpitent, ici d'espérance, là de crainte. O'Connell parle, mais d'un ton si majestueux, d'une voix si ferme, avec une telle élévation de sentiments, une telle force de raison, une telle magnificence de style, une si grande vigueur d'expressions, un feu et une émotion tels, qu'il ébranle et fait frémir tout d'abord l'assemblée; puis il convainc les plus difficiles, dompte les plus rebelles, émeut les plus insensibles, et enfin les laisse tous comme stupéfaits et hors d'eux-mêmes, et ayant l'air de se demander l'un à l'autre dans un éloquent silence: « Jamais homme a-t-il parlé « ainsi? Qui aurait le courage de donner tort à un tel « homme? » Les préjugés cèdent, les haines religieuses se taisent, les vieux usages ne sont plus écoutés, l'hérésie se rend, la justice triomphe, et voilà qu'en la personne d'O'Connell le catholicisme prend place dans le Parlement, dont depuis trois siècles il était banni. (*Texte.*)

Quand son premier ministre présenta à Georges IV, pour le signer, le bill qui autorisait les catholiques à siéger au Parlement, ce prince, dont les éminentes qualités de chrétien et d'Anglais étaient obscurcies par le fanatisme du sectaire, en frémit; dans la rage de l'orgueil royal humilié de céder à un simple sujet, il frappe du pied la terre, jette la plume loin de lui, et laissant échapper cette imprécation de carrefour : Que le Ciel damne O'Connell! (*God damn O'Connell!*) il refuse de signer. Mais tout est inutile, il faut céder, il faut se

rendre, et la grande loi qui honore si haut la justice, tardive toutefois, de l'Angleterre, sa générosité et son bon sens, la grande loi est sanctionnée, et la liberté civile et religieuse de l'Irlande, comme un traité de paix imposé après une défaite, est stipulée au milieu de la joie des hommes qu'elle rend à la liberté, et des applaudissements du monde ! (*Texte.*)

Voici la tendre et sage proclamation que l'*Association du rappel* a adressée au peuple d'Irlande dans la circonstance de la mort d'O'Connell.

« Compatriotes !

« O'Connell n'est plus. L'esprit qui animait l'Irlande s'est éteint. La lumière des nations a disparu.

« Pleurez donc et poussez des gémissements, ô fils de l'Irlande; car la coupe de votre affliction est pleine et vos souffrances sont sans mesure. Celui qui était la gloire de vos cœurs a été frappé; la splendeur d'Érin (de l'Irlande) s'est éclipsée; le libérateur de la patrie est mort. Dans la saison des afflictions, il a plu au Très-Haut de nous frapper du dernier coup. La peste et la faim oppriment notre peuple, pendant que sur un autre sol, loin de sa patrie bien-aimée, est étendu sans vie le vieux champion de l'Irlande. Oui, pleurons-le aussi, car tout le genre humain pleure sa perte; et le deuil qui nous recouvre, sa mort l'étend sur tout le monde... Oui, dans tout le monde on sent qu'un grand vide vient de se faire. Qui le comblera? Quelle nation, quel peuple n'a pas perdu en lui un bienfaiteur? Notre nation a perdu son

guide et son capitaine. Mais nous avons toujours les maximes de sa sagesse ; et ce sont là les règles que l'Irlande doit suivre, afin d'être toujours sous l'étendard d'O'Connell. Ses enseignements sont répandus parmi vous, comme par tout le monde. Le temps ne pourra jamais faire tomber en oubli ses doctrines. Ses sentiers étaient ceux de la paix ; il marcha par les voies de la légalité et de l'ordre : souvenez-vous toujours de sa grande parole : « Celui qui commet un délit, donne de la force à l'ennemi. »

« Maintenant, par ses longs et fidèles services, par l'exemple si noble de sa vie, par la gloire de son nom immortel, nous vous prions, nous vous conjurons, chers compatriotes, de n'abandonner jamais les principes, de n'oublier jamais les enseignements d'O'Connell. » (*Notes.*)

DE LA LANGUE

ET DE LA LITTÉRATURE IRLANDAISES.

« L'Irlande, dit M. Capo de Feuillide, à qui nous emprunterons une partie de ses curieuses recherches sur la langue et la littérature irlandaises, l'Irlande, dit-il, montre, comme preuves de son antiquité, les restes nombreux de ses vieux monuments ; mais elle se plaît à en tirer de plus frappantes du langage que parle encore le peuple qui habite la partie sud et sud-ouest de l'île. Quelque nom qu'on lui donne selon les diverses et vagues théories des linguistes et des philologues, qu'elle soit japhétienne, cimmérienne, pélasgique ou celtique, cette langue passe généralement pour avoir été apportée de l'Orient à une époque reculée, et pour avoir été ainsi le premier foyer des lumières qui ont brillé en l'Europe. »

M. Capo de Feuillide commence par établir que, tandis que les autres nations, pliant leur langue aux innova-

tions et aux mélanges, adoptaient les lettres ajoutées par les Grecs à l'alphabet phénicien, l'irlandais conservait religieusement le nombre primitif des siennes, celles-là mêmes qu'Hérodote dit avoir vues gravées sur le trépied d'Apollon, à Thèbes; il cite ensuite, pour prouver la parenté de la langue carthaginoise et irlandaise, les deux vers suivants, en carthaginois et en irlandais :

Byth lym mo thym noctothii nel ech an ti daisc machou
Ys i de lebrim thyfe lyth chy lys chon temlyph ulia [1].

Voici l'irlandais :

Beth liom ! mo thime noctaithe, niel ach an ti daisic mac coinne
Is i de leabhraim tafach leith, chi lis con teampluibh ulla.

Puis il continue :

« ... Avec les moyens de violence employés pour tuer la langue irlandaise en Irlande même, les Anglais firent marcher de front le mépris, la raillerie et le ridicule qui la devait avilir dans le reste du monde. Stanihurst, dans le siècle d'Élisabeth, assurait ses lecteurs que l'irlandais était une langue dont ne se servait pas même le prince des ténèbres. Il cite, pour affirmer son dire, une personne possédée du diable, qui parlait toutes les langues connues, excepté l'irlandais, qu'elle ne voulait ou ne pouvait pas prononcer, à cause de sa dureté... La reine Anne avait conçu le projet d'encourager la culture de la vieille langue d'Erin; mais le duc d'Ormond s'y opposa, en prononçant devant la reine une phrase absurde, com-

[1] Plaute, *Discours du Carthaginois Hannon.*

posée de mots durs et mal sonnants, d'où il conclnait à la grossièreté et à l'impureté de cette langue. A ce compte, il est douteux qu'en Europe il existe une langue qui puisse élever des prétentions à la moindre euphonie, si l'on s'amuse à condre ensemble tont ce qu'elle possède de mots dont la prononciation est rocailleuse; résultat très-facile à obtenir, si l'on prononce l'irlandais comme il est écrit, avec toutes les lettres du mot. Mais cette langue abonde en lettres qui s'élident; par exemple, *ollamh fodhla* se prononce *ola fola*, et le formidable nom de *Tigernac* se prononce *Tierna*...

« ... Il est hors de doute que, sans les persécutions de tout genre sous lesquelles les Anglais ont voulu l'étouffer, la langue irlandaise aurait, au XVIe siècle, pris sa part des modifications et des accroissements qui ont fécondé et embelli presque toutes les langues de l'Europe à cette époque. Quand on s'est initié aux trésors légués au monde lettré par cette langue ainsi maintenue dans sa pauvreté native, on peut se faire une idée de ce qu'elle aurait enfanté après son perfectionnement... *On ne saurait trop regretter* que la langue irlandaise ait été ainsi annihilée par une politique haineuse, qui n'a, du reste, réussi qu'en partie. .

« Les persécutions à coups d'arrêts de mort et de quolibets ont plus servi à la langue irlandaise qu'elles ne lui ont été nuisibles. Chassée du train ordinaire de la vie des bourgeois, bannie des relations épistolaires, elle échappa ainsi aux corruptions écrites qui dominent aujourd'hni dans le *gaëlic* du pays de Galles, et dans l'écossais des Highlanders. Les bardes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont été les principaux écrivains de l'Irlande. C'est

dans la langue irlandaise qu'ils étaient exclusivement élevés et instruits. Ils étaient surtout élevés dans la haine de l'Angleterre et l'amour de la patrie. Et lorsque l'heure de chanter arrivait pour eux, ils chantaient dans leur langue nationale, parce que cela seul était déjà un acte d'opposition contre leur superbe dominatrice. Puis, par amour de leur pays, qu'ils voulaient illustrer et venger des railleries dont on le souillait, ils s'appliquaient avec un soin tendre et éclairé à respecter l'orthographe et la structure grammaticale de leur langue bien-aimée... Aussi peut-on dire que, s'ils ne l'ont point enrichie de mots *et de tours nouveaux*, ils lui ont conservé sa beauté originelle, et ont ajouté des chefs-d'œuvre aux chefs-d'œuvre qui, même avant le christianisme et surtout avant la conquête politique et religieuse, l'avaient déjà fait placer par Usher, Leibnitz et Lluyd, pour son harmonie et son élégance, au premier rang des langues anciennes... »

Ici, M. de Feuillide énumère et fait ressortir les beautés des anciens poëmes et des vieux chants populaires de l'Irlande. Il explique comment la langue irlandaise est entièrement favorable aux travaux combinés du poëte et du musicien. Il revendique, en faveur de la musique irlandaise, quelques mélodies célèbres, dont les Anglais et les Écossais surtout se sont emparés sans façon; puis il ajoute :

« A ces compositions tendres, adaptées à la musique, ne se bornent pas, bien s'en faut, tout le trésor poétique de l'Irlande. La vieille langue irlandaise est riche en tous

genres de poésie, depuis la vive épigramme jusqu'à la majestueuse épopée. D'après quelques fragments qui m'ont été montrés, et dont l'authenticité ne saurait être contestée, il est évident que l'Irlande possédait plusieurs poëmes héroïques avant les incursions des Danois. Il existe quelques extraits d'une traduction des œuvres d'Homère, surtout des livres de l'*Iliade ;* et j'ai vu, dans un recueil de manuscrits irlandais, une copie, toute rougie par le temps, d'une traduction des œuvres de Théocrite, laquelle, en 1500, fut achetée, pour vingt vaches vivantes, par Garret, comte de Kildare, lord député d'Irlande.

« Vaincus par l'évidence, quelque dépit qu'ils en aient, et malgré les efforts scientifiques de Mackensie, l'intrépide enchevêtreur de quarante rois inconnus dans la généalogie royale de l'Écosse, les savants écossais de bonne foi paraissent enfin tout portés à reconnaître que les poëmes de Macpherson ne sont que des forgeries ou d'audacieux plagiats des débris de la vieille poésie irlandaise. Le nom des héros, les événements, les lieux qui en sont le théâtre, indiquent assez clairement, en effet, le pays d'où ces poëmes sont tirés. Ils ont été, en outre, récités et chantés en Irlande pendant des siècles, sous le titre de *Finian Poems*. Finn, le père du barde Oisin, le Fingal de l'*Ossian* de Macpherson, en était le héros principal ; et non-seulement ces poëmes sont encore récités par cœur dans certaines contrées de l'Irlande, mais on les retrouve dans de nombreux manuscrits de la plus haute antiquité.

« Finn, ou Fingal, comme l'appelle Macpherson, était le gendre du roi de Cormac, et le général de la fameuse

fianna Eirinn, ou milice irlandaise. Ce héros célèbre est resté populaire non-seulement dans son pays, qui conserve son nom, non-seulement dans les légendes et les chansons, mais encore dans chacun des actes de sa vie, dont le souvenir s'est transmis indélébile et sacré, comme tout ce qui est national. Guerrier et barde à la fois, Finn transmit à ses descendants Oisin et Osgar son héroïsme et son génie. La lance d'un assassin le frappa l'an 273.

« La montagne d'All-Ossoin est située au centre du comté de Doneghal, dont les limites comprennent aussi les lieux qui étaient occupés par Fingal et Ossian, et qui ont été si merveilleusement et surtout si exactement décrits par Macpherson.

« Au nord du lac Deargh sont les montagnes, les cavernes et les lacs de Finn. Dans le comté de Meath, on montre le grand rocher sous lequel Finn et son chien fidèle, Brann, se reposaient au retour de la chasse. L'addition du mot *Gal*, faite par Macpherson au nom de Finn, qui était d'Irlande, prouve elle-même que les Écossais des Highlands, parmi lesquels Macpherson prétend avoir recueilli les poëmes ossianiques, ne regardaient pas Finn comme leur compatriote. En effet, *Gal*, en écossais, signifie étranger. Donc Finn était pour eux Finn l'Étranger, Finn *Gal*.

« Ce n'est pas tout; les événements qui font le sujet des poëmes de Macpherson appartiennent à l'histoire d'Irlande... Il existe trois poëmes, en langue irlandaise, sur la bataille de Gabhra, et c'est d'eux que Macpherson a tiré son poëme de Temora, comme il a tiré les autres de versions tronquées d'anciennes chansons irlandaises.

« Enfin, c'est par des anachronismes de temps et de

lieu, que Macpherson a pris soin lui-même de démontrer la fausseté de ses compositions. Ainsi, non content de faire de Finn, général irlandais du IIIe siècle, un roi de Morven, il lui donne pour contemporain Cuchullin, un roi d'Irlande qui vivait deux siècles auparavant. Bien plus, il représente Fingal commandant les Calédoniens contre Caracalla en l'an 208, et ensuite, à l'intervalle d'un siècle, il le montre engagé dans un combat singulier avec Cathmore. Il revêt ses héros irlandais de cottes de mailles et de corselets d'acier poli quelques siècles avant que ces armures n'aient été connues. Il trouve et décrit des châteaux à une époque où les palais des rois irlandais étaient construits en bois et en claies d'osier. Il place l'expédition de Caracalla au commencement du IIIe siècle, et comme contemporain des invasions des Danois et des Norwégiens; tandis que celles-ci n'eurent lieu que dans les IXe et Xe siècles. De la violation chronologique, Macpherson passe au mépris pour la géographie et la topographie. Ainsi Moylena, où furent livrées deux fameuses batailles, est transporté par lui du King's County au royaume et comté de l'Ulster; et Teamur, ou Tara, est, selon lui, une ville du comté de Meath. Tandis que pour le besoin de ses forgeries il fait rejaillir sur l'Ulster une célébrité qui ne lui appartient pas, il lui enlève une partie de la gloire qui lui est propre. Passant sous silence Emania, la résidence des rois ultoniens, il invente un château de Rura, qui n'a jamais existé. A la place de Craove-Roc, l'école militaire des chevaliers de la *Branche-Rouge*, il bâtit, sous le nom de Murs'Hall, quelque édifice dont, comme le château de Rura, son imagination a été la seule architecte.

. . . . . .

« ... Mais les prétentions de l'Irlande à une nationalité littéraire ne se fondant point sur la soustraction seule des poëmes finians, elle n'en aurait pas reconquis la propriété; elle n'aurait pas recueilli récemment de la bouche d'un pâtre de Partry, dans les montagnes du comté de Mayo, quelques milliers de vers d'un poëme finian, le *lai de Bil-Bolbin*, ignoré complétement par Macpherson, et qui avait été transmis de père en fils à travers des générations innombrables, que l'Irlande, pour cela, ne manquerait pas de titres pour asseoir cette nationalité.

« L'Irlande possède des poésies que l'on peut appeler historiques. Je les mets sur le même rang que l'épopée, et elles servent de bases principales, non-seulement à son histoire, mais encore à celle d'Écosse, comme, dans son *Histoire d'Écosse*, le prouve Pinkerton, qui, en 1786, au sujet d'un poëme emprunté à l'Irlande, écrivait à l'évêque Percy : « De tous les monuments historiques de « l'Écosse, celui-ci est le plus ancien et de la plus « grande importance pour notre histoire primitive. Ce « serait accorder une haute faveur à la nation écossaise « que de lui procurer une copie de cette chronique. Je « supplie Votre Seigneurie de vouloir bien faire tout ce « qui sera en son pouvoir pour obtenir une archive « nationale aussi précieuse, et qui est l'objet des plus « ardents désirs de tous nos antiquaires. »

« Or ces antiquaires étaient ceux qui, après avoir attaqué chaque point de l'histoire irlandaise, furent enfin obligés de recourir à l'Irlande elle-même pour obtenir des documents en état d'éclairer l'histoire de l'Écosse, leur patrie.

. . . . . .

« ... Quant à la poésie sacrée, il en reste un grand nombre de fragments dus à bien des bardes divers. Mais les odes de l'illustre abbé de Boyle, qui vivait dans le XIIIe siècle, méritent une mention particulière. Il fut de son temps le poëte le plus distingué que l'Irlande eût eu depuis l'invasion; et la douceur mélodieuse de ses vers l'avait fait surnommer l'Ovide de l'Irlande. Comme Prudentius, auquel toutefois il était supérieur, il consacra entièrement sa muse à chanter les sujets sacrés, et à revêtir du langage de la poésie les vérités saintes et la morale du christianisme. Quelques-uns de ses hymnes sont encore chantés dans presque toute l'Irlande. S'il y avait quelque comparaison entre lui et quelque poëte anglais, on pourrait dire qu'il ressemble à Young, sous le rapport de la poésie et du savoir.

« De tous les trésors si féconds et si peu connus de la langue irlandaise, l'élégie, ou le *lament*, est celui dont on a conservé les spécimens les plus nombreux et les plus magnifiques... »

Nous terminerons ici ces longs emprunts faits au savant et curieux travail de M. de Feuillide. Nous avons cité textuellement cet écrivain, plutôt que de recourir à ce procédé si fort employé de nos jours, et qui consiste à s'approprier, au moyen de changements, d'additions et de transpositions sans valeur, le fruit des recherches d'un autre.

Il est difficile de justifier mieux que ne le fait M. de Feuillide l'accusation portée par nous contre l'Angleterre, d'avoir constamment encouragé les vols de toute

nature tentés sur l'Irlande. Arracher aux Irlandais leur liberté, leurs droits civils et politiques, leur industrie, leur religion, n'était pas assez pour sa haine; elle a tenté de confisquer à son profit jusqu'à leurs trésors scientifiques et littéraires.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE.

Préface..... v
Auteurs consultés..... xi
Notice géographique sur l'Irlande..... 1

LIVRE I.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT DE L'IRLANDE AVANT LA CONQUÊTE ANGLO-NORMANDE.

Premiers habitants de l'Irlande. — Les Ibères. — Les Celtes. — Croyances religieuses. — Les bardes. — Conversion des Irlandais au christianisme. — Saint Patrice. — Son purgatoire. — Les deux Columban. — Érigène. — Organisation défectueuse de l'Église d'Irlande. — Sa tendance à l'isolement. — Elle se rattache imparfaitement à l'Église romaine. — Invasions normandes. — Bataille de Clontarf. — État politique. — Même défaut d'unité que dans l'organisation ecclésiastique. — Pentarchie. — Lois et institutions, arts industriels, mœurs, vêtements, usages.... 5

LIVRE II.

DEPUIS LA CONQUÊTE DE L'IRLANDE SOUS HENRI II, JUSQU'A LA RÉFORME SOUS HENRI VIII.

Trois causes favorisent la conquête de l'Irlande par les Anglais. — Henri II adresse une requête au pape Adrien IV. — Bulle de ce pape — Dermot, chassé de ses États, va implorer le secours de Henri II. — Il revient en Irlande, accompagné de cent chevaliers normands. — Il rentre en possession de ses États. — Il offre des terres aux seigneurs normands pour les attacher à sa personne. — Il donne sa fille à Richard de Pembroke, et laisse en mourant son royaume à ce seigneur. — Henri II prend ombrage des succès des Normands. — Il lance un édit menaçant. — Richard négocie avec Henri II, et se reconnaît son vassal. — Henri II vient en Irlande, étend ses conquêtes et part brusquement, après avoir nommé Hugues de Lacy sénéchal de son royaume d'Irlande. — Bulle du pape Alexandre III. — Synode convoqué par le roi Henri. — Laurent, archevêque de Dublin. — Jean de Commines le remplace. — Le Pal. — Ligue des rois de l'Ulster et du Connaught. — Résultats de cette ligue. — Arrivée en Irlande d'un cardinal délégué par la cour de Rome. — Jean de Coucy entame l'Ulster. — Milon de Cogham et Hugues de Lacy passent le Shannon et entrent dans le Connaught. — Hugues de Lacy s'y établit avec ses chevaliers. — Ils sont considérés comme dégénérés par les barons du Pal. — Les barons du Pal portent ombrage à Henri II.

— Il envoie en Irlande, pour le représenter, son fils Jean, âgé de quinze ans. — Conduite du jeune prince et des seigneurs de sa suite. — Son retour en Angleterre. — Politique de Henri II et de ses successeurs à l'égard des Anglo-Normands et des Irlandais de race. — Fitz-Henri raffermit l'autorité anglaise, fort ébranlée. — Jean-sans-Terre. — Ses actes. — Le comte Richard. — Sa fin tragique. — Nouvelles révoltes. — Coup d'œil sur la situation de l'Irlande. — Robert Bruce. — Édouard Bruce. — Leurs expéditions en Irlande. — Pétition adressée à la cour de Rome par les chefs irlandais. — L'Irlande sous Édouard III. — Les Palatinats. — Nouveaux soulèvements. — Voyage en Irlande du prince Lionel. — Ses armes y sont aussi impuissantes que ses lois. — Black-Rent. — Démonstration d'une flotte franco-espagnole. — Richard II passe en Irlande avec une armée considérable. — Tous les chefs se soumettent; mais la guerre recommence après le départ du roi. — Mac-Murchad. — Thomas de Lancastre battu et blessé. — Revers des Anglais. — Situation du pays. — Richard duc d'York. — Simnel et Warbeck. — Poynings. — Le comte de Kildare. — Thomas Fitz-Gerald. — Sa mort. — Examen rétrospectif de la législation imposée aux Irlandais depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Henri VII. 36

LIVRE III.

DEPUIS LA RUPTURE DE HENRI VIII AVEC LE PAPE, JUSQU'A LA CAPITULATION DE LIMERICK (1533-1691).

Henri VIII et se réforme. — Édouard VI va plus loin que lui dans ses innovations. — Pillage des églises. — Prélats chassés de leurs siéges et remplacés par des évêques protestants. — Marie. — Massacre de Muilamast faussement attribué à Marie. — John O'Neil. — Stukely. — Fitz-Meurice. — John de Desmond. — Arrivée de sept cents Espagnols. — Dévastations. — Famine. — Sir Perrot. — O'Rourke. — Naufrage d'une flotte espagnole sur les côtes d'Irlande. — Hugh O'Neil, comte de Tyrone. Son caractère, sa longue et glorieuse lutte pour l'affranchissement de sa patrie. — Ch. Blunt de Montjoie. — Il force O'Neil à déposer les armes. — Coup d'œil sur la législation imposée à l'Irlande par Élisabeth. — Jacques Ier. — Ses confiscations par les voies légales. — Gouvernement de Strafford. — L'Irlande sous Charles Ier. — Nouvelle insurrection. — Le parti politique et le parti religieux. — Georges O'Moor et Phelim O'Connor. — Leurs plans sont dénoncés par un traître. — Sanglantes et atroces représailles. — Charles Ier consent à l'envoi en Irlande de cinquante mille soldats. — Comment les Anglais font la guerre. — Richard Boyle et son projet. — Réponse de Parsons. — Charles Ier se tourne vers l'Irlande. — Traité. — A sa mort, trois partis se forment en Irlande. — Le parti royaliste domine. — Revers du parti parlementaire. — Cromwell. — Il débarque à Dublin avec Ireton, son gendre. — Ses cruautés. — Swanley. — Les catholiques parqués dans le Connaught. — Confiscation en masse de toutes les possessions territoriales et mobilières des catholiques. — Partage de ces biens. — Cromwell quitte l'Irlande, et remet à son fils le gouvernement de l'île. — Actes de Henri Cromwell.

— Mas Hunters. — Royalistes et républicains. — Charles II. — Jacques II. — Il suit à l'égard de l'Irlande un système diamétralement opposé à celui de son prédécesseur. — Talbot, comte de Tirconnel. — Ses actes en Irlande. — Insurrection générale. — Conduite de Jacques II en Irlande. — Bataille de la Boyne. — Revers des Irlandais. — Siége et capitulation de Limerick. — Principales clauses du traité..... 100

LIVRE IV.

DEPUIS LE TRAITÉ DE LIMERICK (1691), JUSQU'A L'UNION LÉGISLATIVE (1800).

Comment l'Angleterre exécuta le traité de Limerick. — Confiscations. — Conséquences de ces confiscations. — Formation du parti qui prit plus tard le nom d'orangiste. — Lois iniques dont ce parti fut le promoteur et l'exécuteur. — Le parlement irlandais. — Recrudescence de la persécution en Irlande, motivée par la révolte du comte de Mar en Écosse. — Nouvelles mesures législatives. — Abolition définitive du culte catholique. — Associations mystérieuses. — White-Boys. — Enfants du Chêne. — Cœurs-d'Acier. — Beaucoup d'Irlandais émigrent aux États-Unis. — Enfants du Droit. — Misérable condition des populations irlandaises à cette époque. — Les Irlandais catholiques et protestants se liguent pour la première fois contre l'ennemi commun. — Naissance du parti dit patriote. — L'insurrection américaine force l'Angleterre d'opérer un revirement complet dans son système contre l'Irlande. — Concessions accordées coup sur coup. — Les volontaires-unis. — Adresse appuyée par soixante mille hommes armés. — L'Angleterre jette la discorde parmi les volontaires-unis. — Cette association se partage en deux partis hostiles. — Les *orangistes* et les *defenders*. — Les Irlandais-unis. — Wolf Tone. — Contre-coup de la révolution française en Irlande. — Henri Grattan. — Hoche. — Son expédition en Irlande. — Insurrection générale de 1798. — Ses succès et ses revers. — Le général français Humbert débarque en Irlande avec quinze cents hommes. — Expédition du général Hardi. — Arrestation de Wolf Tone. — Son procès. — Sa mort. — Comment l'Angleterre usa de sa victoire..... 162

LIVRE V.

DEPUIS L'ACTE D'UNION (1800), JUSQU'A L'ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES (1829).

L'opposition parlementaire. — Pitt se décide à supprimer les chambres irlandaises. — Moyens qu'il emploie. — De la vénalité du parlement irlandais. — Pensions. — Entrepreneurs. — Lord Townsend. — Bourgs-pourris. — Transactions au moyen desquelles Pitt obtient des lords irlandais leur suicide politique — Conséquences de la suppression du parlement irlandais. — Georges III refuse de tenir les promesses de son premier ministre. — Retraite de Pitt. — Serment prêté par les rois d'Angleterre en montant sur le trône. — Le comité catholique. — John Keogh. — Daniel O'Connell. — Sa jeunesse. — Ses qualités. — Nature de son éloquence. — Il succède à John Keogh. — Shell. —

Georges IV en Irlande. — O'Connell et Shell fondent ensemble l'association catholique. — Elle se développe d'abord très-lentement. — O'Connell fait un appel au clergé et aux nobles. — O'Connell traduit devant le jury. — Il est acquitté. — Organisation de l'association. — O'Connell devant une commission d'enquête. — Luttes électorales de 1826. — Échec des vieilles dynasties parlementaires dans les comtés de Waterford et de Louth. — Les électeurs à quarante schellings. — Attitude du parlement anglais vis-à-vis de l'Irlande. — Réélection de M. Vesey Fitz-Gerald. — O'Connell se porte contre lui. — Effet produit en Irlande et en Angleterre par la seule nouvelle de la candidature d'O'Connell. — O'Connell est proclamé député. — Il se présente à la chambre des communes. — Son élection est annulée. — Il retourne en Irlande chercher un nouveau mandat. — Les torys cèdent. — Bill d'émancipation. — Conséquences de cet acte. 232

LIVRE VI.

SITUATION ACTUELLE DE L'IRLANDE (1829-1847).

Considérations générales. — Misère irlandaise. — Enquête de 1835. — Disette de 1847. — Détails. — A quoi faut-il attribuer la misère irlandaise? — A l'aristocratie irlandaise. — Pourquoi et comment? — Le *paddy* et le *land-lord*. — L'agriculture. — La justice. — L'administration. — L'Église anglicane. — Enseignement. — Dîme. — Améliorations introduites par les whigs en 1838. — Leurs titres à la reconnaissance de l'Irlande. — La séparation de l'Angleterre et de l'Irlande est-elle possible? — Divers remèdes proposés pour guérir les maux de l'Irlande. — Plan d'O'Connell. — Association du rappel. — Attitude du parlement et du ministère tory. — Annonce et préparatifs du meeting général pour le 8 octobre 1843. — Conduite du lord lieutenant. — Mandat d'accusation lancé contre O'Connell. — Sa condamnation. — Il en appelle à la chambre des lords. — Cassation de l'arrêt pour vice de forme. — Scission dans le camp des *repealers*. — La jeune Irlande. — État de l'Irlande en 1847. — Ministère whig. — Lettre de M. Labouchère. — Application de la loi des pauvres à l'Irlande. — Conséquences probables de cette mesure. — Maladie et mort d'O'Connell. — Conclusion . . . 269

APPENDICE.

Pièces justificatives. — Nos 1, 2, 3, 4, 5. . . . . 343 à 363
Extraits de l'oraison funèbre d'O'Connell, prononcée à Rome par le P. Ventura, dans l'église de Saint-Pierre. 363
De la langue et de la littérature irlandaises. 375

Tours, imp. Mame.

575500

Digitized by Google

Digitized by Google

6440

Digitized by Google